ms. Gall. quart. 21.

1

Ex
Bibloth. Regia
Berolinensi.

Tableau des Revenus du Roi de France des années 1688. 1712. 1717. 1722. 1734. & 1739.

(Compris en 1739. les Revenus des Duchez de Lorraine et de Bar reünis à la Couronne en 1738)

Art.s	Designation des Recettes	Année 1688.	Année 1712.	Année 1717.	Année 1722.	Année 1734.	Année 1739
1.	Domaines du Roy. Et Lauæ et forets	9.823.190.#	8.573.840.	2.185.309.	3.400.000.	3.600.000.	3.090.000.
2.	Taille des 20. Provinces des païs d'Election	48.484.103.	47.891.500.	32.483.707.	38.136.284.	41.000.000.	38.580.000.
3.	Taille des Quatre Provinces des païs d'Etats	6.479.674.	8.998.000.	4436.300.	4.542.000.	4.200.000.	4.523.000.
4.	Taille ou Subvention des païs conquis	3500.000.	5.990.000.	2.917.653.	2.198.000.	3.400.000.	3.065.000.
5.	Capitation des païs d'Election	13.449.610.	12.580.000.	8.541.000.	10.539.591.	10.608.712.	10.600.000.
6.	Capitation des païs d'Etats	9.031.000.	6.600.000.	3.672.000.	3.800.000.	4.212.818.	4.200.000.
7.	Capitation des païs conquis	7.000.000.	5.455.842.	3.819.500.	3.986.412.	4.082.000.	4.865.000.
8.	Capitation de la ville de Paris	3.000.000.	3.500.000.	4.000.000.	4.980.000.	5.000.000.	4.200.000.
9.	Capitation du Clergé des Eglises frontieres	300.000.	200.000.	350.000.	226.140.	400.000.	400.000.
10.	Capitation sur les Gages et Pensions	6.435.000.	4640.000.	3.200.810.	3.899.000.	2.672.000.	2.305.000.
11.	Capitation particuliere pour la personne du Roi	0.	0.	0.	880.000.	0.	0.
12.	Estanciles, fourages, Quartier d'hiver, et logement de Gens de Guerre	11.276.800.	10.687.000.	0.	0.	0.	0.
13.	Dixieme denier Sur tous les Revenus des Biens des païs d'Election	38.436.900.	40.089.000.	40.800.000.	0.	36.000.000.	0.
14.	Idem des païs d'Etats et conquis	9.850.880.	10.000.000.	9.599.000.	0.	12.000.000.	0.
15.	Idem sur les Gages et Pensions	4.166.268.	6.906.000.	5.030.200.	5.000.000.	4.800.000.	2.100.000.
16.	Dons gratuits des païs d'Etats	4.920.000.	5.458.800.	5.000.000.	5584.500.	4.600.000.	5.156.400.
17.	Dons gratuits du Clergé	3.400.000.	6.600.000.	4.200.000.	6.000.000.	6.000.000.	5.638.000.
18.	Dons gratuits des Eglises de Strasbourg, Metz, Toul, Verdun, et autres Eglises frontieres	45.000.	214.000. pour 2. années	50.000.	70.000.	92.500.	100.000.
19.	Decimes generales et Capitation du Clergé de france	11.500.000.	14.800.000.	12917.653.	14.119.118.	13.000.000.	13073.000.
20.	Fermes generales unies	50.500.000.	52.845.000.	54000.000.	61.000.000.	62.000.000.	80.000.000.
21.	Ferme du Tabac	0.	2.000.000.	3460.000.	Jointe a la Compie des Indes.	7.500.000.	8.000.000.
22.	Ferme des Postes	2.000.000.	2.000.000.	2400.000.	2800.000.	P. 3600.000.	4000.000.
23.	Ferme des Coches et Messageries	3.688.000.	4.483.819.	4.280.000.	4.788.620.	P. 3.620.000.	3.000.000.
24.	Ferme ou Regie du Controle des Actes des Notaires	0.	0.	0.	0	P. 1.146.000.	Joint aux fermes generales.
25.	Ferme du Controle des ouvrages d'or et d'argent	Joint aux fermes gles	1.780.571.	0.	0	P. 1.800.000.	Id 0
26.	Fermes particulieres ou Droits sur toutes les Manufactures du Royaume, avec La marque des fers, les Droits Sur les huiles, Savons, Suifs, Sur les Cuirs; Et Sur la volaille et gibier, Poisson frais et salé	Joint idem	5.400.000.	0.	0.	P. 3.785.000.	Id 0
27.	Revenus de la Compie des Indes (compris en 1722. la ferme du Tabac celle du Café, et le prodüit des Colonies)	0.	0.	0.	12.600.000.	3100.000.	3.000.000.
28.	Recette des Revenans-Bons au Roi	6.990.875.	7.381.355.	1.479.594.	4898.587.	1.344.770.	1.039.500.
29.	Recette des monnoyes	1.800.000.	3.000.000.	1.500.000.	1.200.000.	Neant 0.	2.000.000
30.	Taxe extraordinaire sur tous les Ecclesiastiques du Royaume	0.	2.509.880.	0.	0.	0.	0.
31.	Taxe sur les charges de Judicature, de finances et autres	0.	3.386.000.	0.	0.	0.	0.
32.	Taxe Sur tous les commerçans du Royaume	0.	3.065.000.	0.	0.	0.	0.
33.	Taxe Sur les Portes cocheres de Paris, et Sur les Carosses publics	0.	771.000.	0.	0.	0.	0.
34.	Taxe pour l'habillement et armement de la milice	0.	1.400.000.	0.	0.	0.	0.
35.	Taxe du Pié fourché	0.	480.000.	0.	0.	0.	0.
36.	Revenus extraordinaires de 2.s pour livre Sur les fermes generales et Capitations	14.609.168.	Compris dans les Impositions	0.	0.	0.	0.
37.	Imposition extraordinaire Sur les païs d'Etats	0.	0.	0.	2.000.000.	0.	0.
38.	Taxe sur les habitans du Royaume de Corse	0.	0	0.	0.	0.	600.000.
	Totaux des Revenus du Roi de France des années 1688. 1712. 1717. 1722. 1734. & 1739. non compris les Emprunts	270.686.468.	289.686.607.	210.322.726.	196.648.252.	243.563.800.	203.534.900.
	Emprunts faits outre les Revenus ci dessus						
39.	En 1688. Sur les aides, Gabelles, Tailles, et Revenus de Paris	306.000.000.	0.	0	0	0	0.
40.	En 1712. par les secretaires d'Etat et Gens d'affaires	0.	20.000000.	0	0	0	0.
41.	En 1734. Sur les Tontines	0.	0.	0	0	16.000.000.	0.
	Total general des sommes que Le Roi a tiré de ses sujets ez années ci dessus.	576.686.468.	309.686.607.	210.322.726.	196.648.252.	259.563.800.	203.534.900.
	Il faut observer que les années marquées en chifres Rouges sont tems de Guerre, et que celles marquées en chifres Verts sont temps de pai	La Balance des Recettes et Depenses de l'année ci dessus est dans le Manuscrit des Explications page 5.	Idem Page 6.	Idem Page 7	Idem Page 8.	Idem Page 9.	Idem Page 10.

Tableau des depenses du Roy des années 1688. 1712. 1717. 1722. 1734. & 1739.

Art.	Designation des Depenses	Année 1688.	Année 1712.	Année 1717.	Année 1722.	Année 1734.	Année 1739.
1.	Appointemens des Ambassadeurs, affaires Secrettes, et Pensions dans les païs Etrangers	7.800.000.	8.392.000.	5438.000.	8.800.000.	6.740.000.	5543.195.
2.	Depense de la Maison du Roi reglée annuellement par Sa M.te' et ordonnée par le Grand Maître	7.400.000.	8.156.980.	5590.582.	4.600.000.	6.000.000.	7743.000.
3.	Menus plaisirs du Roi et de la Reine	1.726.000.	1.640.000.	120.000.	200.000.	1.500.000.	1.000.000.
4.	Offrandes et aumones du Roi	600.000.	400.000.	400.000.	600.000.	600.000.	600.000.
5.	Depense des Ecuries du Roi et achat de Chevaux	768.585.	1.766.500.	1.500.000.	1.300.000.	800.000.	753.082.
6.	Au Tresorier de l'argenterie	464.000.	235.844.	170.000.	2.000.000.	1.700000.	543.000.
7.	Vennerie, fauconnerie, Louveterie & Menagerie	110.000.	250.000.	500.000.	500.000.	1.000.000.	800.000.
8.	Batimens, Jardins et fontaines	14.400.000.	1.248.733.	1.795.700.	892.666.	1.400.000.	4.000.000.
9.	Meubles & Garderobbe de Sa Majesté'	1.800.000.	1.990.000.	1.468.000.	2.785.446.	1.412.582.	1.200.000.
10.	Comptant ez mains du Roi	4.000.000.	4.500.000.	0.	1.200.000.	546.000.	2.005.693.
11.	Idem à Mg.r le Dauphin (en 1734. et 1739. menus plaisirs du Dauphin et Dames de france)	586.000.	0.	0.	0.	220.000.	425.000.
12.	A la Prevoté de l'hotel	70.000.	112.000.	80.000.	100.000.	90.000.	65000.
13.	Maison de M.e La Dauphine	900.000.	0.	0.	0.	0.	0.
14.	Maison de Madame	252.000.	300.000.	600.000.	600.000.	300.000.	300.000.
15.	Maison de M.r Le Duc D'Orleans (en 1717. et 1722. compris les app.s de la Regence)	1.050.000.	1.000.000.	2.200.000.	2.200.000.	0.	0.
16.	Au Roi D'Angleterre	600.000.	600.000.	0.	0.	0.	0.
	Au Roi de Pologne	0.	0.	0.	50.000.	0.	2.000.000.
17.	Aux Treize Cantons Suisses	300.000.	250.000.	600.000.	420.000.	340.000.	260.000.
18.	Appointemens Tables et Pensions des Ministre, Secretaires d'Etat et Conseillers ez Conseils du Roy &.a	1.385.672.	1.985.000.	2857.000.	3.057.293.	2.000.000.	1.850.000.
19.	Pensions des Princes et Princesses du Sang	1.867.000.	2.110.586.	1.700.000.	2.200.000.	1.680.000.	1.900.000.
20.	Pensions Sur le Tresor Royal	7.800.000.	8.800.000.	6560.000.	3.000.000.	3.115.081.	2.100.000.
21.	Pensions à l'ordre Royal du S.t Esprit, et militaire de S.t Louis	3.500.000.	3.436.987.	2.000.000.	1.600.000.	1.234.000.	912.000.
22.	Aux quatre Compagnies des Gardes du Corps	1.880.000.	2.100.000.	1.367.509.	1.790.000.	2.200.000.	1.800.000.
23.	Aux Chevaux Legers & Gendarmes de la Garde	1.420.000.	1.555.000.	1.122.000.	1.600.000.	2.000.000.	1.200.000.
24.	Aux Mousquetaires	695.800.	800.000	570.000.	627.581.	780.000.	580.000.
25.	Aux Grenadiers à cheval	90.000.	140.000.	96644.	100.000.	120.0000.	96500.
26.	A la Gendarmerie	572.415	594.587.	407.000.	452.000.	600.000.	500.000.
27.	Aux Cent Suisses	198.400.	200.000.	195.600.	200.000.	190.000.	200.000.
28.	Aux Six Bataillons des Gardes françoises, & aux quatre Bataillons des Gardes Suisses	3.584.500.	4.215.700.	3.800.000.	3225.000.	4115.000.	3.600.000.
29.	Appointemens, Tables, et Pensions des Marechaux de France Gouverneurs de Provinces, officiers Generaux des armées, Gouverneurs des Places, et Etat Major d'icelles	8.740.000.	8.866.000.	3.200.000.	4000.000.	6300000.	3.880.574.
30.	Au Tresorier de l'Extraordinaire des Guerres la Cap.n et autres retenues deduites	98.582.329.	107.365.645.	30.485.000.	38.000.000.	66.387.510.	34.425.000.
31.	Depense de l'artillerie	3.530.000.	2.666.000.	1.800.000.	1.235.845.	2.508.000.	1.000.000.
32.	Depense des fortifications	5.000.000.	3.847.000.	2.600.000.	1.000.000.	2.000.000.	2.000.000.
33.	Gratifications aux officiers des armées	4.600.000.	2.400.000.	1.255.000.	1.248.517.	2.734.000.	500.000.
34.	Depense de La Marine (compris en 1739. les Secours donnez à la Suede)	24.000.000.	12.842.000.	6.682.000.	6.934.378.	13.000.000.	15.000.000.
35.	App.s Gages et Tables des officiers des Parlemens, et Cours Souveraines	11.700.000.	10.456.891.	8.235.557.	7.500.000.	7.080.000.	8.095.000.
36.	Aux officiers de la Chancellerie	150.000.	120.000.	100.000.	200000.	120.000.	100.000.
37.	App.s des officiers des Justices Royales	2.909.873.	2.300.000.	2.600.000.	2426.000.	2.000.000.	2.700.000.
38.	Recompenses extraordinaires	1.300.000.	1.800.000.	2.400.000.	2.800.000.	1.500.000.	300.000.
39.	Guet de Paris et Marechaussées du Royaume	1.124.000.	800.000.	1.600.000.	1.642.500.	1.600.000.	1.200.000.
40.	Fonds pour les Ponts et chaussées, avec la Depense des Levées le long de la Riviere de Loire	1.780.000.	1.286.000.	1.500.000.	2.378.000.	1.875.000.	3.000.000.
41.	Depense concernant le Commerce	124.000.	690.000.	1.950.000.	1.200.000.	2500.000.	1.095.430.
42.	Depense concernant les finances	1.250.000.	2.635.000.	3.124.000.	4.000.000.	4.453.575.	3.350.000.
43.	Frais de Regie du Dixième Denier	2.388.566.	2.189.608.	2.336.000.	0.	2.000.000.	0.
44.	Rentes perpetuelles	32.112.000.	56.960.000.	51.280.000.	42200.000.	37.500.000.	31.584.000.
45.	Rentes Viageres	0.	0.	0.	40.508.100.	29.800.000.	25613.600.
46.	Depenses extraordinaires et inconnües	6.226.000.	6.800.000.	5.672.000.	2.500.000.	2.309.580.	6.000.000.
47.	Depense concernant les Galleres (En 1739. compris les Depenses faites pour la conqueste du Royaume de Corse)	3.000.000.	2.700.000.	1.627.000.	1.600.000.	2800.000.	1.800.000.
48.	Affaires concernant la Police de Paris	2252.000.	1.854.112.	2.800.000.	3.800000.	2.000.000.	2.100.000.
49.	Envoy en Espagne	0.	18.000.000.	0.	0.	0.	0.
50.	Envoy en Pologne	0.	0.	0.	0.	6.000.000.	0.
51.	Couriers ordinaires et extraordinaires	720.000.	845.000.	950.000.	430.000.	782.000.	428.000.
52.	Aux Prisons du Royaume	500.000.	600.000.	200.000.	800.000.	600.000.	550.000.
53.	Opera et comedies	0.	0.	2.000.000.	2.000.000.	2.000.000.	2.000.000.
	Totaux des Depenses du Roi de France des années 1688. 1712. 1717. 1722. 1734. & 1739.	277.809.140.	304.803.173.	175.034.592.	212.503.326.	241.612.328.	188.698.074.
	Il faut observer que les années marquées en chifres Rouges sont tems de Guerre, et que celles en chifres Verts sont tems de paix	La Balance des Recettes et Depenses est dans le Manuscrit des Explications Page 5.	Idem Page 6.	Idem Page 7.	Idem Page 8.	Idem Page 9.	Idem Page 10.

Table
du contenu de ce Volume.

Pages

Revenus ordinaires

Domaine et Bois 1ere

Recette Generale des finances 2

Capitation de la Ville de Paris 8

Capitation particulieres 9

Dixiéme denier sur les gages et Pensions . . . . . Ibid.

Taxes du Clergé du Royaume Ibid.

Dons Gratuit des Pays d'Etat 10

Fermes Generales . . . . . Ibid.

Ferme du Tabac 11

Ferme des Postes et Messageries 12

Ferme des Cuirs . . . . . Ibid

Fabrique des Monnoyes . . . Ibid

Fermes des Coches . . . . . 13. Ibid

Peages Royaux . . . . . Ibid

Revenus Casuels . . . . . Ibid

Recapitulation des Revenus
ordinaires du Roy de l'année
1741 14
Recettes extraordinaires
de L'année 1741 15
Recettes extraordinaires de
L'année 1741 payées en 1742. . . . 9
affaires et Imprevus 17
Recapitulation des Recettes
du Roi de l'année 1741 20
Etat abregé des Depenses du
Roy de l'année 1741 en general 21
Indemnités et Remises pour
Comptant 33
Indemnité payée en reconnoissance
sur le Tresor Royal 34
Recapitulation des Depenses
du Roy de l'année 1741 37
Balances des Recettes et
Depenses du Roy de l'année 1741 Ibid
Etat detaillé des Revenus

du Roi de l'année 1742. avec
tous les droits, taxes et impots
levés en France, outre ceux au
profit de Sa Majesté 39
affaires et emprunts 58
Recapitulation des Recettes du
Roi de l'année 1742 60
Observations sur les Recettes
du Roi de l'année 1742 62
Etats des taxes droits et impots
en sus des Revenus cy devant,
non au proffit du Roy 63
Taxes droits et impots particuliers
levés en France non au proffit du
Roy 72
Revenus particuliers des provinces
des pays d'Etats et des pays
conquis 82
Recapitulation des taxes
droits et impots levés en France
en 1742 outre ceux au profit du
Roy 86
Recapitulation generale des
sommes levées en France en 1742 sur
droits taxes et impots compris
les emprunts faits pour le Roy 87

Etat detaillé des Depenses du Roi
de l'année 1742 88
Depenses Extraordinaires pour
Supplement à celles cy devant
Reglées ordonnées au mois de
Juillet 1742 115
Subsides Etrangers 115
Recapitulation des Depenses du
Roi de l'année 1742 116
Balance des Recettes et Depenses
du Roi de l'année 1742 . . . . Ibid

Ex
Bibliotheca Regia
Berolinensi

1
6

1e

Etat des Revenus

du Roi, de l'année 1741.

Revenus ordinaires

Art. 1er.

Domaines et Bois.

Les revenus des domaines et Bois Sont variables d'une année à l'autre, dans plus ou moins forts suivant la quantité et qualité des bois qui se coupent dans les differentes forets du Roi, et dont la vente Se fait annuellement au plus offrant et dernier encherisseur; laquelle vente a produit en cette année la Somme de deux millions Six cens quinze mille livres, Deduction faite des appointemens et des gages des officiers de la Table de marbre, des Eaux et forets et des domaines et Bois; ainsi que des

appointemens des officiers des greniers à
Sels du Royaume assignez sur la recette des
Domaines et Bois cy - - - - - - - - - 2,615,000 tt

Nota. Le detail abregé des gages
des officiers de la Table de Marbre,
des Eaux et forets, et des Domaines
et Bois, ainsi que celui des appointemens
des officiers des greniers à Sels,
est en 1742.

Total net au Roi des revenus des Domaines
et Bois - - - - - - - - - - - - 2,615,000 tt

Art: 2me

Recettes generales des finances
qui comprennent.

Les Tailles
La Capitation de 4 s. pour livre en sus des
tailles.
Le Taillon de 2 s. pour livre.

La Taille du Roi de 5 ℔ pour livre
La Taxe de la Gendarmerie de 4 ℔ pour livre
Les Ponts et Chaussées, les Turcies et Levées, et les mareschaussées de 2 ℔ pour livre. Les fortifications d'un Sol 6 deniers pour livre, l'ustancile, les fourages et les logemens de Gens de guerre d'un sol 6 deniers pour livre: toutes les dites Taxes au doublement des Tailles proprement dites, nommées ensemble vulgairement Gros de la taille ou simplement les Tailles.

Tailles des pais d'Election

Generalités	Impositions	Totaux
Paris	3,600,000	
Soissons	1,100,000	
Amiens. Picardie paie d'abatis et artois pais d'Etat forment la generalité d'Amiens.		
Picardie	1,250,000	2,230,000
artois	680,000	
Dons gratuits d'artois	300,000	
		6,830,000

D'autre part . . . 6,830,000

Generalités	Impositions	Totaux
Chaalons	1,500,000	
Orleans	2,600,000	
Tours	2,700,000	
Rouen	2,300,000	
Caen	1,890,000	
Alençon	1,900,000	
Bourges	1,040,000	
Moulins	1,460,000	
Poitiers	1,370,000	
Lyon	Tailles du plat pays 1,240,000 Subvention etablie dans la ville de Lyon à la requisition des peuples lors de l'etablissement des droits d'entrée sur le vin, autres boissons et denrées pour en exempter lad. ville, laquelle subvention est taxée sur les maisons et biens fonds d'icelle. Les droits d'entrée qui se perçoivent actuellement à Lyon sur les octrois seulement dont la premiere moitié appartient au Roi, qui est comprise dans les fermes generales, et l'autre moitié à partager entre la ville et l'hopital general cy 1,200,000	2,440,000
Riom	1,800,000	
Grenoble	1,600,000	
Limoges	1,060,000	
		30,490,000

Cy contre . . . 30,490,000 ℔

Generalités	Impositions	Totaux
Bordeaux	2,200,000	
La Rochelle	910,000	
Montauban	1,300,000	
Auch pais d'élection 670,000	1,200,000	
Pau ou Basse navarre pais d'Etat, uni avec auch sous la juridiction du même Intendant . . . 380,000		
Dons gratuits de Basse navarre . . . 150,000		

Total des tailles des pais d'élection compris les dons gratuits de la province d'Artois, de la Basse Navarre et la subvention de la ville de Lyon . . . . . 36,100,000 ℔

Tailles des pais d'Etats.

Generalités	Impositions
Bourgogne	1,600,000
Languedoc	2,300,000
Bretagne	2,000,000
Provence	1,100,000

Total des tailles des pais d'Etats 7,000,000

43,100,000

D'autre part - - - - 43,100,000 tt

Taille ou subvention des païs conquis

Generalités	Impositions	Totaux
Metz	1,940,000	
Lorraine et Barrois	2,400,000	
Lille	1,060,000	
Valenciennes	800,000	
Strasbourg	1,200,000	
Besançon	1,900,000	
Perpignan	500,000	
Total des Tailles ou subventions des païs Conquis		9,800,000

Capitations des habitans en general des villes franches, grandes villes et villes de guerre de la noblesse de ces villes, et du plat païs de chaque generalité, non employée à la Cour, dans les armées, dans l'Eglise, dans la Robe &c, nommée vulgairement La noblesse oisive ou faineante, non compris la Capitation de la ville de Paris qui fait un article Separé

52,900,000

Cy Contre - - - - - - - - 52,900,000

Païs d'Election

Generalités		Impositions	Totaux
Paris, non compris la ville			960,000
Soissons			440,000
Amiens	Picardie	630,000	1,220,000
	Artois	590,000	
Chaalons			680,000
Orleans			980,000
Tours			990,000
Rouen			910,000
Caen			660,000
Alençon			540,000
Bourges			320,000
Moulins			510,000
Poitiers			370,000
Lyon			800,000
Riom			410-000
Grenoble			500.000
Limoges			310,000
Bordeaux			620,000
La Rochelle			420,000
Montauban			510-000
Auch		266000	450,000
Pau		184000	

Total des Capitations susd: des païs d'Election - 12,600,000

65,500,000

D'autre part . . . . . 65,500,000 ℔

Des pais d'Etats

Generalités	Impositions	Totaux
Bourgogne	490,000	
Languedoc	660,000	
Bretagne	620,000	
Provence	430,000	
Total		2,200,000

Des pais Conquis

Metz	510,000
Lorraine et Barrois	900,000
Lille	610,000
Valenciennes	520,000
Strasbourg	740,000
Besançon	880,000
Perpignan	140,000
Total des Capitations des pais conquis -	4,300,000

Total des Recettes Generales des finances . . 72,000,000

Art. 3.

Capitation de la ville de Paris,
Capitation des Corps des marchands artiers
metiers, des Bourgeois, manans, habitans
Domestiques et de noblesse oisive de la ville
de Paris, fixée a la Somme de - - - - 4,600,000

Art. 4

Capitations particulieres dont le detail est en 1742

Retenue des Capitations sur les gages des charges et offices, sur les appointemens des emplois sur le Comptoir du roi, sur les Pensions et sur les rentes ensemble la Somme de . . . 1,885,929 tt

---

Art. 5e

Dixieme denier sur les gages et Pensions établi en 1710, lequel se leve en tems de paix comme en tems de guerre, ensemble la Somme de - - - - - - - - - - 2,216,000 -

Nota. Ce dixieme denier a été Supprimé en 1717 pour 1718 et retabli au mois de juillet 1718 et a été payé pour lad. année.

Art. 6e

Taxes du clergé du Royaume

Decimes du Clergé de france - - - - - - - 10,660,000

Capitations dudit Clergé - - - - - - - - 2,212,000

Subventions dudit Clergé - - - - - - - - 1,327,000

Decimes du clergé des Eglises de Cambray, Arras, St. Omer, Metz, Toul, Verdun, Strasbourg et Perpignan, nommées Eglises frontieres, attendu qu'elles ne sont point corps avec le Clergé de france n'envoyant point de Deputés a ses Assemblées generales, ensemble - - - - - - - - - 940,000

Capitations desd: Eglises - - - - - - - - - - - - - - 187,900
Subventions ideur - - - - - - - - - - - - - - 112,100
Total des Taxes du Clergé - - - - - - - - - - - - 15,440,000

Art. 7.e

Dons gratuits des pays d'Etats

Bourgogne - - - - - - - - - - - - - - - 2,200,000
Languedoc - - - - - - - - - - - - - - - 3,600,000
Bretagne - - - - - - - - - - - - - - - - 3,200,000
Provence - - - - - - - - - - - - - - - - 1,800,000
Total des dons gratuits des pays d'états pour les années
1740 et 1741 - - - - - - - - - - - - - - - - 10,800,000

Cy pour la presente année 1741 5,400,000ff

Nota. Les dons gratuits de la Basse navarre
ou generalité de Pau et celuy de la Province d'artois
pais d'Etats sont compris avec les tailles de ces provinces
Voyez l'art. 2. cy devant concernant les Recettes generales
des finances.

Art. 8.

Fermes Generales

Fermes Royales unies, nommées vulgairement
fermes generales à 82 millions suivant le
bail fait et passé pour le Roi par le S.r Ory
Controleur general des finances, à Jacques de
Forneville adjudicataire desd: fermes generales

Sous la cautions de 40 fermiers generaux le 2 aoust 1738 pour six années dont lannée 1744 Sera la derniere aux charges, clauses et conditions de renouvellement dud. Bail tous les deux ans pour etre augmenté au profit de Sa Majesté. ou diminué en faveur de lad judicataire suivant la fituation des tems et ~~des~~ affaires; compris dans le d Bail les fermes particulieres reunies en 1726. Jcelui bail des fermes Generales renouvellé au mois de Septembre 1740 fur le pied de 84 millions par chacune année 1741, 1742, 1743, 1744, à la charge par le Roi d'indemniser le d. adjudicataire pour cause des accidens imprévus qui pourroient arriver fur les fermes Royales unies pendant ces quatre dernieres années, et de lui tenir compte du franc salé, des sels de gratification et d'aumones quil delivrera gratis suivant les états qui lui seront remis à cette fin, ainsi que de la Somme fixée annuellement pour lentretien des fanaux servant à la conduite des sels cy - - - - - 84,000,000

Art. 9e.

Ferme du Tabac

Cette ferme a été adjugée aux fermiers generaux des fermes Royales unies par bail du mois doctobre 1740, pour les années 1741, 1742, 1743, et 1744 fur le pied par an de - - - - 11,000,000

Art. 10.

Ferme des postes et messageries

Cette ferme a été adjugée à Six fermiers generaux au mois d'octobre 1740 pour les années 1741, 1742 1743, et 1744 sur le pied de 4,200,000 pour chaume cy pour la presente année 1741 - - - 4.200.000 tt

Art. 11.

Ferme des cuirs

La ferme des droits sur les cuirs a été adjugée a quatre particuliers au mois d'octobre 1740 — pour quatre années sur le pied de deux millions par an, cy pour l'année 1741 - - - - - 2.000.000.

Art. 12.

Fabrique des monnoyes

Le benefice de la fabrique des monnoyes a monté en cette année a 3.765.000 tt deduction faite des appointemens du directeur general des monnoyes du Royaume, de ceux des directeurs particuliers, des Contrôleurs et autres employés et des journées d'ouvriers, ainsi que de la sol de de la Compagnie militaire de la prevoté generale des monnoyes du Royaume composée de pris de 100 hommes compris les officiers cy - - - - - - - 3.765.000

Art. 13.

Fermes des Coches.

Les fermes des Coches Sous adjugées annuellement à divers particuliers, montant ensemble en cette année à . . . . . 2.200.000.

Art. 14.

Peages Royaux

Les fermes des peages Royaux adjugées annuellement à divers particuliers, non compris ceux unis aux fermes generales, montant ensemble en cette année a 236000 ℔ dont le detail est en 1742 4. . . . . 236.000

Art. 15.

Revenus Casuels.

Consistant aux droits de regale pour la vacance des benefices Ecclesiastiques au Roi dus; au droit de Centieme denier dû annuellement par les proprietaires des charges; et au droit de 60.e de la finance des charges lors de la Vente d'icelles pour accorder a Laquelle un le privilege d'en jouir, la Somme de . . . 1.040.000

14

Recapitulation des Revenus ordinaires du Roi de l'année 1741

Domaines et Bois	2.615.000 tt
Recettes generales des finances	72.000.000
Capitation de la ville de Paris	4.600.000
Capitations particulieres	1.885.929
Dixieme deniers sur les gages et Pensions	2.216.000
Taxes de l'église	15.440.000
Dons gratuits des pais d'Etats	5.400.000
fermes generales	84.000.000
ferme du Tabac	11.000.000
ferme des postes et messageries	4.200.000
ferme des cuirs	2.000.000
fabrique des monnoyes	3.765.000
fermes des Cuirs	2.200.000
Peages Royaux	236.000
Revenus Casuels	1 040 000

Total des Revenus ordinaires du Roy de l'année 1741 — 212.597.929 tt

Recettes extraordinaires

Art. 16.e

Dixieme denier des trois derniers mois de cette année établi par Edit du mois d'aoust.

Dixieme denier des revenus des biens du Royaume en general à l'exception de celui de l'Eglise dedaction faite des frais de regie 4.870.000

Art 17.e

Rachapt du dixieme denier du Clergé de france pour les trois derniers mois de l'année 1741 . . 2.250.000.

Art. 18.e

Dixieme denier du Clergé des Eglises frontieres . . . 125.000.

Art. 19.e

Dons gratuits ordinaires du clergé de france

L'assemblée generale du Clergé de france, tenue a Paris es mois de Septembre es d'octobre de l'année derniere a accordé au Roi huit millions de dons gratuits ordinaires, ainsi nommés parcequil y en a d'extraordinaires comme on le verra en 1742 laquelle somme a été payée comptant au commencement de cette année cy . . . . . 8.000.000.

15.245.000. A

D'autre part . . 15.245.000

Les dons gratuits ordinaires du Clergé de France s'accordent de 10 en 10 ans, lors de la tenue des grandes assemblées, lesquels sont plus ou moins forts suivant les besoins de l'Etat ; mais outre ceux ci il y en a quelquefois d'extraordinaires dans l'intervalle de ces dix années, accordés par les assemblées generales convoquées extraordinairement par le Roi pour les besoins pressans de l'Etat. Ces dons gratuits ordinaires se payent d'année en année par 10es ou comptant au choix de sa Majesté

XVI. 20.

Dons gratuits ordinaires des Eglises frontieres.

Les dons gratuits ordinaires des Eglises de Cambray, arras, St. omer, metz, Toul, Verdun Strasbourg et Perpignan sont accordés par les assemblées particulieres de chacune de ces Eglises aussi de 10 en 10 ans montant ensemble à la Somme de 740.000.tt portée au tresor Royal au mois de mars de cette année cy 740.000

Total des Recettes extraordinaires du Roy de l'année 1741 . . . 15.985.000 a

Recettes extraordinaires sur l'année
1741 payées en 1742

Art. 21.

Taxes sur l'industrie au double de la capitation des corps des marchands arts et metiers pour tenir lieu de 10e denier sur l'industrie etablie en 1742 par Edit du mois de May, qui avait ajouté à payer les trois derniers mois de cette année à l'instar du 10e denier, payée en 1742 cy pour . . . . . Memoire

Art. 22.

Sous le restant de la Taxe du joyeux avenemt de Louis quinze à la couronne demandée en cette ~~pecité~~ année, portée au tresor Royal en 1742 et en recette en lad. année et dans l'explication est dans l'etat de la meme année 1742 cy pour . . . . . Memoire.

Affaires et Emprunts.

Outre les revenus ordinaires et extraordinaires du Roi dans le detail est cy devant, montant a pres de 228 millions, Sa Majesté

a fait plusieurs affaires et emprunts, cette Somme n'étoit point suffisante pour pourvoir aux dépenses ordinaires et — extraordinaires de cette année à cause des armées de terre et de mer qu'elle a été obligée de mettre sur pied ; et pour autres affaires détaillées dans l'état des dépenses de cette année, Scavoir.

ART 23e

Il est par les fermiers generaux au nombre de 40 et par les receveurs generaux des finances au nombre de 60 la somme de vingt cinq millions qu'ils ont promis au Cardinal de Fleury de prêter au Roy dans le courant des trois premiers mois de l'année 1742. Sur laquelle Somme ils ont remis au trésor Royal le 24 decembre de cette année, celle de huit millions à compte. De laquelle Somme de 25 millions le Roy payera l'interest à 5 $\frac{1}{2}$ pour cent par année dont les arrerages de la premiere année ne courront qu'au mois de fevrier 1743 suivant la Convention et a compté de 25 millions 8.000.000.

Cy Contre . . . . . 8.000.000 ℔

Nota: Les 17 millions restans seront portés au tresor Royal en 1742 et par consequent en recette dans l'état de ladite année cy pour Memoire

Art 24

Creation de 600.000 ℔ de rentes viageres divisées en plusieurs classes suivant les differens ages depuis le denier 7 jusqu'au denier 13 au principal de six millions par ledit du mois de novembre 1740 dont les fonds n'ont été portés au tresor Royal qu'en cette année cy 6.000.000

Nota par ledit du mois d'octobre 1741 il y a une creation de 320.000 ℔ de pareilles rentes mais n'etant point remplies, les fonds ne seront portés au tresor Royal qu'en 1742 et en recette led: année cy pour Memoire

Art 25

Il est par la compagnie des Indes, la Somme de dix millions remise au tresor Royal au mois de novembre de cette année, dont le Roy grayera l'interest à lad Compagnie à 5 pour cent par année cy . . . . 10.000.000.

Nota cette Somme n'a point été prestée par la compagnie des Indes, mais par les grayeurs des rentes et autres personnes nommées dans l'état des dettes du Roi au 1er Janvier 1744 pag. 23 dont les Srs. ont fait le fonds à la Compagnie des Indes a fait le remboursement.

Total des affaires et emprunts en l'année 1741 24.000.000

20

Recapitulation des recettes du Roi
de l'année 1741.

Revenus ordinaires - - - - - - - -	212.597.929 ᵗᵗ
Revenus extraordinaires - - - - - - -	15.985.000
Affaires et Emprunts - - - - - - -	24.000.000
Total - - - -	252.582.929

La recette des remboursements au Roy pour dépenses et parties de dépenses non exécutées, et dont on fera le détail en 1742 ne sera constatée qu'en 1744. Elle pourra monter à 2.600.000 ᵗᵗ suivant les états remis à cette fin au Contrôleur général des finances par les différens comptables du Royaume. Quoique cette recette soit réelle et effective on ne la met point ordinairement sur les états des revenus ordinaires et extraordinaires du Roy, attendu que les sommes en provenant ne sont point tirées des peuples, provenant des dépenses et parties de dépenses ordonnées et non faites pendant le cours de l'année, et dont les fonds sont ordonnés des années précédentes pour - - - - - - - - Mémoire.

21
F 16

Etat abregé des depenses du Roi de l'année 1741

Art. 1er
Maison du Roi et de la Reine

Ces depenses consistent à la table du Roi et de la Reine, de Monseigneur le Dauphin des Dames de frane et autres Tables, aux appointemens des officiers, employez et domestiques attachés a Leurs Majestés, et aux Enfans de frane ; et generalement toutes les depenses payées par les tresoriers des maisons du Roi et de la Reine, ensemble la Somme de Six millions quatre cent mille livres dont le detail est en 1742 ainsi que celui de toutes les depenses ci apres 4 - - - - - - - - - 6.400.000 ℔

Art. 2e

Menus plaisirs du Roi comptant entre mains 1.200.000

Art. 3e.

Menus plaisirs de la Reine - - - - - 120.000

Art. 4

Menus plaisirs du dauphin - - - - - 60.000

7.780.000 ℔

Autre part. — 7.780.000.

Art. 5.

Depenses concernant les ecuries du Roi, pour appointemens des officiers de ce nourriture des chevaux - - - - - - - 2.200.000

Art. 6.

Venerie, fauconnerie et Louveterie - - - 1.340.000

Art. 7

Argenterie et affaires de la chambre - - - 660.000

Art. 8

Offrandes et aumônes du Roi - - - - - - 600.000

Art. 9.

Gages ou solde des gardes de la porte et de la Prevôté de l'Hôtel - - - - - - 240.000

Art. 10.

Ordinaire des guerres

Fonds pour la solde des gardes du Corps des gendarmes et chevaux legers de la garde, des mousquetaires, des Grenadiers a Cheval, de la Gendarmerie, des gardes françoises des gardes suisses, et des cent Suisses compris les pensions et les gages des tresoriers et Contrôleurs ensemble la somme de 8.325.000

Art 11.

Appointemens des marechaux de France des officiers generaux des armées, de ce

21.145.000 ℔

D'autre part 21.145.000 ᵗᵗ

Gouverneurs de Provinces et officiers de l'état major des Provinces et des places la somme de cinq millions deux cens trente deux mille livres, compris les pensions et le Supplement d'appointemens aux officiers generaux qui ont servi dans les armées de Bavière et du bas Rhin, pour la partie des Gouvernemens payés par les tresoriers de l'extraordinaire des guerres, attendu qu'une partie des appointemens des officiers des Gouvernemens des Provinces pais d'Etats est à la Charge de ces provinces et que les Gouvernemens maritimes sont payez par les tresoriers de la marine dont les appointemens sont employés dans letat de la marine cy - - - - - - 5.232.000

Voyez letat des appointemens des officiers Generaux et des officiers des Gouvernemens.

Art. 12.

Extraordinaire des Guerres sous la solde des Regimens d'Infanterie Cavalerie, dragons Compagnies franches Compagnies d'Invalides detachées, et autres

26.377.000

Dautre part 86.377.000

Depenses Specifiées en 1742 pour les tems de paix, compris les pensions accordées a plusieurs officiers actuellement en service Les gages des tresoriers et Controleurs des Commissaires et Controleurs des guerres &c la Somme de 34.812.000

Entretien des milices sur le pied de la paix . 2.000.000

Autres fonds concernant l'extraordinaire des guerres, ordonnés aux mois d'avril et de may a cause des armées mises en campagne aux mois de juin et juillet de cette année.

Fonds pour l'augmentation des troupes de l'Infanterie montant a plus de 30 mille hommes a raison de 30 tt pour engagement et 30 tt pour habillement de chaque homme de revue compris les gratifications accordés aux Capitaines qui ont eu leurs compagnies completes au tems fixé la Somme de 2.862.800

Sous la fourniture de pain de munition aux troupes, deduction faite de la retenue sur la solde des officiers et soldats, dautant l'excedant sur le Compte du Roi est de . 5.245.000

46.919.800 26.377.000

D'autre part..	46.919.800 ℔	26.377.000 ℔
Sous la fourniture de la viande aux troupes des armées de Baviere et du bas Rhin, — déduction faite de la retenue sur la solde des officiers et soldats. Partant le excedant sur le Compte du Roi est de - - - - - - - -	2.100.000	
Excedant de depenses de la fourniture des fourrages aux officiers generaux des armées, et aux officiers de l'Infanterie et le Supplement aux Regiments de Cavalerie et dragons accordé en tems de Campagne	1.830.000	
Appointemens des Intendans des armées des Commissaires et Controleurs des guerres, des grands Prevots et de leurs archers, la Somme de - - - - - - - - - - - -	308.000	
Appointemens des Commis et employés dans les vivres et dans les fourrages sur le Compte du Roi - - - - - - - - -	395.000	
Depense des hopitaux militaires des Villes de l'interieur du Royaume et des armées de Baviere et du bas Rhin — pour Journées d'officiers soldats Cavaliers et Dragons malades, deduction faite de la Solde entiere. Partant le excedant sur le Compte du Roy		
	51.552.800 ℔	26.377.000 ℔

d'autre part 51.552.800 tt 26.377.000

Y compris les appointemens des employés
est de . . . . . 865.412.

Fonds pour la solde de l'augmentation des
troupes depuis le premier juillet jusqu'à
la fin de l'année 1.500.000

Fonds et extraordinaire de solde des bataillons
de milices sortis de leurs provinces en différens
temps depuis le premier juillet jusqu'au mois
de novembre pour la garde des places frontières
et relever les vieilles troupes destinées à former
les armées la somme de 2.200.000

Habillemens d'icelles milices au nombre de
30 mille hommes, compris les habillemens
des officiers, Sergens tambours 900.000

Même habillemens pour le même nombre
des milices futures qui seront levées au
commencement de l'année prochaine cy . . . 900.000

Dépenses des étapes pour la fourniture
du pain, du vin et de la viande aux
troupes qui ont été en marche, déduction faite
de la solde entière aux officiers et soldats
pendant ce tems là. D'autant l'extraordinaire sur
le Compte du Roi est de 1.980.000 tt
compris la fourniture des fourages à la
Cavalerie et dragons, et aux officiers de guerre . . 1.980.000

Total des dépenses des Extraord. des guerres
en 1741 . . . . . 59.898.212

86.275.212

Cy Contre . 86.275.212

Art 13

Gratifications aux troupes 800.000

Art. 14

Fonds pour les dépenses ordinaires et extraordin:
de la Gendarmerie la marine 24.200.000

Art. 15

Fonds pour les dépenses ordinaires et extraordinaires
des Galleres 2.800.000

Art 16

Fonds pour les dépenses ordinaires et extraordinaires
de l'artillerie 2.400,000

Art 17

Fonds pour les fortifications 4.000.000

Art. 18

Fonds pour les marechaussées des pais —
d'élection et des gardes de la Connetablie 1.200.000

Art. 19

Indemnités militaires 200.000

Art 20

Appointemens du premier ministre des finances
et Conseiller d'etat et des employés dans le ministere . . 2.160.000

Art 21

Appointemens des ambassadeurs et ministres dans
les Cours etrangeres 980.000

125.015.212

Cy contre 123.015.212 to

Art 22

Aux mesmes pour affaires secrettes etrangeres et pensions etrangeres - - - - - - 2.870.000

Art 23

Remises faites au Mareschal de Belle isle ministre plenipotentiaire à Francfort cours de l'election d'un Empereur pour depenses à ce sujet, et celles pareillement faites par ordre du Roi dans les cours d'allemagne ensemble la somme de - - - - - - 2.790.000

Art 24

Aux ambassadeurs du grand Seigneur pour leur subsistance depuis le jour de leur arrivée à Marseille jusqu'au 1er janvier 1742 la Somme de - - - - - 260.000

Art 25

Au Roi de Pologne grand Duc de Lithuanie Duc de Lorraine et de Bar la Somme de deux millions cy - - - - - - - 2.000.000

Art 26

Pensions des Princes et Princesses du sang en cette qualité - - - - - - - - 1.925.000

Art 27

Pensions de l'ordre du Saint Esprit et de l'ordre de St Louis - - - - - - - - 1.906.000

136.766.212

Cy Contre 136.766.212

Art 28

Pensions sur le tresor Royal - - - - - - 3.100.000

Art. 29

Aux Lignes Suisses et Grisonnes - - - - - 600.000

Art. 30

Gages des officiers des Parlemens et autres
Cours souveraines du Royaume et des
officiers des justices Royales; ensemble
les appointemens des premiers Presidens
des Cours souveraines fr. la Somme de - - 6.100.000

Art. 31

Gages des officiers du bureau de l'imprimerie
et de la librairie et depenses a ce sujet - - - 100.000

Art. 32.

Aux banquiers en Cour de Rome pour les
affaires de France à lad. Cour - - - - - 300.000

Art. 33

Appointemens des Intendans du Commerce
employés et depenses a ce sujet - - - - 660.000

Art 34

Appointemens du Controleur general des
finances, du premier Commis des
finances, des Six Intendans des
finances et frais de leurs Bureaux - - 930.000

158.556.212

D'autre part 158.556.212 ℔

Art 35

Appointemens des Intendans departis dans les provinces, des Secretaires des Intendances des Subdelegues des Intendans &c 1.440.000

Art. 36

Gages des officiers du bureau des finances des officiers des Jurisdictions, des Elections, des Receveurs et Controleurs generaux des finances et des receveurs et Controlleurs des Tailles &c 4.129.800

Art. 37.

Batimens du Roi 4.750.000

Art. 38.

Ponts et Chaussées de France la Somme de . . . 3.800.000

Art 39

Cureies ordinaires 680.000

Art 40.

Bibliotheques du Roi 354.000

Art. 41

Archives du Roi et imprimeries Royales 46.000

Art. 42

Monnoye des medailles 210.000

Art 43.

Pensions des anciens academiciens des academies Royales et Depenses ordin. et Extraord. concernant lesd. academies 120.000

164.296.012

Cy Contre 164.296.012 ℔

Art. 44

Solde du guet à pied et à Cheval de la Ville de Paris &c - - - - - - - - 220.000

Art 45

Aux Spitaux du Royaume - - - - - - 200.000

Art 46.

Dépenses de la Bastille, Vincennes, Pierre en Cize de Lyon &c - - - - - - - 980.000

Art 47

Affaires Secrettes du dedans du Royaume - - 180.000

Art 48.

Charges du bail de la ferme des Postes pour places gratuites accordées par la Cour - - - - 90.000

Art 49

Charges du bail des fermes des coches pour places gratuites accordées par la Cour - - - - 74.600

Art 50.

Dépenses extraordinaires du Roi - - - - 36.800

Art 51

Dépenses extraordinaires casuelles - - - 45.000

Art 52

Dépenses des prisons du Royaume pour nourriture des prisonniers sur le Compte du Roy - - - - - - - - 443.360

166.555.772

Dautre part 166.555.772

Art 53.

Appointemens du Secretaire du Cabinet du Roy. appointemens et frais de Voyages des Courriers ordinaires et extraordinaires . . . 820.000

Art 54

Supplemens des depenses des maisons Royales des Invalides et de Saint Cyr . . . . — 110.000

Ce sont deux maisons tres fondées de revenus suffisans pour leurs depenses ordinaires.—

Art. 55

Rentes perpetuelles de l'hotel de Ville de Paris . 28.270.640

Art. 56

Rentes viageres 24.812.720

Art. 57

Dividendes des actions de la Compagnie des Indes . . . . . 8.000.000.

Art 58.

Gages des payeurs et Controleurs des rentes frais, faux frais et taxes de Comptes . . . 915.370.

Total des depenses ordinaires du Roy de l'année 1741 . . 229.294.462.

SS
22

Indemnités et Remises

pour Comptant

Art 59

Indemnité accordée à l'entrepreneur de la fourniture du pain de l'hotel Royal des Invalides pour pertes par lui soufferte pendt les années 1740 et 1741 suivant marché à cause d'renchérissement des blés la Somme de . . . 1.100.000

Indemnités accordées aux Entrepreneurs des hopitaux militaires du Royaume à cause des pertes par eux soufferte sur leurs marchés de l'année 1740 & 1741 par la cherté des blés et des autres denrées, — ensemble la Somme de - - - - - - - 400.000

Remises sur les tailles à cause des pertes soufferte par quantité de paroisses dans les différentes provinces du Royaume dont les biens et héritages ont été en tout ou en partie emportés par le débordement des rivieres arrivé à la fin de l'année 1740 ensemble la Somme de . 4.600.000

Dons accordés par le Roy a nombre d'officiers militaires, gentilshommes et des personnes protegés dont les maisons et autres biens ont été entierem.t

emportés par les debordemens des rivieres
ensemble 300.000

Total des remises et Indemnités
pour Comptant . . . . 6.400.000.

Indemnités payées en
reconnoissances fur le tresor Royal

Au mois de novembre de cette année
S. M. a accordé 14.400.000 tt d'indemnités
et recompenses, compris les indemnités
ordinaires et annuelles en deduction
du prix de bail des fermes generales
dont les 6.400.000 tt expliquées cy devant
ont été payés comptant; et les
autres 8. millions cy après detaillés payés
en reconnoissance fur le tresor Royal
payables en 1744 portant interest
à 5 pour Cent à Commencer du premier
janvier de cette année.

Art. 6o

Aux fermiers generaux la Somme
de trois millions Scavoir 1.860.000 tt
pour le remplacement du prix des
tels grains fournis, suivant la teneur

de leur bail, pour le faux sale des officiers
en charges et la fourniture des sels de
gratification et indemnités 140.000 tt de
charges annuelles sur la ferme de gabelles
en déduction du prix du bail pour les
réparations à faire aux canaux et rivières
servant à la conduite et tirage des sels
pour empêcher les éboulements des terres
400.000 tt à cause des dégats arrivés aux
marais salants et aux établissements des
fermes Royales ruinés occasionnés par le
débordement des rivières et 600.000 tt
pour indemniser les Sous fermiers des
aydes des généralités pais vignobles à
cause du défaut de consommation des
vins en cette année, les vendanges de
l'année 1740 ayant été gelées
la veille de les récolter, revenant
tout ensemble à celle première de. -- 3.000.000.

Des entrepreneurs de la fourniture
du pain de munition aux troupes, à
plusieurs autres entrepreneurs pour la
fourniture des troupes et de la bouche
du Roy, ensemble la somme de cinq
millions pour pertes par eux soufferts
pendant l'année dernière et la présente

année sur leur marché, à cause de la cherté des bles et des autres denrées pendant ces deux années cy la Somme de . . . . 3.000.000 tt

Total des indemnités payées en reconnoissance sur le tresor Royal . . . 8.000.0000.

Cy seulement pour . . le Memoire De laquelle Somme de huit millions l'interest a été payé comptant en cette année sur le pied de cinq pour cent par le garde du tresor Royal en exercice faisant 400.000 tt qu'il convient de porter icy en depense cy . . . . 400.000.

Art 61

Subsides Etrangers

Ces subsides ont été accordés a plusieurs Princes de l'Europe à cause des affaires presentes en cette année montant ensemble à la Somme de . . . . . 22.200.000.

Nota. On n'a pu avoir au juste la distribution de cette Somme, mais on croit qu'une partie a passé en Suede une autre a Munik et l'autre partie a des Electeurs ou Princes de l'Empire mais il sera peut etre difficile de le voir bientot; car par exemple on n'a eu une parfaite connoissance que en 1725 des subsides accordés par

Louis 14 au Roi d'Espagne son petit fils depuis
l'année 1700 jusqu'en 1714 parequel la
Cour tient les Sortes de Subsides les plus
Secrets que faire se peut pour eviter —
l'ombrage qu'en prendroient les peuples
qui s'imagineroient que tous les argent du
Royaume passeroit dans les pays etrangers.

Recapitulation des depenses du Roi de l'année 1741.

Depenses ord: et extraord: la Somme de ... 229.294.462 ℔
Indemnités et remises payées pour Comptant .. 6.400.000
Indemnités payées en vertu des lettres du Royal
Cy pour memoire - - - - 8.000.000.
Interest de cette Somme - - - - - - 400.000
Subsides etrangers - - - - - - 22.200.000.

Total general des depenses du Roy
de l'année 1741 - - - - 258.294.462.

Balance des recettes et depenses du Roy de l'année 1741

Les recettes en general montent à - - - - 252.582.929 ℔
Les depenses à - - - - - - - 258.294.462
Partant le Roi doit - - - - - - 5.701.533. ℔

Laquelle Somme Sera payée en 1742
en Consequence des arrangemens pris par le
Cardinal de Fleury principal ministre
Malgré les depenses extraordinaires et exorbitantes
des armées et autres à l'occasion des affaires
presentes de l'Europe.

Fait et arrêté le 26 Juin 1742

Fin des Recettes et depenses
de l'année 1742.

29
25
2

Etat détaillé des revenus

du Roy, de l'année 1742 avec tous les droits, taxes et impots levés en France, outre ceux au profit de Sa Majesté. On trouvera aussi dans cet état les explications des dits revenus.

Art 1er.

Domaines et Bois

voyez ce qui est dit en 1741

Les revenus des domaines et bois consistent savoir.

A la vente annuelle des bois de Sa Majesté provenant des coupes reglées et non reglées faites dans les bois et forets appartenants au Roy

A la ferme des différents biens doyaux situés à la proximité des bois et forets du Roy, des fleuves rivieres, les etangs, fontaines &c.

Et aux exploits et amandes qui sont les sommes auxquelles des particuliers sont condamnés par les juges Royaux des eaux et forets pour cause de contraventions aux ordonnances de Sa Majesté concernant les delits commis dans les bois et forets.

Tous ces revenus ont produit ensemble cette année 4.401.200 tt sur laquelle somme il convient deduire 984 400 tt pour les gages des Grands maitres, maitres particuliers et autres

officiers des Domaines et Bois et 656800 tt
pour les appointemens des officiers des
greniers à sels du Royaume. Partant
reste net au Roy - - - - - - - 2.840.000

Art. 2

Recettes generales des finances
dous les impositions tous les memes que
celles de l'année 1741. (voyez l'état des
revenus du Roi de l'année 1741 - art. 2.)

Explication des Tailles des pays
d'Election

C'est une taxe arbitraire imposée sur les
habitans des 20 generalités pais d'élection
à l'exception des gens d'Eglise, de la
Noblesse, des officiers de guerre, de
Marine, du Roy, de la Reine, des Dimes
et Dimettes du Sang et des personnes pourvues
de Charges et offices. Cette taxe est
ordonnée annuellement par le Roy et
repartie dans chaque generalité suivant
leur force, dous les Intendans font la
repartition sur chaque Election puis sur
chaque paroisse et ensuite elle s'impose
sur chaque habitant suivant ses moyens
ou à peu près par les Subdelegués

des Intendans en chaque Election et les anciens de chaque paroisse en presence du juge du lieu et du syndic.

Explication des tailles des païs d'Etat

Dans les generalités de Bourgogne — Languedoc, Bretagne, Provence, Basse ou Basse Navarre et Province d'Artois la taille est taxée dans chaque Paroisse sur les biens fonds roturiers; gentilshommes gens d'Eglise et officiers la payent sur les biens en roture que leurs appartiennent. Les Corps des marchands, arts et metiers y sont taxés pour leurs etablissemens: mais les gagnes deniers, Journaliers et pauvres gens n'y sont point de part comme il se pratique dans les pays d'Election.

Explication des Tailles des pais

Conquis

Dans les generalités de Lille, Metz Valenciennes, Strasbourg, Lorraine et Artois, Bourgogne et Perpignan La Taille y est taxée tout de meme que dans les païs d'Etats.

Lesquelles Taxes de la taille avec les Capitations et autres Taxes au doublement des Tailles nommées gros de la Taille

Tout le tout ci devant en 1741 montent
ensemble en cette année à - - - - - 72.000.000.

Explication de la Capitation en general

La capitation en general est une taxe qui
s'impose par tête dans toute l'etendue
du Roiaume, mille personnes n'en est
exempte, à l'exception des Suisses et
des invalides, toutes la payent depuis
le Dauphin* de france jusqu'aux valets
servantes, gagnedeniers et porteurs d'eau.
Elle est taxée suivant la qualité de chaque
personne, biens Commerce, charges
emplois, Pensions et rentes, arts et
metiers et Journailliers. Les gens de
guerre y sont aussi imposés jusqu'aux
simples soldats qui payent par
chacun an 22 ℔ mais les capitaines
la payent pour eux depuis l'année
1718 sur le decompte de l'habillement qui
appartient aux Capitaines

* par politique Seulement. Lors de l'etablissement de la
Capitation en 1695 les grands du Royaume demanderent
a Louis 14 à l'instar de la taille d'en etre exempts, mais
le Roi pour les debarasser de leurs importunités ordonna qu'il
imposeroit le Dauphin son fils et les princes et princesses
de son sang.

ART. 3

Capitation des Corps des marchands arts et metiers bourgeois manans habitans de la ville de Paris, de la noblesse oisive de ladite ville et des domestiques en general, fixée en 1741 et 1742 a 4600000 ^tt au profit du Roi pour chacune desdes deux années cy . . . . . 4 600 000 ^tt

ART. 4

Retenue des Capitations particulieres Sur les officiers, employés et domestiques des maisons du Roi et de la Reine et autres capitations de la Cour ensemble 92 550

Capitations sur les pensions des Secretaires et Conseillers d'Etat et des employez dans le ministere 76 400

Capitations des troupes de la maison du Roi . . 83 800

Capitations des Ducs et Pairs, des officiers generaux des armées, des Gouverneurs des Provinces et des places et des officiers de l'Etat major des Provinces et des places

Capitation de l'extraordinaire des guerres, de l'artillerie des fortifications et marechaussée 482 600

Capitation de la marine et des Galleres . . . 178 100

Capitations des officiers de police des villes, du guet de Sa Ste et compagnies d'archers de la d. Ville - - - - - - - - 114 460.

Capitations des officiers des Cours souveraines du Royaume et des justices Royales - - - - - - - - - - - 162 480

Capitation des fermiers generaux des fermes Royales reunies, des autres fermiers des fermes du Roi, des sous fermiers, gens d'affaires et leurs Commis - - - - - - - - 315 805

Capitations des magistrats des Villes du Royaume - - - - - - - - 353 976

Total des Capitations particulieres - - - - - 1.926.586 a

Art. 5.

Retenue du dixieme denier sur les gages des charges et offices et sur les pensions en general Etably en l'année 1710 lequel se leve en tems de paix comme en tems de guerre, ensemble la somme de - - - - - 2.210.000

Art 6

Taxes de l'Eglise

Decimes du Clergé de France - - - - - 11 060 000

Capitations - - - - - - - - - 2.212.200

Subventions - - - - - - - - - - 1.327.900

Decimes du clergé des Eglises frontieres	940 000
Capitations	187 900
Subventions	112 100
Total	15.840 000

Les dixmes sont proprement les Tailles de l'Eglise. La Capitation et deg^{ts} pour livres en sus des Decimes, et la subvention est de deux sols pour livres en sus des decimes et capitations. Voyez le memoire Intitulé Critique sur les impositions du Clergé année 1742 &c.

Art. 7

Dons gratuits des pais d'Etats pour les années 1741 et 1742

Bourgogne	2.600.000
Languedoc	4.400.000
Bretagne	3.600.000
Provence	2.000.000.
Total	12.600.000
Cy pour l'année 1742	6.300 000

Nota: Les dons gratuits des provinces de Basse navarre et d'Artois pais d'Etat sont inglobés avec les tailles de ces provinces voyez l'art 2 des revenus du Roi de l'année 1741.

Explication des dons gratuits des
pais d'Etats

C'est un don ou present fait au Roi par
chaque province des païs d'Etats pour
la Conservation de leurs privileges
qui est reglé tous les deux ans par l'assemblée
des Etats. Il s'impose sur tous les habitans
en general, nobles, Ecclesiastiques, officiers
gens de robe et Roturiers possedans des
biens fonds dans ces provinces.

Art 8.

Fermes generales unies

Les fermes generales Comprennent
Scavoir
Les gabelles et droits y joints pour 27.500000
Cette ferme consiste en la vente du sel
que les fermiers font faire ou achetent
a bas prix sur les rivages de la mer
oceane et qu'ils font debiter a 11 s. la livre
dans tout le Royaume à l'exception des
païs Conquis et des frontieres ou le sel
est marchand; des 4 s. pour livre en
sus de la vente du sel suivant le tarif.
Les amendes, saisies et Confiscations
concernant les gabelles.

Les aides et droits y joints pour 32.500.000 ℔
Cette ferme consiste aux droits d'entrées —
vulgairement nommés établis à Paris, et
dans toutes les grandes villes du Royaume
qu'on nomme franches, c'est à dire qu'elles
ne payent point de taille, les droits d'entrées
ayant été établis au lieu et place de la
taille qui a été supprimée dans ces villes
lors de l'établissement desdits droits.

Les entrées se prennent aux portes
de ces villes sur tous les bestiaux, volailles
gibier, chair morte, poisson frais sec et salé
vendanges vins cidres eaux de vie, bières
et autres boissons, charbon, bois à brûler
et mettre en œuvre, fruits, legumes
graines orge avoine foin paille et —
generalement sur toutes les denrées à l'exception
des blés

Aux droits d'aydes sur la vente des vins
eaux de vie, cidres et autres boissons
dans toute l'étendue du Royaume.

Au droit de la marque des fers, fonte
acier et mine de fer.

Aux droits de timbre sur le papier et —
parchemin, établis dans les generalités
de Rouen, Caën. Orleans Tours, Bretagne

amiens, Soissons, Chaalons, Bordeaux auch, Pau, Toulouze Montpelier ces deux generalités unies sous le nom de Languedoc, Montaubar, Provence, Dauphiné, Metz Riom, Limoges, Bourgogne; Moulins Tours, Bourges et la Rochelle

Au droit de la marque sur l'or et sur l'argent mis en œuvre

De la premiere moitié des octrois et deniers communs des villes, voyez le Chapitre des Taxes droits et impots levés en France en 1742 non au profit du Roi cy après art. 16.

Aux droits de plusieurs peages Royaux.

Aux droits de 4 l. pour livre sur tous les droits cy dessus et autres nommés dans le bail des fermes generales en 111 articles

Et aux amandes, Saisies et confiscations concernant les aydes et droits y joints.

Cinq grosses fermes et droits y joints pour 10 500 000 l.

Cette ferme consiste aux droits de Sortie et d'entrée et autres y joints, sur toutes les marchandises en general qui entrent dans le Royaume ou qui en sortent.

De tous les droits des Douannes des Royaume etablis sur toutes les marchandises en general qui entrent dans une Province et qui en sortent a leurs entrées et sorties

Du droit de sel de 50 Sols par tonneau sur les vaisseaux et Batiments appartenans aux etrangers, à l'exception des Espagnols hollandois, anglois suedois, danois et des villes de hambourg, Lubeck Bremen nice et Villefranche.

Des droits sur les huiles, les suifs et les savons.

De plusieurs anciens droits sur les vins et eaux de vie.

Des droits de 4 l. pour livre sur tous ceux ci devant et autres enoncés dans le bail en 54 articles

Et des saisies, amandes et confiscations concernant les cinq grosses fermes ci devant y jointes.

Domaines de france a la somme de ——— 12.000.000 ℔

Cette ferme consiste a tous les droits des domaines domaniaux en general —

expliqués dans le bail et particulièrement
ceux de protection des greffes, d'aubeine —
Deshérences, Lots et ventes sur les biens en roture
Quints et Requints, Rachapts et autres droits
seigneuriaux. Des droits et emoluments en
partie des greffes et Tabellions des Cours
et Jurisdictions du Royaume.

Des droits de Contrôle des actes des notaires
Tabellions et greffes

Des droits de la marque des étoffes de soye
et de lin fabriquées dans le Royaume

Des quatre sols pour livre sur tous lesdits
droits cy dessus et autres enoncés dans le
bail en 186 articles

Des saisies et amandes et confiscations
concernant les domaines de France compris
la Lorraine et les Trois Evechés réunies à la
Couronne en 1797.

Domaines d'occident

Cette ferme consiste aux droits d'entrées
et sorties sur toutes les marchandises en
general qui entrent dans les Colonies
et Isles françoises de l'Amerique.

De la Capitation des habitans de ces
pays là

De partie des droits et emoluments des greffes.

De tous les droits de Domaines Domaniaux pour ce qui concerne les Isles Colonies

Et de toutes les saisies, amandes et confiscations dans les dites Isles Colonies concernant les droits des Domaines d'occident, non compris ceux cedés à la Compagnie des Indes.

Toutes lesquelles fermes composent les fermes generales pour cette année assemblé à - - - - - - 84.000.000.

Art. 9

Ferme du Tabac

Les fermiers generaux sont adjudicataires de cette ferme, mais comme il en est passé un bail particulier il convient de la distinguer des fermes generales par un article Separé.

Voici ce que c'est que cette ferme

Les fermiers generaux achetent dans les pais etrangers des Tabacs à un prix tres mediocre, ils le font passer et le vendent 24 12ᵉ la livre pesant dans tout le Royaume à l'exception des pais Conquis, des frontieres et des rivages de la mer ou le tabac est marchand et de quelques autres Contrées approchant

les frontieres ou il se vend au dessous
de depuis 24ᵗ. jusqu'a 48. Suivant les
païs. Cette ferme est en cette année à 11.000.000.

Art. 10.

Fermes des postes et messageries

Les revenus de la ferme des postes se
prennent sur les ports de lettres paquets
mis à la poste, droits d'un Sol pour livre
sur les envoys des espece d'or et d'argent
et sur la taxe des chevaux de poste.

Les revenus de la ferme des messageries
se prennent sur la taxe de chevaux de
message, sur la taxe des marchandises
et denrées transportées par les chevaux
de messages et droits d'un Sol pour livre
sur les envoys des espèces d'or et d'argent.
Ces deux fermes sont en cette année à . . . 4.200.000

Art. 11

Ferme des Cuirs

Tous les Cuirs en general sortant des
tanneries doivent un droit par chaque
cent pesant.

Art. 12

Fabrique des monnoyes

C'est le benefice que le Roy fait annuellement
plus ou moins fort, sur la fonte des matieres

dor et d'argent pour be convertis en espèces et sur la reposte des anciennes espèces pour en faire de nouvelles; ainsi que le benefice sur la meme monnoye dont le produit a monté en cette année à la somme de 2.312.600 tt deduction faite des appointemens du directeur general des monnoyes du Royaume, des directeurs particuliers et autres employés, des journées d'ouvriers, ainsi que de la solde de la Compagnie de la prevoté generale des monnoyes composé de près de cent hommes compris les officiers 2.312.600 tt

Art. 13.

Fermes des Coches.

Les differentes fermes des coches, carosses voitures, diligences d'eau et de terre, de Paris dans toutes les grandes villes du Royaume, et des villes à Paris sont établis pour la Commodité publique, pour voiturer le monde d'une ville à l'autre, leurs meubles, hardes et marchandises ainsi que les especes d'or et d'argent, au moyen de 9 à 10 sols par personne par lieue, dun sol par livre pesant pour vingt lieues des effets chargés et emballés.

dans ces voitures et dun sol pour livre sur
les envois d'or et d'argent monnoyé. Ces
fermes ensemble pour en cette année à . . 2.200.000.

Art. 14

Peages Royaux
outre ceux alienés et ceux unis
aux fermes generales.

Scavoir

Bacs et Bateaux de Moulins et Peages
nouvellement établis le long de la riviere
d'Allier . . . . . 150.000.
Bacs et Bateaux et peages nouvellement
etablis le long du nouveau canal de
Briare 50.000
Peage du pont de Sevre 6.000
Peages bacs et Bateaux de la riviere
de Vienne 20.000
Peages bacs et Bateaux de la riviere
de Marne . . . . . 10.000.

Art. 15.

Revenus Casuels

Consistans aux droits de Regale pour
la vacance des benefices Ecclesiastiques
dus au Roy suivant le Concordat passé
entre Leon 10 et François premier; —
aux droits de Paulette qui sont l'un celui

de Centieme Denier dû annuellement à S. M. par les proprietaires des charges pour les conserver à leurs heritiers, et 2.e au droit de 60.e Denier de la finance des charges lors de la vente d'icelles pour accorder à l'acquereur le privilege de jouir, ensemble la Somme de 1.218.617

Total des revenus ordinaires du Roi de l'année 1742 . . . . 212880803 ᵗᵗ

Recettes Extraordinaires.

Art 16

Dixieme Denier des revenus des Biens du Royaume en general. 26.664.914 ᵗᵗ sur laquelle il convient deduire 3,500,000 de remises a plusieurs familles dont les biens et heritages ont été ruinés — totalement ou en partie par le debordement des rivieres arrivé à la fin de l'année 1740, non compris le 10.e Denier des Biens Ecclesiastiques et 1.380.000 ᵗᵗ pour les frais de Regie Reste net au Roi . . . . 21.784.914.

Art. 17.

Rachapt du denier dix du clergé de france
la Somme de neuf millions modere à —
6.750.000 tt a cause des pertes Soufferts
par nombre de benefices par le debordement
des rivieres cy. - - - - - - - 6.750.000

Art. 18.

Dixieme deniers du clergé des Eglises frontieres . 1.125.834

Art. 19.

Dons gratuits extraordinaires
du clergé de france

En cette année l'assemblée generale des
clergé de france convoquée extraordinairement
a paris au mois de may a accordé au Roy
un don gratuit extraordinaire de douze
millions pour aider sa majesté à
subvenir aux besoins pressans de l'état;
lequel don gratuit de douze millions
a été payé comptans au moyen des
emprunts faits dans le public par le
Receveur general du clergé de france portans
interest à 5 pour cent cy. - - - - - 12.000.000

Art. 20

Dons gratuits extraordinaires des Eglises
frontieres - - - - - - 1.240.000

Art. 21.

Taxe sur l'industrie

Cette taxe a été établie le ... may de cette année au doublement de la Capitation sur les corps des marchands arts et métiers dans toutes les villes du Royaume ou sont établies les maîtrises, pour tenir lieu de dixieme denier sur l'industrie. Laquelle Taxe assujettie par ledit de sa Création a payer les trois derniers mois de l'année dernieve à l'instar du 10 denier.

Scavoir

Pour les trois derniers mois de l'année derniere - - - - - 2.413.280
Pour l'année entiere 1742 - - - - 9653.120 } 12.066.400.

Art 22

Pour le restant de la taxe du joyeux avenement de Louis 15 à la Couronne, etablie en l'année 1720 sur les Domaines du Roi aliénés sur tous les fiefs du Royaume possedés par les Ecclesiastiques, sur les charges et offices et sur les Communautés des corps des marchands arts et metiers dans tout le Royaume — laquelle Taxe a monté à 15 millions suivant l'état remis par le Controlleur general des finances a Mgr. le Duc de Bourbon — principal ministre, sur laquelle somme

elle de 2.736.100^{tt} a été payée en 1727.
3.200.000. en 1728. 2900000 en 1729. 3917000.
en 1734 faisant 12.753.900^{tt} Partant il reste
dû au Roi en lannée dernière la Somme
de 2246100^{tt} laquelle a été abandonnée
aux Regisseurs de cette Taxe au moyen de
deux millions comptans en 1741, mais qu'ils
nous remettent au trésor Royal qu'au
commencement de cette année cy . . . . 2.000.000.

Explication

Lorsqu'un nouveau Roi prend possession de la
Couronne, après son sacre et couronnement
il lui est dû un droit pour son avenement
a la Couronne par ceux cy dettes nommés.

Total des recettes extraordinaires
du Roi de lannée 1742 . . 56.966,848.

Affaires et Emprunts

Art 23

Fait par les fermiers generaux de la somme
de vingt cinq millions dont huit millions
ont été payés en 1741 et portés en recette
en lad^{te} année, Reste pour 1742 . . . . . 17.000.000.

Nota. Non pas les fermiers Generaux mais par
nombre de Sous fermiers en particuliers à la
Sollicitation des fermiers generaux.

Art. 24.

Creation de 820.000^{tt} de rentes viageres divisées en plusieurs classes suivant les differens ages depuis le denier 7 jusqu'au denier 13 au principal de 8.200.000^{tt} — provenant du mois de novembre 1741 dont les fonds n'ont été portés au tresor Royal qu'au commencement de cette année cy

8200000^{tt}

Et sur les personnes proposées pour le recouvrement de cette somme ou en des ordres furent delà cour de renvoi jusqu'à la concurrence de douze millions ce qui fait en sus des d. 8.200.000^{tt} la somme de - - - - - - 3.800.000 } 12.000.000.

Art. 25

Fonds fait au Roy par divers particuliers à la sollicitation du Controlleur general des finances la somme de dix millions portans interest à 7 $\frac{1}{2}$ pour cent cy - - - 10.000.000.

Art. 26.

Creation de 600.000^{tt} de rentes hereditaires sur la ferme Royale des postes au principal de douze millions portant interest à 5 pour 100. Le d. principal remboursable en 15 années

par le moyen d'une Lotterie cy 12 000 000

Total des Sommes
revenues par le Roi en 1742
sur affaires et Emprunts . . . 51.000.000.

Recapitulation des recettes du Roy de l'année 1742.

Revenus ordinaires . . . . . 212.880.803 ℔
Revenus extraordinaires . . . . . 56.966.848.
Affaires et Emprunts . . . . . 51.000.000.

Total general des recettes
du Roy de l'année 1742 320.847.651. ℔

La recette des remboursements au Roy pour dépenses
en partie de dépenses non encore faites ne sera
constatée que en 1748 elle pourra monter à
trois a quatre millions suivant les états
remis a cette fin au Controleur general des
finances par les différens comptables du
Royaume.

Quoique cette recette soit reelle et effective
on ne la met point ordinairement sur les états
des revenus ordinaires et extraordinaires

du Roy, attendu que les Sommes en provenant ne pour-
roient tirées des peuples, provenant des depenses et partie
des depenses ordonnées etre faites pendant le Cours de l'année
et dont les fonds sont ordonnés des avant l'année cy
pour - - - - - - - - - Memoire

Cette recette provient 1° des ouvrages des Batimens
du Roy, des fortifications des ponts et Chaussées et des
travaux arrêtés, dont les fonds ont été faits et lesquels
ouvrages en partie n'ont pu être executés. Et par
consequent les fonds restent au tresor Royal. 2° des
Epargnes faites concernant les depenses ordonnées pour
les maisons du Roy et de la Reyne et autres depenses
de la Cour. 3° Des pensions des princes et Princesses
du sang et autres pensionnaires qui meurent avant
l'année revolue n'étant payés que jusqu'au jour de
leur decés. 4° Des proprietaires des rentes viageres, qui
meurent aussi avant l'année revolue. 5° Des appointemens
des officiers generaux des armées, des Gouverneurs de Provinces
et des places et des officiers de l'état major des
provinces et des places qui meurent aussi avant
l'année revolue. 6° Des appointemens de tous les
employés sur le Compte du Roi en general qui meurent
aussi avant l'année revolue. 7° Des remboursemens de
l'extraordinaire des guerres aux Regimens ——
Compagnies et Corps detruits qui ne sont pas completts

pour les fonds tous faits au Commencement de chaque année sur le pied compté. 1° Sur la marine et des galeres 2° Sur des troupes de la maison du Roi, et de la Vacance des offices de toutes ces troupes en general pour estre mis en mort d'officiers. 3° Sur la Vente des anciens meubles et chevaux du Roi, des ustenciles hors de service et non necessaires, d'artillerie de guerre, de marine, des galeres &c.

Tous ces articles ensemble forment chaque année une recette qui est quelquefois considerable, qui est remise au bureau Royal par les differens tresoriers des affaires extraordinaires nommés par la Chambre des Comptes la recette des remanbours du Roi.

Observations sur les recettes du Roy de l'année 1742

montant à . . . . . 320.847.651 ℔

Quoique cette recette soit tres considerable il faut observer que l'année 1704 elle a passé 338 millions quoique le dixieme denier n'etoit point établi, la taxe sur l'industrie, quelles fermes generales et autres n'etoient pas si fortes qu'elles le sont aujourd'hui; mais il y eut en cette année là pour environ 130 millions d'affaires extraordinaires.

Etat des taxes, droits et impots en sus des revenus cy devant, non au profit du Roi

Art 1er

Domaines et Bois

Droits des officiers des eaux et forets sur la coupe des bois des particuliers, ensemble les droits des greffes des Jurisdictions des eaux et forets ensemble la Somme de - - - - - - 600 000 tt

Art 2.

Recettes generales des finances

Tailles des pais d'Election

Outre l'imposition pour le Roy dans les generalités pais d'Election montant à — 36100000 tt on leve deux sols pour livre en sus, dont 6 deniers pour livre sont — attribués aux receveurs des tailles, 3 deniers aux officiers des Jurisdictions des Elections et 6 deniers aux Collecteurs des Tailles chargés du recouvrement des tailles en — chaque paroisse. fait - - - - - - - 3 610 000.

Tailles des pays d'Etat

Outre l'imposition pour le Roy montant à 7000.000 tt on leve deux sols pour livre en sus dont six deniers pour livre aux receveurs generaux des finances, trois deniers

pour livre aux receveurs particuliers
6 deniers pour livre aux thresoriers generaux
de ces provinces. 6 deniers pour livre aux
assemblées des Etats, et 3 deniers pour livre
aux subdelegués des Intendans faisans les
deux sols pour livre. - - - - - - 700 000 ℔

Tailles des pais Conquis

Outre l'imposition pour le Roi montant
à 9 800 000 ℔ on leve deux sols pour livre
en sus, dont 6 deniers pour livre aux
receveurs generaux des finances, 6 deniers
pour livre aux receveurs particuliers
6 deniers aux magistrats des villes
et 6 deniers aux Collecteurs chargés du
recouvrement des Tailles en chaque paroisse
faisans les deux sols pour livre 980 000 ℔

Capitation des villes franches
des pais d'Election.

Outre l'imposition pour le Roy montant à
12 600,000 ℔ on leve 2 s. pour livre en sus
dont six deniers pour livre aux receveurs
generaux des finances, 9 deniers pour livre
aux officiers des Juridictions des Elections
et 9 deniers pour livre aux magistrats
des villes, sans pour eux que pour les
receveurs particuliers a leur nomination
fait. - - - - - - - - - - 1 260 000

Capitations idem des païs d'Etat
Outre l'imposition pour le Roi montant
a 2200000 ℔ on leve en sus 2 Sols pour
livre, dont Six Deniers pour livre aux
receveurs generaux des finances, 4 Deniers
pour livre aux receveurs particuliers
six deniers aux Magistrats des villes et
4 deniers en faveur des assemblées des Etats
fait 220000

Capitations idem des pais conquis.
Outre l'imposition pour le Roi montant
à 4300000 ℔ on leve en sus deux Sols
pour livre dont Six Deniers pour livre
aux receveurs generaux des finances. 6—
deniers aux receveurs particuliers. 6—
deniers aux magistrats des villes et 6 deniers
pour livre en faveur des hopitaux de Rome
fait 430000

Art. 3.

Capitation de la ville de Paris
Outre l'imposition pour le Roi montant a
4600000 on leve en sus 2 Sols pour livre
dont un Sol pour livre au prevot des
Marchands, et au Lieutenant general de
Police receveurs generaux de cette capitation
4 Deniers pour livre aux receveurs particuliers

deux deniers pour livre aux Contrôleurs
des Receveurs et 6 deniers pour livre
aux Magistrats de la Ville fait . . . 460 000

Art. 4.

Retenue des Capitations particulières 0

Art. 5.

Retenue du dixième denier sur les gages
et pensions 0

Art. 6.

Taxes de l'église montant à 1 584 000 tt
pour le Roy. Plus les prélats imposent en
sus 2 Sols pour livre pour les frais de
recouvrement dont 12 d. aux receveurs
generaux et particuliers, 8 d. pour frais
d'diocèses et 4 d. pour aumones de
pauvres prestres. fait 1 584 000

Art. 7.

Dons gratuits des pais d'etats. montant à
6 300 000 tt en cette année sur laquelle
Somme les etats imposent 4 Sols pour
livre en sus pour aider à fournir aux
despens dont ces provinces sont chargées
outre leurs taxes et dont on trouvera
cy apres le detail fait 1 260 000
Outre les deux sols pour livre levés
en sus des dons gratuits de la generalité

de Pau inglobés avec les Tailles on leve encore 2 S. pour livre en faveur des Etats de la Basse Navarre fait . . . . . 30 000 ℔

Idem sur les dons gratuits de la Province d'Artois . . . . . 15 000 ℔

Art. 8.

Fermes generales

Outre les 84 millions au profit du Roi en cette année suivant la teneur du bail, on evalue en sus le benefice des fermiers a douze millions sur quoi ils payent les appointemens de leurs Commis, gardes pour la contrebande, et frais des fermes evalues a 3 millions compris plusieurs charges auxquelles ils sont obligés annuellement en consequence du dit bail. Les frais, frais de voyages, depenses ordinaires et extraordinaires evalués a 2 400 000 ℔ et le benefice des sous fermiers au nombre de plus de 600 a 3 600 000 ℔ faisant ensemble les depenses et charges neuf millions qu'ils partagent entr'eux au nombre de 40 ce qui fait chacun plus de 72 mille livres, sur quoi ils sont obligés à des depenses particulieres

Cy . . . . . 12 000 000 ℔

Art. 9

Ferme du Tabac

Ortes les onze millions au profit du Roi
en cette année suivant la teneur du bail
on evalue le benefice des fermiers année
Commune a 1600000 ℔ pourquoi ils sont
obligés aux appointemens des Commis
et journées douziers pour la façon des
tabacs et autres depenses cy - - - - - 1600000

Art 10.

Ferme des postes et Messageries 4200000 ℔
au profit du Roi suivant la teneur du
bail ; plus on evalue année commune
le benefice des fermiers et bon frais de
regie pour appointemens de grand nombre
de domestiques et la nourriture de grand
nombre de chevaux au double de la ferme
cy - - - - - - - - - 4200000 ℔

Art 11

Ferme des Cuirs 2000000 ℔ au profit du
Roy Suivant la teneur du bail. Plus
on evalue le benefice des fermiers à - - - 80000

Art 12

fabrique des monnoyes - - - - - - - - 0

Art. 13.

Fermes des coches 2 200 000 ℔ au profit du Roi Suivant la teneur des baux. Plus on evalue année commune le benefice des fermiers et les frais de regie pour appt. le grand nombre de Commis et domestiques, et la depense de grand nombre de chevaux ou double des fermes cy . . . 2 200 000 ℔

Art 14

Greffes Royaux, non compris ceux aliénés et ceux unis aux fermes generales, montant ensemble a 236 000 ℔ au profit du Roi suivant la teneur des baux. Plus on evalue année Commune le benefice des fermiers à 100 000

Art 15

Parties Casuelles 0

Art 16

Dixième denier sur les revenus des biens du Royaume en general a l'exception de ceux de l'eglise montant pour le Roy a 21 784 914 ℔ à cause de plusieurs remises de 3 300 000 ℔. Plus les frais de regie pour la perception et recouvrement dud dixième denier ont monté a . . . 1 380 000

70

Art 17.

Rachapt du dixieme denier du Clergé de France 9 millions, moderé a 6.750 000 tt
Plus outre cette somme les Prelats ont imposé en sus 2 s. pour livre pour les frais de recouvrement pour les interrets du d 6750000 avancés au Roy au moyen des emprunts faits dans le public a 5 pour cent et pour aumones de pauvres pretres faisans - - - - - - - - 6.750 000

Art 18

Dixieme denier du Clergé des eglises frontieres montant à 1125 834 tt pour le Roy. Plus les Prelats de chacune de ces eglises ont imposé deux sols pour livre en sus pour les frais de recouvrement et aumones de pauvres pretres faits. - - - 112583 tt

Art 19

Dons gratuits extraordinaires du Clergé de France 12 millions comptant au Roi au moyen des emprunts faits dans le public a 5 pour cent d'interrets par an. Plus les prelats ont imposé en sus 300000 tt pour les interets de cette Somme pour les 7 deniers moins cette année 900000 tt pour les frais de recouvrement

et 200 000tt pour les frais de l'assemblée
generale faisant ensemble la Somme
de huit cens cinquante mille livres - - - 850 000tt

Art 20

Dons gratuits extraordinaires du Clergé
des Eglises frontieres. La Somme de
1240 000tt comptant au Roi. Plus. les
Prelats ont imposé en sus 2 S. pour livre
pour les frais de recouvrement et pour
les frais des assemblées fait - - - - - - 1.240.000

Art 21

Taxe sur l'industrie pour les trois derniers
mois de l'année 1741 et pour l'année
entiere montant à 12066 400tt pour le
Roi et 2 Sols pour livre en sus pour les
frais de Regie faisant - - - - - - - 1206.640.

Art 22.

Abandon aux Registeurs de la Taxe des
joyeux avenemens la Somme de 400 000tt
y compris frais qu'ils ont faits au nom du
Roy pour le recouvrement du restant de
cette taxe cy - - - - - - - - - 400 000

Total des Taxes, droits et
impots en sus des revenus
ordinaires et extraordinaires
du Roy - - - - - - 36.047.195tt

Taxes droits et impots particuliers levés en france non au profit du Roi

Art 1er

Droits des greffes, amandes et confiscations des cours souveraines et des justices Royales greffes de la Chancellerie de france, Chancelleries provinciales, greffes des juridications des elections des notaires Tabellions du Roy des grandesvilles Droits des Commissaires du Chatelet de Paris &c evalués ensemble année commune a dix millions sur laquelle somme trois millions appartiennent au Roy qui sont compris dans les revenus au bail des fermes generales à l'article des domaines de france, Reste - - - - - - 7 000 000

Art 2

Droits du greffe du bureau des finances de Paris - - - - - - - - - - 130 000

Art 3.

Droits de greffes, nottariats, lots et Ventes fiefs et rentes, Seages, Daus et Datteaux &c dus aux Princes et Princesses du sang Seigneurs appanagistes - - - - - - 3 400 000.

Art 4.

Droits de greffes et nottariats seigneuriaux dans toute l'étendue du Royaume dus

aux Seigneurs particuliers des Terres non compris ceux ci dessus evalues — ensemble à - - - - - - - - 2400000

Art 5

Peages Seigneuriaux, Ponts et Bateaux compris ceux des villes et non compris ceux Royaux et ceux ci dessus evalues ensemble année commune à - - - - 1500000.

Art 6.

Droits de peages, Ponts, Bateaux — travers, passages, amendes, Taxes inconnues et autres droits dus aux Gouverneurs generaux de Provinces et aux Gouverneurs particuliers des places et evalues ensemble année commune à - - - - - - - 4.600.000.

Art 7

Droits de peages Royaux, Ponts et Bateaux, greffes et tabellionats aliénés dans les differentes provinces du Royaume - - - - - - - - 3.400000.

Art 8.

Droits de Lods et Ventes Seigneuriaux dans toutes les Seigneuries du Royaume non Compris ceux des au Roy et des Seigneurs appanagistes, evalués.

ensemble années commune à - - - - - 4.000.000.

Art. 9.

Droits de Cens et rentes seigneuriaux dus aux Seigneurs propriétaires des fiefs, sur les terres labourables, prés, vignes, Vergers, terrains, maisons et autres biens 5s. 10s. 15s. 20s. l'arpent plus ou moins payé ainsi suivant la nature des biens, la dignité des fiefs et la coutume des bailliages non compris les terres nobles et Ecclesiastiques qui payent au Roy et dont les revenus sont inglobés dans les fermes generales à l'art. des Domaines de France, non compris aussi les Cens et rentes dus aux Seigneurs appanagistes compris ci devant art. 2. alegan[illegible] du droit de Cens et rentes des maisons, sur le 20e. denier de leurs revenus ordinaires et annuels, lesquels droits de Cens et rentes ont été valués année Commune à la Somme de - - - 8.600.000.

Art. 10.

Dépenses a quoi sont obligés les habitans des villes sujettes aux passages des gens de guerre et aux garnisons fixes et non fixes pour la fourniture aux troupes du Lit du pauvre, du feu, de la lumiere

de la paille et autres ustancilles, ensemble la Somme de Cinq millions, compris le logement des troupes de la maison du Roi à Paris et aux environs pourquoi il y a une taxe sur les maisons montant annuellement a pres de 400 000 ℔ pour lad. Ville seulement - - - - - - - - 5.000.000 ℔

Art 11

Droits de Corvées d'hommes et de chevaux dus aux seigneurs propriétaires des fiefs pour leurs vassaux, lesquels se payent en argent ou de peine et qui sont evalués année commune a Deux millions non compris les Corvées dues au Roy qui se payent en journées et non en espece cy - - - - - - 2.000.000.

Art. 12

Droits des Ducher et Comtés Pairies sur les Boucheries, vente de vins et autres boissons en detail, sur les foires et marchés, sur les poids et mesures &c evalués ensemble année commune à la Somme de - - - - - - - 3.000.000.

Art. 13.

Droits des duchés simples, comtés, marquisats Baronies et grands fiefs ~~Baronies~~ sur les

foires et marchés sur les poids et mesures et autres ensemble la Somme de - - - 4.500.000 ll

Art. 14

Droits du greffe de l'hotel de Ville de Paris, des grandes villes, villes franches, et villes de guerre du Royaume, ensemble les droits de Ville sur les foires et marchés sur les poids et mesures et autres droits ~~evalués~~ attribués aux communautés des villes - - - - - - - - - 6.000.000.

Art. 15.

Droits des archevechez, Evechés abbayes et autres Seigneuries Ecclesiastiques sur les foires et marchés sur les poids et mesures &c - - - - - - - - - 2 500 000

Art. 16

Droits d'octrois des villes et communautés du Royaume sur les entrées des denrées dans ces villes evalués a dix millions dont la premiere moitié appartient au Roy qui en comprise dans le bail des fermes generales au Chapitre des aydes, reste pour la seconde moitié Cinq millions en faveur des d villes et Communautés cy - - - - - - - - 5.000.000.

Memes droits d'octroys des villes et communautés du Royaume au quart des octrois cy dessus ou à la moitié de ceux desd: villes, la Somme de 2300000ᵗᵗ en faveur des hopitaux cy - - - - 2.300.000.

Art 17.

Droits sur les maisons des villes franches grandes villes et villes de guerre pour l'entretien du pavé et autres ouvrages publics, des lumieres publiques et enlevement des boues et immondices evalués ensemble année Commune à la Somme de quatre cent millions six cens mille livres cy - - - - - 4.600.000.

Art. 18.

Droits sur la volaille et gibier poisson frais sec et salé aux marchés de Paris desunis des fermes generales en l'année 1789 au moien d'une finance de six millions comptant et de 20 millions de Contrats de rentes perpetuelles pour en jouir par les officiers proprietaires desd droits et sans aucune diminution du prix du bail des d fermes generales lesd droits evalues année Commune à - - - - 2.000.000.

28

Art. 19

Droits sur le bois et Charbon sur les ports de la riviere de Seyne a Sarin dont les officiers sont proprietaires au moien dune finance de 16 millions payée comptant en lannée 1728. Lesdits droits evalués ensemble année Commune à - - - - - - - - - - - - 1.400.000.

Art. 20

Droits des inspecteurs et Jaugeurs de Vin et halles de Sarin dont les officiers sont proprietaires au moyen dune finance de 2800000 tt payée comptant en lannée 1730 lesd droits evalués année Commune à - - - - - - - - - - - - - - 400000

Art. 21

Droits sur les toiles, mousselines et dentelles a leur entrées à Sarin, outre ceux annexés aux fermes generales etablis en lannée 1738 et cedés à des officiers proprietaires desd droits au moyen dune finance de 8 000 000 tt payée comptant Lesquels droits sont evalués année Commune à - - - - - - - - - - - 1.600.000.

Art. 22.

Autres droits et taxes dans plusieurs villes du Royaume en faveur des paroissiens et des pauvres pour le détail trop ennuyeux, ensemble - - - - - 800 000

Art. 23.

Droits sur la vente en détail de la viande volaille, gibier et sucs pendant le Carême et les jours maigres dans les villes du Royaume en faveur des hôpitaux 2 800 000.

Art. 24.

Bénéfices des trois loteries établies à Paris en faveur des enfants trouvés, du bâtiment de St Sulpice et des pauvres communautés religieuses évalués ensemble à - - - - 1 400 000

Art. 25

Maîtrises des marchands, arts et métiers à Paris et autres villes du Royaume où elles sont établies évaluées année commune à - - - - - - - 2 000 000.

Art. 26.

Droits de police des villes sur les chambres garnies, enseignes pendantes, échoppes, loyer des places publiques dans les marchés amandes confiscations et autres droits

de police attribués aux Lieutenans de Police. Commissaires et autres officiers de la police des villes evalués ensemble année Commune à - - - - - 3 200000.

Art. 27

Droits de dixmes dans toute l'etendue du Royaume, à l'exception des terres nobles et Ecclesiastiques, en faveur des Seigneurs proprietaires des fiefs ou des Eveques, Curés et abbayes lesquels droits se perçoivent en nature, savoir, de dix gerbes de bled une, de dix hottes de vendange, une, de dix bottes de foin une de mais il y a des terres nommées à champart ou on leve double dixme ou à dire le 5e de la recolte. Lesquels droits tous evalués année commune à - - - - - - - - - - - 10. 000.000.

Art 28.

Droits de Baptemes, mariages, enterremens droits des primaties aux officialités pour procés Ecclesiastiques et droits de petites dispenses pour cause de mariages entre parens a la dispotion des archeveques et Eveques evalués ensemble année Commune à 7 600000

Art 29

Taxe sur le Dt Lot des abbayes et prieurés pour le payement des rentes du Clergé voyez l'état Critique sur les impositions du Clergé année 1742 la Somme de . . 4 200 000

Art 30

Droits d'Annates dus a la Cour de Rome pour la première année des revenus des benefices ecclésiastiques pour obtenir par les nouveaux pourvus les bulles du Pape afin d'en jouir pleinement et paisiblement ; ensemble les droits de dispenses de mariages entre proches parens, evalués ensemble année commune à 3 000 000

Total des Taxes, droits et impots non au profit du Roi levés en France en l'année 1742 . . . . 112 530 000

82

Revenus particuliers des provinces des pays d'états et des pays conquis sur droits taxes et impots.

Art. 1er.

Bourgogne

En Bourgogne pais d'Etat on y leve une taille particuliere nommée Taille des Etats de 2 s. 6 deniers pour livre en sus des Tailles Royales pour les affaires de la province montant à - - - - 298000

Et des droits sur la vente du vin de leau de vie et autres boissons qui ont monté en la presente année à la Somme de - - - 486500

784500 tt

Art. 2

Languedoc

En Languedoc pais d'Etats on y leve une taxe par tête outre les Tailles et Capitations, et en outre les Etats de cette province y ont etabli en 1721 plusieurs peages. Lesquels droits ensemble produisent une année commune avec quelques droits sur les boissons la Somme de - - - - - - - 1160 000

Art. 3.

Bretagne

En Bretagne pays d'etat on y leve une taille sur les biens fonds maisons et autres de 9 deniers pour livre sur les revenus desdits biens et au prorata sur le commerce et industrie - - - - - 420000 liv

Droits de passages, peages travers et sur les boissons - - - - - 780000 } 1.200.000 liv

Art. 4

Provence

En provence pays d'etat on y leve des droits dits pour cent sur toutes les marchandises passant dans cette province et destinées pour le pays etranger et les autres provinces du Royaume - - - 550000

Et des petits droits sur la vente du vin et des autres Boissons evalués à - - 200000 } 750 000

Art. 5.

Basse navarre

En basse navarre ou generalité de Bayonne pays d'etat on y leve un droit sur les biens fonds roturiers au 60 deniers des revenus réels ou produit de - - - - 296500

Art. 6.

Artois

En artois pais d'etats on y leve un droit de 4 deniers par pot de biere vendu en détail et de 18 sols par muid vendu en gros et quelques droits sur les eaux de vie, montant ensemble à - - - - 366000 -

Art 7.

flandres

En flandres pais conquis on y leve un droit de 8 deniers pour livre sur la vente des bieres en gros et de 8 deniers par pot de celle vendue en détail, et un quart en sus des octroys sur les huiles et les eaux de vie seulement, montant ensemble — lesd droits à - - - - - - - - 800000

Art 8.

Baynauls

En baynauls pais conquis on y leve un droit de 8 deniers par pot de bierre vendu en detail, et les autres droits idem comme en flandres - - - - - - - - - 640000

Art 9.

Trois Eveches

Dans trois Eveches pais conquis on y leve

des droits sur la vente du vin, de la bierre
et de l'eau de vie en détail et quelques
droits sur les foires et marchés, montant
ensemble à - - - - - - - - - - 450 000

Art 12

Franche Comté

En Franche Comté pais conquis on y leve
un droit sur la vente du vin en détail
et autres boissons sur la vente du sel
et autres droits montant ensemble à - - - 660 000

Art 13.

Rousillon

En Rousillon pais conquis on y leve un
droit de 4 5ts. sur les revenus des biens
fonds et un droit sur la vente du vin
en détail, montant ensemble à la somme
de - - - - - - - - - - - - - 82085

Art 14

Pais de Boulenois et de Calesis

Dans ces pays dependants de la province
de Picardie on y leve quelques droits sur la
vente des boissons pour aider à l'entretien
des milices gardes côtes, le surplus de
l'entretien de ces milices se tire sur des
revenus des droits de peches et autres biens

Lesquels droits sur la vente des boissons
en cette année commune à . . . . - 40 000

Total des revenus particuliers
des provinces des pais d'etats et des
pays conquis sur taxes droits et
impots - - - - - - - 8641035ᵗᵗ

Recapitulation des Taxes droits
et impots levés en france en l'année
1742 outre ceux au profit du Roy.

Taxes en sus des revenus du Roi 36.047.193ᵗᵗ
Taxes droits et impots particuliers non
au profit du Roi 112.530.000
Taxes droits et impots des provinces
pays d'etats et pays conquis . . . - 8.681.035

Total . . . - 157 258 228ᵗᵗ

Recapitulation generale des sommes
levées en france en 1742 sur droits Taxes
et impots compris les Emprunts faits par
le Roi.

Revenus ordinaires du Roi - - - - -	212.880.803
Revenus extraordinaires - - - - -	56 966 848
Affaires et Emprunts - - - - -	51 000 000
Total pour le Roi . .	320.847 651
Total des droits Taxes et impots levez en france en 1742 outre ceux cy dessus au profit du Roi - - - - - - - -	157.238.228
Total general des Sommes levées en france en 1742 sur droits Taxes et impots.	478.105.879.

Etat detaillé des depenses du Roi de lannee 1742

Art 1er

Depenses concernant les maisons du Roi et de la Reine

Ces depenses consistent a la table du Roi et de la Reine de Monseigneur le Dauphin et des Dames de france et celles pour les officiers et Seigneurs qui ont ce que lon appelle bouche à cour. Aux appointemens du grand maitre de la maison du Roi du grand aumonier autres aumoniers du grand chambellan, du grand maitre de la garde robe, des gentils hommes de la chambre, du grand maitre des Ceremonies, des medecins Chirurgiens et apoticaires, des musiciens et de tous les officiers employez et domestiques attachés aux gages de la personne du Roi de Monseigneur le Dauphin et des Dames de france.

Aux appointemens de la Surintendante de la maison de la Reine, des Dames d'honneur, dames et du palais, du grand aumonier de la Reine autres aumoniers et chapelains, du premier Ecuyer, autres employez de la Chancelier, maitres d'Hotel, Secretaires des Commandemens et officiers

employés et domestiques attachés à la personne de la Reyne

Les appointemens des Gouverneurs et autres officiers des maisons Royales

La dépense des ameublemens des maisons Royales, du bois de chauffage et des lumieres, du linge de table et autres

Et la dépense de la menagerie qui est celle faite à l'occasion des animaux et oyseaux étrangers conservez dans une maison située dans le parc et près le Chateau de Versailles, pour les appointemens du Concierge de cette maison, des employés et domestiques, nourriture des animaux et oiseaux et achapt d'iceux.

Plus les gages des Tresoriers et Contrôleurs des maisons du Roi et de la Reine, toutes lesquelles dépenses ont monté en cette année à la Somme de . . . . 5.560 000 ll

Art 2.

Menus plaisirs du Roi, Comptant en ses mains et affaires de la Chambre . . 806400

Art 3

Menus plaisirs de la Reine fixés annuellement à 120 000

6.486400

Art. 4

Menus plaisirs du Dauphin . . . . . 60000 ª

Art. 5

Venerie fauconnerie et Louveterie.

Les depenses de la Venerie et fauconnerie consistent dans celles faites à l'occasion des chasses de S. M. aux appointemens du grand Veneur et grand fauconnier, des Capitaines et officiers des chasses, employés et domestiques auprès des chiens oiseaux de proye du Roi nourriture des chiens et oiseaux et achat d'iceux et la depense faite annuellement pour la destruction des Loups dans toute l'etendue du Royaume. Plus les gages du Tresorier et du Controleur de la Venerie toutes lesquelles depenses montent en cette année à 1.160.000

Art. 6.

Argenterie

Cette depense consiste en achats de Vaisselle dor et d'argent, refonte de l'ancienne armoiries sur lad Vaisselle. La depense faite à l'occasion des bejours et premiers du Roi de la Reine, du dauphin et des dames

de France. Et les gages du Trésorier Intendant et Contrôleur de la Argenterie la Somme de . . . . . 480 000 tt

Art. 7.

Offrandes et aumones du Roy.

Offrandes. Sont des Sommes que le Roy fait distribuer aux prestres quand S. M. assiste aux messes de paroisse le jour des grandes festes.

Aumones. Sont les Sommes que le Roi donne aux pauvres honteux de Paris, Versailles St Germain en Laye, Marly, Fontainebleau et Compiegne aux festes de Pasques, Pentecoste Assomption de la Vierge, Toussaints et Noel. Les Sommes distribuées par ordre de S. M. a de pauvres Couvents. les sommes envoyées à Jerusalem aux Religieux de St François, tant pour eux que pour aumosner de pauvres familles Chrétiennes de la Terre Sainte et autres sommes distribuées pour des aumones et oeuvres pieuses. — Ensemble les gages des trésoriers et contrôleurs pour les fonds pour ces dépenses sont fixés annuellement a 600 000 tt qui n'ont point été faits en cette année ayant été pris

sur le benefice de la Lotterie Royale
en faveur des pauvres cy pour
Memoire

Art. 8.

Leuries du Roy

Appointemens du grand Leuier des
autres Leuiers, officiers, employés et
domestiques attachés au service des
Leuries. Nourriture et achat des Chevaux
de bes gages des Tresoriers Intendans et
Contrôleurs des Leuries la Somme de . . 1.800.000

Art. 9

Gages et appointemens des deux
Compagnies des gardes de la porte et de
la prevoté de l'Hotel - - - - - 260 000

Art. 10

Ordinaire des Guerres

Solde des gardes du Corps compris
l'habillement . - - - - 1.800000tt
Solde des Gendarmes et des
Chevaux legers de la garde la
Somme de . - - - - - 820 000
Solde des mousquetaires . . . 584000
Solde des Grenadiers à cheval . . . 212 000
Solde des Compagnies de Gendarmerie . . 848000
Solde des Cent Suisses . . . - 250000

Solde des gardes françoises et Suisses et depenses annuelles concernant lad. troupes, ensemble les Gages des Tresoriers de la maison du Roi. la somme de . . 4.260 000

Total de la Solde et depense des troupes de la maison du Roi de l'année 1742 - - - - - - - - - 8.771.700.

Art. II

Appointemens des Marechaux de france des officiers generaux des armées, des Gouverneurs de Provinces et des officiers de l'etat major des provinces et des places la Somme de Six millions Cent douze mille livres compris les pensions et le Supplement d'appointemens aux officiers generaux qui ont servi dans les armées de Boheme, Baviere, du bas Rhin et de flandres, pour la partie des Gouvernemens payés par les tresoriers de l'extraordinaire des guerres; attendu que une partie des appointemens des officiers des Gouvernemens des Provinces payés d'etats est à la charge de ces provinces, et que les Gouvernemens maritimes sont payés par les tresoriers

de la marine dont les appointemens sont employés dans l'état de la marine cy 6.112 000

Voyez l'état particulier des appointemens des officiers generaux et des officiers du gouvernement

ART 2.

Extraordinaire des guerres.

Appointemens des directeurs et inspecteurs des troupes de l'infanterie Cavalerie et dragons, Solde des regimens d'infanterie Cavalerie, Dragons et hussards, Compagnies franches, Compagnies detachées et Compagnies d'Invalides pour la solde seulement, leur habillement etant à la charge de l'hotel Royal des Invalides; habillemens et armemens desd. troupes. Les fonds pour recruter l'infanterie, Cavalerie et dragons. La remonte des Cavaleries, dragons et hussards. Les fourages à la Cavalerie et dragons. La depense d'etapes pour les troupes qui ont été en marche. La depense des hopitaux militaires, du bois à bruler et des fournitures des lits. Les gages des Commissaires et Controleurs generaux et les appointemens des Tresoriers provinciaux et particuliers de l'extraord. des guerres.

En tems de guerre

Les mesmes depenses cy dessus mais plus considerables. Plus les appointemens des Intendans des armées, des grands Prevots et de leurs archers. La depense des prisonniers de guerre. La depense des Vivres pour la fourniture du pain de munition aux troupes et celle de la viande aux troupes de Campagne seulement, pour lesquelles sur le compte du Roi, decen deux fournitures au delà de la retenue sur la Solde. La fourniture des fourrages aux officiers de l'Infanterie. Les convois et corvées d'hommes et de chevaux de la Solde de 40 a 60 mille hommes de milices payée sur le pied des vieilles troupes de garnison. Toutes lesquelles — depenses ont monté en cette année à la Somme de - - - - - - - - - - 77.842.500

ART. 13.

Marine

Appointemens du grand amiral de france des vices amiraux des lieutenans generaux et autres officiers generaux et de plume de la marine. Solde des compagnies franches et de marine et autres troupes

des matelots pilottes et gens necessaires
appointemens des Intendans, ingenieurs
et Commissaires de marine. appointemens
des Consuls de la nation françoise dans les
villes étrangeres. Gages des officiers des
Jurisdictions des amirautés. Pensions sur
la marine. appointemens des Invalides
de Marine retirés chez eux avec la demie
paye. appointemens des officiers garde
cotes. Construction de Vaisseaux, radoubemens
des anciens equipages, Vivres arsenaux
et artillerie de Marine. La depense
des fortifications des places des Colonies
et autres depenses concernant les Colonies
appointemens des officiers des Gouvernemens
des Colonies et de les gages des tresoriers
generaux et Controleurs de la marine et
les appointemens des tresoriers particuliers
Toutes lesquelles depenses ont monté en
cette année à - - - - - - - 24.600.000

Art. 14

Galeres

Appointemens du grand prieur de france
en qualité de general des Galeres, des
Lieutenans general, chefs d'Escadre
Capitaines des Galeres et autres officiers

appointemens des officiers de plume en general, gages des officiers Tresoriers et contrôleurs generaux. appointemens des Commissaires et officiers des Chaines appointemens des Matelots et autres gens necessaires sur les Galeres en general Nourriture des forçats, Solde des Compagnies franches des Galeres. Construction des Galeres, radoubemens des anciennes. Equipages vivres, arsenaux et artillerie des galeres Reunion et appointemens des Invalides des Galeres retirés chez eux avec la Demie paye: Toutes lesquelles Sommes ont monté en cette année à celle de - - - - 3 400 000

Art 15.

Artillerie

La dépense des arsenaux et artillerie — consiste Scavoir.

aux appointemens du general de l'artillerie de france, des Commissaires. Ingenieurs en chef. Ingenieurs ordinaires, Directeurs provinciaux, gardes magazins, Canoniers et Bombardiers pour le service interieur de chaque place de guerre. Les appointemens des officiers de l'arsenal de Paris, et de ceux des Ecoles d'artillerie, des fonderies,

et des moulins à poudre. Les gages des tresoriers et Controleurs de l'artillerie, les appointemens des tresoriers provinciaux et particuliers. La depense de la fonte des canons mortiers, boulets, bombes, dans les années ou il y en a, la consommation de la poudre et du plomb. Et en tems de guerre la depense du nombre de chevaux tant des convois et Corvées d'hommes et de chevaux et les appointemens du grand nombre d'hommes employez et domestiques: toutes lesquelles depenses ont monté en cette année à . . 6.840.000.

Nota. La Solde du Regiment Royal artillerie composé de cinq bataillons, des Compagnies de mineurs et des cinq compagnies d'ouvriers, n'est point comprise dans la depense de l'artillerie etant inglobés dans l'extraord: des guerres.

Art 16

Fortifications

Cette depense consiste en la Construction et fortification de nouvelles places de guerre a l'entretien de celles fortifiés, aux batimens du Roi dans les dites de guerre. aux appointemens du directeur general des

fortifications du Royaume, des ingenieurs en chef et ingenieurs pour la conduite des travaux et autres officiers. Les pensions, les gages du tresorier general et les appointemens des tresoriers particuliers. la Somme de .. 4.600.000

Art. 17

Solde des gardes de la Connetablie et des Compagnies des marechaussées des pais d'Election, celles des pais d'etats et des pais conquis etans soldoyez et entretenues par les provinces la Somme de - - - - - - 1.200.000

La Compagnie des gardes de la Connetablie et la compagnie des gardes a cheval de Messieurs les marechaux de France.

Les marechaussées sont plusieurs compagnies de Cavallerie dont une dans chaque generalité du Royaume plus ou moins forte suivant l'etendue de la generalité dont on detache une brigade de 4 a 5 Cavaliers dans presque toutes les villes du Royaume pour veiller à la surete des voyageurs et vendeurs grands chemins leurs. Ces Compagnies sont commandées chacune par un Prevot, plusieurs Lieutenans et plusieurs Bas officiers. Les Prevots jugent en dernier ressort les voleurs

et assassins de grands chemins. Dans la solde
desd. marechaussées sont compris les gages
des tresoriers

Art 18 et 19.

Indemnités et gratifications militaires

Indemnités Sous les sommes accordées par le
Roi aux entrepreneurs pour la fourniture e
des armées pour pertes par eux soufferts
par accidens ou par le pillage des ennemis.
Gratifications Sous les sommes accordées par
le Roi aux officiers Generaux et subalternes
de ses troupes et aux soldats Cavaliers et
Dragons qui se sont signalés pour son
service dans les evenemens militaires et les
sommes accordées aux officiers qui ont fait
des pertes par le pillage des ennemis
ensemble les gages du tresorier general
des gratifications aux troupes montant en
cette année a ℔. 660 000 tt à cause des
affaires de Boheme, Baviere et siege
de Prague cy - - - - - - - - - ℔. 660 000

Art 20

Appointemens du premier ministre des
secretaires et Conseillers d'Etat, frais de leurs
Bureaux et affaires concernant le ministere . 1 660 000

Art. 21

Appointemens des ambassadeurs et ministres dans les Cours étrangeres - - - - - - 1 080 000

Art 22

Aux mêmes pour affaires secretes et étrangeres Pensions étrangeres et gages des tresoriers et Contrôleurs des lignes suisses, compris les pensions accordés aux officiers Suisses retirez de service et a leurs veuves et enfans la Somme de - - - - - - - - - - - 2 720 000

Art 23

Remises faites au Marechal de Bellegarde a Dragues pour affaires Secretes - - - - - 2 000 000

Art 24

Aux ambassadeurs du grand Seigneur pour leur subsistance depuis le premier Janvier de cette année jusqu'au jour de leur depart de Marseille, compris les presens à eux faits par S. M. lorsqu'ils ont pris congé d'elle, ensemble la Somme de - - - - - 646 000

Art 25

Au Roi de Pologne grand Duc de Lithuanie Duc de Lorraine et de Bar - - - - - - 2 000 000

Art. 26

Aux treize Cantons - - - - - - - 600 000

Art 27

Pensions des Princes et Princesses du sang en cette qualité 1.912.000

Art. 28.

Pensions de l'ordre du saint Esprit et de saint Louis compris les gages des trésoriers Contrôleurs et officiers en charge dans ces ordres 1.636.000

Art. 29

Pensions sur le trésor Royal. Ces pensions consistent à celles des officiers de guerre de Marine, des galères de l'artillerie et autres retirés du service, celles des ~~religionnaires~~ religionnaires convertis à la foi Catholique et celles accordées aux étrangers retirés en France qui ont abandonné leurs biens et patrie pour le service de la France, autres pensions et les gages des gardes du trésor Royal et autres officiers en charge ensemble la somme de 3.156.000

Art. 30

Gages des officiers des parlements et des autres Cours souveraines du Royaume et des officiers des justices Royales ensemble les appointements des premiers

Presidens desd Cours souveraines des officiers
du grand Conseil de Paris &c - - - - 6 100 000

Art 31

Gages des officiers du Bureau de l'imprimerie
et de la librairie et depenses à ce sujet - - - 80 000

Art 32

Aux banquiers en Cour de Rome pour les
affaires de France à la d Cour - - - - - 220 000

Art 33

Appointemens des Intendans du Commerce
des Employés et depenses à ce sujet - - - - 650 000

Art 34

Appointemens du Controleur general des
finances, du premier Commis des finances
des six Intendans des finances et frais de
leurs Bureaux la Somme de - - - - - - 927 070

Art 35

Appointemens des Intendans de partis
dans les provinces, des Secretaires des
Intendances, des Subdelegués des Intendans
et affaires concernans les Intendances - - 1 240 000

Art 36

Gages des officiers du Bureau des finances
de Paris, des officiers des Jurisdictions des
Elections, des receveurs et Controleurs generaux
des finances et des receveurs et Controleurs des Tailles 4 142 930

Art. 37.

Batimens du Roi

Consistant aux dépenses faites pour la construction des maisons Royales et autres batimens necessaires au Roi, l'entretien de ces edifices, les appointemens du surintendant des batimens du Roi, des Ingenieurs inspecteurs et architectes et les gages des tresoriers et Controleurs ; ensemble la somme de 2.800.000

Art. 38.

Ponts et chaussées de france

Cette depense consiste à la construction des ponts, Souteaux et Chaussées, aqueducs Canaux, plans d'arbres le long des grands chemins ; entretiens annuels dud ouvrages dans les pais d'Election et generalité de Valenciennes, et Etats et Besançon, attendu que dans les generalités de Lille, Strasbourg Lorraine et Barois Roussillon pais Conquis et les provinces de Languedoc, — Bretagne, Provence, Bourgogne artois et — Basse navarre pais d'Etats les ouvrages des Ponts et chaussées tout à la charge de ces provinces. Plus aux appointemens des — directeur general et premier Commis, des ingenieurs, inspecteurs, architectes, Commis et employés. Et aux gages des tresoriers

et Controlleurs generaux et des trésoriers particuliers. Toutes lesquelles Depenses ont monté en cette année à la Somme de . . . . . 2.000.000.

Art. 39

Turcies et Levées

Idem comme pour les ouvrages des Ponts et Chaussées, mais pour ce qui concerne — seulement la route sur les bords de la riviere de Loire depuis Nevers jusqu'à son entrée en Bretagne dans lequel espace on a été obligé d'elever des chaussées d'une hauteur prodigieuse qu'il faut entretenir annuellement pour garantir le plat pais des inondations, cette riviere etant sujette a des crues d'eau. Ensemble les gages des Tresoriers, et les appointemens des Ingenieurs Inspecteurs et architecten la Somme de - - - - - - 500.000.

Art. 40

Bibliotheques du Roi consistant aux — appointemens des bibliothecaires, geographes Tresorier, Scrivains et autres employez des bibliotheques du Roi, aux achats de Livres Manuscrits et de livres imprimés dans le pays etranger ensemble la somme de . 222.000

Art 41

Depenses concernant les archives du Roi pour appointemens des Gardes desdites archives et employés. Ensemble les Depenses concernant les imprimeries Royales 82000

Art 42

Monnoye des medailles pour les appointemens du Directeur general de cette monnoye employés et Domestiques 46.000

Art 43

Pension des anciens academiciens des academies Royales, et depenses à ce payer . . 130.000

Art. 44

Guet de Paris

Le guet de Paris est composé de deux compagnies d'archers une a pied et l'autre à cheval, commandés par le meme Capitaine, plusieurs Lieutenans et Bas officiers pour veiller à la seureté des habitans de lad Ville et de leurs maisons. Pour la solde de ces compagnies, des gardes de nuit et autres compagnies d'archers, la Somme de deux cens vingt cinq mille livres pour la partie de lad Solde payée par le Roy, l'autre partie étant payée

pour la ville de Paris cy - - - - - - 225000

Art 45

Gratifications annuelles aux Spectacles du Royaume, et appointemens du directeur general desd Spectacles la Somme de - - - 200.000

Art 46

Prisons Royales

Cette depense consiste aux appointemens des Gouverneurs et officiers de l'Etat major des Chateaux de la Bastille, Vincennes Pierreencize &c, à la solde des Compagnies franches pour la Garde de ces Chateaux, aux appointemens des employez et Domestiques et à la nourriture des Prisonniers d'Etat la Somme de - - - 860 000

Art 47

Affaires Secretes du dedans du Royaume pour la depense des Espions dans les villes de guerre et villes maritimes ensemble la Somme de - - - - - - - - 115000

Art 48

Charges du bail de la ferme des postes.

Pour chevaux de poste et de messager accordés gratis par le Roy, dont il est tenu compte aux fermiers en deduction du prix du bail 240 000

Art. 49

Charges des beaux des fermes des Coches
pour places gratuites accordées par la cour
dans les Coches, Carosses diligences et autres
voitures publiques montant cette année
a 112000 ℔ sans déduction du prix des baux cy - - 112000

Art 50

Depenses extraordinaires du Roy
Consistant aux depenses faites à loccasion
du sacre et couronnement des Rois, du
mariage des Rois, fils et filles de france
convois et enterrements des Rois Reines et
enfans de france, aux gages d'artisiens
tirés à la cour &c - - - - - - - - - 45000.

Art 51

Depenses extraordinaires et casuelles
pour la depense des procès criminels aux
poursuites des gens du Roi des cours souveraines
et des Justices Royales - - - - - - - 36.800

Art 52

Depenses concernant les prisons du Roiaume
pour la nourriture des Prisonniers sur le
Compte du Roi, les gages des geoliers des
prisons &c - - - - - - - - - - 430 000.

Art. 53

Appointemens du Secretaire du Cabinet du Roy, appointemens et frais de Voyages des Courriers ordinaires et extraordinaires 840000

Art 54

Supplement des depenses de l'hotel Royal des Invalides, et de la maison Royale de St Cyr; ces deux maisons etant fondées de biens et revenus a peu pres suffisans pour fournir à leurs depenses ordinaires, mais seulement un Supplement pour les depenses extraordinaires montant en cette année à .. 480800

Art 55

Rentes perpetuelles

Sur l'hotel de Ville de Paris au denier 40. provenant des emprunts considerables faits par Louis 14 dont l'interest etoit au Denier 20 lors de la creation des rentes reduites au denier 28 en 1709, au denier 30 en 1714. et au denier 40 en 1721. Lesquelles rentes a ce denier montent encore en cette année à .27.970.640

Art. 56

Rentes Viageres

Provenant de plusieurs creations de ces rentes faites par Louis 14 Sur tontines. Pendant

la Regence acquis du systeme de Law.
les années 1733 et 1734. Sur toutines, compris
les 600000tt de rentes heréditaires créés en
1725 sur la ferme des postes au principal
de Douze millions remboursables en treize
années au moyen dune lotterie établie
à cette fin qui a commencé en 1726 compris
aussi dans lesd rentes viagères les 600000
de rentes heréditaires sur la ferme des
postes créés en cette année au principal
de douze millions remboursables en 13 —
années au moien dune lotterie pareille a
la precedente qui commencera l'année
prochaine. Lesd rentes en cette année à 23 882 656
compris les 400000tt darrerages provenans
des gratifications de 1741 payées en reconnoissance
sur le tresor Royal au principal de
huit millions.

Nota cette derniere Lotterie sur la
ferme des postes pour le remboursement
en 13 années des 12 millions de la creation
de cette année sera confondue à l'avenir
avec celle établie en 1726 pour le restant
du remboursement de la creation de 1725
et qui prolongera bien et lautre remboursemt

On a joint les rentes créés en 1738 et le remboursement annuel en 10 années du principal avec les rentes viagères, quoiqu'elles soient hereditaires, attendu qu'elles sont passageres n'etant que pour un tems à cause de leur remboursement qui s'execute tous les ans. Et on y a joint a l'avenir les 600000th de mêmes rentes créés en cette année, et le remboursement qui s'en fera annuellement.

Art. 37.

Payement annuel des dividendes des actions de la Compagnie des Indes, provenant des affaires du Systeme de Law pendant la Regence montant à la Somme de - - - - 8.000.000

Art. 38

Gages des payeurs et Controleurs des rentes perpétuelles et viageres frais de Bureau pour de Comptes &c. - - - - - - - 1 093 400

Art 39

Non Valeurs sur les tailles, à cause de nombre de familles qu'il a été impossible de faire payer soit par leurs banqueroutes ou indigences dans les differentes generalités et paroisses du Royaume, la Somme de 1.820.715th laquelle Somme n'a

point été rejettés sur les autres taillables comme il le pratique ordinairement, et ce à cause des miseres publiques cy - - - - - 1 820 715

Art 60

Charges du bail des fermes generales

Aux fermiers generaux la somme de 1.980.000 pour le remplacement du prix des sels par eux fournis suivant la teneur de leur bail et en deduction du prix d'iceluy pour le franc salé des officiers en charge, et la fourniture des sels de gratification et d'aumones cy - - - - - - - - - 1.980.000

Aux annuellement la somme de 140000 a de charges sur la ferme des gabelles, en deduction du prix du bail pour les reparations a faire aux canaux et rivieres servans à la conduite voiture et triage des sels pour empecher les eboulemens des terres cy - - - - - - 140 000.

Total des depenses ordinaires et extraordinaires du roi de l'année 1742 - - - - - 236.296.611.a

Depenses

extraordinaires par supplement a celles ci devant ordonnées au mois de juillet de cette année 1742.

Art 61

Une ordonnance du Roi sur le Tresor Royal de la somme de six millions à recevoir et ordonnee par M.r de Maurepas ministre d'Etat au departement de la Marine pour employer à la construction et radoubement des vaisseaux de guerre, à laugmentation ordonnée dans les troupes de Marine et des Galeres et a plusieurs autres dépenses concernant la marine et les Galleres cy - - 6.000.000.

Autre ordonnance sur le Tresor Royal de la somme de deux millions a recevoir et ordonnee par Mond.t S.r de Maurepas pour employer à former des Magazins de blés aux depens, Bœuf et porc salé et autres denrées dans les villes Maritimes du Royaume cy - - - - - - - - - - 2.000.000

Autre ordonnance sur le Tresor Royal de la Somme de deux millions à recevoir et ordonnee par Mond.t S.r de Maurepas pour

employer à former de pareils magasins dans les Colonies et isles françoises de l'Amerique, outre ceux y existants cy . . . 2.000.000

Huit ordonnances du Roi sur lettres et Royal a recevoir et ordonner par les Intendans des Generalités cy après pour employer à former chacun dans leur district des Magasins de blé et autres denrées pour la subsistance des armées de S. Mté outre ceux ci devant faits.

Scavoir

Sur amiens pour Picardie et artois 850 000

Sur Lisle 2.400.000

Sur Valenciennes 2.700.000

Sur Chaalons 500.000

Sur Metz 950.000

Sur Strasbourg 1.800.000

Sur Brezançon 400000

Sur Grenoble 400.000

Total du montant des huit ordonnances sur lettres et Royal pour former des magasins de blés dans les villes frontieres du Royaume 10.000.000

Total des depenses extraord: par supplement 20.000.000

Subsides Etrangers

Art 61

Ces subsides ont été accordés a plusieurs Princes Souverains de l'Europe, à cause des affaires presentes en cette année montant ensemble a la Somme de - - - - - 29572000

Nota on ne pas avoir au juste la destribution de cette Somme, mais on a quelques preuves qu'une partie a passé a la Cour Imperiale, une autre partie en Suede, une autre partie a Dom Philippe Infant d'Espagne, et une autre partie a plusieurs Electeurs ou Princes de l'Empire Car par exemple on n'a eu une parfaite connoissance qu'en 1728 des subsides accordés par Louis 14 au Roi d'Espagne Son petit fils depuis l'année 1700 jusqu'en 1714 parceque la Cour tient ces sortes de subsides les plus Secrets qu'elle peut pour eviter l'ombrage que prennent les peuples qui s'imagineroient que tout l'argent du Royaume passoit dans les pais etrangers

Recapitulation des depenses du Roi de lannée 1742

Depenses ordinaires et Extraordinaires - - -	256.296.611 tt
Depenses par Supplement - - - - - -	20 000000
Subsides Etrangers - - - - - - - -	29 572000
Total general des depenses du Roy de lannée 1742 - - - - -	305.868.611 tt

Balance des recettes et depenses du Roi de lannée 1742

Les Recettes en general montent a la Somme de - - - - - - - - - - 320.847.651. tt

Les depenses en general à celle de - - - - 305.868.611

Dartant la recette excede la depense de - - - - 14.979.040.

Sur laquelle somme on acquittera le debet de 1741 montant a 5.701.553 tt. Dartant restera en Caisse au tresor Royal le dernier decembre 1742 la Somme de 9.277.507 tt mais il faut observer quil en redu au Roi a la fin dicelle année

Scavoir

Sur les Tailles - - - - - - - - - - 8.000.000.

Sur la Capitation de Paris - - - - - - 1.600.000

Sur les taxes du Clergé de France - - - - 3.000.000

Sur le dixieme denier - - - - - - - - 4.000.000

Sur plusieurs autres affaires - - - - - - 4.000.000

Total de ce qui est rendu au Roi de
l'année 1742 au premier Janvier 1743
sur les impositions, fermes et autres
affaires du Royaume - - - - 20 600 000

Cependant cette Somme entiere au tresor
Royal pendant les trois premiers mois de
l'année 1743, en consequence des ordres
du Roy en attendant ont obligé les fermiers
generaux des fermes Royales unies, les fermiers
des autres fermes du Roy, la Compagnie des Indes
le Clergé les receveurs generaux des finances, les Provinces
des pays d'états. Le Magistrat de Paris de donner
au Roy trente millions qu'ils retireront par leurs moyens
par le produit de leurs recettes des trois derniers mois
de l'année avec une remise de 18 deniers pour livre
pour tout lieu d'interest.

Nota la Compagnie des Indes a remboursé
de ses avances par les fermiers generaux
des fermes Royales unies.

Depenses particulieres

des provinces du Royaume et particulierement des pais d'Etats et des pais conquis et sur de leurs impots, droits et taxes.

La province de Bourgogne est obligée a la depense annuelle des ponts et chaussées a la solde des Marechaussées, aux appointemens d'une partie des officiers des Gouvernemens aux gages des tresoriers et autres officiers en charge des Etats, aux frais des assemblées des Etats et a l'entretien des fortifications du Chateau de Dijon, lesquelles depenses montent année Commune a 1.000.000^{tt} ce qui balance a peu pres les revenus particuliers de cette province cy - - - 1.000.000.

La province de Bretagne. Idem comme celle de Bourgogne. Plus a quelques depenses concernant les gardes cotes, la solde des officiers des huit regimens de la noblesse la solde de la Compagnie franche pour la garde du Chateau de Taureau et l'entretien des fortifications dud Chateau 1.600.000.

La province de Languedoc idem comme celle de Bourgogne. Plus à quelques depenses concernant les gardes cotes et a l'entretien de plusieurs places fortes - - - 1.400.000

La province de Provence idem comme celle de Bourgogne. Plus a quelques Dépenses concernant les gardes Cotes et à l'entretien des fortifications de quelques places de guerre .. 960 000

La Basse navarre ou generalité de Bay idem comme la province de Bourgogne - Plus à la solde et entretien des troupes Reglées au nombre de 2400 hommes ... 800.000

La province d'Artois idem comme la province de Bourgogne - - - - - - - - - - 460000

La province de flandres parce conquise et obligée à la dépense annuelle des ponts et Chaussées, à la solde des marechaussées a l'entretien des fortifications de quelques places de guerre - - - - - - - - - 800000

Les provinces de Lorraine et Barois idem comme flandres - - - - - - - - - 600.000

La province d'Alsace idem comme flandres .. 600.000

La province de Roussillon idem comme flandres. Plus à quelques dépenses concernant les milices gardes Cotes montant ensemble année Commune à - - - - - - - - - 100.000 tt

La province de Haynault est obligée à la solde des maréchaussées et à l'entretien des fortifications de quelques places de guerre. La dépense de ces ponts et chaussées étant comprise dans celle des ponts et chaussées de France - - - - - - - - - 300 000

La province des trois Evechés idem comme celle de Haynault - - - - - - - - - 400 000

La province de Franche Comté idem comme celle de Haynault - - - - - - - - 550 000

La ville de Paris, les autres grandes villes villes franches en villes de guerre du Royaume sont obligées à la dépense et entretient du pavé et autres ouvrages publics, aux dépenses des lumières publiques et autres dépenses montant ensemble année Commune à - - - 10 000 000

Les Seigneurs des petites villes et Bourgs sont obligés à la dépense du pavé des rues autres celles sur les routes Royales - - - - - - 500 000

Total des dépenses particulières des provinces du Royaume et des Villes - 20.070.000

Les provinces et villes Capitales des Gouvernements generaux sont encore obligées à la solde des Compagnies des Gardes des Gouverneurs generaux et des Commandants en chef dans les provinces montant ensemble à environ la Somme de . . . . 600000 ℔

Fait et arrêté le 11 Juillet 1743

Fleuriau

Recettes
Depenses du Roy
année 1704.

Depuis l'Etablissement de la monarchie françoise jusques et compris 1743 cette année est la plus considerable et la plus forte pour ce qui concerne et les Recettes et les Depenses.

Etats abregés J

des Recettes

et Depenses

du Roi

de L'année 1701.

Titre courant

des Recettes

et Dépenses

du Roi

de Journée.

Avertissement

Toutes les personnes au fait des affaires sçavent que depuis l'Etablissemt de la Monarchie Françoise jusqu'en l'année 1744. que les Recettes Royales depuis 1689. ont été poussées à des sommes exorbitantes et presque incroyables, tout pour soutenir les deux dernières Guerres que Louis 14. a faites à plusieurs Puissances de L'Europe Liguées contre la France; Sa magnificence et Depenses Superflues; que pour payer les arrerages des emprunts faits d'année en année. Cependant plusieurs personnes de consideration sont surprises d'avoir sçu les Etats de Recettes du Roy l'année 1742 passer 220. millions; elles n'ignorent pourtant pas que les Revenus

ordinaires du Roy, en tems de Paix
passant année commune 200 millions, et
qu'en cette Dte. année 1742. Le 10e. Denier,
La Taxe sur l'Industrie pour lad. année
et les 3 derniers mois de 1741. — Les Dons
Gratuits du Clergé, les Creations des
Rentes, Les Emprunts particuliers, et
autres affaires ont apporté des sommes
considérables dans les caisses Royales:
et que ces Sommes ont été dissipées (à
L'exception de 14 millions restés en
caisse) pour les Dépenses des armées
de Bohême et de Bavière où les
Dépenses seules des Vivres à passé
15 millions. les fourages 4 millions,
le Soutien du Siége de Prague très
coûteux, et les armées confondues dans
les Hopitaux, cette dernière Dépense
ayant passé 8 millions (outre les

autres Depenses de ces Armées les
seulement ordinaires et extraordinaires.
Les Depenses extraordinaires de l'année
en Flandres, les Levées des Gens de
Guerre; les Remises sur les Impots
à cause des mauvaises années precedentes;
les Indemnités à cause des mêmes raisons;
les Gratifications et Indemnités
militaires à cause des Magazins
pris pour les Armées; et leur Billets
des Equipages des officiers; les depenses
des Flotes; les Subsides étrangers &c.

L'on est déja instruit que l'année 1744.
égalera à peu près pour les Recettes
celle de 1742. mais en retrogradant
jusqu'à 1704. qui est l'année la plus
considerable et la plus forte pour
les Recettes du Roy jusqu'en 1744.

ayant passé 333 000 000 l. quoyque le 10e. Denier, et la Taxe sur l'industrie n'étoient point établies, et que les fermes n'etoient pas si hautes qu'elles le sont presentement, Les 4/5. pour livre en sus de tous les Droits de fermes n'ayant été établis qu'en 1705. Plusieurs de ces personnes ayant demandé dès l'année dernière 1743 avec instance l'Etat abregé des Recettes et Depenses de lad. année 1704. on n'a pû y satisfaire qu'au commencement de 1744. à cause de la difficulté des recherches, dont on est à la fin venu à bout avec l'aide d'un ancien Commis du Tresor Royal et du Garde des Archives du Controle General des finances —/.

Fait à Paris le 10. Janvier 1744.

Etat abregé des Recettes du Roy de L'année 1704.

Pour servir de combinaison avec l'année 1742.

Revenus ordinaires

Domaines des Fermes*	℔ 518000.
Domaines et Bois	℔ 941000.
Domaines D'occident*	℔ 617600.
Parties Casuelles	1160000.
Taille Capitations, et autres Taxes d'Impot par nommé vulgairement Taille, des pays d'Election, d'Etats, et conquis	℔ 30200000.
	61 ℔ 366000.

* unies aux fermes Generales en 1726.

De L'autre part . . 61456600 ll.

Capitation de la noblesse exsive et
des habitans des Villes franches
du Royaume . . . . . 16104000.
Capitation de la ville de Paris 3915000.
Capitations des Charges et
offices, et des gens d'affaires 1998200.
Fabriques des Monoyes . . 6600000.
Taxe de Lustancile, fourages,
et logement des gens de Guerre
(unie en 1707. aux Tailles. . . 6000000.

Decimes du Clergé de France
10600000 ll
Jd. des Eglises frontieres 1600000.
Capitation du Clergé
de France . . 2120000.
Jd. des Eglises frontieres 320000
} 14640000.

Dons Gratuits des pays d'Etats 7000000.

Voyez leur explication
en 1742.

118398800.

Cy Contre . . . . 118.598800.

Fermes Generales, contenant les aydes, les Gabelles, et les Cinq grosses fermes la somme de 42000000.

Ferme des Postes . . . . 3600000.

Ferme du Tabac 2000000

Ferme des Coches et Messageries 2800000.

Controle de l'or, et de l'argent* . 3000000.

Controle des actes des Notaires* 3100000.

Droits sur les Cuirs . . . 2800000.

Marque des fers* . . . . 3000000.

Ferme d'Languedoc (Doüanne . . 4000000.
unie aux fermes Generales en 1707.

Ferme du Sous du Lé (Doüanne 2000000
unie aux fermes Generales en 1707.

* unie aux susd. fermes en 1726.

186698800.

De l'autre part . .	186692800.
Péages Royaux, du Bac et batteau de Moulins et pont de Sevre.	136000.
Ferme des Suifs, des huiles et des savons	2700000.
vuie aux fermes Generales en 1726.	
Droits sur les Manufactures pour les marques des Etoffes &c. . .	2100000.
vuie aux fermes Generales en 1726.	
Droits sur les Volailles et Gibier Poisson frais, Sec et Salé aux marchez de Paris	2600000.
Etably en cette année vuie aux fermes Generales en 1718. et desuni desd. fermes en 1729. et vendu à des officiers qui en sont proprietaires au moyen d'une finance de six millions comptant, et de 20. millions de contrats de rentes perpetuelles.	
Ces droits ont été reduits à moitié en 1716.	
Total des Revenus ordinaires du Roy de l'année 1704.	194529800.

Revenus extraordinaires.

Recette des Revenus bons au Roy des années 1700. 1701. et 1702. pour Depenses et parties de Depenses non executées sur les fonds ordonnés de ces années, la Somme de 7,614.412#. laquelle Somme n'est rentrée au Tresor Royal qu'en cette année cy. - - - - - - - - - - - - 7614412#.

Profit sur les Coupes Royales de l'Augmentation des Especes 2200000.

Ferme des Cartes à Jouer établie en cette année pour commencer l'année prochaine cy pour. ——— Memoire

---

Cette Ferme a été supprimée pend.t la derniere Regence du Duc D'Orleans. / Elle a produit année commune 800000#

10814412.

De l'autre part — 10814412.

Taxes sur les Maisons, feux et Cheminées dans toutes les Villes closes du Royaume, établies en cette année pour commencer l'année prochaine et pour — Memoire

Cette Taxe étoit du 16e. du revenu des maisons pour les propriétaires, et 3. 2. 1. sur chaque Corps de Cheminées plus ou moins suivant les Villes pour les Locataires; elle a été Supprimée au mois d'octobre 1710. lors de L'Etablissement du 10e. Denier. Elle a produit année commune 7. à 8. millions.

Total des Revenus extraordinaires du Roy de L'année 1704. — 10.814412.

Affaires extraordinaires et Emprunts.

Produit de la Lotterie Royale établie en 1701. et Supprimée en 1708. de 10. millions de Sous constitués en faveur des Lots gagnans en Contrats de rente perpetuelle sur l'Hôtel de Ville de Paris à 5. pour Cent cy 10000000.

Prêts faits au Roy par les Comp.ies du Commerce à 5 pour Cent cy 12000000.

Emprunts sur les Tailles — 8000000.

Emprunts sur les aydes — 15000000.

Emprunts sur les Gabelles — 9400000

Emprunts particuliers sur l'Hôtel de Ville de Paris. — 10000000.

Emprunts sur le Clergé de France. — — — — 24000000.

88400000.

De l'autre part ——— 884000000.

Emprunts sur les Revenus des
Provinces des pays d'Etats. 156000000.

Dons Gratuits du Clergé
de France. ——— 8000000.
Idem des Eglises frontières 1600000.

Création d'un Controleur et d'un
Receveur des tailles dans
chaque Election des Generalités
du Royaume. ——— 3600000.

Création d'un Tresorier et d'un
Cont.eur g.al de l'Extraordinaire
des Guerres. ——— 1020000.

Création d'un Tr.er particulier
de l'Ext.re des Guerres dans
chaque Ville de Guerre. ——— 2430000.

Création d'un Tresorier et d'un
Cont.eur general de la Marine 860000.

Création de Douze

1215160000.

Cy Contre .. —— 121510000. ll

Tresoriers et de Douze Controleurs particuliers de la Marine —— 1080000.

Création du Trésorier General et de Deux Controleurs Generaux des Ponts et Chaussées .. — 440000.

Création de 18. Tresoriers Provinciaux des Ponts et Chaussées —— 250000.

Créations de 20. Payeurs, et de 20. Controleurs des Rentes de la Ville de Paris - 4400000.

Total des affaires ext.res et Imprevues. } 127680000. ll

Recapitulation des Recettes du Roy de L'année 1704.

Revenus ordinaires 194529800#
Revenus extraordinaires 10814412.
Affaires extraordinaires et emprunts. - - - - - 127680000.

Total General des recettes du Roy de l'année 1704. } 333024212#.

Depenses-

Etat abregé des Depenses du Roy de l'année 1704.

Pour toutes les Depenses de la Maison du Roy	4800000.
Comptant au Roy	1200000.
Comptant au Dauphin	600000.
au Duc de Bourgogne	240000.
a la Duchesse de Bourgogne	180000.
au Duc de Berry	120000.
Supplement de Depenses de la maison de Madame la Duchesse de Bourgogne	800000.
	7940.000.

De l'autre part	7940000 ll.
Depenses extraordinaires du Roy.	1600000.
Courier du Roy.	1800000
Argenterie et affaires de la Chambre.	1500000.
Vennerie, fauconnerie et Louvetterie	960000.
Aumones ordinaires et effrandes	600000.
Batimens du Roy.	1600000.
Appointemens des Ambassadeurs et Ministres dans les Cours Etrangeres, ensemble les pensions Secrettes étrangeres et affaires étrangeres	3110000.
Aux treize Cantons Suisses	600000.
A eux pour affaires ext.res	210000.
Idem	400000.
	20320000.

Ci Contre ——— 20.220000.

Appointemens des Secretaires
et Conseillers d'Etat et frais
de leurs Bureaux. ——— 1815000.

Supplement de Depenses
aux maisons Royales des
Invalides et de Saint Cyr. — 482000.

Appointemens des officiers
et Employés au Bureau de
la Librairie. ——— 100000.

Appts. des Gouverneurs
et officiers de l'Etat-
major des Chateaux de la
Bastille, Vincennes, Pierre-
fize et Isle St. Marguerite,
Solde des Compagnies franches
pour la Garde de ces
Chateaux, et nourriture des
prisonniers d'Etat. / ——— 0

Cette Depense
a été reconnue
montée à
300000 #
refondue
avec celle
de l'Extraord.
des Guerres.

22.717000.

De l'autre part	22717000
Pensions des Princes et Princesses du Sang	2186000
Pensions à l'ordre du Saint Esprit et de l'ordre de Saint Louis	234000.
Pensions sur le Trésor Royal	6584600.
Pensions particulières et secrettes à plusieurs personnes de Dieu	810000.
Au Roy D'Angleterre	1800000.
Aux Banquiers en Cour de Rome pour les affaires de France alexd. Cour	425000.
Gages et appointemens des officiers des Cours Souveraines du Royaume, de la grande Chancellerie, des Chancelleries Provinciales, du grand	
	36862600.

Cy contre ——— 36862600 ll.

Conseil de Paris, des Mrs
des Requetes et des Secretaires
du Roy ensemble les Gages des
officiers des Justices Royales — 1229000.

Appointemens des Intendans
et des officiers du Commerce
et frais de leurs Bureaux ——— 810000.

Appointemens du Controleur
general des finances, du premier
Commis des finances, des
Intendans des finances, et
frais de leurs Bureaux, appts.
appointemens des Intendans
Departis dans les Provinces,
des Secretaires des Intendances
et des Subdelegues des
Intendans, ensemble ——— 2786500.

32749100.

De l'autre part —— 32749100ll.

Appointemens des officiers
du Bureau des finances de
Paris, des Tresoriers de France
aud. Bureau, des officiers de
Jurisdictions des Elections, des
Receveurs et controleurs Generaux
des finances, et des Receveurs
et controleurs des Tailles,
ensemble la somme de —— 3782000.

Depenses des prisons subalternes
pour les nourriture des prisonniers
sur le Compte du Roy —— 604000.

Solde du Guet à pied et à
Cheval de la ville de Paris,
Gardes de nuit et autres
Compagnies d'archers, pour
les parties de lesd. solde sur
Le Compte du Roy, cy-contre

39135000.

Cy Contre ——— 59135000.

partie étant à la charge de la Ville; Cy sur le Compte du Roy ——— 210000.

Ponts et Chaussées de France 1200000.
L'explication en 1742.

Turcies et Levées ——— 400000.
L'explication en 1742.

Rente perpetuelle en General 22000000.

Rente viagere et Tontine — 6512400.

Gages des Payeurs et Controleurs des Rentes ——— 210000.

Solde des Gardes du Corps — 1600000.

Solde des Gendarmes et des Chevaux Legers ——— 800000.

Solde des Mousquetaires —— 710000.

99777500.

De L'autre part ——— 92777500 ll.

Solde des Grenadiers à cheval 4620000.

Solde des Compagnies de Gendarmerie ——— 554000.

Solde des Gardes de la Porte et de la Prevôté de L'hôtel ——— 320000.

Idem des cent Suisses ——— 250000.

Idem des Gardes françoises et Suisses ——— 5980000.

Appointemens des officiers Generaux des armées, et des Gouverneurs Generaux des Provinces &c (voyez l'Etat de 1742) La cette année la Somme de ——— 7600000.

Extraordinaire des Guerres.

Sous les Appointemens des Directeurs et Inspecteurs de

107943500.

Cy Contre ——— 107943500.

L'Infanterie Cavalerie et Dragons, la Solde des troupes, et leur entretient, Les Vivres, les fourages, les Etapes, les hopitaux, et autres Depenses plus clairement expliquées dans l'Etat de 1742. la Somme de ——— 102600000.

Gratifications et Indemnités militaires ——— 6700000.

Depenses de l'Artillerie 6600000.

Idem des fortifications ——— 5400000.

Solde de la Compagnie des Gardes de la Connetablie et des Compagnies de Marechaussées ——— 8000000.

Voyez les explications de cette Depense en 1742.

230043500.

De l'autre part ——— 2300 4800 ℔.

Depenses concernant la Marine
et les Galleres ——— 2600000.

Bibliotheques, archives du Roy,
Imprimerie Royale et Monnoye
des Medailles ——— 600000.

Appointemens du Secretaire
du Cabinet du Roy, appts
et frais de voyages des Courriers
ordinaires et extraordinaires ——— 345000.

Recompenses, Gratifications
et Indemnités et des particuliers 540000.
aumones extraordinaires et
Remises sur les tailles ——— 4800000.

Pensions aux anciens Academiciens,
Jettons d'argent &c ——— 120000.

———

2922 4800.

Cy Contre ——— 27224850 ℔.

Remise aux Intendans
des Provinces frontières la
Somme de Dix millions six
cent mille Livres pour remplir
les Magazins de Sa Majesté
de blés, autres Munitions
de bouche, et fourage pour
la Campagne prochaine cy ——— 10600000.

Remise aux Intendans
de Marine la Somme de
500000 ℔ pour remplir les
Magazins de Sa Majesté
de blés et autres Munitions
de bouche, et de Guerre pour
la Campagne prochaine, tant
des Villes Maritimes du
Royaume, que de ceux
Colonies cy ——— 500000.

2860 48500.

De l'autre part ——— 2863 48500 ll.

Aux Tresoriers de l'artillerie
la somme de 2600000 ll pour
fonte de canon et mortiers
et munitions de Guerre et placez
dans les magazins du Roy
pour la campagne prochaine
cy ——— 2600000.

Subsides au Roy d'Espagne — 850000
aux Electeurs de Cologne et
de Bavieres ——— 3000000.

Envoy à Constantinople pour
le Prince Ragotzky en Hongrie 1200000

Autres subsides Etrangers
seuls connus au Roy. ——— 4500000.

Remboursements faits en
plusieurs Cens et affaires
pour les sommes payées

——— 3061 48500.

Cy Contre ——— 3061/48500#.

pour eux prestés au Roy,
et envoyés au Roy d'Espagne
l'année dernier en consequence
des ordres de S. M. ——
montant à ——— 1140000.

Interest de cette somme à
5 pour cent pour une année. — 57000.

Aux Trésoriers Generaux de
troupes de la Maison du Roy
pour achapt de Chevaux
à cause de l'augmentation
ordonnée dans lesd. Troupes,
et armement et habillement
pour cette augmentation,
La somme de ——— 560000.

Total General des
Depenses du Roy de } 31867/8500.
l'année 1704. ——

Balance.

Balance
des Recettes et Depenses du Roy de l'année 1704.

Les Recettes montent
a la somme de ——— 333024212 ll.

Les Depenses à celle de ——— 318678500.

Partant les Recettes excedent les Depenses de } 14345712.

Laquelle somme restée en caisse au Trésor Royal à la fin de cette année /.

A. 3.

A. 3.

85

Affaires extraordinaires concernant La Guerre

Année 1740. 1741. 1742 Et 1743

Double

h +

Etat des sommes

extraordinaires levées en
françés années 1740. 1741. 1742. 1743.
à loccasion
des affaires de l'Europe.
Et les Depenses
extraordinaires faites
pendant ces années concer-
nant les d. affaires Et la Guerre.

Cul de lampe

Etat des Sommes extraordinaires levées en France ez années 1740. 1741. 1742. et 1743. à L'occasion des affaires de L'Europe.

3

Avertissement

Quoique la france n'ait pris ouvertement parti à la guerre entre l'Espagne et l'angleterre déclarée en 1739. ni aux differentes guerres agitées en Europe en 1741. 1742. et 1743. qu'au commencement de l'année 1744. par ses déclarations contre le Roy d'angleterre et la Reine de hongrie. Cependant pour favoriser l'Espagne contre l'angleterre on fit armer et équiper en 1740. plusieurs Vaisseaux de guerre sous pretexte de maintenir le Commerce de la nation; mais plutôt pour donner de l'inquietude aux Anglois: et l'on augmenta les troupes de Marine.

Il seroit très inutile de rapeller ici ce qui fut passé pendant les années 1741. 1742. et 1743. au sujet des affaires de l'Europe et des differentes armées mises sur pied par la france en faveur

du nouvel Empereur Et qui jusqua aujourdhuy premier Janvier 1744. ont coûté des sommes considerables.

On donnera le supplement des Sommes levées en France en 1744. au Sujet des affaires de L'Europe, et de celles dépensées à ce Sujet, et ce au commencement de lannée 1745. L'Eternel veüille que ce soit la fin

Il est nécessaire dobserver icy quez années 1737. 1738. 1739. et 1740. temps de paix; que les revenus ordinaires du Roy montoient à 200. 209. millions par an. Et les Dépenses ordinaires à 195. a 200. millions: et quainsy avec les dépenses extraordinaires, comme Indemnités Gratifications Recompenses, Dépenses extraordinaires du Roy, et autres. Les Recettes et Dépenses étoient a peu balancées ainsi pour former laugmentation

des troupes de la marine, et l'armement de plusieurs vaisseaux de guerre en 1740. et remplacer cette dépense qui coûta plus de quatre millions, on fut obligé de faire une création de 600.000.# de rentes viagères au principal de six millions. Le restant fut pour d'autres affaires, et dépenses extraordinaires à cause des accidens arrivés aux biens de la Terre par le manque des Récoltes, et débordement des Rivières en ladite année 1740.

Etat des Sommes

extraordinaires levées en France
les années 1740. 1741. 1742. & 1743.
à l'occasion des affaires de l'Europe.

Année 1740.

Edit du mois de Novembre portant
création de 600.000.ll de rentes viagers
depuis le denier 7. jusqu'au denier 13.
suivant les différens âges, au capital
de 6. millions Laquelle somme n'a
entrée au Trésor Royal que au mois
de Janvier 1741. Cette création n'ayant
été remplie que dans cet temps les
ej pour ——— ——— ———

Année 1741.

Sous la creation de 600.000 l. de rentes viagers, porté dit du mois de Novembre de l'année dernier au principal de six millions, dont la somme de 4318000 ll a été employé pour les Dépenses extraordinaires de la Marine et des Galleres de l'année 1740 cy ——— 4318000 ll

Dixieme Denier des Revenus des biens du Royaume pour les trois derniers mois de cette année la Some de ——— 4870000 ll

Rachapt de celui du clergé de France ——— 2250000.

Idem des Eglises frontieres ——— 125000

11563000

Cy Contre --- 11563000.# 6

Dons Gratuits ordinaires du Clergé
de France accordé par l'assemblée
general du Clergé dés l'année 1740.
et dont les fonds ne sont entrez au
Tresor Royal qu'en cette année montant
a huit millions, qui n'ont point été
employés pour les affaires extraordi-
naires de la Guerre, mais pour
celles extraordinaires du dedans du
Royaume á cause des mauvaises
Recoltes et debordemens des Rivieres
de l'année derniere.
Cy pour ---- Memoire

Dons Gratuits ordinaires des
Eglises frontieres 740000.# employés
pour les depenses extraordinaires
des Armées Cy ---------- 740000.

Dons particuliers faits au Roy

12303000.

De l'autre part 12303000 ll

par les Gardes du tresor Royal,
par les Tresoriers Generaux de
la Marine, de l'Extraordinaire
des Guerres et autres a la solution
du S.r Orry de Fulvy chef de la
Compagnie des Indes ..... 10000000.

Et en particuliers par les
fermiers generaux la somme de 8000000.

Total des sommes ex.es en
levées en France en l'année
1741. et employées aux
Depenses extraordinaires
concernant les affaires de
l'Europe ..... } 30303000.

Année 1742.

Edit du mois d'octobre de lannée
derniere portant création de 8200000.#
de Rentes Viageres depuis le denier
jusquau denier 13. suivant les differens
ages au principal de 8200000.
Laquelle Somme n'est entrée au
Tresor Royal quau commencement
de cette année cy 8200000.#

Sur les Personnes
proposées pour le recouvrem.
de cette Somme ont été mis
ordre Sieur de la Cour de
recevoir jusqua la concurrence
de 12000000# de rentes
viageres requises faisant Sur
la Somme de ---- 3800000.

} 12000000#

De lautrepart ---- 12000000.ᵗᵗ

Dixieme denier des Revenus des
Biens du Royaume, nen au Roy
21784914ᵗᵗ a cause de plusieurs remises
faites sur les Biens des officiers
militaires et autres Cy ------ 21784914.

Rachat de celui du Clergé de france
9. millions moderé a 6750000ᵗᵗ a
cause des mauvaises Recoltes de lannée
1740. et du debordement des rivieres en
lad. année qui en ruiné nombre de
domaines de lEglise, Cy ----- 6750000.

Idem des Eglise frontieres ---- 1125434.

Taxe sur lIndustrie etablie au
mois de may de cette année a commencer
au premier Octobre de lannée derniere
sur les corps des Marchands, arts,
et Metiers dans toutes les Villes du

41660348.

Cy Contre ---- 41660348.11 8

Royaume au doublement de la
capitation pour tenir lieu du dixieme
denier sur l'Industrie, qui a produit

Scavoir

Sous les trois dernier mois de
l'année derniere ---- 24132880 } 12066400.
Sous l'année entiere 42.265312 0. }

Dons Gratuits extraordinaires
du Clergé de France ---------- 12000000.

Dons Gratuits extraordinaire du
Clergé des Eglise frontieres ------ 1240000.

Prets particuliers faits au Roy
par les fermiers Generaux des
fermes Royales unies, par les fermiers
des autres fermes du Roy, par plusieurs
sous fermiers, et gens d'affaires 17000000.

83966748.

De l'autre part ..... 8396648.

Prest particulier fait au Roy par
les Receveurs Generaux des finances, et
par les Receveurs des Tailles ..... 10000000.

Creation de 600000 ll de Rentes hereditaires
au principal de Douze millions hipotequés
sur la ferme des Postes et remboursables
en quinze années au moyen d'une
Lotterie établie a cet effet Cy ... 12000000.

Total des sommes extraord.res
levées en France en l'année
1742. et employées aux
dépenses extraordinaires
des armées et des affaires
de l'Europe } 1059648.

9

Année 1743.

Edit du mois de Janvier portant
création de 600000 ll de rentes viageres
et Tontines au principal de neuf
millions, dont trois millions destinez
pour être distribués aux Lots gagnans
de la Loterie établie pour cette création
et six millions au Tresor Royal
Cy ---------- 6000000 ll

Autre Edit du mois de Fevrier portant
pareille creation de Rentes Viageres
Tontines de 600000 ll au principal
de neuf millions, dont trois millions
destinés et distribués aux Lots gagnans
de ladite Lotterie établie pour cette création
et 6 millions au Tresor Royal Cy 6000000.

19000000.

De l'autre part ---- 12000000.#

Vente des Baliveaux arbres de
haute futaye et bois taillis de toute
la foret de fontainebleau ---- 1400000.

Augmentation de deux millions
sur le Réelle ordinaire des Domaines
et Bois a cause des coupes extraord.res
ordonnées dans les forets d'alsace,
de Lorraine, de Compiegne, de
Normandie et autres La Somme
de ---- 2000000.

Augmentation sur les capitations
des Villes franches du Royaume ---- 320000.

Augmentation sur la capitation
de la Ville de Paris ---- 240000.

Dixiemes deniers ordonné être perçu
sur tous les appointemens des Emp.rs
sur le compte du Roy, sur les

2856000.

Ci contre ---------- 28560000 ~~10~~

Recompenses des Indemnités, et les Gratifications une fois payées; ainsi que les Gratifications annuelles en consequence des ordres particuliers du Roy du 4. mars 1743. lequel a produit ---------- 2800000.

La Taxe de L'Industrie pour tenir lieu de Dixiemes deniers sur les corps des Marchands, arts et metiers, dans toutes les villes du Royaume, n'a point été demandée dans le cours de cette année; mais au commencement de 1744. ainsy son produit d'environ 10. millions sera porté en recette en 1744 et 1744 en 1745. par grace du Roy, ci pour memoire

313 60000.

De Lautrepart ---- 31360000.#

Dit on arrest du 5. Novembre 1743.
portant établissement d'une Lotterie
Royal au principal de 15600000.#
dont 8400000.# comptant et 7200000.
en contrats de Rentes perpetuelles
pour former ce principal de 15600000.#
sur laquelle Somme de 8400000.# —
comptant 3000000.# ont été distribués
aux Lots gagnants, et 5400000.# portés
au Tresor Royal au mois de Mars
de l'année 1744. dont il est fait recette
en Ladite année cy pour memoire

Total des sommes extraordinaires
levées en France en l'année 1743.
et employées aux depenses
ex.res concernant la guerre et
les affaires de l'Europe } 31360000.

Recapitulation

Des sommes extraordinaires levées en France pendant les années 1740. 1741. 1742. et 1743 et employées aux dépenses extraordinaires de la guerre, et des affaires de l'Europe

Année 1740	0#
Année 1741	30303000.
Année 1742	105966748.
Année 1743	31360000.
Total	167629748.

Etat des Depenses exc.res faites en france ces années 1740.1741.1742.1743.

a Loccasion des Guerres causées par les affaires de l'Europe

On fera mention au Texte des fonds ordinaires de Lannée 1739. temps de paix.

Etat des Impositions

ex.te Taille en France

de 1742. 1743. 1744. 1745.

13

Etat des Depenses

Extraordinaires faites en France les années
1740. 1741. 1742. & 1743. a Loccasion
des Guerres et des affaires de L'Europe

Année 1740.

Pour L'armement, et Equipages
de Dix Vaisseaux de Guerre, de quelques
fregattes et Galleres. La Somme de — 1846000.#

Pour L'Avitaillement de ces Vaisseaux,
fregattes et Galleres - - - - - - - - - 2400000.#

Creation de Dix Comp.ies franches
de la Marine de 80. hommes chacune
faisant 800. hommes pour Etre completes
au premier Janvier 1741. à raison
de 30# pour L'engagement de chacun

4246000.

De lautrepart ------ 4246000ll
et 30ll pour la subsistance jusqu'au 1.er
janvier 1741. fait la somme de --- 48000.
Pour l'habillement et armement
de cet augmentation sur le pied de
30.ll a chaque homme fait ------ 24000.

Total des Depenses
extraordinaires faittes en France
en Lannée 1740. concernant
la Guerre ------ 4318000.

N.a En 1739. Les depenses
de la marine et des
Galleres ont monté a
13360000.ll et en 1740.
a 17618000ll

Voyez L'Etat des
Depenses du Roy des
années 1739. et 1740.

100
1/4

Année 1741.

Ordinaire des Guerres

Les Troupes de la maison du Roy
en general n'ayant fait aucun mouvement
leur Depense ainsi qu'elle a été arrêtée
pareille qu'en 1729. de 8325000# Cy memoire

Supplement d'appointemens aux offrs
Generaux qui ont servy dans les Armées
de Baviere, et de Westphalie autrement
nommée Armée de la Meuse ..... 600000#

Extraordinaire des Guerres

Fonds fixe sur le pied de la paix 3400000#
Sous quelques Depenses extraor.res 812000.
Entretien des Milices ---- 2000000

Total sur le pied de la paix --- 3b 812000

600000.

De lautrepart 600000 #

Autres fonds ordonnés pour
L'Extraordinaire des Guerres
a cause des armées mises
en campagne au moys de
Juillet.

Augmentation de 2370. hommes
dans L'Infanterie françoise et Irlandoise
de dix hommes dans chaque comp.ie
ordinaire, et 5. hommes en sus dans
chaques Bataillon pour le remplacem.t
de 5. Grenadiers qui ont été tirés davance
a raison de 30.# pour engagement et
30.# pour Lhabillement et armement
de chaque Etat de revenüe, fait avec
les Gratifications accordées aux Capnes
qui ont eü leurs Compag.es complettes
autem.t fixé par Lordonnance, la
somme de Deux millions huit cens
soixante deux mille huit cens Livres 2862800.

3462800.

Laug.on des Reg.s allemands comprise dans
cette ord.ce na été executée qu'en 1748 pour la
Depense

Cy contre ----- 34 b 2800 ll 15

Fonds pour la Sol de de cette augmentation
de troupes depuis le premier Juillet
jusqu'a la fin de l'année ----- 1 b 500000.

Fonds en excedant de solde des
Bataillons de Milices sortis de leurs
Provinces en differens temps, depuis
le mois de Juillet jusqu'au mois de
janvier 1742 ----- 2200000.

Habillement des d. milices au nombre
de 30000. hommes compris l'habillem.t
des officiers Sergents et Tambours ----- 900000.

Le 20. Decembre payé aux entrep.rs
de l'habillement des d. Milices pareille
somme de 900000. ll pour les habillemens
de trente mille homme de Milices qui
doivent être levez au mois de mars
prochain (elles sont etc) cy 900000.

89 b 2800.

De l'autre part 89 62 800. "

Pour la fourniture du pain de munition aux Troupes des armées de Baviere et de la meuse seulement, deduction faite de la retenuë sur la solde. Partant l'excedant sur le compte du Roy monte à la somme de ---------- 2315115.

Pour la fourniture de la viande aux Troupes des armées de Baviere et de la meuse, deduction faite de la retenuë sur la solde des officiers et soldats. Partant l'excedant sur le compte du Roy monte à la somme de ---------- 2100000.

L'excedant des Depenses de la fourniture des fourages aux officiers Generaux des Armées, et aux offrs

1337915.

Cy contre ---- 1337915.ᵗ 16

De l'Infanterie. et le suplement
accordé aux Regimens de Cavallerie
et Dragons en temps de campagne — 1880000.

Depenses des Etapes pour les
fourniture de pain, de vin et de la
viande aux troupes qui ont été en
marche deduction faitte de la solde
entiere aux officiers et soldats.
Partant l'excedant sur le compte
du Roy monte a la Somme de
1980000ᵗ compris la fourniture
des fourages à la cavallerie et
Dragons, et aux officiers de
l'Infanterie Cy ---------- 1980000.

Depenses des hopitaux militaires
des armées de Savierres, et de la
meuse pour journées de soldats
Cavaliers, et dragons malades
deduction faite de la solde de

1718791 5.

De l'autre part 1718791 5. 11

entiere. Sartant l'excedant sur le compte du Roy monte a la somme de 54843 6. 11 pour les hopitaux de ces deux armées seulement Cy — 54843 6.

Appointemens des Gardes dans des armées, des Commissaires, et Contr.rs des guerres, des grands Prevôt et de leurs archers - - - - - - - - - - 308000.

Appointemens des Commis et Cmp.rs sur le compte du Roy, dans les Vivres, dans les fourages, dans les Etapes, et dans les hopitaux militaires 395000

Depenses des hopitaux militaires des Garnisons du Royaume pour les journées de 6 et 8 sols cavaliers, et Dragons malades, deduction faite de 6 et 8 de entiere Sartant l'Excedant

1843935 1.

Cy contre ---- 18439315.ll

Sur le compte du Roy monte à la
somme de 316976.ll dont les fonds
ont été tirés de ceux destinés pour
les depenses extraordinaires des armées
Cy ---- 316976.

Pour la fourniture du pain de
munition aux troupes de Garnison,
deduction faite de la retenuë sur le solde
Partant l'exedant sur le compte
du Roy monte à la somme de ---- 2929885.

Gratifications accordées aux troupes
de l'armée de Baviere et Indemnité
aux Entrepreneurs de lad. armée ---1000000.

Artillerie

Sont fixés sur le pied de la Paix
Variables mais environ 2000000ll

En 1750. à 1740000.ll n'y ayant rien eu de
gelé dans les magazins etant en bonne
Etat. 22686212.

De l'autre part 22686212.ll

Autre Depense de l'artillerie
à cause des armées mises en
Campagne

Payé aux Entrepreneurs des 800.
Chevaux de l'artillerie des armées de
Gavière et de la Meuse la Somme
de 644000ll Cy ---------- 644000.

Les Poudres Boulets Bombes
Ce ont été tirés des Magazins
du Roy, dont les Entrepreneurs
n'ont fait le remplacement qu'en
l'année 1742

Marine et Galleres

Fonds fixes sur le pied de la paix
La Somme de ---- 13360000ll

23330212.

Cy Contre ---------- 23330212.# 18

Autres depense a cause desarmemens
et augmentation des troupes.

Pour la construction de cinq Galleres
et de six Vaisseaux de Guerre fontés
de 180. canons, avitaillement des
vaisseaux qui ont été en espece
de doublement de plusieurs Vaisseaux
et Galleres. Les fonds ordonné pour
les Reparations des fortifications des
Villes et Maritimes du Royaume et
des Places des colonies qui etoient en
mauvais Etat, et autres depenses
extraordinaires ---------- 7840100.

Augmentation de 20. hommes dans
chacune des 60. Comp.ies franches de
la Marine faisant 1200 hommes par
ordonnance particuliere du Roy du

31170312.

De l'autrepart ---- 311/0312 ll

du 8. octobre de cette année à raison
de 30.ll pour l'Engagement de chacun
et 30.ll pour la subsistance jusqu'au
premier Janvier 1742. fait ---------- 72000.

Pour l'habillement et armement
de cet augmentation sur le pied de
30ll a chaque homme ---------- 36000.

Creation de 15 Compagnies de cent
et quarante de 100. fuzilliers chacune
faisant 1500. hommes a raison de
30.ll pour l'Engagement de chacun,
et 30.ll pour la subsistance jusqu'au
premier Janvier 1742. fait ---------- 90000.

Pour l'habillement et armement
de cette augmentation sur le pied de
30ll a chaque homme fait ---------- 45000

3141332 l.

Cy contre ----- 31413312.# 19

Depense des troupes Bolonnoises
mise a la solde du Roy au mois
d'avril de cette année pour celles
employées sur l'Etat de la marine 416807.

Appointemens des pilottes, seconds
Pilottes, matelots, Mousses et autres
par augmentation a l'année derniere 112500.

Creation de 5 compagnies des
Galleres de 70. hommes chaune
et augmentation de 20. hommes dans
chaune des 15. anciennes compagnies
des Galleres. fait entour 850 hommes
a raison de 30# pour l'engagement
de chaun, 30# pour la subsistance
jusqu'au premier janvier 1744. et
30# pour l'habillement et armement
ensemble la somme de ----- 58500.

32001119.

De l'autre part ..... 32001119. ll

Subsides etrangers accordés a plus.rs Puissances de l'Europe en conformité des Traités Negociations et autres affaires étrangeres. - - - - - - - - - - 22200000.

Remises au Mareschal de Belleisle ambassadeur a Francfort a cause de l'Election d'Un Empereur, tant avant son depart, a Francfort, et dans les diverses cours de l'Empire ou il a été par ordre du Roy, pour sa depense particuliere et pour affaires secrettes 3400000.

Total des Depenses extraord.res faites en l'année 1741 concernant les affaires de l'Europe et la Guerre } 57600019.

Année 1742.

Ordinaire des Guerres.

Fonds fixez de lannée derniere mil
Sept cens quarante un Sur le pied de
la paix, les trouppes de la maison
du Roy nayant point marché en
La dite Année 1741 ---- 8325000.#

Les Dépenses des trouppes de la
Maison du Roy en cette année 1742. ont
monté à la Somme de 8771700.# ces
trouppes ou partie ayant marché a
Larmée de Flandres. Sartant
L'Extraordinaire de la
Guerre concernant Ledit

troupes seulement monte a la
somme de Quatre cens quarante
six mille sept cens livres Cy --- 446700.#

Officiers Generaux des armées

Supplement d'appointements aux
mareschaux de france lieutenans
Generaux des armées, mareschaux
de camp des armées, brigadiers des
armées, et aide de camp, qui ont
servy dans les armées de la Meuse,
de Bavieres, de Boheme, et dans
celles de flandres ---------- .
La somme de ---------- 880000.

1326700

Cy Contre ——— 1326700# 21

Extraordinaire des Guerres
dont on portera les depenses
en plein à la charge de deduction des
fonds fixés sur le pied de la paix.

compris la somme pour habillement

Pour la solde de toutes les
troupes de France Infanterie
Cavallerie Dragons Hussards
Compagnies franches, Milices et
Compagnies d'Invalides detachées
La somme de - - - 5736000 80# 5736000#

Pour l'Estapille accordé aux
troupes de campagne seulement,
c'est a dire a celles qui auront fait
la campagne et qui seront dans les quartiers
d'hiver suivant de 10# par jour
5736000#

compris dans cette somme 10. millions 1326700.
pour achats de bled et autres provisions
de bouche pour former de grands magazins
de bled et fourage pour l'année 1743.

De l'autre part ---- 5v 360000# 1326v00#

à chaque Compagnie
d'Infanterie de 20.# a chaque
Compagnie de Cavallerie
Dragons et hussards, pour
rendre les Compagnies com-
pletes, et fournir de tantes
et marmites aux Soldats.

A l'Estat cy joint aux officiers
de l'Etat major, aux Cap.nes
en second, aux Lieutenants,
Sous Lieutenants Enseignes
et autres au quart de leurs
appointemens faisant pour
les Bataillons et Escadrons
qui ont servi dans les
armées de Bavière et de
la Suisse la Campagne
derniere. ---------- 255500.

5991500. 1326v00.

Cy Contre = 5991500# 1326700# 22

Augmentation de 16. hommes
dans chacune des 30. compagnies
de fuzilliers des Gardes françoises
a raison de 60.# pour L'gagem.t
de chacun et 60.# pour L'habil-
lement, et armement, fait 5,600

Augmentation de 5 bataillons
dont un dans chacun des 5
Regimens d'Infanterie allemande
chaque bataillon de 8 comp.ies
et chaque compagnie de
80. hommes fait 640. hom.es
par Cbataillon d'augmentation
et en tout 3200. hommes
a raison de 45.# pour
L'gagement de chacun
et 45.# pour L'habillement
fait 288000

6025700. 1326700.

De l'autre part 6025100.# 1326100.#

Augmentation de mil hommes dans les 10. Comp.ies franches d'Infanterie à raison de 60.# pour l'engagem.t habillement et armement de chacun fait ---------- 60000.

Augmentation de 10. hommes dans chacune compagnie de Cavallerie des regimens Flamois et Brandois au nombre de 245. Escadrons a quatre Compagnies par Escadron. fait 5800 hommes a raison de 120.# pour l'Engagement et habillement de chacun la ditte somme de 696000.

61013100. 1326100.

D'autre part ---- 61013100.# 1326700.# 23

Chevaux
5800 l. et leurs Equipages
pour monter les cavaliers
de lad. augmentation à
raison de 120.# chaque ---- 696000.

Augmentation de 10 hommes
des compagnies de cavallerie
des Regiments de Royal allemand
et Rosen de trois Escadrons
chacun, chaque Escadron de
quatre compagnie fait 240.
hommes à Raison de 120.#
pour l'Engagement et habillemet
de chacun ---------- 26800.

240. Chevaux et leurs
Equipages pour monter les
cavaliers de lad. augmentation
a raison de 120.# chaque ---- 26800.

61762700. 1326700.

De l'autre part	61764700.#	1326700.#
Augmentation de 10 hõmes dans chacune des 40. comp.ies du Regiment Royal des Carabiniers fait 400. hõmes a raison de 120# pour l'Engagement et habillement de chacun la somme de ----	48000.	
400. Chevaux et leurs Equipages pour monter lesd. Cavaliers a 120# chaque ----	48000.	
Augmentations des deux Escadrons et demy de hussards chaque Escadrons de quatre compagnies et chaque Comp.ie de 50. hommes fait 500. hommes à raison de 120# pour l'Engagement et habillement de chacun	60000.	
	61918700.	1326700.

Cy contre ---- 61918700" 1326700."

500. Chevaux pour monter
les hussards de la d.e aug.on à 120"
pour chaque ---------- 60000.

Augmentation de 10. hômes
dans chacune des compagnies
des 15. Regimens de Dragons
chaque regiment de quatre
escadrons et chaque escadron
de quatre compagnies. fait
2400. hommes à raison de
120" pour l'Engagement
et habillement de chacun
La somme de ---------- 288000.

2400 Chevaux et leurs
Equipages pour monter les
Dragons de la d.e augmentation
à 120" chaque ---------- 288000.

62554700. 1326700.

De l'autre part ---- 62554700. 1326700 ll

Creation d'un nouveau
Regiment de Dragons de ces
quatre Escadrons, chaque
Escadron de quatre Comp.ies
et chaque compagnie de
35. hommes, et en tout 560.
Dragons à raison de 120 ll
pour l'Engagement et
habillement de chacun. 61200.

560. Chevaux pour
monter les Dragons de ce
nouveau Regiment a 120 ll
chacun ---------- 61200.

Gratification aux Capnes
qui ont eu leurs Compagnies
completes en tems fixé, a raison
de 20 ll pour chaque homme --- 11200.

62688300. 1326700.

Cy contre 62688300ll 1326700ll

800. hommes d'augmentation
dans les huit Compagnies
franches de Dragons a raison
de 120ll pour l'engagement
et habillement de chacun
fait ..... 96000.

800. Chevaux pour montez
les 800. Dragons a 120ll ch.e .... 96000.

10547568. Rations de pain
de munition fournis aux armées
de Boheme, Baviere et Flandres
et aux troupes de garnison
a differens prix; deduction
faite de la Retenuë sur le
sol de Sartant l'execedant
sur le compte du Roy a
monté a ..... 6430816.

En Boheme et Baviere elle est
revenuë 5.es 2.d la Ration. —
en Flandres et Provinces adjacentes
a 3.s 4.d En alsace 3. Evechés
franche Comté a 3.s 6.d et en
Dauphiné et Provence a 3.s 8.d &c. 6931116. 1326700.

De l'autre part 693111 6.ll 132 6ˢ 00ll

Pour la fourniture de la viande aux Troupes des armées de Boheme, de Baviere et de Flandres, deduction faite de la retenuë sur la Solde. Partant l'excedant sur le compte du Roy monte la Somme de ---------- 3681415

L'excedant de depenses de la fourniture des fourages aux officiers Generaux des armées, et aux officiers des Regimens d'Infanterie, et la fourniture aux Regimens de Cavallerie, Dragons, hussars, et aux Compagnies franches de Dragons. La Somme de 3216840

6ˢ 09 37 1. 132 6ˢ 00.

Cy Contre ..... 76209371.# 1326700#

Depenses des Etapes pour
la fourniture du pain, du Vin,
et de la Viande aux troupes qui
ont été en marche Deduction
faite de la Solde entiere aux
officiers et de tout dans Sartant
l'Expedant a payé par ordre du
Roy a monté de la somme
de ..... 26A124.

Depenses des hopitaux
militaires, des armées de
Baviere, et de Boheme, de
flandres, et des garnisons
pour journées de tout dans,
Cavallier et Dragons malades
Deduction faite de la Solde entiere
Sartant l'Expedant fuvol

78883495. 1326700.

De l'autre part 7888395ll 1326ℓ00ll

compte du Roy a monté
a la Somme de 73A1200ll
les armées de Boheme et
de Saxe ayant été en
celle année ainsy qu'en 1743
confondues dans les hopitaux
cy ..... 73A1200.

Appointement des Intends
des armées, des Commissaires
et Controlleurs des guerres,
des grands Prevots et de leurs
archers la Somme de ..... 5A8300.

Appointemens des commis
et employez sur le compte
du Roy dans les vivres dans
les fourages et dans les
hopitaux ..... 40ℓ10.

8ℓ180ℓ05. 1326ℓ00.

Y Contre ..... 8/180/05.ll 1326/00.

Pour journées d'ouvriers concernant les Armées de Boheme, de Baviere et de Flandres ..... 61795.

Total des depenses de l'Extraordinaire des Gueres de L'année 1742. ..... } 8/242500

Surquoy il convient deduire:

Fonds fixe en tems de paix ..... } 34000000.ll
Fonds extraord.res evalués année commune à ..... } 1000000. } 8/000000.
Entretien des milices en tems de paix ..... 2000000.

Partant les depenses ex.res concernant les armées sont de } 502/42500.ll

Y ..... 502/42500.

5156/9200.

De l'autre part ..... 5156200 #

Nota. La Depense
des convois concernant les
vivres, les fourages et les
hopitaux militaires est
comprise dans ces differentes
depenses mentionnées ci devant.
Mais les gros vaisseaux
et de chevaux sont compris
avec les journées d'ouvriers
cy ..... Memoire.

Indemnités et Gratifications militaires.

Les Indemnités accordées
aux Entrepreneurs des
subsistances des armées des
hopitaux militaires et autres
a cause des pertes dans ces
soufferts dans le pillage des
Ennemis. Et les Gratifications

5156200.

Cy contre ---------- 5 1569200 ~~28~~

accordés aux officiers generaux et autres par les mêmes raisons, et celles aux et dat dá cause des fatigues par eux soufferts dans les marches et contre marches et pendant le siege de Dragues, montent ensemble da la somme de ---------- 5660000.

Artillerie

Dont on porte regler les depenses en plein a charger des deduction des fonds fixe sur le pied de la paix.

Appointemens fixes du grand maitre et General de l'artillerie, des Lieutenans Generaux, Lieutenans Provinciaux, commissaires Controlleurs, Treforiers, Gardes Magasins, et autres officiers des Arsenaux et artillerie a employer

5 2229200.

De Lautrepart ---------- 5722900.ll

ainsy que des artifficiers
Bombardiers et Canoniers a
la Residence des Places --- 2240600ll

Payé aux Entrepreneurs
des 800. Chevaux d'artillerie
des armées de Bavière et de
Boheme La Somme de
1152000ll a raison de 4ll par
jour par Cheval Cy ---- 1152000.

Pour le remplacement de
268. chevaux d'artillerie tuez
dans les Evenemens militaires
et pris par l'ennemi a
raison de 800ll lun ------ 80400.

Payé aux Entrepreneurs
des 400. Chevaux d'artillerie de
Larmée de Flandre La Somme

3473000. 5722900.

Cy contre ---- 3473000 ll 5ll29200 ll

De 288000 ll a raison de 8 ll
par jour depuis le premier
may jusqu'à la fin de l'année
cy ---------- 288000.

Payé aux Entrepreneurs
des poudres et salpetres la
somme de 1860000 ll pour le
remplacement par eux fait
dans les magazins du Roy
des poudres qui en ont été
tirées l'année dernière et la
présente année pour le
service des armées de terre
y placées par augmentation
cy ---------- 1860000

Payé aux Entrepreneurs
des fonderies la somme de

5621000. 5ll29200.

De lautre part 5 621 000 ll — 5 222 200 ll —

Deux cens vingt six mille livres
pour les quantités de bombes
Coulets et Balles pour eux
fournis dans le magasin
du Roy Cy ——————— 216 000.

Gratifications et Jndemnité
accordés concernant lartillerie 487 000.

Depens des convois
Corvées de hommes et de
Chevaux concernant
Lartillerie et journées douvriers 516 000.

Total des depens de
Lartillerie de lannée 1742 } 6 840 000.

Surquoy il convient de
duire 2 000 000 ll dont sont
evaluez année commune des
depens sur le pied de la paix 2 000 000.

5 222 200

Cy contre ---------- 57229200#

Partant les depenses ex.res
de l'artillerie concernant les
armées sont de ---------- 4640000.

Marine et Galleres.

Dont les depenses sont ici portées
en plein a charge de deduction des
Depenses ordinaires sur le pied de la
paix. /.

Marine

Appointemens des officiers
Generaux ---------- 556000.#

Appointemens des Capitaines
Lieutenans et Enseignes des
Vaisseaux du Roy. A Solde
des troupes en general la
Somme de ---------- 2020160.

25/6160. 61869200.

De l'autre part ——— 25761601. 61869201.

Appointemens des Gouverneurs
et officiers de l'Etat major
des Villes Maritimes du
Royaume ——— 1781250.

Appointemens des Gouv.rs
et des officiers de l'Etat major
des Villes des colonies ——— 703000

Depenses des Arsenaux et
de l'artillerie de la marine
et Solde des compagnies de
canoniers et bombardiers ——— 510400.

Appointemens des officiers de
plume en general superieurs
et inferieurs - - - - - - - - 1087600.

Gages des Tresoriers Generaux
de la Marine et de leurs
Controlleurs et des Tresoriers
particuliers - - - - - - - 129600.

63880101. 60869201.

Y Compris 6788010.ll 6186920.ll

Gages des Officiers des Amirautés et appointemens de l'Inspecteur General des Classes ----- 336000.

Appointemens des Greffiers de la Marine - 14940.

Pour annuels aux maisons de Seminaires de Lectures Veuliers, Clercs d'Aumoniers pour la Marine ---- 12000.

Appointemens des Consuls et Vice Consuls dans les villes Maritimes étrangeres pour le maintien de la Gomere de la Nation ---- 118600.

Appointemens des Pilotes, Lieutenans Pilotes, Matelots, Mousses et autres employez en cette Armée ---- 140000.

8129650. 6186920.

De l'autre part	8429650. "	61869200 "
Appointemens des officiers de l'Etat major General des Gardes côtes -----	383920.	
Solde des officiers des Regimens Gardes côtes ---	2502158.	
Pensions des Invalides de la Marine ----	721400.	
Entretien des fortifications des Villes maritimes du Royaume -----	640000.	
Idem des Colonies ----	300000.	
Fonds particuliers pour les fortifications ordonnées à Dunkerque ----	1600000.	
Gratifications aux troupes de la Marine et aux officiers de plume ----	180000.	
	14657128.	61869200.

Y Contre ------ 1465,128:" 61869200"

Remises aux Intendans
de la Marine la somme
de Douze cens mille livres
pour achats de Blés, Vins,
Sels, Eaux de Vie et autres
provisions de bouche pour
placer dans les Magasins
du Roy des Villes Maritimes
du Royaume et des Colonies
Cy ------ 1200000

Payé aux Entrepreneurs
des Poudres et Salpetres
La somme de 600000" pour
les provisions de guerre par
eux fournies dans les magasins
des Places Maritimes du
Royaume et des Colonies
Cy ------ 600000.

1645,128. 61869200.

De l'autre part 1645128:" 61869200:"

Pour la fourniture du
pain de munition aux
troupes de la Marine en
Garnison, déduction faite
de la retenue sur la Sold.
Portant l'excédant sur
le compte du Roy monté
a la somme de ---- 528702:

Pour la fourniture du
pain, de la Viande, et Eaux
de Vie gratis aux soldats et
matelots pendant qu'ils
ont servi sur les Vaisseaux 261610:

Pour la fourniture du
pain de munition gratis
aux Troupes en garnison
dans les places de la Louisiane
La somme de ---- 498520.

1774596o: 61869200:

Cy contre ---- 1774596ᵗ 6ˢ 1869200ᵈ

Sous la fourniture du tabac
et eau de vie gratis aux soldats
en garnison dans les Places du
regne en mauvais vins ---- 36100:

Depense des hopitaux
militaires de marine pour
journées des soldats malades,
et autres malades. Deduction
faite de la solde entiere.
Partant l'excedant sur le
compte du Roy monte a la somme
de supplement d'apointement
aux officiers militaires et de
plume qui ont servi sur la
Pontaux La somme de
Cy ---- 216440.

Supplement d'apointemens

1829 8300: 6 1869200:

De l'autre part ---- 18258500# 6186900#

Augmentation de 40 hommes
dans la compagnie de
Gentilshommes Gardes du
Pavillon amiral à raison
de 50# pour le premier
habillement de chacun ---- 2000#

Dans le cas le Roy
ne fait point de dépense
pour l'habillement des
troupes de marine et des
galeres, on en fait la
retenue au profit de
l'Engagement de ces 40
hommes n'a rien coûté
étant Gentilshommes de
bonne volonté.

Augmentation de 40 hommes
dans chacune des 3 Comp.ies
de Gentilshommes des Gardes

18260500# 6186900#

Cy contre ---- 182605 00 ll 61869 200 ll

de la marine a raison
de 40 ll pour le premier
habillement de chaun
fait ---------- 4800 l

Augmentation de 20 hom
dans la compagnie de cadets
de la marine a raison de
60 ll pour le premier
habillement de chaun
fait ---------- 1200 l

Augmentation de 20.
homme de remplacement
de trois compagnies de
canonniers, et de trois
compagnies de bombardiers
a raison de 30 ll pour
l'habillement de chaun -- 3600 ll

182701 00 l 61869 200 l

De l'autre part ---- 18270100# 61869200#

Creation de 50: Compagnies
de Cipaye de bonne volonté
tirés des Gardes Cotes de 100.
hommes chacune, a raison
de 30# pour l'habillement
de Chacun fait ---------- 150000:

Entretien et Radoubement
des Vaisseaux de guerre
Construction de quelques
Vaisseaux Equipages tant
de Canons et Artillerie
La Somme de ---------- 6000000:

Galleres

Appointemens des officiers
Generaux ---------- 146000:
Appts des officiers militaires
et des troupes ---------- 322400:

---------- ----------

24888500: 61869200:

Ci contre ---- 24888500# 6186920#

Appointemens des officiers
de l'Etat major du gouvernement
de Marseille et des forts
en dependans ---------- 30960:

Depens de l'artillerie
de Galleres et de l'Arsenal
de Marseille ---- 422040:

Appointemens des officiers
de plume des Galleres ---- 212820:

Appointemens des pilottes
seconds pilottes, patellots,
mousses, comites, sous comites,
sous argousins, timoniers,
et matiniers ---- 116736:

Pensions et Invalides
des Galleres ---- 151300:

25862356: 6186920:

De l'autre part 25863356: 6 1869200: 6

Appointemens des officiers des Chaines et du Chateau de la tournelle 11820:

Sous la fourniture du pain de munition aux troupes des Galeres en garnison a Marseille, deductions faite de la retenuë sur la sol de. Sartant Lexedam suivle compte du Roymond a la somme de ------ 87624:

Sous la fourniture du pain gratis aux conducteurs des forcats aux forcats, et aux servans sur les Galeres ------ 56700:

26013500: 6 1869200:

Ci contre ---- 26013500# 6186920 0#

Nourriture des forcats outre
le pain de munition ------ 81000:

Nourriture des prisonniers
condamnés aux Galeres et
detenus du Chateau de la
Tourrelle ------ 124560:

Frais de Conduitte des gens
condamnés aux Galeres
des differentes prisons du
Royaume jusqu'a Marseille
La Somme de ------ 52500:

Nourriture des forcats et
Invalides de Marseille ---- 192350:

Depenses de l'Hopital
militaire des Galeres pour
journées de Soldats matelots
et autres malades

26463910: 6186920:

De lautrepart 26463910: 6186900"

Deduction faite de la retenue
sur la solde Sartant Lexpedant
sur le Compte du Roy monte
a la Somme de ---------- 66740:

Depense de lhopital des
forcats pour journée de
forcats malades ------ 105810:

Suplement dapointement
aux officiers Generaux,
de troupes, et de plume qui
ont Servi en mer ---------- 28400:

Entretien du Corps, du Linge
et de la Chaussure des forcats 38610:

Fond pour Entretien des
fortifications de La Ville
de Cherseille ---------- 24000:

26727470: 6186900:

Cy contre ---- 2672470: 6 1869200

Radoubement et entretien
des Galleres ---- 400000:

Pour la construction de
Quatre demies Galleres
A fonte de 24 Canons -- 250000:
Indemnités et Gratifications
concernant les Galleres -- 90000:

548400. rations de pain
delivrés Gratis aux Gardes
Côtes de Provence pour
ceux qui ont fait le service
extraordinaire pendant
ce temps la seulement à
5 s la ration fait ---- 134600:

Remise à l'Intendant
des Galleres la somme

---- ----

2542070: 6 1869200:

De l'autre part 7542070# 6186900#

de 270000# pour achats
de blés et autres provisions
de bouche a placer dans
les magasins du Roy de la
Ville de Marseille &c ---- 270000:

Augmentation de Neuf
hommes dans la Compie
de Gentilshommes Gardes
de la Vingtaine Real à raison
de 60# pour le premier
habillement de Chacun
fait ---------- 1200:

Sous cens soixante treize
mille quatre cent soixante
journées d'ouvriers extraordres
pendant le cours de l'année
employez dans les arsenaux

7813270:# 6186900#

Cy Contre ——— 2781270: " 61869200: "
de la Marine et des Galeres,
a chacun 10.e par jour
fait ——— 86730:

Total de la Dépense de
la Marine et des Galeres
de l'année 1742 ——— 27900000

Sur laquelle Somme il faut
déduire celle de 13360000 "
ou environ de fonds fixés par
le pied de la Paix Cy ——— 13360000

Partant les Dépenses ext.res
de la Marine et des Galeres
en l'année 1742. concernant
la Guerre ne montent qu'a
la Somme de ——— 14540000:

Cy ——— 14540000.

76409200:

De l'autre part ..... 764 09200.#

subsides étrangers accordés à plusieurs puissances de l'Europe en conformité des traités ensemble les negociations et autres affaires extraordinaires étrangères la somme de 2917 2000:

Remise au Maréchal de Belle Isle ambassadeur à francfort auprès de l'Electeur d'Empire, et après cette Election pour affaires ex.res et étrangeres 2 000000

Total des Depenses extraord.res faites en l'année 1742 concernant les affaires de l'Europe et la Guerre ..... 10 981200#

Année 1743:

Ordinaire des Guerres

Fond de Lannée 1741 sur le pied de
La paix 8325000#. Et en cette année
1743 --- 9141160. la plus grande
partie des troupes de la maison du
Roy ayant marché a Larmée du
Rhin Cartant la depense extraord.re
desdites Troupes pour la guerre
monte a la Somme de ------ 1183840:

Hôtels Generaux des Armées

Supplement des appointemens a ceux
qui ont servy dans Larmée de
Bavierre, du Rhin et de Standre
La Somme de ------ 684510:

1868350:

Extraord.re des Guerres — De Lautre part ——— 1868350.#

Sous Le titre de Solde de toutes les Troupes de France, Infanterie Cavallerie Dragons, Hussars Compagnies franches Milices en Compagnies d'Invalides detachées la Somme de ——— 54819600.#

Sous Austenille, dont l'explication est cidevant année 1742 ——— 3140000.

Sous les fourniture du pain de munition aux Troupes, deduction faite de la retenüe sur la Solde.

Partant l'excedant sur le Compte du Roy monte a la Somme de ——— 5647.100.

6359967.00: 1868350.

Y Contre ——— 6369700: 1868350.

Pour la fourniture de la
Viande aux troupes de
Armée, deduction faitte
de la Retenue sur la paye de
Partant Lexedant pour le
Compte du Roy montant
la Somme de ——— 324350:

Excedant de depense de
la fourniture des fourages
aux officiers Generaux
de Armée, et aux officiers
des Regimens d'Infanterie
Et la fourniture aux Regts
de Cavallerie dragons Hussards
et aux Compagnies franches
La Somme de ——— 341800:

7026000: 1868350:

De l'autre part 7026000.# 1868350.#

Depense du Etape
pour la fourniture du
pain du Vin et de la viande
aux troupes qui ont été
en marche de retour faite
de la solde entier aux
officiers et soldats a la
somme de ——— 144800:

Depense des hopitaux
militaires pour journées
de soldats Cavalliers et
Drayons malades de retour
faite de la solde entier
Partant l'Intendant
fut le Compte du Roy
monte a la somme de 4110670:

——— ———

7382070 : 1868350:

Cy Contre 76822701 " 1868350. " 41

Appointemens des Intendans
des armées, des Commissaires
et Controlleurs des Guerres
des Grands Prevots et leurs
archers La Somme de 450830.

Appointemens des Commis
employez sur le Compte
du Roy, dans les Vivres
dans les fourages et dans
les hopitaux militaires — 308500.

Pour journées d'ouvriers
et Corvées, Hommes et de
Chevaux — — — — — 42608:

Remises aux Intendans
Damiens de Flandres de
Hainault, des Trois Evechez

76822708: 1868350:

Cette somme ne regarde pour elle aucune manière et fait une partie séparée

De l'autre part . . . 766220 # 1868350 #

d'Etat de Besançon de Grenoble et de province la somme de six million, pour l'approvisionnement de blé, a été remplie les magasins des Place de leur Département

Ci - - - 6000000 #

Ces blés ont été conservé dans les magasins, les Entrepreneurs ayant fourni le pain de munition sur leur compte, ce qui les en ont tiré du magasin a été à la charge de remplacement en blé nouveau.

766220 : 1868350 :

Cy contre ---- 766222 08.ll 1868350.ll

Augmentation de 10 hommes
dans chacune des 30: comp.ies
de fuzilliers de la garde
françoise fait 300 hommes
a raison de 60ll d'Engagem.t
a chacun et 60ll pour
l'habillement la somme
de ---- 36000:

Augmentation de cinq
bataillons d'Infanterie
françoise de 15 compagnies
chacun celle de Grenadiers
de 45. hommes et 16 comp.ies
de fuzilliers de 40 hommes
chacun fait 685 hommes
pour bataillon et en tout
3425. hommes a raison

766258208: 1868350:

De l'autre part 76858208: 1868350

de 30 pour l'habillement
de chaun, monte a la somme
de 102750 l'Engagement
n'ayant rien coute au
Roy en cinq bataillons
ayant ete tirés des
milices Cy ------ 102750:

Augmentation de 30 hommes
dans chaunes de 40:
Comp.ie du Regiment
Royal artillerie fait
1200 hommes a raison de
45 pour l'Egagement
de chaun et 45 pour
l'habillement et armement
La somme de ---- 108000

Augmentation de cinq
bataillons dont un dans
chaune des cinq Regimens

76868958: 1868350:

Cy contre ---- 768689 ℔ 18 ß 350 ℔

D'Infanterie allemande
La d. augmentation en
tout comme celle de l'année
1742. montant a ---- 288000 ℔

Creation d'une compagnie
franche de l'Infanterie
de 120. hommes a raison
de 60 ℔ pour l'engagement
de chacun fait ---- 7200 ℔

Creation de neuf Bataillons
Suisses de 624. hommes
chacun a raison de 120 ℔
pour l'engagement
habillement et armement
de chaque homme devenu
fait 57 60 hommes et le
tout monte de ---- 691200 ℔

1777 855358 ℔ 18 ß 350 ℔

De l'autre part 7 785358.# 1868340.#

frais, faux frais du present
pour cette levée faite — 324600:
Augmentation de 40 hommes
dans chacune des seize
Compagnies de Gendarmerie à raison de
60.# pour l'habillement
de chacun n'y ayant
point d'engagement
fait — — — — — — — — 38400.

Création de 75. Escadrons
de Cavallerie pour former
des Escadrons d'augmentation
à la suite de Regimens
de Cavallerie chaque
Escadron de cette création
composé de 4 Compagnies
et chaque Comp.ie de 35.

7 829958: 1868340:

Cy Contre ——— 7 813 933 ll. 1 868 350 ll.

hommes faict 10 500 hommes
a raison de 120 ll. pour
l'engagement habille
ment et chaussure la
somme de ——————— 12 60000.

Creation de seize Escadrons
de Dragons chaque Escadron
de 4 Compagnies et chaque
compagnie de 35 hommes
font 2240 hommes a raison
de 120 ll pour l'Engagement
et habillement et chaussure
La somme de ——— 268800:

Sont ordonnés aux Entrep.rs
de la fourniture des Chevaux
pour l'augmentation de la
Gendarmerie Cavallerie et
Dragons, montant à la

——————— ———————

79 76815 8: 1 868 350:

D'autre part 79763158.# 1868350 #

quantité de 13380 Chevaux
en raison de 240 # chacun la
somme de 3210200.# compris
la fourniture des Equipages
des Chevaux, dont les Entrep.rs
sont chargez ci ——— 3210000:

Remplacement en argent
ordonné par la Loi de
6432. Chevaux de Cavallerie
et dragons pris par les
Ennemis, tués, ou perdus a
Prague en raison de 120 #.
chaque ——— 771840:

Total des dépenses
de l'Ex.ce des Guerres
de l'année 1745 ——— 83749998:

1868350:

Cy [illegible] ---------- 1868350 "

Idem. Depense de l'Ex.re
de Guerre ---- 8874998.

Surquoy il convient de diire
les fonds fixés en temps de
paix de 34. millions. Les
Depenses extraordinaires
Valués a 4. millions. Et
l'Entretien de milices en
temps de paix de 4 millions
font ---------- 37000000:

Partant les depenses
extraordinaires concernant
les Armées font de ---- 4674998 "

Cy ---------- 4674998:

4861848:

De l'autre part ——— 4861834 8.ᵗ

Magasins de blés

Remis aux Intendans d'Amiens,
de Lille de Valenciennes de Châlons,
de trois Evêchez de Lorraine d'Alsace,
de Bezançon, de Grenoble et de Provence
la somme de six millions pour
employer en achats de blés et remplir
les magasins du Roy des Flandres
Frontieres ci ——— 6000000:

Indemnités et Gratifications
Militaires.

Indemnités accordées à des Entrepreneurs
de la subsistance des armées des hopitaux
militaires et autres a cause des pertes
par le pillage des Limons et autres
accidens, La somme de 1465500 ———

1465500: 5461834 8:

Y Compris ——— 1465500.# 5461834#

Gratifications accordées aux officiers Generaux, aux officiers des troupes et aux troupes, la Somme de 214200:

Revenants bons Indemnités et Gratifications militaires a la Somme de ——— 3610700:

Artillerie

Dont on porte ici les dépenses en plein a Charge de déduction des fonds fixes et extraordinaires de la paix

Appointemens fixes du grand maitre et General de l'artillerie des Lieutenans Generaux, Lieutenans Provinciaux, Commissaires, Controlleurs, Tresoriers, Gardes, magazins, et autres officiers Employez dans les Arsenaux,

5822048:

De l'autre part ——— 5822904#

d'Artillerie, ainsi que des artificiers, Bombardiers et Canoniers a la residence de Blaye ——— 209522.#

Payez aux Entrepreneurs des Chevaux d'artillerie ——— 86400

Pour le remplacement de 84 Chevaux d'artillerie tués ou pris par les Ennemis a 300# l'un ——— 25000;

Payé aux Entrepreneurs des poudres et salpetres la somme de douze cent mille Livres pour le remplacement qui leur fait dans les magasins du Roy, des poudres qui en ont été tirées en la presente année La somme de ———

4180722 : 5822904:

Cy contre ——— 4180722: # 5822904 8

Cayé aux Entrepreneurs
de la fonderie la somme de
quatre cens huit mille livres
pour la quantité de Bombes
Boulets et balles qu'ils ont
fournis dans les magazins
du Roy Cy ——— 408000:

Gratifications et Indemnité
concernant l'artillerie la
somme de ——— 450000:

Depense des convois servis
d'hommes et de chevaux
et journées d'ouvriers con-
cernant l'artillerie ——— 301278:

L'etat de la Depense
de l'artillerie de l'année
1713 ——— 5240000

5822904 8:

De l'autre part ——— 5822904 8:"

Le Total des depenses
de l'artillerie, de l'autre part
monte a ——— 5240000:

Surquoi il convient de deduire
2200000" a quoi sont evaluées
annee commune les depenses
en tems de paix Cy 2200000:

Partant les depenses
extraordinaires de l'artillerie
concernant les armées
sont de ——— 3040000:

Cy ——— 3040000"

6126904 8:

Cy contre ——— 6126948#

Marine Galleres

L'estimatif a faire icy le detail
abregé des Depenses de la marine
et des Galleres de l'année 1743 comme
on a fait cidevant pour l'année
1742. parce que l'on les trouvera plus
amplement detaillées dans l'Etat
particulier intitulé Detail general
et abregé des depenses de la marine
et des Galleres de l'année 1743. on
s'est reduit a dire quelles montent ensemble
en la d. année 1743. a la somme
de ——— 3332000#

Surquoy il convient de deduire
celle de 1336000# de depenses
faites par avance cy 1336000

Reste extraordinaire 2001000

6126948:

De l'autre part 6126902 48.

Partant les depenses extraord.res
de la marine et des Galleres de l'année
1748. concernant la guerre montent
a la Somme de 2001000:

Subsides Etrangers

Subsides accordés a plusieurs
Puissances, en conformité des
traités ou autrements Negociations
et autres affaires extraordinaires
etrangeres, ensemble la Somme de 1780000

Etat des Depenses extraordinaires
faites en l'année 1748
concernant les affaires de
l'Europe et la Guerre } 9908302 48.

49

Recapitulation

De depense extraordinaire
faite en France pendant les
Les années 1740. 1741. 1742. et 1743.
occasionnée par la Guerre et les
affaires de L'Europe

Année 1740	43180000#
Année 1741	25601119.
Année 1742	10798120 0.
Année 1743	99089048
Total	268983367

Balance

Balance

Des Recettes et des Depenses
Extraordinaires faites en France
les années 1740. 1741. 1742. et 1743.
a Occasion des Guerres et des
affaires de l'Europe.

Recette ——— 16 629 748 l

Depense ——— 26 983 367

Partant les depenses excedent
les Recettes de ——— 10 353 367

Observations

Si l'on examine la Balance de Recette et
depense du Roy des années 1741. 1742 et 1743. sur
les Etats generaux desd. Recettes et Depenses on
verra qu'elles sont de peu d'objet presque balancées
cependant il paroit qu'il y a deu que le Roy
ne doit sur les Recettes extraordinaires faites en

~~30~~

~~France~~ pendant les années 1740. 1741. 1742 et 1743.
concernant les affaires de l'Europe et la Guerre
~~sur~~ les dépenses extraordinaires à cette fin, plus
de cent millions. Si on demande où l'on a pris cette
somme. on répondra qu'une bonne partie provient
des dépenses ordinaires concernant les affaires du
dedans du Royaume retranchés ez années 1741. 1742
et 1743. & particulièrement les dépenses de la cour
les Bâtimens du Roy, les fonts et chaussées et presque
toutes les autres, et les fonds de ces retranchemens
employés à la Guerre. Une autre partie des Dons
Gratuits ordinaires du clergé accordés en 1740 et
payez en 1741. & autres Rentes ordinaires
employées à la guerre. & une autre partie prise
par anticipation sur les Rentes ex.es de
l'année 1744. dont on n'a point fait recette
dans ce premier mais bien la dépense au sujet
de l'augmentation des troupes ordonnée en
1743. pour l'année 1744.

Il faut observer qu'au sujet de Depenses
militaires en general qu'elles se payent toujours
d'avance d'mois en mois d'mois en revanche
toutes les Rentes, Gages Appointemens Pensions,
pour les six derniers mois en surplus de l'année
1745. ne se payent que la fin de six premiers
de l'année suivante ce qui donne une grande
aisance pour attendre des fonds

Au lecteur que l'on donnera des Rentes
et Depenses extraordinaires concernant la Guerre
au Commencement de l'année 1745. pour l'année
1744 on y trouvera quelque chose de plus clair
que dans ce memoire mais pour connoitre la
destinée de toutes les affaires extraordinaires
du Royaume pendant les troubles arrivez
en Europe en l'année 1740: et l'année 1741.

bien claire et juste et pourra que quelque mois
après une paix generale

fait.

Nota La depense de la levée des Hommes
le pain de munition fourni aux
paysans de service le Long du
Rhin sera portée en 1744.

L'habillement des Milices levez
au Printems et en Automne en l'année
1743 ne rien coûté au Roy par les
raisons qui seront dites en 1744.

I
138

Observations & Réflexions critiques et politiques sur les affaires des Finances En l'année 1750.

Observations
& Réflexions
critiques et politiques
sur les affaires
des Finances
de l'année 1750.

H
139

Table
des affaires contenües En ce Volume.

Pages

Avertissement 1

Chapitre premier. Observations sur les revenus ordinaires du Roy, avec des reflexions pour les augmenter. 3

Plan des revenus du Roy en l'année 1751. 93

Memoire au Conseil pour l'extinction des rentes perpetuelles de l'hotel de Ville de Paris au denier 40. et créer au lieu et place des rentes viageres au denier 20 ..... 107.

Pages.

Plan pour l'extinction des dittes rentes perpetuelles en 20 années et creér au lieu et place des rentes Viageres ..... 115.

Chapitre 2. Observations sur plusieurs articles des depenses du Roy ..... 131.

Etat des revenus royaux non paiés dans les Caisses du Roy, mais emploïés en depenses que S. M. seroit obligée de faire si elle recevoit ces sortes de revenus ..... 138.

Recapitulation à quoy montent en 1751. tous les Revenus de sa Majesté et Roïaux ..... 157.

Recapitulation generale de tous les revenus roïaux en l'année 1751. ..... 163.

Pages. ~~III~~ 140

Ensuite est un Memoire particulier concernant les Arrangemens de Milices nationales faits en France és Années 1737. 1748, et 1750.

Fin
de la Table.

Fin
de la Table.

12.
141

Observations & Reflexions critiques et politiques Sur les affaires des Finances En l'année 1750.

Observations
& Reflexions
critiques et politiques
sur les affaires
des Finances
en l'année 1750.

+ 142

Observations
Et Reflexions critiques
Et politiques
Sur les affaires des Finances
de France en 1750.

Avertissement.

Depuis le dernier traité de Paix d'aix la Chapelle on a supprimé et retranché nombre de depenses du Roy, on a aussi supprimé quelques revenus. tels sont les droits de marque Sur les cuivres montant a deux milions par an. voila tout. on a reduit le dixieme denier au 20eme. mais on a laissé les deux Sols pour livre en Sus du 10me qu'on a conservés, ce qui fait les quatre Sols pour livre

2. du 20ème denier. &c. Comme il est dit
à l'article 18. cy aprés concernant le
20e denier. on a laissé subsister la
taxe du 10e denier de l'industrie comme
elle estoit, et on lui a seulement donné
le nom de 20e denier de l'industrie &c.
comme il est cy aprés dit concernant
cet article: on a augmenté les fermes
Generales et quelques autres fermes sans
augmentations de droits pour les Peuples.
on a accordé une diminution de
2640000 #. sur les taxes ordinaires
du clergé mais c'est pour leur
demander au lieu et place le Vingte
denier des revenus de ses biens,
Comme les autres sujets du Roy. /.

Chapitre premier

Observations sur les revenus ordinaires du Roy avec des reflexions pour les augmenter

Article 1er

Domaines et bois terres et seigneuries appartenantes au Roy.

Ils monteront en 1750 à ~ environ 54000000# net au Roy. il y a en outre le Domaine de ~ Chambor de 100000# de revenu ~ cedé à vie au Marechal de Saxe celui de Chateauroux de 80000# de revenu cedé à vie au Prince de Conti, et plusieurs autres ~ ensemble aussi cedés à vie de 600000# de revenu ensemble. Ceux des appanages des ~

4 Princes, et Princesses du sang
montants à environ 7 milions
de revenu. Et pour environ huit
milions de Terres Seigneuries,
anciens Péages, Greffes et Tabellions
alienés. Tous ces revenus ensemble
qui sont voïaux forment un
revenu annuel de 18180,000^{tt} dont
il n'entre au Tresor Roïal
annuellement qu'environ 5 à 6.
milions par an. ces revenus étant
biens fonds ou ne peut les aug=
=menter. cy 0

Mais comme il y a déja long=
=temps que les lugagistes des
Domaines alienés en joüissent
à titre de perpetuité, on pourroit
rendre cette perpetuité pour
encore cinquante ans, ainsi

0

Cy contre..... 0

en 1800 il rentreroit au Roy 8. -
millions de revenu par an. la chose
seroit juste, car les dits Engagistes
ont pris ces alienations à vil
prix pour l'Etat, et depuis la plus=
=part de ces biens sont augmentés
considerablement.

Observations.

Pendant le Regne de Loüis 14.
Jusqu'en 1700, et sous les Regnes
Anterieurs, lorsque l'Etat avoit
besoin d'argent, et qu'on n'en trouvoit
point dans le Public on alienoit
des biens ou droits à Perpetuité.
Monsieur Desmarets Controlleur
General des Finances pendant
La derniere Guerre de ce
Monarque trouva le Secret de

0

De l'autre part.....o

Faire des alliénations non à
perpetuité, mais seulement
pour plusieurs années, et ces
alliénations viageres ont
produit presque autant de
fonds que celles à perpetuité.
eMr. Le Regent a suivi cette
belle maximes, ainsy que le
Cardinal de Fleury. et Le Roy
à présent regnant pendant
la derniere Guerre. Et depuis
eMr Desmarets jusqu'à aujour-
=d'huy, plusieurs Fermes ont
été alliénées pour 6, 10, ou
20 ans, et tout actuellement
rentrées au nombre des
Revenus Roïaux.

A l'égard des nouveaux droits

o

Cy Contre 0

Etablis dans Paris, et dans le Roiaume pour 9. 12. ou 15. années pendant la ditte Guerre derniere, et alliennés pour ces tems là, mentionnés cy aprés au chapitre des droits alliennés ils seront tous retirés en 1759. on verra alors si on les remettra aux Peuples, ou si on les alliennera de nouveau, ou si on en fera des Fermes parti=culieres pour laugmentation des revenus du Roy. cest de quoy il sera traité cy aprés audit Chapitre des droits alliennés pour un temps limité. /.

0

Article 2eme.

Recettes generales des Finances.

Tailles, Capitations des villes, Bourgs, et Paroisses non franches suivant l'imposition de 1747. la Somme de 58,080,000#. on leve en Sus deux Sols deux deniers pour frais de recouvrement. on pourroit cuevre lever 10.d. en Sus pour le Roy pour faire 4 Sols pour livre, ce qui feroit par an une augmentation de revenus de ..... 2,420,000#

Capitations des villes franches à l'exception de celles de la ville de Paris montantes ensemble a vingt milions. on leve en Sus deux Sols pour livre pour les frais de recouvrement,

Et deux sols pour livre pendant 9
douze ans à Commencer en ce
mil sept cens quarante huit
pour le paiement des primes et
lots de la Lotterie royale du Sous
de trente millions erée en la
ditte année mil sept cens ce
quarante huit pour durer ce
pendant les dittes douze années.
au bout de ce tems la il ne
faut point supprimer les dits
deux sols pour livre, et ce
continuer de les lever, et cela
sera par un une augmentation
des revenus du roy de la ce
Somme de . . . . . 2,000,000#.

Revenant les dittes deux Sommes
non tirées hors ligne à celle
de . . . . . 4,420,000#

De l'autrepart..... 4,420,000 ℔.

Article 3. Capitations
de la Ville de Paris.

Imposition de 1750 a la
Somme de 5,800,000 ℔. il faudroit
la remettre par an à 6,000,000 ℔.
Comme les années dernieres
Seroit une augmentation
de ..... 200,000 ℔

On leve en Sus 2 S pour livre
pour les frais de recouvremts
et deux Sols pour livre
pendant 12. ans à commencer
en 1748. pour le paiement des
primes et lots de la Lotterie
roiale du fonds de 30 milions
créée en la ditte année 1748.
pour durer pendant les dittes
12. années. au bout de ce tems
la il conviendra continuer

4,420,000 ℔.

Y Contre ..... 4,420,000#.

la levée des dits deux Sols pour
livre au proffit du Roy fera
une augmentation à ses revenus
de ..... 600,000.

Revenant les dittes deux Sommes
non tirées hors ligne à celle de .... 800,000.

Article 4.

Pensions particulieres,
Retenues sur Gages,
Pensions et apointemens.

En 1750 d'environ 2,400,000#. on
leve en sus deux Sols pour livre
pour les primes et lots de
la susditte Lotterie; mais on
ne leve point deux Sols pour
livre pour les frais de
recouvrement, parcequ'il n'y

5,220,000#.

De l'autre part..... 5,220,000.ll.

en a point à faire pour ces
retenues faittes par les differens
Tresoriers, receveurs, et paieurs
des dittes Pensions, gages, et
apointemens, qui font aussi
la retenüe par eux mêmes
pour la capitation de leurs
gages. ainsi il faudroit
imposer encore deux sols
pour livre sur les dittes
pensions, gages et apointemens
au profit du Roy, pour faire
quatre sols pour livre en sus
de ces capitations, comme les
autres capitations du Roy.me
feroit par an une augmenta=
=tion de revenus pour sa
Majesté de 240,000. cy. - - - - - 240,000.

5,460,000.

Cy Contre . . . . . 5,460,000 ll

Article 5.

Dixiemes deniers parti=
=culiers retenus sur gages,
pensions, et apointemens
en 1750 de 2,400,000 ll. ou leve en
sus deux sols pour livre au
profit du Roy depuis l'année
1747, mais on ne leve point
2 s pour livre pour les frais
de recouvrement, parcequ'il
n'y en a point à faire pour
ces retenües faites par les
differens Tresoriers receveurs
et païeurs des dits gages,
pensions, et apointemens qui
font aussi la retenüe sur
eux mêmes pour le dixieme
denier de leurs gages, dont

5,460,000 ll.

De l'autre part ..... 5,460,000 ℔

ils comptent au Tresor
Roïal, ainsy que des retenues
des pensions particulieres.
Ainsi il faudroit imposer
encore deux sols pour livre
en sus sur les dits dixiemes
particuliers au profit de sa
Majesté pour faire 4 s. pour
livre en sus de ces 10mes deniers
comme il se pratiquera à
l'avenir sur les impositions
du vingtieme denier des revenus
des biens du Roïaume, et
même sur celle du vingtieme
denier de l'industrie des
villes franches. feroit une
augmentation de revenus
de ..... 420,000.

5,880,000.

Cy Contre ..... 5,880,000 ^{tt} 15.

Article 6.

Dons gratuits des Pays d'Etats qui sont les Provinces de Bourgogne, Provence, Languedoc; Bretagne, Artois, et Generalité de Pau, ensemble de 12 milions pour chaqu'une année 1748, et 1749, reduits à 8 milions à Commencer en 1750 en consideration de la paix. ces dons gratuits pour la Conservation des privileges de ces Provinces, outre leurs Tailles roïales ordinaires et de beaucoup moins fortes à proportion que dans les pais d'Election à cause des dits dons gratuits, mais en ce

5,880,000

De l'autre part..... 5880000 ℔

General ces Provinces païs d'Etats païent à proportion plus de taxes que les Païs d'Election et conquis. D'ou vient donc avoir remis tout d'un coup aux Païs d'Etats 4 milions par an. Les Etats étoient accoutumés à païer 12 milions, ils avoient fait des taxes d'augmentation sur les boissons, sur les huiles, Peages, Epiceries à eux apartenans outre les droits roïaux sur les Denrées, compris dans le bail des fermes generales et les Peuples de ces Provinces etoient accoutumés à païer ces

5,880,000

Cy Contre ..... 5,880,000 #17.

augmentations. ainsi il est
donc necessaire pour
l'augmentation des revenus
du Roy de retablir ces 4.
milions ce qui fera d'augmen-
tation par an 4,000,000

Cette augmentation sera
à l'avenement de la
premiere guerre, et ensuitte
restera à demeure.

Article 7.

Taxes ordinaires du Clergé
de France et des Eglises
frontieres consistant en decimes
qui sont les tailles du clergé, en
Capitations pour les capitations
comme tous les autres Sujets
du Roy, et en subventions
au lieu et place de la taxe

9,880,000.

De l'autre part 9,880,000ᵗᵗ

De l'Ustencile, Fourages, et Logemens de Gens de Guerre. paiée par tous les Peuples du Royaume {à l'exception des villes, Bourgs, et paroisses sujettes au Logement de troupes, garnisons, et quartiers d'hiver} ces taxes ensemble a 15,840000ᵗᵗ. les années dernieres, compris 220,000ᵗᵗ pour le Clergé Lutherien d'Alsace, reduites en 1750 à 13,200,000ᵗᵗ pour le clergé de France et des Eglises frontieres, et 220,000ᵗᵗ pour celui Lutherien d'alsace qui cy devant paioit ses taxes au receveur des Decimes du Diocese de Strasbourg, et qui les

9,880,000.

Cy Contre . . . . . 9,880000^{tt} 19.

Païera Separement à l'avenir
à commencer en 1750. ainsi
la reduction de ces taxes en
consideration de la Paix
est donc de 2,420,000^{tt} par ordre
du Roy, et pour rejetter sur
les plus pauvres Curés, et
Benefiçiers. Pourquoy avoir
reduit les revenus du Roy
en cette partie de 2,420,000^{tt}.
Bon, si cette Somme étoit
rejettée sur les Pauvres Curés,
mais on en doute fort. Les
Evêques qui en sont les maîtres
Soulageront plûtôt leurs
creatures, et quand bien
même on auroit laissé
Subsister ces 2,420,000^{tt} l'Eglise

9,880,000

De l'autre part ..... 9880,000#

de France n'est elle pas assés
riche en biens fonds qui lui
fournissent des revenus consi=
=derables, en dixmes, et revenus
casuels, pour continuer de
payer au Roy 15,840,000# par
an, en soulageant les Pauvres
benefiziers, et faisant porter
leurs taxes aux Evêques, abbés,
abbesses, abbaïes, et prieurés
dont les revenus sont consi=
=derables. ainsi il faudroit
retablir ces 2420,000# bien
entendu que ça n'empechera
pas la levée du vingtieme
denier sur les biens de l'Eglise
avec les quatre sols pour
livre en sus comme les

9,880,000

21.

Cy Contre ..... 9,880,000 ll

Autres Sujets du Roy qui n'
ont des revenus Surbiens
Sonds, affin d'egaliser dans
une juste proportion tous
les dits Sujets indifferamment
Sans avoir egard aux qualités
ny aux conditions, mais faire
porter les taxes aux riches,
et Soulager les pauvres
familles qui Sont celles qui
paient à proportion plus
que celles aisées; cy augmen=
=tation Sur les Saxes ordinaires
du clergé 2,420000

Nota. pour ce qui concerne
le 20me denier du clergé il en
est traité cy aprés pages 65.
66. article 18./.

12,300,000.

De l'autre part..... 12,300,000

Article 8.

Fermes Generales Unies.
à 84 millions par an, pendant 6.
années à commencer en 1744 en
consequence de l'adjudication du
bail de ces fermes aux mois de
7bre et 8bre 1743. cy.... 84,000,000#.

Augmentations de droits
sur plusieurs de ceux de
ces Fermes etablis en
1744. pour durer pendant
la guerre, et donnés aux
Fermiers Generaux pour
4,000,000# par an cy..... 4,000,000

Nota. ils sont detaillés
dans l'etat des revenus
du Roy de la Ditte.

88,000,000 12,300,000

~~23.~~

Cy Contre ..... 12,300,000 ℔.

Idem ..... 88,000,000 ℔.

Année mil Sept cens
quarante quatre.

Plus, Etablissement
de nouveaux droits
et augmentations de
de Droits Sur plusieurs
articles des fermes
Generales pour trois
années à commencer
en 1747. données aux
fermiers generaux
pour 4 millions par
an. cy 4,000,000

Partant les Fermes
generales ont raporté
au Roy pour chacune 92,000,000
année 1747. 1748. et
1749 ——————

12,300,000.

De l'autre part ..... 12,300,000#

Renouvellement du bail des
fermes generales au mois
d'8bre 1749 pour 6. ans à
Commencer en 1750. et adjugés
par an à la Somme de 101,600,000#
outre trois millions de charges
annuelles à païer par les
Fermiers generaux, ce qui fait
par an pour les dittes fermes
Generales 104,600,000# attendu
que ces trois millions de
Charges annuelles étoïent
cy devant à la charge du
Roy, et portés dans les etats
de depenses. dans cette adju=
=dication est comprise la
Ferme du Tabac a 12 milions
et 600,000# de plus à cause
de l'etablissement des droits

12,300,000.

25

Cy Contre 12,300,000

d'entrées sur tous les tabacs
etrangers entrants en artois,
Flandre, haimault, et Alsace,
à raison de 30ˢ par livre
pesant, et la dite ferme de
Tabac unie aux fermes gen.les
à Commencer en 1750.

Extrait de l'adjudication
du Bail des fermes generales
pour chacune des dites années
1750. 1751. 1752. 1753. 1754.
et 1755.

Fermes roiales, et generales
unies au même prix, et
clauses, et conditions que le
precedent Bail la Somme
de 84,000,000ᵗᵗ

12,300,000.

De l'autre part ..... 12,300,000 ℔

Idem ..... 84,000,000 ℔

Augmentations de droits en 1744. de 7 ℔ par muid de vin. 14 ℔ par muid d'eau de vie et vins de Liqueurs, et sur les autres boissons à proportion à leurs entrées dans la ville de Paris, et de moitié de ces droits dans les villes de Lion, Roüen, Dijon, Bordeaux, Marseille, Grenoble, et Rennes etablis en 1744. ces augmentations de droits conservés et unis aux fermes generales.

84,000,000 12,300,000.

Cy Contre ..... 12,300,000 ll 27.

Idem ..... 84,000,000. ll

Plus l'etablissement des droits des Entrées sur les Daurées dans les villes de Versailles, Bernay en Normdie, et quelques autres cy devant exemptes de toutes taxes à l'exception des Capitations, conservés et unis aux fermes generales, lesquelles augmentations de droits, et etablissement de droits ont eté evalués à 4 milions par an, cy ..... 4000,000 ll

A l'égard des autres augmentaons de droits

88,000,000 .. 12,300,000.

De l'autre part ..... 12,300,000 ℔

Idem ..... 88,000,000 ℔

Etablis en 1744 et 1747.
montants à pareille Somme
de 4 milions, qui concernoient
les Provinces, ils ont été
remis aux Peuples. cy ...
pour ..... Memoire.

Ferme du Tabac ..... 12,600,000 ℔

Total 100,600,000

Plus augmentation du dit
bail sans aucunes augmen=
=tations de droits, à porter
par les Fermiers generaux,
Vû leurs gains considerables
et clairs, leurs depenses,
et leurs Fastes 4000000

Total general ..... 104,600,000. 12,300,000.

Cy Contre ..... 12,300,000 tt 29.

Idem pour le montant total de ladjudication des fermes generales } 104,600,000 tt

Dont au Roy ..... 101,600,000.

Et de Charges annuelles à paier par les fermiers generaux, outre et par dessus les 101600000 tt au Roy la somme de 3. milions dont etat sera fait dans letat des Depenses du Roy de lannée 1750. cy ..... 3,000,000.

Egal ..... 104,600,000.

Laquelle Somme de trois millions faisoit cy devant partie des depenses du Roy. cy pour ..... Memoire.

12,300,000.

De l'autre part 12,300,000ᵗᵗ

Observations
Sur la derniere adjudication du Bail des Fermes generales.

Quelques jours aprés la signature de cette adjudication il se repandit des nouvelles dans le Public, et même chés Les Grands du Royaume que le Bail des Fermes generales etoit augmenté. Les uns disoient de 10. millions, les autres de 9,000,000ᵗᵗ et d'autres de 8 milions. à porter par les Fermiers generaux. ces derniers avoient plus de raison en consequence du dernier Bail à la Somme de 84,000,000ᵗᵗ
Et la ferme du tabac à.. 12,000,000.

Fait ..... 96.000,000.

12,300,000.

31.

Cy Contre ..... 12300,000 ll

Idem ..... 96,000,000 ll

Et le nouveau bail
est de ..... 104,600,000.

Partant l'augmenta=
=tion est de la Somme de } 8,600,000.

Mais sur cette
augmentation le Roy
a cedé aux fermiers
les augmentations
de droits, et les etablisse=
=mens de nouveaux
droits sur les fermes
generales comme il
est cy devant marqué
montant ensemble
a 4,600,000 ll par conseq t
compris les 600,000 ll
par an augmentés sur
la ferme du Tabac

8,600,000. 12,300,000.

De l'autre part ..... 12300000 ll.

Idem ..... 8.600.000 ll.

Comme il est cy devant
dit cy ..... 4,600,000.

Ainsi l'augmentation pour les Fermiers sans aucunes augmentations de droits est de ..... 4,000,000.

Mais outre cette augmentation il en coute beaucoup aux fermiers pour dons, et presens, et pour avoir la continuation du Bail.

Scavoir.

Present à la Princesse de Conty qui voulut former une autre compagnie pour les interets du Roy, à qui les fermiers ont fait

12,300,000.

Cy Contre ..... 12,300,000ᵗᵗ 33.

promettre une Somme
de 2,000,000ᵗᵗ inconnuto
pour agir en leur
faveur. ce qui a été
fait et accepté, et la
Somme paiée après
la Signature Du
Bail. ey 2,000,000ᵗᵗ

Belle politique. La
Princesse bonne tante
du Roy et amie de
Sa majesté avoit
besoin d'une Somme
pour Ses affaires
particulieres. on a
trouvé le Secret de la
lui faire avoir Sans
être à charge à l'Etat.
on ne pouvoit mieux
faire que de la tirer

2,000,000. 12,300,000.

De l'autre part ---------- 12,300,000 ℔.

Idem ---------- 2,000,000 ℔.

des Censues du Peuple opprobres et mepris de tous les honestes Gens.

Des avant l'adjudica=tion du dernier bail, le Roy fit remercier par son Controlleur general des finances douze Fermiers generaux des plus riches suivant les apparences, lesquels au desespoir d'être remerciés furent trouver ensemble le Controlleur General des finances qui leur dit bas à l'oreille, ce n'est pas

2,000,000. 12,300,000.

35.

Cy Contre. . . . . 12,300,000 tt.

Idem . . . . . 2,000000 tt.

ma Saute, J'en Suis
Fâché. taché de trouver
une bonne protection
auprés de Madame
de Pontpadour, et
Vous Serés Surement
remplacés. Ils ont
trouvé cette bonne
protection, mais il
leur en a couté
chacun 200,000 tt. pour
être remplacés. ils l'ont
eté, et ont paié cy . . 2,400,000.

Voila encore une
belle politique, on
Vouloit faire avoir
par present à Mr ____ ____

4,400000. 12,300,000.

De l'autre part ..... 12,300,000#

Item ..... 4,400000.#

de Pontpadoux la
Somme de 2,400,000.#
on trouve un moien
pour cela le plus beau
du monde. Si ces 12.
fermiers remerciés
n'avoient pas financé
pour être replacés,
on auroit donné
l'agrément à 12
nouveaux sous l'apüy
d'une protection, et il
n'y a point de gens
d'affaires qui ne don=
=neroit 200000# à cette
protection pour l'a=
=grément du Roy
d'entrer dans les
Fermes generales. on
a de cela 100. exemples
depuis 20 ans. J.

4,400,000. 12,300,000.

Cy Contre ..... 12,300,000#.

Idem ..... 4,400,000#.

Present ordinaire
au Controlleur general
des finances à chaque
renouvellement du
bail des fermes
generales ..... 300,000.

Frais et faux frais
au sujet du renouvel=
lement du dit bail,
tant au Notaire
pour le dresser, que
pour frais de voïages,
et autres ..... 300,000.

Dons et presens
à plusieurs Secretaires
et valets de Chambre
des ministres &c. .... 100,000.

Total 5,100,000#. et cette somme une fois païée pour 6. ans ..... 5,100000. 12,300,000.

De l'autre part ..... 12300000ᵗᵗ.

Observations.

Sur la Ferme du Tabac jointe actuellement aux fermes gen.les

L'augmentation de 600,000ᵗᵗ. Sur la dite Ferme du Tabac à Commencer en 1750. à cause des droits d'entrées de 30 s par Lᵗ. pesant de Tabacs etrangers dans les Provinces de flandres, hainaut, artois, et alsace n'a pour but que d'empecher les tabacs etrangers de ce coté là d'entrer dans le Roiaume, d'empecher aussi L'argent de ces Provinces de sortir, de faire tomber les fabriques de tabacs d'arras, de Lisle, de Valenciennes, et de Strasbourg et par ce moien obliger

12,300,000.

Cy Contre ---------- 12,300,000. ~~39~~ #

les habitans de ces dittes
Provinces de se fournir de
tabacs, à Paris, ou à Nancy.

Reflexions

On a tres bien reussi à cet Egard,
car les Fabriques d'arras, de
Lille, de Valenciennes, et de
Strasbourg ne peuvent
Fabriquer leurs carottes sans
tabacs etrangers. ainsi il
faut pour se soutenir qu'elles
achettent des tabacs bruts des
Fermiers generaux pour les
façonner, mais comme à
present dans ces provinces
le tabac de leur fabrique vent
presque aussi cher que
Celuy de Paris, et pas si

12,300,000.

De l'autre part..... 12300000 ℔

Con, immanquablement ces
fabriques tomberont peu à peu
a moins que les fermiers generaux
ne veulent les Soutenir, ce qui
pourra se faire si le projet des
plantations de Tabac reussit
à la Louisiane; en ce cas il
sera indifferent au Roy, et
aux fermiers que la consomma=
=tion du Tabac des Provinces
de Flandres, hainault, artois,
et alsace se fassent à Paris,
ou en icelles, il vaudroit mieux
Soutenir ces fabriques et leur
donner le Secret du Tabac
de Paris; elles pourroient en
consommer dans les Provinces

12,300,000

Cy Contre . . . . . 12300000. ℔ 41

Voisinnes etrangeres, ce qui feroit entrer quelq'argent dans le roiaume.

Autres reflexions.

Si L'entreprise des plantations de Tabac reussit à la Loüisiane et autres colonies, elle empêchera deux millions par an de sortir du Royaume.

Observations

Quoique le bail des fermes Generales soit augmenté de 4 millions par an par la dernière adjudication sans augmentation des droits des Fermes, mais à la charge des Fermiers on pourroit l'augmenter encore de 4 milions par an sur le compte des dits fermiers

12,300,000.

De l'autre part..... 123,00,000#.

ils ne gagneroient encore que
trop, et s'ils ne vouloient pas
prendre le bail au prix qu'il
est actuellement avec 4 milions
de plus par an ce qui feroit
105,600,000#. au Roy, et 3 milions
de charges annuelles faire
108,600,000#. on trouveroit
certainement une compagnie
qui Souscriroit à ce prix cy..
Augmentation..... 4,000,000.

Article 9.

Ferme de la marque des Cuirs.

En 1750. à 2,560,000#. on pourroit
faire monter cette ferme à
3 milions par an en augmen-
tant d'un cinquieme les droits
de la marque des Cuirs. _____
16,300,000.

Cy Contre ..... 16,300,000 ℔ 48.

Et ceux sur les Taus, et écorces,
et ce dans tout le Roiaume.
ce qui seroit un petit objet
pour le Public, attendu que
cette augmentation ne feroit
augmenter que de peu de
chose les Souliers &c. cy aug=
=mentation ..... 440,000.

Reflexions.

Cette augmentation pourra
avoir lieu lors de l'evenement
de la premiere guerre. /.

Article 10.

Fermes des Postes, des Coches,
et des Messageries a 6.340,000 ℔.
en 1750. on pourroit l'augmenter
d'un million par an au profit
du Roy, sans augmenter les taxes

16,740,000.

De l'autre part ..... 16,740,000 ll.

des Chevaux de Poste, des Coches et messageries, mais en augmentant les ports de lettres qui sont foibles. cette augmentation ne regarderoit point le Public en general, mais seulement les Gens d'affaires qui se soucieroient peu de païer chacun par an quelque chose de plus pour ports de lettres, qui sont charmés de recevoir tous les jours des nouvelles de leurs affaires, et qui crient sans cesse quand ils n'en reçoivent pas souvent. il est vray que pour faire ce milion d'augmentation il faudroit peut être doubler les ports,

16,740,000.

Cy Contre 16740000

de lettres, ce qui seroit trop fort tout d'un coup, mais tous les deux ans d'un quart jusqu'à ce milion d'augmentation

cy augmentation ..... 1,000,000.

Reflexions.

On ne trouve point convenable d'augmenter les ports de lettres, et de les laisser tels qu'ils sont il conviendroit beaucoup mieux etablir sur toutes les taxes des Postes, coches, et Messageries les 4 s pour 1#. en sus qui ne sont point encore etablis comme dans les fermes generales &c. ce qui feroit par an une augmentation de 1,240,000.# au lieu d'un 1,000,000.# ..... 17,740,000.

De L'autre part. . . - 17740000#.

Observations.

Ce dernier parti seroit le plus convenable à prendre pour les interêts du Roy, et ne seroit pas si onereux que le doublement des ports de Lettres, et formeroit une augmentation de revenus de 240000# de plus cy - - - - - - - - - - 240000#.

Article II.

Fermes des Poudres et Salpetres en 1750. à 1,880,000# seulement pour la taxe sur les poudres à tirer. les 4s pour L#. en sus de cette taxe ne sont point encore etablis; auroit on oublié de les etablir, il faut remedier à cet oubli, et

17,980,000.

Cy Contre..... 17980000ᴴ 47.

imposer ces quatre Sols pour
livre en Sus. cette augmen=
=tation ne sera aucun
prejudice au Roy qui outre
le prix de cette ferme reçoit
tous les ans une Suffisante
quantité de Poudre pour
la consommation de sa
Maison, et pour les Maga=
=sins des Villes de Guerre,
en consequence des Baux
faits avec chaque Entrepreneur
de moulin a poudre, ce qui
Feroit par an une augmenta=
=tion de 376000ᴴ cy..... 376,000.

Reflexions

Cette augmentation ne feroit
rien au Public qui ne consom=
=me que peu de poudre,
mais Seulement aux

18,356,000.

De l'autre part..... 18356000 tt

Seigneurs, Gentils-hommes qui ont des chasses, aux personnes qui ont des permissions de chasses, et aux etrangers qui se fournissent de poudre à tirer en France. mais ce seroit peu de chose pour chacun de ceux qui consomment de la poudre. /.

Article 12.

Fabrique des Monnoïes

Dans les revenus des monnoïes montant à environ 2 milions par an, le fort portant le foible pour le benefice que le Roy perçoit sur la fabrique des matieres d'or, d'argent, et autres metaux qui est peu considerable

18356000.

Cy Contre ..... 18,356,000.# 49.

Montant tout au plus a
600,000# par an. dans ces
revenus tout compris les droits
de change des Monnoies étran-
geres affermés à 600,000# par
an en faveur des hotels des
Monnoies pour le Roy. Fait
1200000#. par an, et de plus une
taxe sur les orphevres dans
toutes les villes du Roiaume
pour la permission d'acheter
de la vieille argenterie et de
la foudre, de peu de chose pour
Chaque orphevre, mais qui ne
laisse pas de monter par an
à plus de 800,000#. il faudroit
doubler cette derniere taxe qui
ne seroit point en aucune
façon à charge à qui que

18,356,000.

De l'autre part ..... 18,356,000 ℔

Ce soit, mais seulement de quelque chose à chaque orfevre ce qui feroit par an une augmentation de ..... 800,000.

Observations

Il ne faut pas confondre dans cette derniere taxe les droits de controlle sur l'or, et sur l'argent pour tous les ouvrages d'orphevrerie payés par les orphevres aux fermiers generaux dont le produit est estimé année commune à 3,500,000 ℔, et qui est compris dans le bail des fermes generales au chapitre de la ferme des Aides. /. .....

19156.000.

Cy Contre ..... 19156000 ℔ St.

Article 13.

Droits de regale pour les revenus des Benefices Ecclesiastiques à la nomination du Roy pendant le tems de leur Vacance seulement dont Sa Majesté a abonné les dits droits à Commencer en cette année au Bureau des Economats du Clergé a la Somme de — 1,200,000 ℔ par an, cy pour Memoire.

Article 14.

Droits de Paulette sur les Charges, et offices consistant 1° aux droits de l'annuel, et aux droits de 100me denier expliqués dans l'Etat des revenus du Roy de l'année 1749 dont Les Cours Souveraines ont fait

19,156,000.

De l'autre part . . . . . 19,156,000#

Le rachat sous les derniers
temps du regne de Louis 14.
ainsy que ceux des Baillages
roiaux et Sieges Presidiaux,
et pendant la derniere Guerre
on a obligé les officiers des
bureaux des finances, des
Greniers à sels, des Elections,
et autres juridictions roiales
de faire le rachapt des dits
droits, ce qui a produit plusieurs
milions comptant dans les
Caisses du Roy, et ce qui a
diminué de quelque chose les
revenus du Roy, mais ce rachapt
a fait un grand bien en general,
Car la plus part des officiers
de ces juridictions pauvres et

19,156,000.

Cy Contre - - - - - 19,156000 # 53.

miserables n'aiant pu par
eux mêmes païer ce rachapt
ont eu recours pour conserver
l'heredité de leurs charges
dans leurs familles, de porter
leur vaisselle, ou partie de
leur vaisselle d'argent aux
hotels des Monnoies, ce qui
a répandu beaucoup d'especes
dans le Roiaume, contenté
le Roy, et assuré aux
Titulaires de ces offices
L'heredité dans leurs familles.
les droits de Paulette consistent
2o. aux droits de mutation
des Charges par vente,
Succession, ou donnation
pour acorder au nouveau pourvû

19,156,000.

De Lautre part..... 19156000#

l'heredité, et 30. aux droits
des Gages intermediaires des
officiers Gagés du Roy pour
les Gages des dits offices pendant
leur Vacance. ces revenus de
Paulette ont été affermés à
Commencer en 1747. a deux
milions par an, et la dite
ferme continuée Sur ce pied
La jusquén La presente année
1750 ey pour Mem. Memoire.

Reflexions.

Il ne reste plus actuellement
à faire le rachapt de l'annuel,
et du droit de 100me denier que
les offices de Tresoriers, receveurs
païeurs, et leurs Controleurs
dans toutes les affaires du Roy me
Le projet en avoit été donné

19,156,000.

Cy Contre ----- 19156000#

donné à la Cour en 1746. et
devoit rapporter une somme
de 30. milions une fois
paiée. belle ressource qui
pourra rendre lors de l'evenem-t
d'une guerre. il est vray qu'elle
diminuera les revenus du Roy
de la Paulette, et des Parties
Casuelles de 1,500,000#. par an
et reduiroit ces revenus aussi
par an a 500,000# Mais pour-
retrouver cette Somme de
1,500,000# et celle des rachapts
faits pendant la derniere
Guerre, et années anterieures
on pourroit faire une taxe
proportionnelle sur toutes
les charges et offices en
general gagéss, non gagés, et

De l'autre part ---- 19,156,000.#

alliennées du 100eme denier par
an du fonds de la finance des
dites charges, ce qui feroit un
revenu par an de 2,000,000. ou
environ qui avec les 500,000.#
restant comme il est dit à
la Paye cy devant faire ...
2,500,000.# par tant ce seroit
une augmentation de revenus
par an de ---------- 500,000.#

Outre 30 milions que le
Roy recevroit comptant.

Article 15.

Ferme des droits de Marque
sur les Cartes à jouer, en 1750.
a 1. milion. ces droits ne sont
que de 1.6d. par jeu de cartes
ce qui est bien peu de chose, on

19,656,000.

Cy Contre. . . . . 19656000# 5T.

pourroit les doubler des à present
pour faire paroitre un milion
d'augmentation cy. . . . . 1.000000.

Reflexions

Il est sur, et certain que si
ce doublement avoit lieu, comme
il pourra l'avoir au commen=
=cement de la premiere guerre,
que le debit des Cartes n'en
iroit pas moins. les Commen=
=cemens de taxes sont couteux
et sont peine aux françois,
mais ils s'y accoutument peu
a peu, et n'y pensent plus, et
même au bout de trois années
de ce doublement, on pourroit
le doubler pour porter cette
ferme à quatre Milions.

20,652,000.

De l'autre part... 20656000#.

par an, et même au delà, à cause du progrès de cette ferme qu'on pourroit favoriser en permettant des Jeux honnestes dans les Caffés et Cabarets de Paris, et des autres grandes villes du Roy^me^. alors la Consommation de Cartes se feroit plus que de Coutume. Cy . . . . . Memoire

Article 16.

Taxes des Juifs du Royaume paiées cy devant aux hotels de Ville dont dependent leurs etablissemens, et à commencer en cette année au tresor Royal pour leurs tailles, Capitations, et vingtieme denier de leurs maisons, et industrie ensemble la Somme de 800000, et deux Sols

20656000.

Cy Contre ..... 20656000 ℔ 59.

pour livre en sus pour le Roy.
il faudroit leur imposer encore
2 ſ pour 2 ℔. ce qui feroit 4 ſ. pour —
2 ℔. pour rendre leurs taxes unies
et conformes au 20 me denier —
des revenus des biens du Royaume
ce qui feroit par an une —
augmentation de ..... 8000.

Article 17.

Decimes Capitations, Subven-
=tions, et 20 me denier du Clergé
Lutherien d'Alsace 200,000 ℔. et
2 ſ pour livre en sus pour le Roy
il faudroit lui imposer encore
deux Sols pour livre ce qui —
feroit quatre Sols pour livre, et
une augmentation de ..... 2,000.

20,756,000.

De l'autre part ..... 20756000#

Article 18.

Dixieme denier des revenus des biens du Roiaume comme il étoit etabli en 1742 et qui a monté les années anterieures a 1750 a 28,200,000#. en conseq.ce des dernieres declarations, outre 2s pour livre en sus. ce dixieme denier supprimé à commencer au premier janvier 1750. et le Vingtieme denier etabli au lieu et place à commencer audit jour premier janvier 1750./.

Observations.

Dans l'imposition du 10.eme denier levé pendant la Guerre derniere, il y avoit plusieurs exemptions. 1o. les biens appartenants au Roy, ce

20,756,000.

Cy Contre ..... 20756000 # 6t.

2o. Ceux appartenans à l'hotel roial des Juvalides.

3o. ceux appartenans à la maison roiale dest Cir.

4o. Ceux appartenans aux Princes, et Princesses du sang provenans des appanages de la Couronne.

5o. ceux appartenans aux Communautés des Villes.

6o. et ceux de L'Eglise qui aulieu, et place a paié tous les deux à 3 ans des Dons gratuits extraordinaires pour le rachapt de Son dixieme Denier. or par l'imposition du 20me Denier, aulieu, et place du 10me Denier, il n'y a d'exempts que les biens du Roy, de l'hotel roial des Juvalides.

20,756,000.

Cy de l'autre part. . 20756000#.

Et la Maison roiale de St Cyr.

Plan des impositions des
2eme denier pour les
9 derniers mois de l'année
1750. attendu que l'année
des finances commence
le premier 8bre de chaque année.

Dixieme denier des 3. prés
mois comme en 1749. 765,0000#.
2 S. pour livre en sus. . . . . 705,000.

Total. 7,755,000

Vingt^e denier des 9 derniers
mois de l'année 1750.

Sur les revenus des biens comme
les années anterieures, et ce —
en consequence des nouvelles
declarations faites avec beaucoup —
d'exactitude dans les villes
bourgs, et paroisses du Roïaume,

20,756,000.

Cy Contre 20,756,000ᵗᵗ

montant à 14,48000, pour
une année fait pour les
9 derniers mois de l'année
1750 ..... 11,860000ᵗᵗ.
2ˢ pour 1ᵗᵗ en sus
du 10ᵉ denier
conservés ou 4ˢ
pour 1ᵗᵗ du 20ème — 3772000* } 15,632,000ᵗᵗ.

20ème denier des revenus
des appanages des
Princes et princesses
du sang à commencer
au 1ᵉʳ janvier 1750. —
ce qui est pour les 9 ders
mois 1750. la somme
de 7,200,000ᵗᵗ de revenus
pour une année entiere
fait pour 9 mois de 20ᵉ denier
la somme de ... 270,000.
4ˢ pour 1ᵗᵗ en sus ... 54,000. } ... 324,000.

15,956,000 .. 20,756,000.

* Ces 4ˢ pour 1ᵗᵗ ne montent qu'à 2,372,000ᵗᵗ porté de plus. 1,400,000ᵗᵗ dus au Roy des années anterieures pour 10èmes sur gratifications, et indemnités obmises à imposer.

De l'autre part ..... 20,756,000#

Idem ..... 15,956,000#

20ème Denier des revenus des biens communs des hotels de Ville et Communautés des dittes Villes, Bourgs, et paroisses qui ont des biens, et des revenus communs montans par an à 18. milions. Fait pour une année 900000#
et pour les 9 derniers mois de 1750 .. 675,000#
4s. pour livre en sus ..... 135,000.
} 810,000.

20ème denier des revenus particuliers des provinces païs d'Etats montans a 12 milions, 200,000#
Fait pour une année la Somme de .. 365,000

305,000. 16,766,000. 20,756,000.

Cy Contre ..... 20,756,000# 65.

Idem ..... 16,766,000#

Idem ..... 305,000#
4 s. pour livre en sus ..... 61,000. } 366,000.

Total du 20ème denier des 9 derniers mois 1750 ..... } 17,112,000.

Ce qui fera pour une année ..... } 22849332

20ème Denier du clergé s'il a lieu et s'il fait la declaration de ses biens que le Controlleur general pretend monter à 154,000,000# de revenus par an sur biens fonds sujets au 20ème denier, en conseq^ce des recherches, et informations secrettes qu'il a fait faire à ce sujet dans le Roy^me au commencement de la

20,756,000.

De Lautre part ..... 20756000#.
presente année 1750, et Jusqu'au
mois de may Suivant nou
compris dans ces revenus de
154,000,000# 30,000,000# de autres revenus
Sur biens fonds exents du 20eme
appartenans à de pauvres Couvents
à des colleges, a des hopitaux, les
Dixmes des Curés, et en outre les
revenus casuels de L'Eglise
montant annuellement à prés
de 14,000,000. aussi exempts du
20eme denier.
Partant le 20e denier du Clergé
S'il a lieu montera a 7,770,000#.
Et 4S. pour L# en Sus
Comme les autres Sujets
du Roy ..... 1,540,000.

Total ..... 9,310,000.

20,756,000.

Cy Contre ..... 20756000 + 6?

20e. Denier de Lindustrie

Etabli en 1742 sous le nom de 10e denier de lindustrie, au doublement de la Capitation du Corps des Marchands arts, et Metiers dans les villes du Roy^me ou sont etablies les Maitrises et jurandes des dits corps des Marchands, arts, et metiers, laquelle taxe a été abonnée avec ces villes ensemble a 10,000,000 ^ par an. En 1747 etablissement de 2 ^s pour ^ en sus, comme les autres 10emes deniers. Cy pour le Corps de cette taxe la Somme de ..... 10,000,000 ^

2 ^s pour ^ en sus
Sait ..... 1,000,000.

11,000,000. 20756000.

Cy Contre 20756000ᵗᵗ

Idem 11,000,000ᵗᵗ

Par Edit de l'année 1749. le Roy assujetit à cette taxe tous les Commerçans des Villes Franches qui ne sont point corps avec les Communautés des Corps des Marchands, arts, et metiers, lesquelles ont monté dans toutes ces villes à .. 800,000ᵗᵗ. } 880,000.
2 sous ℔ en sus ..... 80,000. }

Total de la taxe de l'industrie ..... } 11,880,000

Cette taxe du 20ᵉ denier de l'industrie n'a point été reduite du 10ᵉ au 20ᵉᵐᵉ, et n'a fait que changer de nom, attendu qu'on

20756000.

Cy Contre ..... 20756000 ## 69.

a jugé convenable de la laisser
subsister en plain, en changeant
seulement son nom du 10e au 20e.
parceque ce 10e n'étoit point taxé
assés haut, mais en consideration
on n'a point etabli les 4 s. pour 2 ##
et on a laissé seulement les 2 s pour
2 ## établis en 1717. mais dans
quelques années, ou lors de
l'evenement d'une Guerre on
n'oubliera pas ces autres 2 s pour
2 ## pour faire 4 s. pour 2 ## comme
les autres 20emes deniers. Il seroit
une augmentation de ..... 1,080,000 ##

Reflexions.

Lors de l'evenement d'une
Guerre Contense, il en faudra aindre

21,836,000.

Cy Contre ..... 21,836,000 ℔

que les 20emes Ders ne soient doubles pour le retablissement des 10es deniers ce qui feroit par an une augmentation de revenus de pres de trente huit milions. cy pour .... Memoire.

Observations.

Sur le 20e Denier du Clergé en cas qu'il ait lieu.

Contre Ce 20e denier Le Clergé paiera en 1751, comme de raison et Coutume son don gratuit, et ordinaire de 10 ans, en 10. ans, pour la Conservation de ses droits, et privileges, mais il est de peu de consequence, et ne sera environ que de 10, milions comme à l'ordinaire, ce qui ne fait qu'un milion par an, paie en plein, et

21,836,000.

Cy Contre ..... 21,836,000 ℔ 1.

Comptant au Roy et pay au, et pay 10e pay les Ecclesiastiques.

A L'égard du 20e denier des revenus des biens du clergé, il ne Commencera s'il n'ert etabli qu'en 1751. attendu qu'il a paié le rachapt de son dixieme des années 1749 et 1750, par les dons gratuits extraordres de 12 milions, compris les 2 s pour ℔ en sus, et en bloc. accordés par l'assemblée tenüe en 1748, et paiés en 1749 pour la d. année, et 1750.

Article 19.

Ferme de la Marque des Cuivres abolie en 1749.

Les droits de Marque sur les Cuivres étoient de 2 s 6 d. par Livre

21836000

De L'autre part .... 21,836,000 ℔.

pesant de tous les ouvrages de cuivre et ce dans tout le Roy^me. ces droits affermés par an 2 milions. mais comme les Fermiers ont prouvé une perte reelle et effective de prés de 2 milions depuis l'année 1745. Jusqu'en 1749 à cause de la grande quantité de Commis doubles appointemens absorboient la meilleure partie du produit de cette ferme, Le Roy pour dedommager les fermiers leur a abandonné en forme d'indemnité le produit de ladite ferme de L'année 1749. et a supprimé icelles fermes aux Peuples.

Reflexions.

Lorsque les droits sont établis dans

21,836,000.

Cy Contre ..... 21836000ᴴ 73.

un Etat, et que les Sujets Sont accoutumés à les paier, il est très onereux au Souverain de les remettre pour les retablir lors de l'evenement d'une guerre, ce qui fait murmurer les peuples de nouveau, ou étoit accoutumé à paier ce droit, ce qui étoit bien peu de Chose pour ceux qui avoient besoin d'ouvrages de Cuivre, L'or, L'argent, Le Plomb, L'Etain, et Le fer doivent et paient depuis long tems des droits de marque, pourquoy Le Cuivre en seroit il exempt. il falloit donc Continuer Les dits Droits, et retrancher cette Ferme de la Somme de 600000ᴴ par an, elle auroit produit un revenu de quatorze cent mille livres.

21,836,000.

Cy Contre ..... 21836000 ℔

Les Fermiers auroient fait leurs affaires, et lors de l'evenement d'une Guerre on auroit pu doubler ces droits Jusque le public y fasse beaucoup d'attention.

Article 20.

Ferme du Caffé abolie en L'année 1727.

Le Caffé etant en usage plus que jamais à Paris, et dans toutte le Royaume, on pourroit rétablir cette ferme comme elle l'etoit es années 1721, 1722. 1723, 1724. 1725, et 1726, elle produiroit Surement au moins 2,000000 ℔ par an le debit du Caffé n'en iroit pas moins, et l'augmentation du Caffe en conseq^ce ne regarderoit

21836000.

Cy Contre . . . . . 21836000 ℔.

point le meme peuple qui n'est
pas dans l'usage du Caffé, mais
seulement les Grandes Maisons, les
Ecclesiastiques, les officiers militaires
les Gens de robe, ceux de finances,
et les Bourgeois, et bourgeoises des
villes qui tous ensemble consom-
=ment une grande quantité de
Caffé. cette ferme pourroit être
perpetuelle comme celle du tabac
et augmenter peu à peu; le Café
n'est absolument point necessaire,
mais une habitude, ainsi en le
mettant à ferme, ce ne seroit point
bien pour l'etat.

Total des augmentations
proposées en sus des revenus
du Roy . . . . . } 21,836,000.

Revenus Royaux alliennés pour un temps limité.

Etablissement de nouveaux droits à Paris pour 15 années à Commencer en 1744 Sur tous les bois, et Charbons en general de trois livres par Voïe de bois le fort portant le foible, et à proportion Sur les bois propres à Batir, et Sur les Charbons, et 4 S. pour Lt en Sus de ces droits Etablis en 1748. tous ces droits alliennés pour les tems marqués dans l'etat des revenus de 1744; et 1748. lesquels droits peuvent raporter par an. 4,800,000 ℔.

C'est un beau denier, et un revenu Clair et net, attendu qu'il n'y a pas un Sol de regie à faire pour la taxe de ces bois dont la regie

Cy Contre

Se fait par les Commis de l'hotel de Ville qui a d'anciens droits et d'octroy sur les bois, et Charbons outre ceux cy dessus pour le roy.

Les Parisiens soutils assés sots de croire que cette alienation finie en 1759 qu'on leur remettra ces droits cela n'est pas possible à croire, on en fera une ferme qu'on fera monter à . . . . . 5.000000.

Et pourra même etablir dans les villes Sieges de Parlemens de pareilles taxes sur les bois, mais seulement de 20 s. par Corde, et 4 s. pour l'ensus, comme aussi dans les villes de Lion, orleans, Nantes, et Caen. ces droits pourroient être affermés à . . . . . 2500,000.

7,500,000.

De l'autre part cy ..... 7500,000#

De tous ces droits sur les Bois, établis, et a établir comme le projet en etoit formé si la Guerre eût continué si on ne les affermoit point, on pourroit en 1759 en faire une alienation pour quinze ou vingt années ce qui produiroit une somme considerable.

Les droits de Controlle sur les toilles à leurs entrées à Paris outre les droits de Douane établis en 1734, et 1744 et alliénés ensemble pour quinze années peuvent rapporter par an aux officiers 1,000,000# de revenu. Ainsy en 1759 ces droits etant expirés, on les fera revivre, et on les unira au Domaine, ou on en fera une ferme particuliere cy ..... 1,000,000.

8,500,000.

Cy Contre ..... 8500,000# 79

Les anciens, et nouveaux droits
Sur la volaille, et Gibier, cochons
de Lait Agneaux Chevraux, et
Poisson de Mer frais, Sec, et
Salé, ainsy que Sur le Poisson
d'eau douce etablis aux marchés
de Paris, outre Les droits des
Entrées ordinaires, es années 1734,
et 1744. et alienés en cette dere
année pour 6 ans peuvent
raporter par an aux officiers
Engagistes 1,000,000# de revenu,
ainsy en 1759 ces droits etants
expirés, ou les fera revivre, ou les
unira au Domaine, ou on en
fera une ferme particuliere qui
pourra être poussée a 1,200,000#
par an cy ..... 1,200,000#

9700,000.

De Lautre part cy ... 9,700,000#

Droits sur les Oeufs, et moutons aux marchés de Sceaux, et de Poissy pour Paris etablis pour 12 années à Commencer en 1744, et alliennés pour ce tems la lesquels droits peuvent raporter par an 1,400,000# de revenu, ainsi en L'année 1756. ces droits seront expirés ou les fera revivre pour les affermer, ou on les alliennera de Nouveau, cy à ferme ..... 1,400,000.

Nouveaux droits sur les dechirages de Batteaux à Paris, sur les papiers, et Cartons, sur les materiaux propres à Batir, sur les Mercieries, epiceries, Droguerie, Et quinquilleries etablis en 1744.

11,100,000.

Cy Contre ..... 11100000ᵗᵗ 81.

pour 15 années, et affermées ensemble 1,000,000ᵗᵗ par an, et cette ferme depuis alliennée à Commencer au mois de juillet 1745. pour 13 ans 1/2. Lesquels droits peuvent rapporter par an 1,100,000.ᵗᵗ ainsy en l'année 1759 que ces droits seront expirés, ou les alliennera de nouveau en les faisant revivre, ou on les affermera a ..... 1,100,000.

Il y a pour 400000ᵗᵗ de revenus de Peages foiaux alliennés en 1746. pour cent ans, ainsy ces Peages ne rentreront au Domaine de la Couronne qu'en 1847. cy pour ..... Memoire

12,200,000.

De l'autre part - - - - 12,200,000.

Nouveaux droits établis à Paris, sur la Cire blanche, sur les Suifs, sur les Papiers, et parchemins timbrés par augmentation aux anciens droits, et sur le Controlle des actes des notaires aussi par augmen^on aux anciens droits, et les dits droits non seulement à Paris, mais dans tout le roiaume, et alliennés pour certains lapses lesquels droits peuvent rapporter année Commune 1,500,000^#. Ainsy en 1758. que ces droits seront expirés, on pourra les allienner de nouveau ou les affermer à 1,500,000, par an, on pourroit même pousser cette ferme a - - - - - - - - - - - 1,600,000.

13,800,000.

Cy Contre ..... 13800000 ~~# 88.~~

Anciens et nouveaux droits
de Jaugeage, Courtage, et
Mesurage des Vins à Paris
Etablis en 1734, et 1744, et
alliennés à perpetuité au
domaine de la ville de Paris,
dont les revenus peuvent
monter année commune
à 350,000 # cy ---- Memoire.

Total des droits
Royaux alliennés ..... 13,800,000.

Observations

Outre les droits alliennés cy
dessus, il y a encore plusieurs
droits alliennés, terres, Seigneuries,
Peages, Greffes, et notariats montans
ensemble a plus de 8,000,000 # de

revenus par an. il faudroit assujettir tous ces Domaines à rentrer dans 50. ou 100 ans attendu que les Engagistes les ont acquis à vil prix, et ce sans aucun remboursement, parceque depuis le temps qu'ils en joüissent ils ont retiré plusieurs fois leur finance, et d'autant plus que depuis ce dit tems, les biens ont augmenté considerablement, Et si le Roy rendoit actuellement un Edit à ce Sujet, les Engagistes prendroient d'avance des arrangemens, affin que leurs heritiers de bien loin ne le ressentent que peu dans cinquante ou cent ans de cette affaire.

Reflexions.

Le Total des Droits alliénés monte comme il est marqué cy dessus a 13,800,000ᵗᵗ. Si lorsque les alliénations seront expirées on veut les affermer ensemble ou séparement, il est certain qu'on en formeroit un revenu

de 15,000,000#. par an sans aucunes
augmentations de droits, et il y auroit
encore beaucoup à gagner pour les fermiers
et déja une Compagnie est preste à
souscrire d'avance pour cette Somme de
15 milions par an.

Il seroit dangereux pour le bien de la
Couronne de supprimer ces droits lorsque
le tems de leurs alliennations sera expiré.
il vaudra mieux les laisser courir. le Peuple
n'y pensera pas; il est déja accoutumé à
payer ces dits droits, et n'y pense plus,
et en supposant qu'on leur remette dans
le tems, ce sera une joïe pour eux, il est vray,
mais un an après une grande Guerre
n'a qu'à s'allumer contre la France, il
faudra les rétablir et alors, ce sera
une double peine pour ces peuples.
pour ne point causer de chagrin aux

Sujets du Roy, il faudra donc leur laisser payer ces taxes. ils se trouveront encore bien heureux si on ne les augmente pas en tems de Guerre.

Reflexions generales.

Quoiqu'il en soit, on non des observations, et reflexions cy dessus tirées dans leur principe de l'arrangement des Finances fait au mois d'8bre 1749, pour l'année 1750. C'est que le Conseil royal des Finances a dessein de faire monter dans 10 ans. les revenus du Roy a 300 milions par an en vendant le 20eme denier perpetuel, et de supprimer les Contrats de rentes perpetuelles sur l'hotel de Ville au denier quarante, en

les Couvertis sant d'année en
années en rentes viageres, comme
on le voit par le projet cy aprés.
à cette fin, et en attendant, on
a déja supprimé pour plus de
1,000,000^{tt} de depenses ordinaires.

Savoir

La Charge, ou Commission de
Capitaine general des Galleres de
50,000^{tt} d'appointemens, jointe à
celle de Grand Amiral cy ..... 50000^{tt}

La Commission de Surintendant
des Postes de 50,000^{tt} de rente ou
appointemens supprimée, et celle
de Directeur general des Postes
Créée au lieu et Place à 15000^{tt}
d'appointemens, fait de retranche-
=ment de depenses ..... 35000.

La Commission de Surintendant.

85,000.

De l'autre part ..... 85,000#

des Batimens du Roy supprimée
de 5,000# d'appointemens, et un
Directeur General etabli au lieu
et place à 15,000# d'apointemens
fait de retranchement ..... 35,000.

La Commission de Directeur
General des Ponts, et Chaussées
supprimée de 25,000# de revenu
et donnée à un Intendant des
Finances avec 8000# d'appointemens
fait un retranchement de ..... 17000.

Plusieurs anciens employés
dans la Maison du Roy, et autres
affaires de la Cour supprimés
comme inutiles ensemble de
200,000# d'apointemens par an
cy ..... 200,000.

337,000

Cy Contre ..... 337,000# 89

Plusieurs autres Employs dans differentes affaires doubles les appointemens ont été retranchés ensemble ..... 128,000.

Retranchement de ces Dividendes des actions de la Compagnie des Indes de 150# par an pour chaque Dividende avant l'année 1735, faisoit en total pour les 50000 actions appartenantes au Public 7,500,000#, chaque Dividende reduit a 70# par an fait pour les 50 mile 3500000#, ce qui fait un retranchement de depenses de ..... 4,000,000.

Le Roy avoit 2000 actions appartenantes en propre a S.M. mais elle les a supprimées.

4.465,000.

De Lautre part ..... 4465000#

Gages des officiers des Cours Souve-
raines, des Bureaux des Finances,
des Elections, des Greniers à Sels,
des Eaux et Forets, et autres
Supprimés des Etats de depenses du
Roy à Commencer en 1744. Comme
il est dit dans l'état des revenus
de ces années là, montants
ensemble à environ 6 milions
par an, auxquels officiers on a
accordé au lieu et place de leurs
dits Gages des droits d'augmentation
sur les Greffes de leurs Cours, Sentences,
Epices, et autres pour former leurs
dits Gages Supprimés, ce qui est
indifferent à ces officiers, mais
onereux aux Sujets qui ont

4,465,000.

Cy Contre ..... 4,465,000 ℔ 91

des affaires aux Juridictions

Cy ..... 6,000,000.

Total des retranchements de depenses ordinaires faits depuis le commencement de la derniere guerre } 10,465,000.

En attendant qu'on puisse donner l'état des recettes reelles, et effectives de L'année 1750 on donne icy l'état des revenus seulement de L'année 1751. Les affaires ayant été arrangées pour 6 années au mois d'8bre 1749 pour les dittes 6. années à commencer en 1750. on a choisi cette année 1751. à 1750, à cause que le 20e denier est porté en plein en 1751, et qu'en 1750, il y a trois mois de dixiemes deniers, et neuf mois de vingtiemes deniers. ces revenus de 1751.

cy apres rapportés sont fixés, à l'exception de trois articles qui sont variables d'une année à l'autre; tels sont.

Les Domaines et Bois.

Les Monnoyes.

Et la Ferme des parties Casuelles qui se renouvelle tous les ans, et pourroit augmenter, ou baisser de quelque chose pour l'année 1751.

A l'égard des depenses, elles sont presque toutes variables d'une année à l'autre, ainsi on ne peut en donner une bonne idée; mais on ne tresorise point en France, et le Roy depense tous les ans ses revenus, car si le Roy redoit d'une année, l'année d'ensuite il y a un excedant des revenus aux

depenses, et L'année d'ensuitte,
S'il y avoit encore un restant
en caisse de plusieurs milions
il est certain que l'année
d'après il y auroit un excedant
des depenses aux revenus, et en
Consequence du bel arrangement
fait par le Roy dans les Finances
ès années 1744. et 1747.

Plan des revenus du Roy de l'année 1751.

1 Les revenus des Domaines et bois,
Terres et Seigneuries appartenantes
au Roy, variables d'une année
à l'autre, monteront au moins
à la Somme de cinq milions
quatre cens mille livres. cy ------ 5,400,000 ℔.

94 De l'autre part cy ---- 54,000,000#

2 Recettes Generales
des Finances.

Pour les Tailles, et Capitations
des villes, Bourgs, et paroisses
non Franches, et pour leur
capitations des Villes franches
à l'exception de celles de la
Ville de Paris ..... 78,080,000#

Sur laquelle Somme le Roy
fait une remise de 6,080,000#
au lieu et place de la taxe
de l'ustencile qui doit être
supprimée pour aumones,
~~Et charités~~ extraordinaires,
et remises sur les tailles, et
2es deniers sur les biens
qui souffriront des
dommages imprevus de la
quelle Somme de 6,080,000#

83,480,000.

Cy Contre ..... 83,480,000. ℔ 95.

Sera portée en depense dans l'état des depenses de cette année, Suivant l'employ qui en sera fait cy Seulement pour ..... Memoire

3 Capitations de la ville de Paris ..... 5,800,000.

4 Capitations particulieres Sur Gages, appointemens, et pensions .. 2400,000.

5 Dixiemes deniers particuliers Sur gages, appointemens, pensions cy ..... 4200,000. ℔
2 S. pour ℔ en Sus ..... 420,000. } 4,620,000.

6 Taxes ordinaires du clergé de France, et des Eglises frontieres .. 13,200,000.

109,200,000.

96. De l'autre part ..... 109500000 ℔.

7 Taxes du Clergé Lutherien d'Alsace pour Decimes, capitations, et subventions a raison vingtieme dernier ... 200000 ℔
2s pour Ltte ensuis ..... 20000 } ... 220,000.

8 Taxes generales de la Nation Juive 800,000,
2s pour Ltte ensuis ..... 80,000. } ... 880,000.

9 Dons gratuits des Pays d'Etats outre leurs taxes ordinaires, mais moderés à cause des dons gratuits ..... 8,000,000.

10 Revenus des Monnoyes qui pourront monter à ..... 2,500,000.

11 Droits de Regale abonnés à ..... 1,200,000.

122,300,000.

Cy Contre ..... 122,300,000.# 97.

12 Taxes de 2s pour Lt ensus de toutes les Capitations du Royaume, comme il est dit dans l'etat des revenus de L'année 1748 ..... 3,800,000.

13 Fermes Royales et generales unies, Compris le Tabac* ..... 101,600,000.

14 Ferme des Postes, coches, et Messageries ..... 6,340,000.

15 Ferme des droits de Marque sur les Cuirs, sur les Taus, et Leorees ..... 2,560,000.

16. Ferme des Poudres, et Salpêtres ... 1,880,000.

17 Ferme des droits de Paulette ou des parties Casuelles ... } 2,000,000.

18. Ferme de la Marque sur les Cartes à jouer ..... 1,000,000.

241,480,000.

* outre 3,000,000.# de taxes annuelles à paier par les Fermiers Generaux. /.

De L'autre part..... 241,480,000#.

19 Dixieme denier des revenus des biens du Royaume reduit au 20eme en 1750. par tant le dit 20eme denier monte a la somme de 14,480,000# Suivant les nouvelles declarations ey..... 14,480,000#.
2s pour Lt du dixe denier conservés ou 4s. pour Lt du 28eme.. 2,896,000. } 17,376,000.

20 Vingtieme denier des revenus des Princes, et Princesses du Sang la Somme de... 360,000#.
4s pour Lt ensuit..... 72,000. } 432,000.

21 Vingtieme denier des revenus des Hotels de Ville, et des villes qui ont des revenus communs ey..... 900,000#.
4s pour Lt ensuit..... 180,000. } 1,080,000.

260,368,000.

Cy Contre..... 260,368,000.ᵗᵗ 99.

22 Vingtieme denier des revenus particuliers des provinces Pays d'Etats montant a 12,200,000ᵗᵗ fait la Somme de .....* ... 305,000ᵗᵗ
4ˢ pour 2ᵗᵗ en Sus..... 61000. } ... 366,000.

23 Vingtieme denier du clergé. il n'est point encore constaté. il montera comme il est cy devant dit, page 66. à 9,310,000ᵗᵗ, compris les 4ˢ. pour 2ᵗᵗ en Sus, mais si ce 20ᵉ n'a point lieu, et que le Clergé ne fasse point la declaration de Ses biens volontairement comme le Roy le demande, et que S. M. lui accorde cette Grace, il est certain qu'il payera au lieu et place 8. milions par an, compris les 4ˢ. pour 2ᵗᵗ en Sus cy..... 8,000,000.

268,734,000.

* moderé au 40ᵉᵐᵉ à cause des dons gratuits païés tous les ans par ces provinces.

De L'autre part . . . . 268,734,000#

24 Dixieme ou vingtieme denier de l'industrie, comme il est cy devant dit page 67, et 68. compris les 2 sous ℔ en sus . . . . . 11,880,000.

Total des revenus ordinaires en l'année 1751. . . . . } 280,614,000.

Auxquels revenus si on ajoutoit les augmentations cy devant en sus des revenus ordinaires, dont le total est à la Page 75. Seroit . . . . . 21840000#

Surquoy il convient deduire 1,400,000# dus au Roy des années anterieures pour dixiemes, deniers sur gratifications, et indemnités obmis à retenir, et retenus en cette année, païés et portés cy devant à la page 63.

21,840,000. 280,614,000.

Cy Contre..... 280,614,000 ℔. 10s.

Idem avec le produit des 2 s pour ℔ en sus du 10e denier des revenus des biens du Roy non conservés ce qui fait les 4 s pour ℔ du 20ème cy de deduction. 21,840,000 ℔
1,400,000.

Partant reste d'augmenter à faire en sus des revenus du Roy - - - 20,440,000. ... 20,440,000.

Total..... 301,054,000.

Et si à ces revenus en l'année 1759, on laissoit subsister les revenus des droits aliénés mentionnés cy devant page soixante seize Jusques et

301,054,000.

De l'autre part . . . . . 301054,000 ℔

Compris page 88. feroit une augmentation de revenus par an de . . . . . 13,800,000.

Total . . . . . 314,854,000.

Surquoy il convient deduire la somme de 60,80,000. ℔ que le Roy retire actuellement sur les impositions des recettes generales des finances comme il est cy devant dit page 94. au lieu et place de l'ustencile qui devoit être supprimé le Conseil ayant jugé plus convenable de laisser subsister cette taxe de l'ustencile, pour ne point deranger l'ordre des impositions des recettes generales des finances bien établies depuis 1747. mais d'acorder au lieu et place tous

314,854,000.

Cy Contre ----- 314,854,000ᴴ ~~108.~~

les aus par forme d'indemnités
et aumones extraordinaires
sur les tailles, et 20ème deniers
sur les biens qui souffriront des
dommages imprevus cy 6,080,000ᴴ.

Plus la taxe de 2ˢ
pour 1ᴴ en sus de
toutes les Capitations
du Roiaume cy devᵗ
portée en recette pour
ordre page 97. est
etablie pour 12 ans
à commencer en
1748, et est destinée
actuellement pendᵗ
ce tems la pour païer
les Primes et lots de
la Lotterie Roiale de
fonds de 30,000,000ᴴ. crée
en la ditte année 1748.

6,080,000ᴴ. - 314,854,000.

De L'autre part ---- 314,854,000#

Idem ------ 6,080,000#

Dont la revolution
est de 12 années, la
dite taxe de 3,800,000#
et destinée comme il
est cy devant dit cy
deduction ------ 3.800,000.

Plus abandon de
8. deniers pour Lt sur
tous les 20es deniers
des revenus des biens
du royaume, à
L'exception de celuy
du clergé pour les
frais de perception,
et de recouvrement,
sur le principal, et
non sur les 4 s. pour
Livre fait ---- 894830 } 10,774,000.

Partant les revenus
du Roy reels et effectifs
seroient de. ---- } ------ 304,080,000.

Reflexions.

Toutes les affaires cy devant etablies, Comme elles le seront tôt ou tard, ce sera le Sisteme de la Jouchere suivi, par lequel il insinue au Gouvernement que la Monarchie Française peut faire monter ses revenus a 300 milions par an temps de paix, ou de guerre, sans jamais plus les augmenter, parcequ'en temps de Paix on pourroit tresoriser plusieurs milions par an pour emploïer dans les évenemens de Guerre; ce seroit un bel arrengement, mais cependant il rendroit l'argent rare, parceque millions entassés sur plusieurs millions gardés en caisse ne circuleroient point dans le Commerce, au lieu que le Roy ayant de gros revenus, et les dépensant soit d'une façon ou d'autre, mais principalement pour l'entretien d'un Corps de troupe Considerable sur terre, et

d'une marine Capable du moins de faire face aux puissances maritimes en cas de guerre, moiens d'entretenir une paix eternelle entre les Princes Cretiens, mais pour ce faire, il faudroit encore etouffer un monstre epouventable qui devore annuellement une bonne partie des revenus de l'etat, qui est les rentes perpetuelles sur l'hotel de ville de Paris qui quoiqu'à present reduites au denier quarante font encore un objet considerable. Le Roy a fort à Coeur de les reindre, sans faire tort aux Rentiers, et voicy le projet que Sa Majesté a accepté à cette fin que nous assure devoir commencer en mil sept cens cinquante un, ou au plus tard en 1752.

Memoire au Conseil.

Pour l'extinction des rentes perpetuelles de l'hotel de ville de Paris au denier 40. Et creer au lieu et place des rentes viageres au denier vingt.

L'auteur de ce Memoire fait qu'il a été presenté au Conseil en differens tems des Memoires pour l'extinction des rentes perpetuelles de l'hotel de ville de Paris au denier 40, dont tous ont été remis au rebut, à l'exception de celuy de la Lotterie à cet effet, laquelle lotterie a subsisté pendant les années 1727. 1728. 1729. 1730, 1731, 1732, et 1733. puis suspendüe en 1734, 1735, et 1736. et renouvellée en 1737,, 1738. 1739, 1740, 1741. et supprimée, pendant lesquelles années on a éteint et retiré 3,600,000#. de ces rentes, mais comme les

operations de cette Lotterie etoient Lentes,) et auroient Duré 100 ans au moins) pour éteindre toutes les dittes rentes) perpetuelles, il est plus convenable) d'Eteindre ces rentes en vingt années pour le bien general de l'Etat et celui des rentiers, en ordonnant par un arrêt qui sera) rendu à ce Sujet la conversion des dittes rentes perpetuelles au denier 40 en rentes viageres au denier 20. or il y a encore) pour 26 milions de ces rentes perpetuelles, et pour les eteindre, et Supprimer en 20 années il Saudroit en absorber, et rembourser) pour 6. milions en especes à moitié de perte pour les rentiers Sur le pied des rentes au Denier 20. ce qui feroit un capital de) 120 milions, et ce 20 milions par an pendant 6 années, en retirant d'abord ces 120 milions de Contrats Sur le pied du der 20 qui font un principal de 240 milions au denier 40 de

L'hotel de ville de Paris, pour etre envoiés à
la Caisse des amortissemens, et y recevoir
leur remboursement d'année en année,
pendant les dittes 6. années, ce qui seroit
un bien general pour les rentiers qui vendent
leurs Contrats sur la place a 2 tiers de perte
du principal, et ces 6. milions de rentes
supprimées de l'Hotel de ville de Paris, et
renvoiées à la Caisse des amortissemens des
plus petits contrats au dessous de 1000^{tt} au ppal
et de 25^{tt} de rentes, et au dessous. ces 6. milions
de rentes remboursées au bout de 6. ans sur
les revenus de la caisse des amortissemens pour
le produit de tous les 20emes deniers montans
à plus de 38 milions par an compris les 4 sous
^{tt} en sus, et le 20e du clergé, il ne restera donc
plus que 20 milions de rentes perpetuelles
qu'il est necessaire de supprimer en vingt
années dont un milion par an pour

être converti en rentes simplement viageres
et faire deux milions des dittes rentes, et par
par l'arrêt qui sera rendu à ce sujet il
assujetira les rentiers de recevoir dans cet
espace de tems le remboursement de leurs
contrats de rentes perpetuelles au denier 40
en contrats de rentes viageres au denier 20;
et pour y parvenir il seroit necessaire.

1°. d'ordonner par cet arrêt que tous les
contrats de rentes perpetuelles soient visés,
et coupés, et que le plus haut soit de 1000^{tt}
pour au denier 40. faire 25^{tt} de rente.

2°. tous ces Contrats de 1000^{tt} seront
cottés en commençant par la cotte premiere.

3°. Ces Contrats formeront comme ils
forment actuellement au denier 40. un
Capital de 800,000,000^{tt} faisant 20 milions
de rentes.

4°. on supprimera tous les ans pour 40 milions

de Ces Contrats faisant un milion de
rentes par ancienneté, ou bonne volonté
des rentiers, ou par le moien d'une lotterie
qui decidera du sort des contrats qui seront
supprimés les premiers, pour les quels contrats
au principal de 40 milions il en sera erée
de nouveaux portants interets viagers au der
20; pour faire 2 milions de ces rentes, et ainsi
de suite pendant 20 ans. au bout duquel
tems les rentes perpetuelles si à charge à l'Etat
se trouveront eteintes, et supprimées.

On objectera avec raison à l'auteur de
ce memoire que le remplacement des
Rentes perpetuelles en rentes Viageres
formera un interêt viager au bout de
20 ans de 40 milions, cela est vray,
mais pendant ce tems là, il s'eteindra
beaucoup, car on a remarqué que depuis

La regence derniere qu'il s'est eteint ~ annuellement de ces rentes viageres ~ année commune le fort portant le foible le 40ème, et que dans 20 ans ces rentes ~ viageres provenant des rentes perpetu= =elles ne monteront pas plus haut que ces rentes perpetuelles montent actuelle= =ment. ainsy dans 40 ans toutes ces ~ rentes viageres avec celles qui existent presentement montant à environ 18. ___ milions seront presque toutes eteintes, et dans ce tems la, L'Etat se trouvera ~ entierement degagé, ou à peu de choses ~ prés de toutes rentes perpetuelles, et ~ Viageres qui absorbent une bonne ~ partie de ses revenus.

Il est vray que pendant ces 20 ans d'année en année les Rentes viageres ~

augmenteront, non obstant les extinctions.
L'auteur compte ces augmentations a
2000000^{tt} par an, le fort portant le foible
pendant ces 20 ans, deduction faite de ces
extinctions, par conseguent il en couteroit
donc à l'Etat 10. milions pendant 20 ans
pour la conversion des rentes perpetuelles
en rentes viageres. les revenus de la
Caisse des amortissemens provenans des
20es deniers, et destinés pour le paiement
des dettes de l'Etat sont plus que
suffisans pour faire cette operation, les
Rentes perpetuelles pendant 20 ans, et les
viageres substituées au lieu, et place avec
celles existantes actuellement, comme
il est demontré dans le plan cy apres.
L'auteur assure que la conversion des
Contrats de rentes perpetuelles au denier

40 en contrats de rentes viageres
au denier 20. Seroit du gout general des
rentiers qui auroient leur vie durant
le double du revenu. les Français aiment
les rentes viageres, et ceux qui par
Scrupule pour leurs Enfans ne voudroient
pas convertir leurs contrats de rentes
perpetuelles en contrats de rentes viageres,
ils les vendront à un prix raisonnable,
et plus haut qu'ils ne se vendent
actuellement, car il y aura tous les ans
de nouveaux Sujets qui voudront
acquerir des rentes viageres, lesquelles
n'ont jamais souffert aucunne alteration
en France, et aux quelles le peuple a une
grande Confiance, et non aux rentes
perpetuelles &c./.

Plan pour l'extinction des Rentes perpetuelles en 20 années, et créer au lieu et place des rentes viageres.

Rentes -- Rentes
Viageres -- perpetuelles

Il y a en 1750 pour 26. milions de rentes perpetuelles, il faut en rembourser pour 6. milions au principal de 120 milions dont 20 milions par an, ainsi en 1757. ces 12,000,000#. seront acquités, et en attendant à commencer en 1751. tirer ces 12,000,000# des plus petits contrats de l'hotel de ville de Paris, et les placer à la Caisse des amortissemens, pour recevoir d'année en année pendant 6. ans leur remboursement, et les rentes qui appartiendront à ces contrats, ainsi en cette ditte année 1751. l'hotel de ville de Paris ne sera plus chargé que de vingt

	Rentes viageres	Rentes perpetuelles.
Milions de rentes perpetuelles cy		20,000,000 ℔
Et de rentes viageres provenant des creations faites pendant la Regence derniere, pendant les années 1734, et 1735. et pendant la Guerre derniere dont il reste encore pour 18,000,000 ℔ de ces rentes, non obstant grand nombre d'extinctions cy	18,000,000 ℔	
Oter un milion de rentes perpetuelles et le convertir en viageres cy deduction		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	20,000,000.	19,000,000.

	Rentes viageres	Rentes perpetuelles
Cy Contre ...	20,000,000 ℔	19,000,000 ℔
Extinctions qui l pourra y avoir pendt le cours de l'année 1751. ...	500,000.	
Restera	19500,000.	
Année 1742		
Oter un milion de rentes perpetuelles et le convertir en Viageres cy dessous		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	21500,000.	18,000,000.
Extinctions qui l pourra y avoir pendt le Cours de l'année 1752	1520,000.	
Restera	20980000.	18,000,000.

	Rentes viageres.	Rentes Perpetuelles.
De lautre part ----	20,980,000 ℔.	18,000,000.
Année 1753.		
Oter un milion de rentes perpetuelles, et le convertir en rentes viageres. cy deduction ----------		1,000,000.
Et augmentation ...	2,000000	
Restera ------	22,980,000.	17,000,000.
Extinctions qui pourra y avoir pendant le cours de l'année 1753. ------	540,000.	
Restera -----	22,440,000.	17,000,000.
Année 1754.		
Oter un milion de rentes perpetuelles, et le convertir en viageres cy deduction ---- ----------		1,000,000.
	22440000.	16,000,000.

	Rentes Viageres	Rentes Perpetuelles
Cy Contre	22440000 #	16,000,000. #
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	24,440,000.	16000000.
Extinctions qui pourra y avoir pendant le Cours de l'année 1754	600,000.	
Restera	23,840,000.	16,000,000.

Année 1755.

Oter un milion de rentes perpetuelles, et le convertir en rentes Viageres cy deduction		1,000,000 #
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	25840000	15,000,000.
Extinctions qui pourra y avoir pendt le cours de l'année	640000	
Restera	25,200,000.	15,000,000.

	Rentes Viageres	Rentes perpetuelles.
De L'autre part...	25,200,000 ℔	15,000,000 ℔
Année 1756.		
oter un million de rentes perpetuelles, et le couvertir en rentes Viageres, cy deduction		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	27,200,000.	14,000,000.
Jurquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de L'année	680,000	
Restera	26,520,000.	14,000,000.
Année 1757.		
Oter un million de rentes perpetuelles et le couvertir en viageres. cy deduction		1,000,000,
Et augmentation	2,000,000.	
Restera	28,520,000.	13,000,000.

	Ventes viageres	Ventes perpetuelles.
Cy contre	28520000 #	13,000,000 #
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de l'année	710,000.	
Restera	27,810,000.	13,000,000.
Année 1758.		
Oter un million de ventes perpetuelles pr le convertir en viageres	1.000,000.	
Et augmentations ..	2,000,000.	
Totaux	29,810000	12000,000.
Surquoi il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de L'année	740,000.	
Restera	29,070,000	12,000,000.

	Rentes viageres.	Rentes perpetuelles.
De l'autre part --	29,070,000,tt	-12,000000.tt
Année 1759.		
Oter un million de rentes perpetuelles et le couvertir en Viageres, cy deduction -------		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	31,070,000.	11,000,000.
Jurquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de l'année -------	,770,000.	
Restera	30300000.	11,000,000.
Année 1760.		
Oter un million de rentes perpetuelles, et le couvertir en viageres cy deduction ----------		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	32,300,000	10,000,000.

	Rentes Viageres	Rentes perpetuelles.
Cy Contre. ...	32300,000 ℔.	10,000,000 ℔.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le Cours de L'année.	800,000	
Restera ...	31,500,000.	10000000.
Année 1761.		
Oter un milion de rentes perpetuelles, et le convertir en Viageres, cy deduction.		1,000,000.
Et augmentation.	2,000,000	
Totaux. ...	23500,000.	9,000000.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le Cours de L'année pour	840,000.	
Restera	32660,000.	9,000,000.

	Rentes Viageres	Rentes perpetuelles.
De L'autre part	32,660,000.	9,000,000.
Année 1761.		
Oter un milion de rentes perpetuelles et le convertir en Viageres		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	34,660,000.	8,000,000.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le Cours de l'année	860,000.	
Année 1763.		
Oter un milion de rentes perpetuelles, & le convertir en rentes Viageres, cy deduction		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	35,800,000.	7,000,000.

	Rentes viageres	Rentes perpetuelles
Cy Contre	35800000#.	7,00,000#.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le Cours de L'année	880,000#.	
Restera	34,920,000.	7,000,000.
Année 1764.		
Oter un million de rentes perpetuelles, et le Couvertir en Viageres cy deduction		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Total	36,920,000.	6,000,000.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de l'année pour la somme de 920,000#. cy	920,000.	
Restera	36,000,000,	6,000,000.

	Rentes Viageres	Rentes perpetuelles.
De l'autre part	36,000,000 ℔	6,000,000
Année 1765.		
Oter un million de rentes perpetuelles, et le convertir en rentes viageres		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000	
Totaux	38,000,000	5,000,000.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de l'année.	1,950,000.	
Restera	37,050,000.	5,000,000.
Année 1766		
Oter un million de rentes perpetuelles, et le convertir en Viageres cy dessus		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux	39,050,000.	4,000,000.

	Rentes Viageres	Rentes perpetuelles.
Cy Contre - -	39,050,000 ℔	4,000,000 ℔
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de L'année pour - - - -	950,000.	
Restera - - - -	38,100,000.	4,000000.
Année 1767.		
Oter un million de rentes perpetuelles, et le convertir en Viageres cy deduction - - - - - -		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux - - - -	40,100,000.	3,000,000.
Surquoy il pourra y avoir pendant le Cours de L'année pour un million d'extinction de rentes Viageres cy - - - - -	1,000,000.	
Restera - - - -	39,100,000.	3,000,000.

	Rentes viageres	Rentes perpetuelles.
De Lautre part	39,100,000. ℔	3,000,000. ℔
Année 1768.		
Oter un milion de rentes perpetuelles, et le Couvertir en viageres cy deduction		1,000,000.
Et Augmentation	2,000,000.	
Totaux	41,100,000.	2,000,000.
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de Lannée pour	1,200,000,	
Restera	39,900,000.	2,000,000.
Année 1769		
Oter un milion de rentes perpetuelles et le couvertir en Viageres cy deduction		1,000,000.
Et Augmentation	2,000,000	
Totaux	41,900,000.	1,000,000.

	Rentes viageres.	Rentes perpetuelles.
Cy Contre. - - -	41,900,000.tt	1,000,000.tt
Surquoy il pourra y avoir d'extinctions pendant le cours de l'année pour - - - - -	1,200,000.	
Restera - - - - -	40,700,000.	1,000,000.
Année 1770.		
Oter le million restant de rentes perpetuelles, et le convertir en viageres, cy deduction - - - - - - -		1,000,000.
Et augmentation	2,000,000.	
Totaux - - - - -	42,700,000 - - - - - - -	0.
Surquoy il pourra y avoir pendant le cours de l'année des extinctions pour - - - - -	1,200,000	
Restera - - -	41,500,000. - - - - - - -	0.

Ainsy par cet arrangement on voit
qu'au bout de vingt ans les rentes
perpetuelles seroient entierement eteintes,
et que les viageres ne seroient pas plus
hautes que celles perpetuelles et viageres
sont en la presente année 1750, et que
dans 20. ans au dela, c'est a dire en 1770. il
n'y auroit plus, ou que peu de rentes viageres,
si cependant on ne fait point de nouvelles
creations de ces dernieres rentes d'icy à ce
tems la, ce qu'on ne croit pas, au moins
qu'il n'arrive quelque evenement de guerre;
Car tant que la Paix durera, les revenus
du Roy sont plus que suffisans
pour les Depenses ordinaires, et
extraordinaires, ou du moins pour les
Balancer, non compris dans ces revenus
ceux des 20emes deniers montans
à environ la Somme de 30. milions.

non Compris le Clergé, et destinés actuel=
=lement pour acquiter les Dettes de L'Etat,
soit en remboursemens des contracts des
rentes perpetuelles, ou à rembourser plusieurs
Charges, et offices venales tres onereuses
aux Peuples, et au Roy./.

Chapitre 2.de

Observations sur plusieurs articles des Depenses du Roy.

Sur les Depenses de la Maison du Roy
montantes a 7,200,000tt en 1749. il y a en
outre, et au dela une Somme de 3, ou
400,000tt non en especes, mais en valleur
à cause des bois de Corde remis aux
Maitres d'hotel de la Maison pour le
Chauffage de la Cour provenant des Forêts
de Sa Majesté par les officiers des Eaux, et

Forêts, outre le prix des bois livrés et
Vendus portés annuellement en recette
dans les Etats des revenus du Roy art. 1er
concernant les Domaines, et bois, terres,
et Seigneuries cy aumoins --- 300,000#.

Plus une valleur d'environ
200000# par an, en vins, huiles,
Sucre, Café &c. de dons annuels
ou presens au Roy aux Estrennes
par les hotels de ville des grandes
villes, outre les bourses d'or, ou
d'argent. cy. ---------- 200.000.

Sur les articles des depenses des
maisons de la Reine, et de la
Dauphine, on remet en valleur
aux Maitres d'hotels de ces Maisons
environ pour 100,000# en mêmes
denrées que cy dessus de Dons
ou presens aux Estrennes par les Dts
hotels de Villes cy ---------- 100.000.

600,000.

Cy Contre ..... 6000000#. ~~138.~~

Sur l'article des Leuries
Du Roy.

Dont la depense est d'environ
2,000,000# par an. il y a encontre
une Somme d'environ 100,000#
par an remise au trhesorier
General des Leuries, et provenant
des Loiers des Boutiques du
Pont neuf de Paris, et des places
le long de la gallerie des Thuilleries,
et cette Somme destinée dans
Son origine pour le païement des
gages des valets de Pied du Roy -- 100000.

Sur l'article des
Batimens du Roy.

Dont les Depenses Sont
Variables d'une année à
L'autre, et qui Sont montées
,700,000.

De Lautre part - - 700,000#.
en 1749 à plus de 6,600,000#. à
Cause des Chateaux neufs que le
Roy fait Construire à Crecy-
pres Dreux, au dessus du Pont de
Seve, nommé de Belvüe, et à
Fontainebleau. ces Batimens ont
en particulier plus de 200,000#
de revenus provenans de quelques
biens, et maisons dependans des
dits batimens lors la d. Somme
de 200,000# par an paiée aux
Tresoriers des Batimens du Roy,
et emploiée aux dits batimens
avec les fonds que le Roy
fait annuellement pour les
depenses de ses batimens, jardins,
Eaux, et Fontaines cy la Somme
de - - - - - - - - - - - - 200,000.

900,000.

Cy Coutre ------- 900000# 135-

Sur L'article des
Fortifications dont les
depenses sont variables
d'une année à L'autre.

Outre les fonds faits annuellement
par le roy, il y a plusieurs villes
qui sont obligées à l'entretien de
leurs fortifications, ports, havres,
en tout ou partie, ce qui fait tous
les ans un menagement pour le
Roy de 600,000#. ou viron; cy --- 600,000.

Sur L'article des prisons
d'Etat dont les depenses pour
le Roy sont de 600000# ou
environ par an

Outre ces fonds remis annuelle-
ment pour la depense de cet

1,500,000.

De L'autre part - - - 1,500,000.#

Prisons, elles ont des biens fonds en maisons, et autres dont les revenus montent à plus de 300,000.# par an qui sont employés à leurs dépenses annuelles au proffit du Roy, ce qui soulage les Finances de Sa Majesté de cette Somme de - - - - - - - - -, 300,000.

Sur les articles des Ponts, et Chaussées, et des Turcies, et Levées.

Le Roy pour ces deux articles de dépenses fait des fonds annuels de 4 à 5 milions par an, et étoient auterieurement à l'année 1733. de 1200000.# plus forts, mais depuis 1733. peu à peu

1,800,000.

Cy Contre ..... 1,800,000#.

Et d'année en année, à l'instar de la Lorraine, on a établi dans toutes les generalités du Roy^me des droits de Corvées d'hommes, et de Chevaux pour l'entretien des grandes routes, dans les tems ou les peuples n'ont pas grandes choses à faire à la Campagne. ces droits de Corvées font une Epargne de depense pour le Roy de 1,200,000# par an. cy ..... 1,200,000.

Total des Depenses Roiales en Sus de celles portées dans les Etats de Depenses du Roy. } 3,000,000.

Etat des revenus Royaux, non
paiés dans les Caisses du Roy, mais
emploiés en depenses que S. M.
seroit obligée de faire si elle
recevoit directement ces sortes de
revenus.

Revenus de l'hotel royal des
Invalides qui monteront en
1750 à environ 3. milions qui
consistent.

Scavoir.

1°. à quelques biens fonds.

2° aux droits de 4. deniers pour
Livre de retenüe sur toutes les
affaires militaires.

Et aux droits des oblats sur
les abbayes, et prieurés d'hommes
pour le nombre des officiers, et
Soldats invalides que ces abbaïes

Et prieures, étoient obligés d'entre-
-tenir, et nourrir avant l'établisse-
-ment de L'hotel Royal des
Jnvalides, Pourquoy lesdittes
abbayes, et Prieurés sont obligés
de paier actuellement au lieu, et
place, 11 s. par jour pour chaque
officier, et 20 s. 6 d. par jour pour
chaque Soldat cy - - - - - - - - 3,000,000 #

Employ

Ces trois milions sont employés
annuellement pour toutes les
depenses de L'hotel roial des Jnva-
-lides.

Pour L'habillement des Compag-
-nies d'invalides detachées, car leur
Solde est à la charge du Roy
et comprise dans les depenses de
L'extraordinaire des Guerres.

Et aux pensions sur l'ordre.

3,000,000.

De L'autre part - - - - - 3,000,000 ℔.

de St Loüis au dessous de 800 ℔
celles de 800 ℔, et au dessus
formant un article de depense
dans les Etats de depenses du Roy.

Ces depenses balancent
tous les ans, ou à peu prés
les d. revenus de 3. milions.

Revenus roïaux des Païs
d'Etats consistant en quelques
biens fonds, droits sur les boissons
et autres montants ensemble
dans les Provinces de Bourgogne,
Provence, Languedoc, Bretagne,
Artois, et generalité de Pau à
12,200,000 ℔ dont 8. milions sont
païés annuellement au Roy
pour leurs dons gratuits, et portés
en recette dans les Etats de C.

3,000,000.

Cy Contre ..... 3,000,000. #1/1.

Revenus du Roy, partant reste
4,200,000#. de revenus particuliers
aux dittes provinces. cy ..... 4,200,000.

Employ.

Ces 4. milions sont employés
annuellement aux frais des
assemblées des Etats, à partie
des apointemens des officiers
de l'Etat major general de ces
dittes Provinces, à la depense
de leurs Ponts, et chaussées,
à la Solde de leurs compagnies
de Marechaussées.

Et à quelques autres
depenses qui ensemble
balancent tous les ans ou à
peu prés les dits revenus de
4,200,000#

7,200,000.

Nota. Pendant la Guerre derniere, les Provinces Païs d'Etats avoient 4. milions de revenus de plus par an, et païoient 12 milions par an de dons gratuits sur la fin de la guerre. mais à commencer en 1750. ces Provinces etant trop foulées le Roy en consideration de la Paix leur a remis 4. milions par an sur leurs dons gratuits, que les Etats ont remis aux Peuples par ordre de Sa Majesté.

Revenus particuliers des Païs conquis qui sont.

Les Provinces.

De Flandres,
Hainault,
3 Evechés,
Lorraine,
Alsace,
Franche-Comté,
Et Roussillon.

De l'autre part ... 7,200,000.

Ces Provinces n'ont tout au plus que deux milions cent droits de peu de Consequence sur les huiles, sur les boissons, et sur le poisson outre les droits du Roy sur ces denrées cy ..... 2,000,000.

Employ

En consequence de ce peu de revenus particuliers, elles n'ont que peu de depenses particulieres Scavoir.

Celle de leurs Ponts, et Chaussées,

La Solde de leurs Compagnies de Marechaussées

Et quelques appointemens aux Principaux Magistrats chargés du detail de ces recettes, et depenses particulieres.

9,200,000.

De l'autre part ..... 9,200,000 ll

A l'egard des Generalités Païs d'Elections qui sont.

Paris,	Moulins,	Limoges,
Soissons,	Riom,	La Rochelle
Amiens,	Lion,	Poitiers
Chaalons,	Grenoble,	Roüen,
Orleans,	Montauban,	Caën,
Tours,	Ausch,	Alençon.
Bourges	Bordeaux	

Elles n'ont point de revenus particuliers, tous leurs revenus roïaux sont portés dans les Caisses roïales, et le Roy fait toutes les Depenses qui concernent ces Provinces, ainsi leurs revenus, et depenses sont en plain portées dans les Etats des recettes et depenses du Roy./.

9.200,000.

Cy Contre ..... 9,200,000. ~~11 145.~~

Revenus particuliers des Villes ou il y a hotels de Ville, et qui ont des biens et revenus communs.

Ces revenus consistent en Gual aux droits d'octroys qui sont des droits d'entrées sur les vins, et autres boissons dans ces villes outre les droits d'entrées pour le Roy. en biens fonds; en droits de Peage, Baes, et batteaux, aux droits sur les Enseignes pend antes, hauts-Vents, et autres amendes concernant les Marchandises foraines. Droits sur ces dittes marchandises exposées en vente aux marchés quays, et halles de ces villes, et à plusieurs autres droits

9,200,000.

De L'autre part - - - - 9,200,000.#

qui montent annuellement dans toutes ces villes à environ 18 milions par an dont la premiere moitié apartient au Roy, et qui est comprise dans le Bail des Fermes Generales, au Chapitre de la Ferme des aides. Partant reste 9,000,000.# de revenus particuliers aux dites villes cy - - - - - - - - 9,000,000.

*

Revenus particuliers de la Police des villes Sieges de Parlement.

Ces revenus consistent aux droits sur les Chambres Garnies, aux droits de Reception de nouveaux Pourviis dans les Corps des Marchands, arts, et Metiers, aux

* Employ de cette Somme cy aprés pages. 149. 150.

18,200,000.

Cy Contre . . . . . 18,200,000.

droits des amandes concernant les faits de Police, aux droits sur les Foires, et marchés, sur les Poids, et Mesures, et autres qui sont evalués année commune à . . . . . 2,400,000.

Employ.

Cette Somme est emploiée tous les ans aux apointemens des Lieutenans de Police, de ses Secretaires, et frais de Bureaux, à ceux des officiers de la grande et petite Voyrie, aux gages des Jnspecteurs, et Exempts de Police, à la dépense des Espions de Police, frais de lettres de cachet, et des Emprisonnemens, toutes lesquelles Dépenses balancent

20,600,000.

De l'autre part.. 20600000#

Les dits revenus particuliers de la Police montent à la somme de.. 2,400.000#

Les autres Villes non Sieges de Parlements n'ont point de Police particuliere, etant exercée par les Magistrats des hotels de Villes, et les revenus de leur Police unis avec ceux des hotels de Ville.

Les Villes de Lion, Marseille, Lille, et Strasbourg, quoique non Sieges de Parlement ont leur Police particuliere, et par conseq[t] Leurs revenus de Police sont compris dans les 24000000# de revenus particuliers de la Police des villes non Sieges de Parlements ./.

20,600,000.

Cy Contre ..... 20,600,000. ~~#149.~~

Employ des 9 millions de revenus particuliers des hotels de villes.

Ils sont employés tous les ans, savoir.

Aux appointemens des Prevôts des Marchands, ou Maires de leurs Secretaires, Commis, et frais de leurs bureaux.

Aux gages des officiers de la juridiction des hotels de Villes.

Aux présens à la tour aux Etrennes.

A la depense annuelle du Pavé, des Ponts, Quays, Fontaines, Egouts, et autres ouvrages publics,

A la Solde des Troupes, et du Guet pour la garde des villes.

20,600,000.

De l'autre part ..... 20600000 ll

A la depense des Fetes, repas,
et rejoüissances publiques.

A celle des Lanternes, et lumieres
publiques, à l'exception de la
ville de Paris dont la depense
est à la charge du Roy depuis
l'année 1744. comme il est dit
dans l'état des depenses de cette
année 1a.

Aux rentes et interets des
Sommes anciennes, et nouvelles
dües par les Villes portant interêt
a 5 pour 100.

Et à plusieurs autres
depenses qui balancent à peu
près année Commune les dits
revenus particuliers des dittes
Villes montant, comme il est
cy devant marqué à la Somme
de 9,000,000 ll.

20,600,000.

Cy Contre . . . . . 20,600,000#

Revenus particuliers des
Cours Souveraines, et roiales.

Ils consistent aux droits de
Greffe de ces Cours, Epices, et
autres montans dans tout le
royaume année Commune à
15,000,000#, Surquoy 3. milions
apartiennent au Roy, et sont
compris dans le Bail des fermes
generales au Chapitre des
Domaines de France. Ainsi reste
de Revenus particuliers aux dites
Cours 12. milions qui sont
destinés aux officiers Superieurs
de ces Cours pour et au lieu
Et place de leurs Gages qui ont
été Supprimés des Etats de
Depenses du Roy.

20,600,000.

De Lautre part..... 20,600,000#.

Savoir partie bien avant
l'année 1714; et en consideration
de ces Supressions, on a augmenté
au Sur, et à Mesure, les droits
de greffe, Sentences, et Epices en
faveur de ces officiers Superieurs,
pour remplacer leurs gages,
mais comme ces 12 milions
ne sont point des taxes generales
Sur tous les peuples, mais
Seulement pour les personnes
qui ont des affaires à ces
juridictions, on n'en fait icy
mention que pour Memoire

Ces Juridictions Souveraines
et Roiales Sont

Les Parlemens, et Conseils
Souverains.

20,600,000.

Cy Contre . . . . . 20,600,000. # 153

Les Chambres des Comptes.
Les Cours des aides.
Les Cours des Monnoies
Les Bureaux des Finances.
Les Eaux et forets,
Les Elections, et Vigueries
Les Greniers à Sels,
& quelques autres.

Revenus particuliers de la Comp^ie des Indes.

Ils Consistent aux droits de
Capitation, d'entrées, et de Sorties,
Sur toutes les Marchandises,
et Denrées entrant et Sortant
de L'amerique meridionale, et
autres Etablissemens françois
cedés par le Roy à la d. Comp^ie

20,600,000.

De l'autre part .... 20600000 ℔

Lesquels revenus montent ensemble par an à ..... 3,500,000.

Dans ces revenus ne sont compris ceux du benefice du Commerce de la regie de cette Compagnie.

Ne sont point non plus compris les revenus de l'Amerique Septentrionale qui sont compris dans le produit des fermes Generales, et qui forment le Chapitre des Domaines d'occident, dont l'adjudication en 1750, est de 1,800,000 ℔

Employ de cette Somme de 3,500,000 ℔.

Elle s'employe annuellement pour tous les frais de regie de cette Compagnie, arrerages

24.100,000.

Cy Contre . . . . . 24.100000 ℔ 155.

D'anciennes, et nouvelles dettes &l.
montant à plus forte Somme -
dont le Surplus Se tire Sur le
benefice du produit de la regie
de la ditte Compagnie.

Total des revenus
Roïaux non directement
au Roy, mais qui Sont -
emploïés en depenses que
Sa Majesté Seroit obligée
de faire, Si elle recevoit
directement ces Sortes de
revenus. /. 24,100,000.

Recapitulation.

Recapitulation

à quoy monteront en 1751 tous les
Revenus Royaux.

	Au Roy.	autres
Domaines et bois terres, et seigneuries appartenantes au Roy.	5,400,000#	------ o
Recettes generales des Finances	78,080,000.	
Deux Sols deux deniers en sus de ctailles pour les frais de recouvrement	o	6,776,000.
Deux Sols pour Ltt en sus des Capitations des Villes franches, à l'exception de la ville de Paris pour les frais de recouvrement		2,000,000.
Capitations de Paris	5,800,000.	
2s pour Ltt en sus pour frais de recouvrement		580,000.

	Au Roy.	Autres
Cy Contre. . . .	89,280,000 ℔	9,356,000 ℔
Capitations particulieres	2,400,000.	
Dixiemes deniers particuliers, compris 2 s pour ℔ en sus	4.620,000.	
Taxes ordinaires du Clergé. 12 milions, et 2 s pour ℔ en sus	13200000.	
Autres 2 s pour livre pour les frais de recouvrement	0	1,200,000.
Taxes du Clergé Lutherien d'alsace compris 2 s pour ℔ en sus.	220,000.	220,000.
Taxe des Juifs, et 2 s pour ℔ en sus	,880,000.	
	110,600,000.	10556000.

	Au Roy	Autres.
De L'autre part.	110,600,000 ℔	10,556,000 ℔
Dons gratuits des Païs d'Etats	8,000,000	0
Revenus des Monnoïes	2,500,000	0
Droits de regale	1,200,000	0
Taxe de 2 s pour ℔ en sus de toutes les Capitations du Roy[me] outre les 2 s pour ℔ pour les frais du recouvrement	3,800,000	0
Fermes Generales	101,600,000	0
outre trois millions de Charges annuelles à païer par les Fermiers Doubles Sous outre été Supprimés des Etats de Depenses du Roy- cy	0	3,000,000,
	227,700,000	13,556,000.

	Au Roy	Autres.
Cy Contre	227,700,000 ℔	13,556,000 ℔
Ferme des Postes, Coches, et Messageries	6,340,000.	o
Ferme des Cuirs	2,560,000.	o
Ferme des Poudres et Salpetres	1,880,000.	o
Ferme des droits de Paulette	2,000,000.	o
Ferme des Cartes à joüer	1.000,000.	o
Vingtéme denier des revenus des biens du Royaume, et 1/s pour Ltes cudus	17,376,000.	o
Vingtieme denier des Apanages des Princes, et Princesses du sang, et 2/s pour Ltes cudus	432,000.	o
	259,288,000.	13,556,000.

	Au Roy	autres.
De l'autre part..	259,288,000 ℔	13,556,000 ℔.
20e denier des revenus des hotels de ville, et 4 s pour l℔ en sus.....	1,080,000.	0
20es denier des Provinces Païs d'Etats à cause des dons gratuits païés tous les ans par ces Provinces avec 4 s. pour l℔ en sus.....	366,000.	0
20eme denier des revenus des biens du clergé au cas qu'il ait lieu, ou un equivalent au lieu et place de 8,000,000 ℔. au moins par an compris 4 s. pour l℔ en sus.....	8,000,000.	0.
	268,734,000.	13,556,000.

	Au Roy	Autres.
Cy Contre	268,734,000 ℔	13,556,000 ℔
20e. Denier de l'industrie compris les 2 S pour Lt en sus	11,880,000.	
Total des revenus ordinaires	280,614,000.	
Plus revenus des droits alliennés cy devant raportés page 76 jusques, et compris page 83		13,800,000.
Plus revenus roïaux non paiés dans les Caisses du Roy, mais employés en depenses que S. M. seroit obligée de faire, si elle recevoit directement ces sortes de revenus raportés à pages 138, jusques et compris page		27,356,000.

De L'autre part ..... 27,356,000 ll.

155. montant à la somme de ... 24,100,000.

Total general des revenus Royaux non directement au Roy, mais qui sont employés en depenses que S. M. seroit obligée de faire, si elle recevoit directement ces sortes de revenus. 51,456,000.

Nota. On a constaté dans ce memoire les revenus ordinaires du Roy en l'année 1751, et on peut être persuadé qu'il n'y aura pas de grands changemens à moins que ce ne soit dans les articles variables, comme des Domaines et Bois, Capitations particulieres, dixiemes Deniers particuliers, et les Monnoies. Mais ces changemens, s'il y en a, sont en augmentation,

ou diminution, iront tout au plus à
un million de difference./.

Recapitulation Generale des Revenus Royaux en l'année 1751.

Directement au Roy..... 280,614,000 ℔

Autres doutte Total est
cy à Coté..... 51,456,000.

Total general..... 332,070,000.

Fin.

Fin.

K
I.
224

Arrangemens des Milices DU Roiaume és annéer 1737. 1748 et 1750.

Histoire

des Villes

DU ROUSSILLON

et du Vallespir

1793. 1794 et 1795.

Arrangemens

des Milices de France, leur nombre, et leur Solde, Faits à la fin de l'année 1736.

Pendant l'avant derniere Paix, c'est à dire depuis l'année 1736, jusques en 1741. le Roy avoit conservé cent Bataillons de Milices de 300 hommes Chacun. Chaque bataillon composé de Six Compagnies de 50 hommes Chacune.

Solde d'un Bataillon.

Solde d'une Compagnie.

Au Capitaine	720.#
Au Lieutenant	360.
Deux Sergents, Chacun 14#.	288.
	1368.

De l'autre part ..... 1368.#.

Deux Caporaux chacun 72# ..... 144.

Deux Tambours, de même ..... 144.

44 Miliciens chacun 18 par jour 792

Total pour une Compagnie ..... 2,448.

Pour les cinq autres Compagnies du Bataillon ..... 12,220.

Total pour les 6. Compagnies du Bataillon ..... 14,668.

Etat Major

Au premier Capitaine en qualité de Commandant la Somme de ..... 300.#

Au Major ..... 810. ..... 1110.

15,778.

Cy Contre ..... 15,778 #. 3.

Fonds annuels pour les Cocardes aux Sergens, Caporaux, Miliciens, Tambours, et Caisses des dits Tambours ..... 500.

Appointemens d'un Ecrivain du Major ..... 92.

Total de la Solde d'un Bataillon de Milices ..... 16,370.

Habillement

Les officiers à leurs dépens au moien de leur Solde cy dessus cy pour ..... Memoire

Des Sergens, Caporaux, et Tambours au nombre de 36. par Bataillon à raison de trente livres chacun tous les

16,370.

De l'autre part 16,370.ᵗᵗ

trois ans, fait 1080ᵗᵗ et pour-
une année 360

Total de la Depense par an d'un Bataillon de Milices. } ..... 16730.

Partant la depense de 100.
Bataillons coutoit par an
au Roy ..... 1,673,000.

Sa Majesté ordonnoit un
fonds de deux milions par an
pour cette depense, ce qui étoit
320000ᵗᵗ de surplus, qui étoient
destinés à l'entretien de
l'armement, aux pensions
accordées à plusieurs anciens
officiers de milices, à la
depense des drapeaux, registres

des Ecritures, et ports de Lettres cy-la-
Somme de - - - - - - - - - - - - - 2,000,000.#

Ces Milices pendant le tems cy dessus
nommés ont resté dans leurs paroisses,
les Simples miliciens n'avoient point
d'habillement uniforme, mais seulement
des Cocardes sur le Compte du Roy
pour les Distinguer.

Ces Miliciens ne passoient en revüe
que quatre fois par an, et avoient la
liberté d'aler travailler dans les Pays ou
ils vouloient en prenant des Congés de
leurs officiers, Mais ils etoient obligés de
se trouver à la revüe generale du mois
de May, en Consequence de cette
liberté, et du Sol par jour à chacun,
ils étoient obligés de s'entretenir,

de linge, et de Chaussure, et de se
donner un Sarrault de toile, et des
Guêtres uniformes pour passer en
revüe.

A la revüe Generale du premier May
ou dans le Courant de ce mois, tout le
Bataillon se devoit trouver dessous
les armes; les trois autres revües n'etoient
que pour les officiers, et la teste des
Compagnies, mais tous les trois mois
les Miliciens absens de leur paroisse
devoient informer leurs officiers de
l'endroit ou ils etoient, avec attestations
des Juges des Lieux, sous peine d'être
denoncés comme deserteurs. ils ne
servoient que trois ans, et leur tems fini,
ils étoient obligés de tirer encore à la
milice avec les autres Garçons

Sujets à tirer à la Milice, ce qui degoutoit tres fort ceux de la Campagne et des Villes Sujettes à tirer à la Milice, et par ce que plusieurs y ont tombé deux fois de Suitte, et quelques uns même trois fois, par ce que dans ce tems la les Villes franches étoient exemptes de fournir des Milices, tant en hommes, qu'en argent.

En 1741. lors du Doublement des Milices, le Roy fixa leur service a six années, après lequel tems les miliciens seroïent exents pour toujours de tirer à la Milice.

En la ditte année 1741. et en 1742. Jusques et compris 1748., les Milices ont Sorti de leurs Provinces pour aller servir dans les Places de guerre, ou elles ont eu le même traitement que les

Vieilles troupes en garnison, en 1743
il y ût une ordonnance du Roy
qui assujetit toutes les villes franches,
même Paris, versailles, Villes roïales
et privilegiées à tirer à la milice. —
ce qui a été executé. la ville de Paris
a fourni 3. Bataillons de 600 hommes
Chacun, et les autres villes franches,
au Prorata, et tous les ans ces villes,
et le plat pais en hommes, ou
argent ont remplacé les miliciens
morts, congediés, desertes, ou passés
dans les anciens regimens. /.

Arrangement

des Milices de France, leur nombre, et leur solde. Fait à la fin de l'année 1748.

Le Roy a conservé cent vingt bataillons de Milices des villes franches, et Generalités du Royaume, chaque Bataillon de dix Compagnies chacune, fait 60 mille Miliciens, non compris les officiers dans les villes franches, la solde des officiers Sergens, Caporaux tambours et Miliciens est à la charge des Corps des Marchands, arts, et Metiers de ces Villes, et dans les autres villes, Bourgs et paroisses à la charge du Roy, comme il est dit cy aprés.

L'habillement uniforme tous les six ans de ces Milices est à la charge des villes, et Paroisses, tant des villes Franches, que des autres villes, bourgs et paroisses; ces Milices etant habillées actuellement, completement, et uniformement; Savoir les officiers sur leur Compte, et au moïen de leur Solde, les Sergens, Caporaux, et Tambours, païent sur leur Solde l'excedent du prix de leur habillement ordinaire. les dits Sergens, Caporaux, tambours, et Miliciens ont un habillement Complet, et ordinaire sur le compte des villes, et Communautés de même que les Simples miliciens qui ne portent cet habillement que les jours

de Revüe, le laissant aprés les revües faites chés les Capitaines, ou ils le vont prendre à chaque revüe. l'entretien du Linge et de la Chaussure, Guêtres Habresacs, Cocardes, et lutretien des Sergens, Caporaux, et Miliciens est à leur Charge au moien de leur Solde lt l'entretien des Caisses des Tambours est aussi à leur Charge sur leur Solde.

Ces miliciens resident dans leurs Paroisses, et peuvent s'en eloigner pour aler travailler, ou bon leur semble, pourvu qu'ils se trouvent à la revüe de Chaque mois, à moins qu'ils n'aient des Congés de six mois, ce qui ne s'acorde qu'à dix par Compagnie dans les bonnes Generalités.

le à vingt cinq par Compagnie dans les Generalités, de Moulins, Riom, Grenoble, Montauban, auch, Limoges, et quelques autres Cantons des autres Generalités, ou les hommes, et garçons du plat Pais pour la plus grande partie se repandent pendant six mois de l'année dans les Meilleures Provinces du Royaume pour y chercher de l'occupation.

Par ordonnance du Roy de la fin de l'année 1748, et arrangement en consequence, les Miliciens doivent Service pendant six ans, apres quoy ils sont exemts pour toujours de tirer à la Milice.

Par autre arrangement du mois de Janvier 1750. il y a quelque Changement à celuy cy dessus de

13.

la fin de l'année 1748, ou ce Changement en pendes tants est à la fin de ce Memoire.

Solde des Milices de France entretenues sur pied en 1749.

VII Bataillon.

Vne Compagnie.

Au Capitaine	900.ᵗᵗ
Au Lieutenant	360.
2. Sergens Chacun 180ᵗᵗ	360.
2. Caporaux chacun 90.ᵗᵗ	180.
2. Tambours chacun 90ᵗᵗ	180.
44 Miliciens, chacun 2.ˢ par jour Fait pour un an	1,584.
Total pour une Compagnie	3564.
Et pour les neuf autres Compagnies	32,076.
Total des 10 Compagnies d'un Bataillon	35,640.

Cy Contre ..... 35,640#.

Etat Major

Au premier Capitaine en qualité de Commandant 300# } .... 1,110.
Au Major ..... 810 }

Total de la Solde d'un Bataillon } ..... 36,750.

Au moien de la Solde cy dessus des Capitaines ils sont obligés à paier les faux frais de Chaque leur bataillon Comme appointemens de Secrivain, Registres ports de Lettres, et autres frais, et faux frais ./.

En 1743. il y avoit 50. Bataillons de milices de 600 hommes chaqu'un, ce qui faisoit 99. mile hommes, mais depuis ils ont été reduits au nombre de 100 bataillons.

15

Sur la Somme totalle de
l'autre part pour l'entretien
des Milices montant à
2,410,000#. celle de 2,410,000#. est
Sur le Compte du Roy pour la
Solde des Miliciens dans les
Villes non franches, dans celles
ou ne sont point etablies les
Maitrises, et jurandes des Corps
des Marchands, arts, et Metiers, et
dans les bourgs, villes, et hameaux
cy Sur le Compte du Roy . . . . . 2,410,000#.

Et 2 milions Sur le
Compte des Corps des Mar-
=chands, arts et Metiers
pour la Solde des Miliciens de leurs
Villes qui sont celles franches, et
celles ou sont Etabliers

2,410,000#.

De L'autre part - - - 2,410,000.tt

les Maitrises et jurandes des Corps des Marchands, arts et Metiers. Ces villes paient aussi les appointemens des officiers de tous les Bataillons de la generalité ou elles sont Comprises cy ..... 2,000,000.

Total Egal ..... 4,410.000.

Depense de l'habillement.

Dans toutes les villes Bourgs et paroisses, l'habillement des Miliciens est sur le Compte des habitans de Chaume d'icelles à raison de 30tt par chaque homme. fait pour soixante mile hommes, la

17.

Somme de 1,800,000 tt tous les
six ans, et le double en tems
de Guerre, et pour une année
en tems de Paix ..... 300,000 tt

milices
Nationnalle de
la Generalite de Pau.

Trois Bataillons en Bearn, et
deux Bataillons en Basse
Navarre, erées sous Henry 4.
Roy de Navarre, ensemble de
3250 hommes à la demie
Solde des troupes reglées en
tems de paix montante ensemble
à 320000 tt pour les d. 5. Bataillons.
entretenus en tems de paix

Comme en temps de guerre
la dite Somme de 320,000 ll
Sur le Compte des villes, bourgs
et paroisses de cette generalité
cy ..... 320,000 ll.

Milices
Nationales
de la Province de
Boulonnois.

Vn Bataillon de Milices
de la Province de Boullon=
=nois, conservé des trois
Bataillons qui Subsistoient
au service de Terre pendant
la guerre de Cr. de 500 hommes
à la Solde des habns du Pays
laquelle monte par an
compris l'habillement à .... 60,000 ll.

Milices nationnales dela Province de Roussillon.

Trois Compagnies de Milices nationnales dela Generalité de Roussillon de 100 hommes Chaqúne fait 300 hommes dont la Solde monte par an a 46,000.ᵗᵗ cy 46,000.ᵗᵗ

Recapitulation du nombre total des Milices du Royaume en 1719, et de leurs depenses annuelles.

	Hommes	Sur le compte du Roy.	Sur celuy des Peuples.
Milices de france	60,000	2,410,000ᵗᵗ	2,000,000.ᵗᵗ
De Navarre	3250.	0	320,000
de Boullonnois	500	0	60,000.
	63750.	2,410,000.	2,380,000.

	Hommes	Sur le compte du Roy	Sur celui des villes.
De l'autre part	63750	2,410,000ᵗᵗ.	2,380,000ᵗᵗ.
Du Roussillon	300	0	46,000.
habillement des milices de france	0	0	300,000.
Totaux	64500	2,410,000.	2,726,000.

Observations

Dans le nombre des Miliciens ne sont point compris les officiers des Bataillons. les Enfans des familles nobles sont exemts de tirer à la milice, ainsi que ceux des personnes pourvues de charges, et offices, ceux des Employés dans les affaires du Roy, les fils, et Clercs de Notaires et Procureurs des Cours Souveraines et Roiales, les fils, et aprentifs des

Medecins, et Chirurgiens, et Apotiq^res 21.
Les Etudiens dans les universités, ⁊
Colleges, et academies, et les Valets
des Gens d'Eglise, et des familles ⁊
exemptes de la Milice.
Les Generalités de Pau, et de Roussillon
Sont exemtes de donner des Milices
ordinaires, parcequelles entretiennent
des Milices nationales, comme il est
cy devant dit. toutes les villes, Bourgs,
et paroisses situées le long des Côtes
des Mers dans les deux à 3. lieües ⁊
paraleles sont aussi exemptes ⁊
de fournir des Milices ordinaires,
parcequelles sont sujettes à la ⁊
Garde Côte.

Nouvel Arrangement des Milices de France. fait en l'année 1750.

Ordonnance du Roy du commencement de cette année qui fixe les Milices dittes des Provinces, et generalités du Royaume à 100 Bataillons de 500 hommes Chacun pour faire 50,000 hommes. S.M. ayant supprimé sept bataillons dans sept generalités, attendu que depuis la fin de la guerre derniere jusques en cette année on n'avoit point tiré de Milices pour Completter les bataillons tellement qu'il se trouvoit un grand Vuide d'hommes dans plusieurs de ces Bataillons. ce Vuide a été remplacé

au mois de Mars 1750. par 1500 H
Miliciens qui ont été levés dans les
Generalités du Royaume, non
Compris dans celles de la Lorraine, de
Pau, de Roussillon, de la ville de
Paris, des Provinces de Boullonois,
et artois, et de Lisle de Noirmoutier
qui ont leurs Milices particulieres
au nombre de 20 Bataillons qui
ne sont point compris avec les 100
Bataillons dits de Milices de France
qui sont cy aprés distingués
Separément.

Dans les 120 Bataillons dont il
est cy devant fait mention dans
L'arrangement des Milices de l'année
1748. les 9 Bataillons de milices de
Lorraine y sont Compris, et non

24. Dans ce dernier arrangement, parceque le Roy de Pologne Duc de Lorraine et de Bar les a prises à sa Solde, ou pour mieux dire, à celle des habitans du Pays, dans les villes, Bourgs, et paroisses pour Chacun leurs miliciens qui est la même que celle des Milices de France.

Les Sept Bataillons Supprimés en Consequence du dernier arrangement sont un dans Chacunne des generalités de Chalons, Riom, Moulins, Limoges, Montaubay, Ausch, et grenoble.

Dans les 120 Bataillons dans l'arrangement de 1748. y sont aussi Compris les 8. bataillons de Milices Boulonnoises, et celuy de la ville de paris conservé,

qui ne sont point non plus dans les cent Bataillons du nouvel arrangement parceque le Boulonnois entretient, et Soldoie ses milices, et la ville de Paris Sur le Compte des Corps des Marchands arts, et Metiers.

Etat des Milices des Provinces, et Generalités du Roiaume.

Generalités		Bataillons.	Nombre.
Paris, non compris la ville		6	3,000
Soissons		2	1,000
amiens	Picardie 4	5	2,500.
	artois 1		
Flandres		1	500
haimault		1	500.
Chaalons		4	2,000
3 Evêchés		4	2,000
Lorraine, cy aprés		—	—
		23	11,500.

Generalités	Bataillons.	Nombre.
Dautre part	23	11,500.
Alsace	2	1,000.
Franche Comté	5	2,500.
Bourgogne	5	2,500.
Orleans	4	2,000.
Tours	5	2,500.
Bourges	2	1,000.
Moulins	2	1,000.
Riom	2	1,000.
Lion	2	1,000.
Grenoble	2	1,000.
Provence	2	1,000.
Languedoc	7	3,500.
Roussillon, cy aprés	-	-
Montauban	3	1,500.
ausch	3	1.500
Pau ..... cy aprés	—	—
	69	34,500.

Generalités	Bataillons. Nombre.	27.
Cy Contre	69	34,500.
Bordeaux	6	3,000.
Limoges	2	1,000.
La Rochelle	1	500.
Poitiers	3	1,500
Bretagne	7	3,500.
Roüen	5	2,500.
Caën	3	1,500.
Alençon	4	2,000.
Totaux	100	50,000

bataillons hommes non compris les officiers

Au surplus, même traitement que par l'arrangement de l'année 1748. cy dévant enoncé. /.

Solde des 100 Bataillons de Miliciens de France.

Pour un Bataillon comme il est cy devant marqué à page 14. la Somme de 36,750ᵗᵗ

Fait pour les 100. bataillons. 3,675,000

Dont 2 milions sur le Compte du Roy cy ..... 2,000,000.

Et 1675,000ᵗᵗ sur le Compte des Villes franches pour la Solde des officiers de tous les Bataillons en general et des Miliciens de ces Villes, en observant que les 22 Bataillons des generalitez de Bourgogne, Provence, Languedoc, Bretagne et Province

2,000,000.

Cy Contre. . . . . 20000000 ℔ 29

D'artois Pays d'etats tout
sur le compte des Etats de
ces Provinces, tant pour
la Solde que pour l'habillement,
et que dans toutes les autres
Generalités du Royaume ;
L'habillement est sur le Compte
des Paroisses pour chacun
leurs miliciens. cy sur le
Compte des Peuples.. 1,675,000 ℔.

habillement des 50. mille miliciens tous les six ans à raison de 30 ℔ pour chacun la somme de 1,500,000 ℔ fait pour une année.	250,000.	1,925,000.
Total sur le compte des peuples. . . .	1,925,000.	3,925,000.

De l'autre part	3,925,000 ℔.
Total de la depense des Milices des Provinces, et generalités du Royaume.	3,925,000.

A cette Somme de l'autre part de 1,925,000 ℔ Sur le Compte des Provinces il y faut ajouter environ 150,000 ℔ par an pour engagemens de Miliciens qui ont fait leur tems de six années, et qui veulent encore continuer six années auxquels il il est accordé 30 tt, et en outre 1 S par jour de haute paye, comme anciens Miliciens.

L'habillement des officiers est Sur leur Compte.

Sur la Solde des Sergens on fait une retenüe de deux Sols par Jour pour leur Second habillement tous les trois

ans, attendu que les Paroisses ne
rien donnent un que tous les six
ans, parcequ'ils sont habillés tous.
les trois ans, et aux Caporaux
et Tambours une retenüe d'un
Sol par jour pour un second
habillement aussi tous les trois
ans, avec une retenüe d'un Sol
par jour à chaque Sergent, et de
Six deniers à chaque Caporal,
Milicien, et Tambour dont on forme
une masse pour païer les pensions
à plusieurs officiers de Milices, et
les apointemens des Capitaines, et
Lieutenans réformés qui servent à la
suite des Bataillons de Milices en
qualité de Capitaines, et de

Lieutenans en second. ainsi la solde de Chaque Simple Milicien se trouve reduite à 1 S 6 D par jour dans leur paroisse en tems de Paix.

Anciennes et Nouvelles Milices Nationales.

Generalité de Pau. trois bataillons de la Province de Bearn. et deux bataillons de la Province de Basse Navarre, ensemble de 3250 hommes, non compris les officiers. Ces Cinq bataillons erées Sous henry 4. alors Roy de Navarre.

Ville de Paris. un bataillon de milices conservé de trois qui existoient pendant la derniere guerre, erées en 1744. ce bataillon de 500 hommes non

Compris les officiers.

Neuf Bataillons de Milices de Lorraine erées en 1721. Supprimés en 1729. rétablis en 1741 par le Roy Stanislas de 4600 hommes non Compris les officiers.

Un Bataillon de la Province du Roussillon de 500 hommes non compris les officiers erée au mois de Janvier 1750, au lieu des Compagnies de milices qui y subsistoient.

Trois Bataillons de Milices boulonnoises de 500 hommes Chacun tirés des Milices Bourgeoises du Païs, erées sous les anciens Comtes de Boulogne. ces trois bataillons etablis au Service de Terre en 1741.

Et un bataillon de 600 hommes tiré

des Gardes Côtes pour la Garde ordre de Noirmoutier erée en 1719 au lieu des Compagnies de Milices tirées de bonne Volonté tous les six ans des Gardes Côtes de Poitou, Normandie, et Bretaigne pour la Garde de Noirmoutier Ce Bataillon en garnison à le même traitement que les Vieilles troupes en Garnison qui coute environ 100,000.# pay au au Roy dont il est fait fonds dans les depenses de la Marine.

Ces milices nationales forment Vingt bataillons, et coutent annuellement environ 1,000,000.# pour solde, et habillement à la Charge des Peuples de ces Provinces, et Villes, dont la Somme de 900,000# pour cet

Provinces et villes, et 100,000th pour le Roy à Cause du Bataillon de Noirmoutier.

Nombre General des Milices en l'année 1750.

	Bataillons	Miliciens
Milices de France	100	50,000.
Anciennes et nouvelles Milices nationales	20	10,850.
Totaux	120	60,850.

L'evenement d'une Guerre arrivant, ces Bataillons seront portés à 600 hommes chacun, comme pendant la derniere Guerre, ce qui fera 60,000 hommes de Milices de France, 12,000 hommes d'anciennes, et nouvelles Milices Nationales, et en tout 72 mile hommes.

Destination de ces Milices
en tems de guerre.

100 Bataillons des Milices de France
pour tenir garnison dans les places
de guerre.

9 Neuf Bataillons de milices de
Lorraine de même.

3 Bataillons de milices Boulonnoises
de même.

1 Bataillon de la ville de Paris auquel
il pourra être ajouté 2 ou 3. bataillons
si le cas le requiert de même.

5. Bataillons de la Generalité de Pau
pour tenir garnison à St Palais, à
Navarens, et à Bayonne.

1 Bataillon en roussillon pour la garde
des Cotes, et des Passages des Montagnes.

1 Bataillon de Noirmoutier restera en
garnison en cette place. /.

Cela étant les Provinces, et villes

Continueront de païer ce qu'elles païent pour 37.
leurs Milices, et l'habillement de l'augmenta=
tion. Le Roy païera le surplus, attendu
qu'elles seront sur les frontieres, et traitées
comme les vieilles troupes en garnison.

Depenses Generales
des Milices en 1750.

Pages		à la charge du Roy	à la charge des Peuples
28	Solde des Milices de France	2,000,000 ℔	1,675,000 ℔
29	habillement	0	250,000.
30	Engagement et haute paie	0	150,000.
34 35	anciennes et nouvelles Milices Nationales	100,000	900,000.
	Totaux	2,100,000.	2975,000.
	Fait en tout		5,075,000 ℔

Fin.

Retenue aux officiers.

Aux Capitaines.

aux appointemens par mois de 75th

Retenue pour l'uniforme	7th	10.	
Capitation	2	10.	
Pour aider à former les appointemens des Capnes en 2d	10	"	25.
à la masse pour aider à former leurs Equipages dans le cas du depart des bataillons dont il leur sera tenu compte	5.	"	
Partant il leur reste net à chacun par Mois			50.

Sur quoy ils sont encore obligés a 5th de frais, et faux frais par Mois.

Rétenue aux officiers. 39

aux Lieutenans.

Appointemens par mois ---------- 30.ᵗᵗ

Rétenüe pour l'uniforme .... 5. } ..... 6.

Capitation ---------- 1 }

Partant il leur reste net

à chaqu'un par Mois ..... } ..... 24.

Sur laquelle Somme ils Sont encore obligés

à 1.ᵗᵗ de frais ordinaires par Mois./.

Officiers de L'Etat major.

Point de retenüe; mais Seulement

quelques frais ordinaires qui Se montent

à peu de chose. L'habillement de L'aide

Major Se trouvant Sur la Masse des

officiers pour leur habillement uniforme.

Fin de l'arrangement des Milices. ~.

I
245

1

Etat General

des appointemens fixes des Officiers Generaux des Armées et des offrs de l'Etat major des Places

Année 1740.

État général

des appointemens fixes

des officiers généraux

des états majors et des officiers

de toute nature des places

Année 1740.

II.

246

Etat

des appointemens fixes des Marechaux de France, des Lieutenans Generaux des Armées des Marechaux de Camp, des Brigadiers, et Marechaux des Logis des Armées, des Gouverneurs de Provinces, et des Places, et des officiers de l'Etat Major General des Provinces, et particuliers des Places du Royaume.

Année 1740.

Table des Chapitres.

	Pages.
Avant propos	1.
Appointemens des Mareschaux de France	5
Des Lieutenans Generaux	7
Des Mareschaux de Camp	7
Des Brigadiers	8
Des Mareschaux Generaux des Logis	8
Gouvernement general de Paris	9
De Lisle de France	12
De Picardie, et artois	17.
De Champagne	31.
De Flandres	37.

Pages.

Gouvernement general de Metz ..... 48.
De Sedan ..... 53.
De Lorraine ..... 55.
Du verdunois ..... 57.
Du Toulois 59
D'alsace ..... 61.
De Franche Comté ..... 68.
Du Boulonnois 72
Du Dauphiné 75
De Guienne ..... 81.
De Saintonge, et angoumois ..... 86.
Du Païs D'aunis 89
De Poitou ..... 93.
De Noirmoutier ..... 97.
De Normandie ..... 98.
Du havre de Grace ..... 104.
Du Maine ..... 106.
De L'orleannois ..... 108.

Pages.

Du Nivernois ..... 110.
Du Bourbonnois 112
Du Lionnois ..... 114.
D'auvergne ..... 116.
Du Limosin ..... 117.
De la Marche ..... 119.
Du Berri 120
De Touraine 122
D'anjou ..... 124.
Du Saumurois ..... 126.
Du Roussillon ..... 128.
De Bourgogne ..... 133.
De Bretagne ..... 140.
De Languedoc ..... 147.
De Foix ..... 157.
De Provence 159
De Monaco ..... 169.

Pages.

De Basse Navarre ..... 171.

Gouvernement des Maisons Royales ..... 177.

Des Chateaux servans de Prisons roiales 179

Observations ..... 183.

Recapitulation des apointemens ..... 193.

Recapitulation generale ..... 197.

Etat general

des Appointemens fixes des officiers Generaux des armées, et des officiers de L'Etat Major des Places du Royaume.

année 1740.

Avant Propos.

Plusieurs Personnes de Consideration ayant demandé l'Etat fixe d'une année, des Marechaux de France, des Lieutenans Generaux des armées, des Marechaux de Camp, des Brigadiers, et des Marechaux Generaux des Logis des armées.

des Gouverneurs Generaux des Provinces, Commandans en chef, et Lieutenans Generaux des Provinces, des Gouverneurs particuliers des Places, Commandans, Lieutenans de Roy, Majors, Aides Majors &l de chaque Province, et ville du Royaume. pour y satisfaire, on a jugé plus convenable de choisir une année de Paix, et notamment la derniere 1740; attendu que les années 1741, et 1742 ne sont ny tems de Paix, ny tems de guerre, mais tems militaires, Sa Majesté ayant eu pendant ces deux années des armées considerables sur pied et nombre d'officiers à leur tête avec supplément d'appointemens, et de gratifica=tions personnelles, pourquoy il auroit été difficile de faire * présentement l'état de leurs appointemens fixes pour une de ces deux dernieres années, à cause des changemens, et variations des dits officiers

* Cet état a été dressé au mois de Mars 1743.

Generaux (que l'on ne pourra faire que vers 3.
1745.). Cependant on trouvera à la fin de ces
memoires une observation abregée du
Supplement d'appointemens en general par
chaque mois accordés aux officiers qui ont
servi dans les armées du bas Rhin, et de
Bavierre en l'année 1741.

Il faut observer, que les Marechaux de
France Lieutenans generaux des armées,
marechaux de camp, Brigadiers, et
Marechaux generaux des logis des
armées qui n'ont que tres peu d'appointe-
=mens des emplois si eminens ont tous des
Gouvernemens generaux, ou Particuliers,
des Lieutenances generales ou de Roy des
Provinces, ou des places considerables
dans les differens services militaires, mais
ne s'agissant icy que de leurs appointemens

4

Fixes pour L'année 1740. en voicy L'état arreté au mois de Fevrier 1743. par un Secretaire ~~du Roy~~ au Bureau de la Guerre.

Presenté au Marechal Duc de Noailles, au mois de Mars de la ditte année./.

Etat Général

des appointemens fixes des officiers Generaux des armées et des officiers de l'Etat major General des Provinces, et Gouvernemens particuliers des Places de l'année 1740.

Chapitre 1ev.

Appointemens

des officiers Generaux des armées.

Au Duc de Biron premier Marechal de France. ..... 12,000#.

Pour sa Table en cette qualité ..... 12,000.

24,000.

De l'autre part 24,000.ᴴ

Au Marquis de Puisegur
2d marechal de France ..... 12,000.

Au Marquis d'Asfeld 3e
Marechal de France ..... 12,000.

Au Duc de Noailles 4ème
Marechal de France ..... 12,000.

Au Prince de Tingri de
Montmorency 5e Marechal de
France ..... 12.000.

Au Marquis de Coigny 6ème
Marechal de France 12,000

Au Comte de Broglie 7ème
Marechal de France 12,000

Au Raporteur du point d'honneur ... 6,000.

Au Secretaire General des Maréaux
de France ..... 6,000.

Total des appointemens des Marechaux de France } 108,000.

Chapitre 2.

Appointemens

des Lieutenans Generaux des armées.

Cent quarante neuf Lieu=tenans Generaux des armées du Roy. Chacun 6000ᴴ. 894000ᴴ

Chapitre 3ᵉ.

Appointemens

des Mareschaux des Camps & armées.

Cent soixante un Mᵃᵘˣ des Camps, et armées. Chacun 4.500ᴴ.

Fait ..... 724000.

Chapitre 4.

Appointemens

Trois cent un Brigadiers
des armées du Roy Chacun
1500 ..... 451,500#.
Suplément d'appointemens accordé a plusrs .. 13.500 } 465000#

Chapitre 5.

Appointemens

des Marechaux Generaux
des Logis des Camps et armées.
Cinq Marechaux Generaux
des Camps, et armées à
Chacun 2,400# ..... 12000#.
Cinq Fouriers chaqun
1200 ..... 6,000 } 18,000.

Etat General.

des Appointemens fixes des officiers Generaux des armées, et des officiers de l'Etat Major des Places du Royaume. Année 1740.

Chapitre 6.

Gouvernement General de Paris.

Au Gouverneur General 48000# dont 24,000# sur le Compte du Roy, et 24,000# païés par la ville cy sur le Compte du Roy ..... 24,000#.

24,000.

De L'autre part ..... 24,000 #

La Solde de la Compagnie de ses Gardes, composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, de 47. Gardes à Cheval, et de 12 hallebardiers Suisses est païée par la ville

Au Lieutenant de Roy dans l'etendue du gouvernement ..... 12,000.

Gouvernemens particuliers

Des Invalides

Les officiers de l'Etat major sont paiés sur les revenus de l'hotel.

Du Chateau du Louvre.

Paiés de leurs appointemens par les Tresoriers generaux de la Maison du Roy

36,000.

Cy Contre ..... 36,000# ~~H.~~

De la Bastille et Vincennes.

Les appointemens des officiers de l'Etat Major de ces deux Chateaux sont emploïés dans l'Etat particulier des Prisons royales.

Chateau de la Tournelle

Emploïé sur l'Etat des Galeres _____

Total des appointemens sur le Compte du Roy des officiers du gouvernement general de Paris ..... 36,000.

Chapitre 7.
Gouvernement Gral
de Lisle de France.

Au Gouverneur General 48,000.tt

La Solde de la Compagnie
est composée d'un Capitaine
un Lieutenant, un Cornette et
27. gardes à Cheval, est paiée
par la Province.

Au Lieutenant General du
Gouvernement ..... 12,000.

c Cinq Lieutenans de Roy dans
c l'étendüe du gouvernement
c
c Chacun 3,000.tt cy ..... 15,000.

Gouvernemens particuliers.
Beauvais
Au Gouverneur ..... 3,000.

78,000.

Cy Contre ----- 78000# 13.

Senlis.

Au Gouverneur ----------3,000 c

au Major ----------1,500. c

Compiegne.

Emploïé cy aprés au
Chapitre des Gouvernemens
des Maisons Roïales.

Crespy.

Au Gouverneur ----------3,000. c

au Major ----------1.500. c

Pont Ste Maixance.

Au Gouverneur ----------3,000. c

Soissons.

Au Gouverneur ----- 3,000#
au Lieutenant de Roy --- 2,000. } 6,500.
au Major ----- 1,500.

96,500.

De l'autre part ..... 96,500#.

Laon.

Au Gouverneur	3,000#.	
au Lieutenant de Roy	2,000.	
au Major	1,500.	7,500.
au Capitaine des Portes	500.	
au Garde de la Tour	500	

Noyon.

Au Gouverneur	3,000	
au Lieutenant de Roy	2,000	6,500.
au Major	1,500	

Chauny .....

c Au Gouverneur ..... 3,000.

Estampes

c Au Gouverneur ..... 3,000.

Beaumont.

Au Gouverneur ..... 3,000.

117,500.

Cy Contre .... 117,500.# ~~15.~~

Coucy le Chateau

au Gouverneur	3,000.	
au Lieutenant de Roy	1500.	5,700.
au Major	1200	

Clermont

au Gouverneur	3,000	
au Major	1500.	4500.

Brie Comte Robert

au Gouverneur (Vacant) 1000 par an ---- 0.

Melun

au Gouverneur ---------- 1,000.

Nemours.

au Gouverneur ---------- 1,000.

Dreux

au Gouverneur. ---------- 1000.

130,700.

De l'autre part 130,700#.

Mantes

c Au Gouverneur - - - - - - - - - - 1.500.

Limours

c Au gouverneur - - - - - - - - - - - 620.

Sens.

c Au Gouverneur - - - - - - - - - 3,000.

Crecy.

Au Gouverneur - - - - - - - - - - - 1,500.

au lieutenant de Roy - - - - - - - - 800.

Meulan.

Au Gouverneur pour ses
appointemens des deux d^ers
mois de cette année portés en
1741 cy pour - - - - - - - - - - - - 0.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General de L'Isle de France — 138,120.

Chapitre 8.

Gouvernement Gnal.

de Picardie, et artois.

Appointemens du gouverneur
General - - - - - - - - - - - - - - 48,000.tt

Deux Lieutenans generaux
dans l'étendue du gouvernemt.
Chacun 6,000.tt cy - - - - - - - - - 12,000.

La Solde de la Compagnie
des Gardes du Gouverneur
General composée d'un Capitaine,
un Lieutenant, un Cornette, et
27. gardes à Cheval est paiée
par la Province.

Trois lieutenans de Roy du
Gouvernement chacun 3000tt
fait la Somme de - - - - - - - 9,000.

69,000.

De Lautre part --- 69,000.

Gouvernemens particuliers

Amiens.

Au Gouverneur -----	12,000#
Au Lieutenant de Roy ---	3,000.
au Major -----------	1,800.
à Laide Major -------	900.
au Capitaine des portes ---	600
	27.900.

Citadelle.

Au Gouverneur -----	6,000
au Lieutenant de Roy ---	2,400.
à Laide major -------	800
à Laumonier -------	400.

Abbeville

Au Commandant -------	3,000.
Au Major et Capitaine des portes -----	1.200
	101.100.

Cy Contre . . . 101.100.ᵗᵗ 19

Montreüil.

Au Gouverneur 12,000
au Lieutenant de Roy . . 3,000
au Major . . . . . 1,500. } 20,900.
à l'aide Major . . . . . 800.
au Capitaine des portes . . . . 600.

Citadelle

Au Gouverneur 600ᵗᵗ païés par la Ville
au Lieutenant de Roy 3,000

Les appointemens des officiers de ce Gouvernement sont païés par les Tresoriers de la Marine.

Calais.

Au Gouverneur . . . . . 16,000.
au Lieutenant de Roy . . 4,000.
au Major 1,800
à l'aide Major 900

22700 122,000.

De L'autre part		122,000 ℔
Idem	22,700 ℔	
au Capitaine des Portes	600.	
au Porte Clefs	400.	
Citadelle.		
au Gouverneur. il est gouv^r de la Ville et Citadelle		
au Lieutenant de Roy	3,000.	
à l'aide Major	1,200.	
à l'ammonier	400.	
Fort Nieulay		35,800.
au Commandant	3,000.	
à l'aide major	1.200.	
au Capitaine des Portes	400.	
au Garde des Ecluses	500.	
à l'ammonier	400.	
Courgain de Calais		
au Commandant	2,000.	
Les appointemens des officiers du gouvernement de Calais sont païés par les tresoriers de la marine/.		
		157,800.

Cy Contre ---------- 157,800.# 21.

Ardres.

Au Gouverneur ----------	6,000.#	
au Lieutenant de Roy ------	2,100.	10,700.
au Major ----------	1-500	
à l'aide Major ----------	800.	

Dourlens.

Au Gouverneur ----------	8,000.	
au Lieutenant de Roy ------	3,000.	
au Major ----------	1-800.	14060.
à l'aide major ----------	900	
à l'ammonier ----------	360.	

Peronne.

Au Gouverneur ----------	6,000.	
au Lieutenant de Roy ---	2,400.	
au Major ----------	1,500.	
	9,900.	182,560.

De l'autre part 182,560.tt

Idem 9,900tt
à l'aide Major ..... 800.
au Capne des Portes ..... 600.
à l'aide Major du faux bourg de Bretagne ..... 800.
au Commandt du Chateau .. 2,000.
} 14,100.

Ham.

au Gouverneur ..... 4,000.
au Lieutenant de Roy .... 2,400.
au Major ..... 1,500.
à l'aide Major ..... 800.
au capitaine des portes ... 500.
} 9,200

St Quentin

Au Gouverneur 4,000
au Lieutenant de Roy ... 2,400
au Major ..... 1,500.
à l'aide major ..... 800.
au 2d aide major ..... 720.
} 9,420.

215,280.

Cy Contre ..... 215,280# 23.

Guise.

au Gouverneur	4,000#	
au Lieutenant de Roy ...	2,400.	7,900.
au Major	1500.	

La Feere.

au Gouverneur	8,000.	10,000.
au Major	2,000.	

Le Quesnoy.

au Gouverneur	12,000.	18300
au Lieutenant de Roy ...	3,000.	
au Major	1800.	
a l'aide Major	900.	
au Capitaine des portes ..	600.	

Landrecy

Au Gouverneur	12000.	
au Lieutenant de Roy ..	3,000.	
	15,000.	25,480.

De Lautre part ..... 251,480#.

Idem ..... 15,000#.
au Major ..... 1,800.
a Laide major 800
au Capitaine des Portes ... 600 } 16,820.

Montidier

au Gouverneur 3,000

Roye.

au Gouverneur ..... 4,000.
au Lieutenant de Roy ... 2,400. } 6,400.

Ribemont

au Gouverneur ..... 3,000.
au Lieutenant de Roy ... 2,000. } 6,000.

Marles.

Au Gouverneur ..... 3,000.
au Lieutenant de Roy ... 2,000. } 6,000.

287.700.

Cy Contre ..... 287.700^{tt} ~~25.~~

Verviins.

au Gouverneur ..... 2,000^{tt}.
au Lieutenant de Roy .. 1,000. } ... 3,000.

Le Crotoy

c au Gouverneur ..... 1,000.

Pont de Remy.

c au Gouverneur ..... 2,000 }
c au Major ..... 1,000. } ... 3,000.

Rue.

c au Gouverneur ..... 1,000.

St Vallery

au Gouverneur. ..... 1,000.

Province d'Artois.

Au Lieutenant General commandant le Gouvernement 32060^{tt} dont 12000^{tt} du Roy, et 20000^{tt} des Etats de la Province ..... } 12,000.

310,700.

De L'autre part ..... 310,700.#

La Solde de la Compagnie de
les Gardes est Composée d'un
Capitaine, un Lieutenant, un
Cornette, et de 17. Gardes à cheval
est paiée par les Etats.

Deux Lieutenans de Roy dans
le Gouvernement d'artois chacun
3,000.# cy ..... 6,000.#

Gouvernemens particuliers.

Arras.

Au Gouverneur ..... 24,000.#
au Lieutenant de Roy ..... 6,000.
au Major ..... 3,000.
à l'aide major ..... 1,200.
au 2d aide Major ..... 900.
au Capitaine des Portes ..... 720.
au Second Capitaine des portes 600

36420. 316,700.#

Cy Contre		316,700ᵗᵗ 27ˢ
Dem	36,420ᵗᵗ	
Citadelle D'arras.		
Au Gouverneur	9,000ᵗᵗ	
au Lieutenant de Roy	3,000	41,680
au Major	1500	
à l'aide Major	800	
au Capitaine des portes	600	
à l'aumonier	360	
Hesdin.		
Au Gouverneur	9,000ᵗᵗ	
au Lieutenant de Roy	3,000	
au Major	1,500	
à l'aide Major	800	
au Capitaine des Portes	600	
Total	14,900	
Cette Somme est paiée par les Etats de la Province.		358,380

De l'autre part ..... 358,380#

Bapaume.

Au Gouverneur ..... 9,000#
au Lieutenant de Roy .. 3,000.
au Major ..... 1,500.
à l'aide Major ..... 800.
au Capitaine des Portes ... 600.

Total ..... 14,900.

Cette Somme est payée par les Etats de la Province.

Bethune.

Au Gouverneur ..... 9,000#
au Lieutenant de Roy ... 3,000.
au Major ..... 1,500.
à l'aide Major ..... 800.
au Capitaine des Portes .. 600.

} 14,900.

St Venant

Au Gouverneur ..... 9000#

373,280.

Cy Contre	373,280.	29
Idem 9,000tt.		
au Lieutenant de Roy 3,000.		
au Major 1,200.	14,400.	
à l'aide Major 800.		
à l'aumonier 400.		
Aire.		
au Gouverneur 12,000.		
au Lieutenant de Roy 3,000.		
au Major 1,800.		
à l'aide Major 900.		
au Capitaine des Portes 720.		
Chateau d'aire	24,120.	
à l'aide Major 900.		
Fort St Francois		
au Commandant 3,000		
au Major 1,500.		
à l'aumonier 300.		
	411,800.	

De l'autre part ..... 411.800 ℔

St Omer.

au Gouverneur ..... 12000 ℔.

au Lieutenant de Roy .. 3,000.

au Major ..... 1,800.

à l'aide Major ..... 900.

au Second aide Major .. 800.

au Capne des portes .... 720.

au Second Capne des portes. 600.

Total ..... 19,820.

Cette Somme est paiée par les Etats de la Province

Sur laquelle dette Somme de 419,980 ℔ portés icy sur le Compte du Roy, 5960 ℔ en plus ces parties sont à Lachary et paiés par les Tresoriers de la Marine aussi sur le Compte du Roy.

Chateau de St Omer.

au Commandant .... 6,000 ℔.
au major ..... 1,800.
à l'aumonier 380
} 8,180.

Total des appointemens sur le Compte du Roy des officiers du Gouvernement general de Picardie et Artois ..... } 419,980. +

Chapitre 9.
Gouvernement General de Champagne.

Au Gouverneur General... 48,000 ℔

La Solde de la Compagnie des Gardes composée d'un Capitaine un Lieutenant, un Cornette, 27. Cavaliers, et 12 hallebardiers Suisses paiés par la province.

Quatre Lieutenans Generaux
c dans l'Etendüe du gouvernemt
cc chacun 6,000 ℔. ..... 24,000.

c Quatre Lieutenans de Roy
c dans l'Etendüe du Gouvernement
c chacun 3,000 ℔ cy ..... 12,000.

84,000.

De l'autre part ..... 84.000.#

Gouvernemens particuliers

Rocroy.

au Gouverneur	12,000#	
au Commandt du Gouver=		
=nement	6,000.	
au Lieutenant de Roy ...	3,000.	23,800.
au Major	1,500.	
à l'aide Major	800.	
au Capne des Portes	500.	

Mezieres.

Ville, et Citadelle.

au Gouverneur	12,000.	
au Commdt du gouver=		
nement	6,000	
au Lieutent de Roy	3,000.	23,900.
au Major	1,500.	
à l'aide Major	800.	
à l'aumonier	600.	

131,700.

Cy Contre ----- 131,700#. ~~33~~

Ste Menehoult.

Au Gouverneur --- 6,000#.
au Lieutenant de Roy ---- 2,400 } 9,600.
au Major ----------- 1,200.

Vitry

c Au Gouverneur ----- 3,000 } 4,500.
c au Major ---------- 1500.

Sperray.

c Au gouverneur. ---------- 1,500
c au Lieutenant de Roy ---------- 750.

St Didier

au Gouverneur ------ 1500. } 2,250.
au Lieutenant de Roy ---- 750

Troye.

Au Gouverneur ---------- 3,000.

153,300.

De L'autre part ... 153,300#

Saugres

c au Gouvernem ... 3,000.

Chaumont

c au gouvernem ... 2,000.

Rhetel Mazarin

c au Gouvernem ... 2,000.

Chateau Portien.

c au Gouvernem ... 1,500.

Bar sur aube.

c au Gouvernem ... 1,000.

Chaalons

c au Gouvernem ... 3,000.

Beaulieu.

c au Gouvernem ... 1,000.

Sezanne.

c au Gouvernem ... 1,000.

167,800.

Cy Contre ..... 167,800ᵗᵗ 35.

Sezanne Chateau...

c au Gouverneur ..... 1,000.

Vassy.

c au Gouverneur ..... 1,000.

Fismes.

c au Gouverneur ..... 1,000.

Chateau Thierry

c au Gouverneur ..... 1.500.

Provins.

c au Gouverneur ..... 1,000.

Montereau.

c au Gouverneur ..... 1,000.

Pont sur yonne.

c au Gouverneur ..... 1,000.

Vaucouleur.

c au Gouverneur ..... 1,000.

176300.

De l'autre part ..... 176,300.

A Joinville.

Au Gouverneur ..... 1,000.

Total des appointemens des officiers de l'Etat Major du Gouvernement General de Champagne. 177,300.

Chapitre. 10.
Gouvernement General de Flandres.

Au Gouverneur ---------- 48.000

Au Lieutent General Commandt
le Gouvernement ---------- 36.000.

Trois Lieutenans de Roy
dans l'Etendüe du Gouvernement
Chacun 6000#. ---------- 18000.

Gouvernemens particuliers
Lille.

Au Gouverneur ----	24,000#	24,000.
au Lieutent de Roy --	6,000.	
au Major ----------	3,000	
à l'aide Major ------	1,800.	
au 2d. aide Major ----	900	
au 3e aide Major ----	720.	
	36420.	102,000.

De l'autre part		102 000 ll.
Idem	36,420 ll.	
Trois Capitaines des Portes chacun 600 ll cy	1,800.	
à l'aumonier	360.	
Citadelle de Lille		
au Gouverneur	12,000.	
au Lieutt de Roy	3,000.	
au Major	1,800.	
à l'aide Major	900.	62980.
au Capitaine des Portes	600.	
à l'aumonier	500.	
au Chirurgien Major	500.	
au Concierge	500.	
Fort St Sauveur.		
au Commandant	3,000.	
au Major	1,000	
à l'aumonier	500.	
		164.980.

Cy Contre		164,980 ll.	39
Doüay			
Au Gouverneur	15,000 ll.		
au Lieutenant de Roy	4,000.		
au Major	1,800.		
à l'aide Major	900.		
au 2d. aide Major	800.		
au 3e. aide Major	720.	30,720	
3 Capitaines des Portes Chacun 600 ll.	1,800.		
Au Capitaine des Ecluses	1,200.		
Fort de Lescarpe.			
Au Gouverneur	3,000		
au Major	1,500.		
Cambray			
Au Gouverneur	18,000.		
au Lieutenant de Roy	4,000.		
au Major	1,800.		
	23,800.	195,700.	

De l'autre part 195.700

Idem ..... 23,800.
à l'aide Major ..... 1,200.
au 2d aide Major ..... 900.
au Capitaine des portes 600
au 2d Capitaine des portes ..... 600.

Citadelle de Cambray } 44,500.

au Gouverneur 12,000
au Lieutenant de Roy 3,000
au Major ..... 1,800.
au Capne des Portes ..... 600.

Bouchain.

au Gouverneur ..... 12,000.
au Lieutenant de Roy ..... 3,000.
au Major ..... 1,500.
à l'aide Major ..... 800.
au Capne des Portes ..... 600.

} 17900.

258,100.

Cy Contre ---- 258.100tt 4t.

Gravelinnes

Au Gouverneur -----	12,000.	
au Lieutenant de Roy ---	3,000.	
au Major ----------	1,800.	18.820.
à l'aide Major -------	900.	
au Capitaine des Portes ---	720.	
aux Portes Clefs ------	400.	

Dunkerque.

Les appointemens du Gouvernemt
sont joints au gouvernement
General de Flandres.

Au Commandant -	6,000.	
au Major ------	1,800.	
	7800	276,940.

De Lautre part . . 276,940.ᵗᵗ

Idem 7800.ᵗᵗ
à L'aide Major . . . . . 800. } . . 8.600

Les appointemens des officiers du Gouvernement de Dunkerque sont paiés par les Tresoriers de la Marine.

Bergues.

au Gouverneur	12,000.	
au Lieutenant de Roy .	3.000	
au Major	1,500.	
à L'aide Major	800.	
au Capitaine des portes .	720	22,780.
à L'aumonier	360.	

Fort Saint François.

au Commandant . .	3,000.	
à L'aide Major	900.	
à L'aumonier	500.	

308,320.

Cy Contre ------ 308,320. ~~13.~~

Orchies.

Au Gouverneur ------ 3000

Valenciennes

Au Gouverneur ------ 24,000

au Lieutenant de Roy ---- 6,000.

au Major ---------- 3,000.

à l'aide Major ---- ---- 1,500.

au 2e aide Major ------ 900 } 52,600.

au Capitaine des Portes --- 600.

au 2e Capne des Portes --- 600.

Citadelle.

Au Gouverneur ---- 12,000

au Major ---------- 2,400

à l'aide Major ---- 1.000.

au Capne des Portes --- 600.

Condé

Au Gouverneur ---- 15,000

au Lieutenant de Roy --- 3,600

18,600. 363,920.

De l'autre part ---- 363.920.ll

Idem ---------- 18,600.
au Major ---------- 1800
à l'aide Major ---------- 900
au Capne des Portes ----- 720.
} 22,920.

Givencelles.

au Commandant ---- 3,000
au 2d Commandant ---- 1,500.
au Chapelain ---------- 360.
} 4,860.

Maubeuge.

au Gouverneur ---- 15,000.
au Lieutenant de Roy --- 3,000.
au Major ---------- 2,000.
à l'aide Major ---------- 1,000.
au Scond aide Major --- 800.
au Capne des Portes --- 600.
} 22,400.

Avennes.

au Gouverneur ---- 9,000.
au Lieutenant de Roy - 2,400.

11,400 413,200.

Cy Contre	413,200.ll	45.
Idem	11.400.ll	
au Major	1500.	13700.
à l'aide Major	800.	

Philippeville.

au Gouverneur	12,000.ll	
au Lieutenant de Roy	3.000.	
au Major	1,500.	17,900.
à l'aide Major	800.	
au Capne des Portes	600	

Charlemont.

au Gouverneur	15,000.	
au Lieutt de Roy	3,600.	
au Major	1,800.	22,200.
à l'aide Major	1.000.	
au Capne des Portes	800.	
		467.000.

De l'autre part ---- 467.000#

Givet St hilaire

au Commandant ----	6.000#	
au Major ----------	1,500.	8.300.
à l'aide Major ------	800.	

Givet Notre Dame.

au Major ----------	1,500.	
à l'aide Major -----	800.	4,200.
au Capne des Portes ----	720.	

Mariembourg.

Au Commandt ------	3,000.	
au Major ----------	1,200.	4,200.

À divers officiers réformés à la residence des Places de ce gouvernement general nommés par la Cour pour faire la fonction d'aides majors à Lille, Valenciennes, et Dunkerque. ---- 1,880.

481,400.

Cy Contre - - - - - - 484400ᵗᵗ 47.

Au Marechal de Montmorency
Gouverneur de Valenciennes la
Somme de 24000ᵗᵗ. nommé par
la Cour Gouverneur du Hainault
pour ses appointemens en cette
derniere qualité de la presente
année cy. - - - - - - - - - - - 24000.

Total des appointemens des officiers Generaux du Gouvernement general de Flandres, et Hainault. } 508400.

Chapitre 27nsieme

Gouvernement. Gnal. de Mets.

Au Gouverneur General ..... 48,000 ℔.

La Solde de la Compagnie des Gardes composée de quinze Halebardiers à pied est paiée par la ville de Metz./

Au Lieutenant general dans le Gouvernement ..... 12,000.

Vn Lieutenant de Roy ..... 6,000.

Gouvernemens particuliers

au Gouverneur ..... 24,000 ℔.

au Lieutenant de Roy ... 6,000.

au Major ..... 3,000.

33,000. 66,000.

Cy Contre		66,000.ᵗᵗ
Idem	33,000ᵗᵗ	
Au premier aide Major	1,500.	
au 2e	1,200.	
au 3e	900.	
au 4e	720.	
2 Capnes des Portes Chacun 600ᵗᵗ	1,200.	
Citadelle de Metz.		56,520.
au Gouverneur	12,000.	
au Lieutt de Roy	3,000.	
au Major	1,500.	
à l'aide Major	1,000.	
au Capitaine des portes	500.	
Thionville.		
au Gouverneur	15,000.	
au Lieutenant de Roy	3,000.	
au Major	1,800.	21200.
à l'aide Major	800.	
au Capitaine des Portes	600.	
	21,200	143,720.

Cy Contre ..... 143720 ll.

Longwy.

Au Gouverneur	9,000 ll.	13,700.
au Lieutenant de Roy	2,400.	
au Major	1,500	
à l'aide Major	800.	

Stenay

Au Commandant	3,000.

Montemedy.

Au Gouverneur	9,000.	15,200.
au Lieutenant de Roy	3,000.	
au Major	1,800.	
à l'aide Major	800.	
au Capitaine des Portes	600.	

Marville

Au Capitaine du Chateau	1,000

Sarrebourg

Au Commandant	3,000.
	179,620.

Cy Contre ..... 179,620.ᵗᵗ 5ᵗ.

Sierck.

Au Commandant ..... 3,000.

Boüillon.

Au Gouverneur ----	12,000ᵗᵗ.	12,0
Au Commandt du Chateau --	3,000.	17,300.
au Major	1,500.	
à l'aide Major	800.	

Sarreloüis.

Au Gouverneur	15,000.	
Au Commandant sur la Sarre ----	4,000.	25,420.
au Lieutenant de Roy ---	3,000.	
au Major	1,800.	
à l'aide Major	900.	
au Capne des Portes ----	720.	

Rodemack

Au Commandant ..... 2.500.

227.840.

De l'autre part ..... 227840 ll

Marsal.

au Commandant ...	6,000 ll	
au Major	1,800.	8,320.
à l'aide Major	800.	
au Capne des Portes ...	720.	

Plus au Major de Sierk dont les appointemens ont été oubliés à poser à l'article de Sierk et ensuite de ceux du Commandant, la somme de ..... 1.500.

Total des appointemens des officiers du gouvernement general de Metz ... 238.660.

Chapitre 12.

Gouvernement Géñal. de la Principauté de Sédan.

Au Gouverneur General ..... 24,000.#
au Commandt du chef le —
Gouvernement ..... 12,000.

Gouvernemens particuliers.

Sedan.

Au Gouverneur ..... 12,000 #
au Lieutenant de Roy 3,000
au Major ..... 2,000.
à l'aide major ..... 1,000.
au Capne des Portes ..... 800.

Chateau.

Au Gouverneur ..... 6,000.
au Lieutenant de Roy ..... 2400.

27.200. 36,000.

De l'autre part ---- 36,000 ll.

Idem ---------- 27,200.
au Major ---------- 1,800. } 29,000

Donchery

au Gouverneur ---------- 3,000.

Beaumont en Argonne

au Commandant ---------- 2,400.

Au Lieutenant de Roy du
Gouvernement ---------- 3,000.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General de Sedan ---- } 73,400.

Chapitre 13e.

Gouvernement. Genal de Lorraine, et Barois.

Au Gouverneur General ---- 48,000#.

Au Commandant en chef le Gouvernement ---------- 24,000

Gouvernemens particuliers.

Nancy.

Ville vieille.

Au Commandant ---- 6,000.
Au Major ---------- 2,000
Au Capitaine des Portes ... 900
} 8,900.

Ville neuve.

Au Major ---------- 1,800#.

1800. 80900.

De Lautre part ..... 80,900.#

Idem ..... 1800.#
A Laide Major ..... 1,200.
Au Capitaine des Portes .. 900.
} 3,900.

Citadelle de Nancy

Au Major ..... 1500.
Au Capitaine des portes .. 800.
} 2,300.

Ville de Zarguemines

Au Commandant ..... 1,800.

Chateau de Biethe.

Au Commandant ... 1800.
Au Capne des Portes vacant ... 0.
} 1,800

Total des appointemens des officiers du gouvernement General de Lorraine } 90.700.

Chapitre 14.

Gouvernement Genal du Verdunois.

Au Gouverneur General. - - - - 20,000.tt

La Solde de la Compagnie
de ses Gardes composée de
12 halebardiers est paiée par
la ville de Verdun.

Au Commandant le Gouvernement - 8,000.

Au Lieutenant General - - - - - 6,000.

Au Lieutenant de Roy. - - - - - 3,000.

Ville de Verdun.

Au Gouverneur - - - - 9000 - - - 9,000.

Au Commandant - - - 3,000 -

au Major. - - - - - - - - - 1,800.

13,800. 37.000.

De l'autre part ...		37000 ll.
Idem	13,800 ll.	
à l'aide Major ...	900.	
au 2d aide major ...	800.	
au Capne des Portes ...	600.	
Citadelle		22.800.
au Gouverneur ...	3,000.	
au Commandt	2,000	
au Major	1,200.	
à l'aumonier	500.	
Total des appointemens des officiers du gouverne= =ment general du Verdunois		59800.

Chapitze 15.

Gouvernement Genal.

du Toulois.

Au Gouverneur General . . . 24,000.#

La Solde de la Compagnie des Gardes composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette et 12 Gardes à Cheval est payée par la ville de Toul.

Au Commandant le gouver-
-nement . . . . . 8,000.

au Lieutenant general . . . . . 6,000.

au Lieutenant de Roy . . . . . 3,000.

Ville de Toul.

Au Gouverneur . . . . 9,000.#

au Lieutenant de Roy . . 3,000

au Major . . . . . 1,800.

13,800. 41,000.

De l'autre part		41,000#
Idem	13,800#	
à l'aide major	800.	15.200.
à 2 portiers chaquun 300#	600.	
Total des appointemens des officiers du gouvernement General du Boulois		56.200.

61.

Chapitre 16.

Gouvernement Gnal. D'alzace.

Au Gouverneur General ---- 48,000 ℔.
au Commandt en chefle
Gouvernement ---------- 36,000.
au Lieutenant general ------ 12,000.
2 Lieutents de Roy chacun 6,000 ℔. 12,000.

Gouvernemens Particuliers

Strasbourg.

Au Gouverneur ---- 24,000 ℔.
au Lieutent de Roy ---- 8,000.
au Major ---------- 4,000.
à l'aide major ------ 1,800.

37. 800. 108,000.

De Lautre part. . 108,000ᵗᵗ

Idem . . . . . 37,800.
au 2ᵈ aide Major . . . 1200.
Deux Capitaines des portes Chaquun 600ᵗᵗ cy . . . . . } 1.600.

Reduit de la Porte d'hagueneau.

au Commandᵗ . . . . 3,000.

Reduit de la Porte blanche . . . . 69,200.

au Commandᵗ . . . . 3,000.

Citadelle.

au Gouverneur . . . 12000.
au commandᵗ . . . . 6,000.
au Lieutenant de Roy . . 2,000.
au Major . . . . . 1,200.
à Laide Major . . . . . 800.
au Capitaine des portes . 600.

177200.

Cy Contre 177,200.ᵗᵗ 63

Phalsbourg.

Au Gouverneur	12,000.ᵗᵗ	
Au Lieutenant de Roy	3,000.	
Au Major	1,500.	17.900.
à l'aide major	800.	
Au Capne des Portes	600	

Schelestat.

Au Gouverneur	9,000.	
Au Lieutenant de Roy ..	3,000.	
Au Major	1,500.	14.900.
à l'aide Major	800.	
Au Capne des Portes	600.	

Neuf Brisack

Au Gouverneur	15,000.	
Au Lieutenant de Roy ...	4,000.	
	19,000.	210,000.

De L'autre part ---- 210,000 ll

Idem ---------- 19,000 ll.
Au Major ---------- 2,000.
à L'aide Major ---------- 900.
au Capne des Portes ------ 600
} 22500.

Fort du Mortier.

Au Commandant ------- 3,000.
au Major ---------- 1,500.
à L'aide Major ---------- 800.
à L'aumonier ---------- 500.
} 5.800.

Huningues

Au Gouverneur ------- 15,000.
au Lieutenant de Roy ---- 3,600.
au Major ---------- 1,800.
à L'aide Major ---------- 800.
au Capne des Portes ------ 720.
} 21,920.

Betfort

Au Gouverneur ------- 15,000.
au Lieutenant de Roy ---- 3,600.
18,600. 260220.

Cy Contre 260,220ᵗᵗ 65

Idem 18,600ᵗᵗ
au Major ..... 1,800.
à l'aide Major ..... 800. } 22,600.
au Capⁿᵉ des Portes ..... 600.
à l'aide Major du Chateau .. 800

Saguenau.

au Commandant ... 3,000. } 4,200.
à l'aide major ..... 1,200.

Landau.

au Gouverneur ..... 18,000.
au Lieutenant de Roy ... 4,000.
au Major ..... 2,400.
à l'aide major ..... 1,200. } 30,300.
au 2ᵈ aide major ..... 900.
au Capⁿᵉ des Portes ... 800.
au Commandᵗ du fort ... 3,000.

317,320.

De l'autre part ... 317,320 ll

Weissembourg.

Au Gouverneur	6,000 ?	
au Major	1,800.	7.800.

Fort Louis.

Au Gouverneur	6,000.	
au Lieutenant de Roy	3,500.	
au Major	2,000.	
à l'aide Major	1,000.	22,900.
au 2d aide major	800.	
au Capne des Portes	600.	

Chateau de Lictemberg.

Au Commandant	3,000 ?	
au Major	1,500.	5,800.
à l'aide Major	800.	
à l'aumonier	500.	

Au Commandant du chateau de Lauterone ..... 1,800.

356,620.

Cy Contre ..... 355,620 ℔ 6 7. 8

Lauterbourg.

Au Commandant	6,000 ℔	
au Major	1,500	8,300.
au Capitaine des Portes	800	

Colmar.

Au Commandant	3,600.	
au Major	1500	5,100.

La Petite Pierre

Au Commandant	1,800.	
au Capitaine des portes	600	2,400.

Obernheim

Au Commandant 2,000

Saverne

Au Commandant ..... 2000.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General d'Alsace	355,420.

Chapitre 17.

Gouvernement Genal de Franche Comté.

Au Gouverneur General ..... 48,000#.

Au Commandant en Chef le gouvernement ..... 32,000.

Au Second Commandant de la Province ..... 18,000.

Au Lieutenant General de la Province ..... 12,000.

c Quatre Lieutenans de Roy
c Provinciaux Chacun 6,000#. ..... 24,000.

Gouvernemens particuliers
Besançon
Le Gouvernement joint au gouvernement general 0

134,000.

Cy Coutre ..... 134,000#. 69

au Lieutenant de Roy 5,000

au Major ..... 3,000.

à l'aide Major ..... 1,500.

au Second aide Major ..... 1,200.

au Capne des portes ..... 720.

au 2d Capne des Portes ..... 720.

Citadelle

au Gouverneur 12,000

au Lieutenant de Roy ..... 3,000.

au Major ..... 1,500.

à l'aide Major ..... 800.

au Capne des Portes ..... 600.

à l'aumonier ..... 300.

à l'aide Major de la Contrescarpe ..... 900.

Fort Griffon.

au Commandant 3,000

à l'aide major ..... 1,500.

au Capne des portes ..... 800.

à l'aumonier ..... 360.

170,900.

De L'autre part.... 170,900 ℔.

Salins.

au Gouverneur	12,000 ℔.	
au Lieutenant de Roy ...	3,000	17.300.
au Major	1,500.	
à L'aide Major	800.	

Fort St André

au Commandt	4,800.	
au Lieutenant de Roy ..	3,000.	9,600.
au Major	1,500.	
à L'ammonier	300.	

Fort Blin.

au Commandant ...	3,000.	
au Major	1,200.	5,300.
au Capitaine des portes ...	500.	
à L'ammonier	600.	

Lure.

au gouverneur	1,000.
	201,000.

Cy Contre . . . . . 204,100th 7t.

Chateau de Joux.

Au Gouverneur . . . . . 6,000.
au Lieutenant de Roy . . . . . 3,000.
au Major . . . . . 1,500.
au Capitaine des Portes . . . . . 600.
à l'aumonier . . . . . 500.
à l'aide major . . . . . 800.

Dole.

Au Gouverneur . . . . 3,000.
au Major . . . . . 1500. } 4.500.

Chateau de Salmout

Au Commandant . . . 3,000.
à l'aide Major . . . . . 1,000. } 4,000.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General de Franche Comté 225000

Chapitre 18.

Gouvernement General du Boulonnois.

Au Gouverneur General ..... 25,000#

La Solde de sa Compagnie des Gardes Composée de 25. halebardiers à Pied est paiée par la Province.

Au Lieutenant General — Commandant le Gouvernement ... 6,000.

Au Lieutenant de Roy ..... 1000.

Gouvernemens particuliers.

Boulogne, Ville, et Chateau

Au Gouverneur ... 12,000#.

Au Lieutenant de Roy ... 3,000.

15,000. 35,000.

Cy Contre ..... 35,000ᵗᵗ. ~~73.~~

Idem ..... 15,000ᵗᵗ.
au Major ..... 1,500.
à l'aide Major ..... 800.
au Capne des portes ..... 600 } 17,900.

Montulin.

au Gouverneur ..... 6,000.
au Major ..... 1,500.
à l'aide Major ..... 800.
au Capne des Portes ..... 600.
à l'aumonier ..... 400 } 9.300.

Au Commandant de la basse ville
de Boulogne ..... 3,000.

Au Commandant de la Tour —
d'ambleteuse ..... 3,000.

68,200.

De L'autre part. . . . 68,200#

Estaples.

Au Gouverneur . . . . . 4,600.

au Lieutenant de Roy . . . . . 2,100.

Au 2d. Lieutenant de Roy du Gouvernement nommé par la Cour à la fin de l'année derniere . . . . . 4,000.

Total des appointemens des officiers du gouvernemt General du Boulonnois . . . 78.900.

Ces appointemens soutpaiés par les Tresoriers de la Marine.

Chapitre 19.

Gouvernement General du Dauphiné.

Au Gouverneur General . . . 60,000 ℔

Au Commandant du chef
le gouvernement . . . . . 30,000.

Au Sergent de Bataille
de la Province . . . . . 16,000.

Au Lieutenant General
de la Province 12,000

c Quatre Lieutenans de
c Roy de la Province chacun
4000 ℔ 16.000

Gouvernemens parti=
=culiers. Grenoble.

Au Gouverneur . . . 12000 ℔

134,000.

De L'autre part ... 134,000.

Idem ..... 12,000.
Au Major ..... 1,800 } 13,800.

Briançon

Au Gouverneur ..... 12,000.
Au Lieutenant de roy. 3,000.
au Major ..... 1.500. } 17,900.
à L'aide Major ..... 800.
au Capne des Portes ..... 600.

Fort des 3. testes.

Au Commandant ... 3,000.
au Major ..... 1,500.
à L'aide Major ..... 800.
au Capitaine des portes. 600.
à L'aide Major du Raindouillet. 800 } 7060tt.
à L'aumonier ..... 360.

172,760.

Cy Contre ..... 172,760.# 77.

Mont Dauphin.

Au Gouverneur	12,000.#	18,260.
Au Lieutenant de Roy	3,000.	
Au Major	1,500.	
A l'aide Major	800	
Au Capne des Portes	600.	
à l'aumosnier	360.	

Embrun.

Ville et Citadelle.

Au Gouverneur	12,000.#	16,800.
Au Lieutt de Roy	3,000.	
Au Major	1,800.	

Fort Barreaux.

Au Gouverneur	6,000.	
Au Lieutenant de Roy ...	3,000.	
	9,000	207,820.

De L'autre part .... 207,820th.

Idem 9,000th
au Major ..... 1,800.
à L'aide Major ... 800.
à L'ammonier ..... 360 } 11,960.

Valence.

au Gouverneur .... 3,000.
au Lieutt de Roy ... 1,500 } 5,300.
au Major ..... 800.

Vienne

au Gouverneur .... 3,000.
au Lieutenant de Roy. 1,500. } 5,300
au Major ..... 800.

Romans

au Gouverneur ..... 2,000.

Nions

au Gouverneur ..... 1,000.

233,380.

Cy Contre ..... 233380.# 79

Chateau de Guevras.

au Gouverneur ..... 3,000.#
au Commandt ..... 1,500. } 4.860.
à l'aumonier ..... 360.

Gap.

c au Gouverneur ..... 2,000 } 3,000.
c au Major ..... 1,000. }

Tallard

c au Gouverneur ..... 1,000.

Die

c au Gouverneur ..... 2,000 } 3,000.
c au Major ..... 1,000. }

Menoüillon.

c au Gouverneur ..... 2,000. } 3,500.
c au Major ..... 1,500 }

248740.

De L'autre part ..... 248,740 ll

Montelimart.

au Gouverneur	8,000 ll	
au Lieutt de Roy ...	2,400.	11,900.
au Major	1,500.	

Orange.

au Lieutenant de Roy,	3.000.	
au Commandt dans la ville	2,400.	5,400.

St Marcellin

au Gouverneur	1,000.

Pierre Late

au Gouverneur	1,500.

Pont de Beauvoisin

au Commandant	3,000.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General du Dauphiné	271.540.

Chapitre 20.

Gouvernement Genal. de Guyenne.

Au Gouverneur General ... 48,000.ᵗᵗ

la Solde de la Compagnie
de ses Gardes composée d'un
Capitaine, un Lieutenant, un
Cornette, et 57. gardes à cheval
est paiée par la Ville de
Bordeaux.

Au Lieutenant General de la
haute Guienne Commandant
en chef dans cette Province ..... 24000.

La Solde de la Compagnie
des Gardes Composée d'un Capne,
un Lieutenant, un Cornette, et 32.
Gardes à Cheval est paiée par
la Province ..... /.

72,000.

De l'autre part ..... 72,000 ll.

Au Lieutenant General en
Basse Guienne commandt.
en chef dans cette province. 24,000.

La Solde de la Compagnie
des Gardes composée d'un
Capitaine, un Lieutenant,
un Cornette, et de 32 Cavaliers
est païée par la Province

Douze Lieutenans de Roy
Provinciaux dans l'étendüe
de ce Gouvernement dont 6.
ccc a 6,000 ll d'appointemens
ccc Chacun, et 6, à 3000 ll fait ..... 54,000.
pour les 6. derniers

Gouvernemens particuliers

Bordeaux.

Les appointemens des officiers
du Gouvernement de cette Ville
sont à la charge de la d. Ville

150.000.

Cy Contre ..... 150000ᵗᵗ 83.

Chateau Trompette

au Gouverneur	12,000ᵗᵗ.	
au Commandt	6,000.	
au Major	3,000.	24,400.
à l'aide Major	1,800.	
au Capne des Portes	1,000	
à l'aumonier	600.	

Fort Saint Loüis

au Commandant	2,400.

Chateau du Ha.

au Commandant	2,400.

Fort de Medoc.

au Commandant	3,000.	
au Major	1,500.	5,100.
à l'aumonier	600.	

184,300.

De l'autre part ..... 184,300 ℔.

Ville, et Citadelle de Blaie

au Gouverneur	12,000 ℔.	17,900.
au Lieutenant de Roy	3,000	
au Major	1,500.	
à l'aide Major	800.	
au Capne des Portes ...	600.	

Castillon

c au Gouverneur ..... 1,500.

Puymirol

c au Gouverneur	1,500	2,500.
c au Lieutenant de Roy ...	1,000.	

c Nebouzeau

au Gouverneur ..... 1,000.

Bazadois

au Gouverneur ..... 1,000.

208,200.

Cy Contre. . . . . 208,200#. 85.

Tour de Cordouan.

Au Commandant. . . . . 2,000.

Tarbes.

Au Gouverneur. . . . . 1,000.

Figeac.

Au Gouverneur. . . . . 1,000.

Tiviers

Au Gouverneur. . . . . 1,000.

Païs des 4 Vallées

Au Gouverneur 3,000#. païés par ce païs

Total des appointemens des officiers du gouvernemt. General de Guyenne. . . } 213,200.

Ces appointemens sont païés par les Tresoriers de la Marine

Chapitre. 21.

Gouvernement Genal. de Saintonge et angoumois.

Au Gouverneur General ... 24,000 lt.

La Solde de la Compagnie des gardes, Composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Corvette, et de 37. Gardes à cheval est payée par les Fermiers Generaux.

Au Lieutenant general du gouvernement ..... 6.000.

Au premier Lieutenant de Roy du gouvernement ..... 3,000.

Au 2d. Idem ..... 1,800.

34,800.

Cy Contre ..... 34 800 ℔. ~~87.~~

Gouvernemens Particuliers

Saintes

Au Gouverneur ..... 6,000 ℔.
au Lieutenᵗ de Roy .... 3,000. } 10,500.
au Major ..... 1,500.

Angoulesme.

c au Gouverneur ..... 3,000?
c au Lieutenant de Roy ... 2,000. } 6,500.
c au Major ..... 1,500.

St Jean D'angeli.

Au Commandᵗ ..... 1,200.

Coignac.

c au Gouverneur 1,600

Isle Madame.

Au Commandant ..... 2,000.

56,600.

De l'autre part ---- 56,600.tt

Brouage.

au Gouverneur	6,000.	11,000.
au Lieutent de Roy ..	3,000	
au Major	1,200.	
à l'aide Major	600.	
à l'aumonier	200	

Total des appointemens des officiers du gouvernemt General de Saintonge &l 67,600.

De cette Somme de 67,600.tt
Celle de 46,100tt est païée par les Tresoriers de l'extraord.re des Guerres
Et 21500.tt par ceux de la Marine.

Chapitre 22.

Gouvernement Gènal.

Du Païs D'aunis.

Au Gouverneur General.... 36.000ᵗᵗ

La Solde de la Compagnie des Gardes composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, et de 20 Gardes à Cheval est paiée par la Province

Au Lieutenant General de la Province..... 12,000.

Au Lieutenant de Roy..... 4,500.

Gouvernemens particuliers

La Rochelle.

Les appointemens du gouverneur joints à ceux du gouverneur gnal. 52,500.

De l'autre part ... 52 500 ℔.

Au Lieutenant de Roy ... 3,000 ℔.
au Major ... 1,800.
à l'aide Major ... 900. } 10,420.
au Capne des Portes ... 720.
au Gouverneur des Tours
& du havre de la rochelle. 4,000.

Rochefort.

Au Gouverneur ... 12,000.
au Commandt ... 4,000.
au Capne du Port ... 2,000. } 21,600.
au Major ... 1,800.
à l'aide Major ... 1,000.
au 2d. aide Major ... 800.

Isle D'aix.

Au Commandt ... 2,000. } 2,500.
à l'aumonier ... 500.

87,020.

Cy Contre ---- 87,020 ## 91.0

Isle de Ré.

Au Gouverneur ..6000 ##.
au Lieutenant de Roy ..3,000.
au Major. ---------1,500.
à l'aide major. ------800.
au Capne des Portes ---600.
à l'aumonier --------300.

Citadelle de Re. } 24,000.
au Gouverneur ------6,000.
au Lieutt de Roy. ---2,400.
au Major ----------1,500.
au Capne des Portes ----600
à l'aumonier. -------500.
à l'aide Major. ------800

Fort Chapus.
Au Commandant... 2,000. } 2,500
à l'aumonier ---------500

178520.

De L'autre part ... 113,520 ℔.

Isle, et Citadelle d'Oleron.

Au Gouverneur	9,000.	
Au Lieutenant de Roy	3,000	14900.
au Major	1,500.	
à l'aide Major	800.	
au Capne des Portes	600.	

Fort de la Prée

Au Gouverneur	3,000.	
à L'aide Major	720.	4220.
au Capne des Portes	500.	

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General du Pays d'aunis 132640.

Ces appointemens sont payés par les Tresoriers de la Marine.

Chapitre 23.

Gouvernement General de Poitou.

Au Gouverneur General du Poitou ..... 48,000.

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette est païée par la ville de Poitiers, ainsi que les vingt sept gardes à cheval de cette Compagnie.

Au Lieutenant General du Pais poitou y commandant en chef ..... 24000.

La Solde de la Compagnie des Gardes, Composée d'un Capitaine un lieutenant, un Cornette, et de 22 gardes à cheval est païée par la ville ..... 72,000.

De l'autre part 72000ᵗᵗ

Au Lieutenant General du haut Poitou y Commandant en chef ..... 24,000.

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capne un Lieutenant, un Cornette, et 22 gardes à cheval entpaiée par le Païs.

Lieutenans de Roy Provinciaux de ce Gouvernement au nombre de trois chacun 4,600ᵗᵗ d'appointemens fait ..... 13,800.

Gouvernemens particuliers

Poitiers

Au Gouverneur ..... 6,000.

Chateau de Poitiers

Au Capitaine 4,000ᵗᵗ
Au Commandant ..... 3,000. } 7,000.

122,800.

Cy Contre ..... 122,800ᵗᵗ 95.

Loudun

c Au Gouverneur ..... 1,800ᵗᵗ.
c Au Lieutenant de Roy .. 1200 } ... 3000

Chatelraut

c Au Gouverneur .... 2,000. } ... 2,000.

Niort

Au Gouverneur ..... 3,000.
Au Commandt ..... 1,800. } ... 4,800.

Fontenay le Comte

Au Gouverneur 1,800
Au Commandant ..... 1,900. } ... 2,700.

Lusignan

Au Capitaine du Chateau ... 1,000.

136,300.

De Lautre part ... 136,300 ℔.

Chateau de la Chaume

Au Gouverneur ..... 2,000 ℔
Au Commandant ..... 1,000 } ... 3,000.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General de Poitou ... } 139,300.

Ces appointemens sont paiés par les Trhesoriers de la Marine

Chapitre 24.

Gouvernement Genezal de l'Île de Noirmoutier.

Au Gouverneur General	24,000ff.
Au Major	3,000
Au Lieutenant	2,000.
à l'aide Major	1,200.
Total	30.200.

Ces appointemens sont payés par la Marine.

Chapitre 25.

Gouvernement Genal. de Normandie.

Au Gouverneur General. . . . 48000 ll.

La Solde de la Compagnie des Gardes composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, et 40 Gardes à Cheval est paiée par la Ville de Roüen . . .

Deux Lieutenans generaux dans l'Etendüe du gouvernement Chacun 12,000 ll. 24,000

Six Lieutenans de Roy Provinciaux dans l'Etendüe du gouvernement 3.600 ll fait . . . 21.600.

93,600.

Cy Contre 93600ᵗᵗ 99

Gouvernemens Particuliers.

Roüen

Le Gouvernement General de la ville Joint au Gouvernement General. - - - - - - - - - o

Vieux Palais de Roüen

Au Gouverneur ...	6,000.	
Au Commandant ...	3,000.	11,000.
Au Major	2,000.	

Caën

Au Gouverneur	12,000.	
au Lieutenant de Roy ..	3,000.	
Au Major	2,000.	18,000.
au Capne des Portes ...	1,000	

122,600.

De l'autre part -- 122,600 ℔

Cherbourg.

Au Gouverneur ---	12,000 ℔.	16,800.
au Lieutenant de Roy --	3,000.	
au Major ----------	1,800.	

Dieppe

Ville, citadelle et fort.

Au Gouverneur ---	16,000.	22,600.
au Lieutenant de Roy...	4,000	
au Major	1800.	
à l'aide Major ---	800.	

Arques

c Au Gouverneur ---------- 2,000

Louviers

c Au Gouverneur -------- 2,000.

Pont de l'Arche

c Au Commandant ---------- 2,000.

168,000.

Cy Contre - - - - 168,000 ℔ 101.

Grandville

Au Gouverneur - - - - 6,000 ℔
au Commandant - - - 3,000. } - - 9.000.

Gisors.

c Au Gouverneur - - - - - - - - - - 1,000.

Vernon

c au Gouverneur - - - - - - - - - 1,000.

Candebec

c au Gouverneur - - - - - - - - - - 1,000.

Pontcandemer.

c au Gouverneur - - - - - - - - - - 1,000.

Vernueil

c au Gouverneur - - - - - - - - - - 1,000.

Falaise

c au Gouverneur - - - - - - - - - - 1,000.

Argentan

c au Gouverneur - - - - - - - - - - 1,000.

184,000.

De l'autre part ... 184.000 ll.

Alençon

au Gouverneur ..... 3.000 ll

Valognes

c au Gouverneur ..... 2,000.

Carentan

c au Gouverneur ..... 2,000.

St Lo.

Au Gouverneur .... 6.000 ll.
au Commandant ... 3,000.
au Major ..... 2,000.
au Capne des Portes ... 600
} 11,600.

Avranches

au Gouverneur 1,000

Isle de Chauzé

c au Gouverneur ..... 3.000.

Bellesme.

Au Gouverneur ..... 1,000.

207600

300
~~103.~~

Cy Contre ---- 203600#

Honfleur

au Gouverneur ---- 12,000#
au Lieutt de Roy ---- 2,400.
au Major ---------- 1,800.
à l'aide major ------ 800

17000.

Neufchatel.

au Commandant ---------- 3,000.

Bayeux.

au Gouverneur ---------- 1,000.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General de Normandie 218,600.

De cette Somme 134,600# sont paiés par les Tresoriers de l'Extraordinaire des Guerres, et 84000# par ceux de la Marine.

Chapitre 26.

Gouvernement general du Havre de Grace.

Au Gouverneur General ..... 30.000#

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un lieutenant, un Cornette, et 20 Gardes à cheval est paiée par la Ville du Havre.

Au Lieutenant General du Gouvernement ..... 12,000.

au Lieutenant de Roy ..... 6,000.

Gouvernemens particuliers.

Ville, et Citadelle du Havre.

Au Gouverneur ..... 18,000.

au Lieutenant de Roy ..... 4.000.

70.000.

Cy Contre. . . . . 70,000.

Au Major. . . . . 2,400.

à l'aide Major. . . . . 1,200.

au 2d. aide Major. . . . . 800.

au Capne de la Porte. . . . . 600.

au Commandt de la Tour. . . . . 3,000.

Montivilliers

au Gouverneur. . . . . 6.000.

Fecamp

au Gouverneur. . . . . 3,000.

au Lieutenant de Roy. 1.400

Total des appointemens des officiers du gouvernement General du havre de grace. . . . . 88,400.

Ces appointemens sont payés par les Tresoriers de la marine.

Chapitre 27.

Gouvernement Gnal du Maine.

Au Gouverneur General... 24.000 tt

La Solde de la Compagnie
Composée d'un Capitaine, un
Lieutenant, un Cornette, et de
80 Cavaliers à Chevalet paiée
par la Ville du Mans.

Au Lieutenant General..... 6,000.

Deux Lieutenans de Roy
Chacun 3000 tt cy..... 6,000.

Gouvernemens particuliers

Le Mans.

Le Gouvernement de la ville
Joint au gouvernement General. _____
36,000.

Cy Contre ..... 36,000.ᴴ ~~107.~~

Maïenne

c Au Gouverneur ..... 2,000.

Mortaigne.

c Au Gouverneur ..... 1,000.

Laval

c Au Gouverneur ..... 3,000.

Chateau du Loir.

c Au Gouverneur ..... 1,000.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General du Maine. } 43,000.

Chapitre 28.

Gouvernement Genal de Lorleannois.

Au Gouverneur General ..... 48.000.

Trois Lieutenans Generaux dans l'etendüe du Gouverne= ment Chacun 6000ᵗᵗ ..... 18,000.

dont &c. Quatre Lieutenans du Roy Chacun 3,000ᵗᵗ. ..... 12,000.

Gouvernemens particuliers

Orleans.

Le Gouvernement de cette ville Jöint au gouvernement General

Dourdan.

Au Gouverneur ..... 1,500ᵗᵗ.
Au Capᵗⁿ du Chateau .. 1000. } 2,500ᵗᵗ.

80,500.

Dy Coatre. - - - - - - 80.500.ᵗᵗ 109.

Chartres

Au Gouverneur - - - - - - - - 2,500.

Gergeau

Au Gouverneur - - - - - - - - - ... 1,000.

Gien

Au Gouverneur - - - - - - - - - - - 2,000.

Montargis

Au Gouverneur - - - - - 1,000.ᵗᵗ
à celuy du Chateau - - - - 1.500.
1500. } 2,500.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General de Orleannois } 90,000.

Chapitre 29.

Gouvernement Genal du Nivernois.

Au Gouverneur General ---- 20,000 ll

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un lieutenant, un Cornette et 36. gardes à Cheval est paiée par la ville de Nevers.

Au Lieutenant General du gouvernement ---------- 6000.

Au Lieutenant de Roy ------- 3.000.

29000.

Cy Contre. - - - - 29,000# ttt.

Gouvernemens Particuliers.

Nevers.

e Au Gouverneur. - - - - - - - - - - - - 3,000.

La Charité

c Au Gouverneur —. - - - - - - - - - - - 1,000.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement } 33,000.
General du Nivernois. — —

Chapitre 30.

Gouvernement Général

Du Bourbonnois

Au Gouverneur General ------ 24000 ℔.

La Solde de la Compagnie de
ses Gardes Composée d'un lieutenant
un Cornette, et de 43 Gardes à —
Cheval est paiée par la Ville de —
Moulins.

Au Lieutenant General du —
Gouvernement ---------- 6,000.

Au Lieutenant de Roy ------ 3000.

Gouvernemens Particuliers

Moulins

Le Gouvernement de celle ville
joint au Gouvernement General —

39.000 ℔

Cy Contre ---- 33,000ᵗᵗ. 113

Bourbon L'archembaut.

Au Gouvernement ---------- 2,400.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General du Bourbonnois --- } 35400.

Il y avoit avant L'année 1730 plusrs petits Gouvernemens militaires de 500. à 600ᵗᵗ d'appointemens qui ont été supprimés par le card.ˡ de Fleury.

Chapitre 31.

Gouvernement Genal.

de Lionnois.

Au Gouverneur General 48000tt
dont 12000tt sont paiés par la ville
reste sur le compte du Roy ------ 36000tt

La Solde de la Compagnie
des Gardes Composée d'un Capne, un
Lieutenant, un Cornette, et de 32
Gardes à Cheval est paiée par la
Ville de Lion.

Au Lieutenant General de la
Province Commandant en chef
le gouvernement ------- 24000.

La Solde de la Compagnie des
gardes composée d'un Capne un
Lieutenant, un Cornette, et de 16
gardes à Cheval est paiée par la
Province 60.000.

Cy Contre ..... 60,000ᵗᵗ ~~5~~.

Vu Lieutenant de Roy Provincial
du Gouvernement ..... 6,000.

Gouvernemens Particuliers.

Lion.

Le Gouvernement de la Ville
Joint au Gouvernement general

Au Major 2400ᵗᵗ paiés par la
Ville.
Au Premier Capitaine des Portes
1200ᵗᵗ paiés par la Ville
Au Porte clefs ..... 600.

Total des Appointemens des
offrs du Gouvernement General du
Lionnois ..... 66,600.

Chapitre 32

Gouvernement General d'Auvergne.

Au Gouverneur General . . . . 36,000#

Deux Lieutenans Generaux du Gouvernement Chacun 8000# cy . — 16,000

Deux Lieutenans de Roy du Gouvernement Chacun 4000# . . . . . 8,000.

Total des appointemens du Gouvernement General d'auvergne . . . . . 60,000.

Chapitre 33.

Gouvernement Genal du Limosin.

Au Gouverneur General . . . . . 36000 ll.

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, et 42 Gardes à Cheval est paiée par la Province, ainsy que la Compagnie de Carabins du Gouvernement General composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, et de 44 Carabins &c. /

36,000.

De L'autre part ..... 36,000#

Au Lieutenant General de
la Province 6,000

Deux Lieutenans de Roy du
Gouvernement Chacun 3000# ... 6,000.

Gouvernement Particulier.

Au Gouverneur ..... 2400.

A Plusieurs bas officiers dans
l'Etendüe du Gouvernement en
Ensemble 4,000

Total des Appointemens des officiers du gouvernement General du Limosin ... } 54,400.

Chapitre 31.

Gouvernement Genal. de la Marche.

Au Gouverneur General .. 20,000 #.

au Lieutenant General de la Province ..... 6,000.

au Lieutenant de Roy ..... 3,000.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General de la Marche } 29.000.

La Solde de la Compagnie des gardes du Gouverneur General composée d'un Capne un Lieutenant, un Cornette, et de 22 gardes à Cheval est payée par la Province.

Chapitre 35.
Gouvernement General du Berry

Du Gouverneur General . . . 36.000.ᵗᵗ

Du Lieutenant General de la Province . . . . . 6,000.

Aux deux Lieutenans de Roy du gouvernement Chacun 3000ᵗᵗ . . 6.000.

La Solde de la Compagnie des Gardes du Gouverneur General Composée d'un Capitaine, un Lieutenant un Cornette, et de vingt sept Gardes à cheval est païée par la Province

48.000.

Cy Contre . . . . . 48.000ᵗᵗ. 12ᵗ.

Gouvernemens Particuliers.

Bourges.

Au Gouverneur . . . . . 6,000.

Issoudun.

Au Gouverneur . . . . 6000ᵗᵗ.
Au Lieutenant de Roy . 2.400. } 9.600.
Au Major . . . . . 1,200.

Vierzon

Au Gouverneur . . . . . 1,200.

Total des appointemens des officiers du gouvernemt General du Berry . . . } 64.800.

Chapitre 36.

Gouvernement Genal de Tourraine.

Au Gouverneur General .. 48000 ll.

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un lieutenant, un Cornette, et de 30 Gardes à Cheval est paiée par la Ville de Tours.

Au Lieutenant General de La Province Commandant en chef le Gouvernement ... 24000.

La Solde de sa Compagnie des Gardes composée d'un Capitaine, et de 12 gardes à Cheval est paiée par la Province.

72000 ll.

Cy Contre . . . . . 2,000.ᵗᵗ 23.

Au Lieutenant Provincial du Roy
de la Province. . . . . 4,000.

Gouvernemens Particuliers.

Gouvernement de Tours.

Au Gouverneur . . . . . 6,000.

Chateau du Plessis.

Au Gouverneur . . . . . 6,000.

Loches

Au Gouverneur . . . . . 3600ᵗᵗ.
Au Lieutenant de Roy . . . 1200 } 4800.

Amboise

Au Gouverneur . . . . . 2000.
Au Lieutenant de Roy . . . 1100. } 3,100.

Total des appointemens des officiers du Gouvernement General de Touraine . . . } 95,900.

Chapitre 37.

Gouvernement Genal.

Anjou.

Au Gouverneur General -- 24,000ll.

La Solde de la Compagnie
de ses Gardes Composée d'un
Capitaine, un Lieutenant, un
Cornette, et de 122 gardes
à Cheval est paiée par la
Ville d'Angers.

Au Lieutenant General
de la Province ..... 6,000.

Au Lieutenant de Roy ..... 3,000.

Gouvernemens Particuliers

Au Gouverneur d'Angers .....
cy ..... 6,000.

6000. 33,000.

Cy Contre ..... 33,000 ℔. 12 s.

Idem ..... 6,000 ℔.
Au lieutenant de Roy 3,000.
au Major ..... 1500.
à l'aumonier et au
Chapelain du Chateau .. 720.
} 11220.

Au Commandant du Pont de Cé ... 3,000.
c Au Gouverneur de Beaufort ..... 1,000.
c à Celuy de la Fleche ..... 1,000.
c à Celui de Chateau Gontier ..... 1,000.
c à Celui de Beaugé ..... 1,000.

Total des apointemens des officiers du gouvernement General d'Anjou ..... } 51,220.

Chapitre 38.

Gouvernement General Du Saumurois

Au Gouverneur General ... 20000th.

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, et de 27. Gardes a cheval est paiée par la ville de Saumur

Au Lieutenant General du Gouvernement ..... 6,000.

Au Lieutenant de Roy ..... 3,000.

Gouvernemens Particuliers.

Saumur, ville, et Chateau.

Au Gouverneur ..... 6,000th.

6000 29,000.

Cy Contre ---- 29,000ᵗᵗ. ~~12~~ 7.

Idem ---------- 6,000ᵗᵗ.
au Lieutenᵗ de Roy --- 3,000.
au Major ---------- 1,500.
à l'aumonier ------ 300. } 10,800.

Richelieu

e au Gouverneur ---------- 2400.

Mirrebeau

e au Gouverneur ---------- 800.

Total des appointemens des officiers du gouvernemt General du Saumurois } 43,000.

Chapitre 39.

Gouvernement Genal du Roussillon

Au Gouverneur General ..... 48,000 ll

La Solde de la Compagnie des Gardes Composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Cornette, et de 40 Gardes à Cheval, est paiée par la Province

Au Lieutenant Genal de la Province commandant en chef le Gouvernement ..... 24.000.

Au Lieutenant de Roy du Gouvernement ..... 6,000.

78,000.

Cy Contre 78000.ll 129

Gouvernemens particuliers

Perpignan.

Au Gouverneur	24,000.ll	
au Lieutenant de Roy	8,000.	
au Major	3,000	
à l'aide Major	1,200.	
au 2d. aide Major	900.	
au Capine des Porter	600.	42,000.

Citadelle.

Au Gouverneur	12,000.	
au Commandant	3,000.	
au Major	1,500.	
à l'aide Major	800	

Salces.

Au Gouverneur	12,000	
au Lieutenant de Roy	3,000.	
à l'aide Major	900.	
	15,900.	120,000.

De l'autre part.... 120,000#.

Idem	15,900#.	
Au Capne des Portes	600.	17,220.
à l'aumonier de la Ville	360.	
à Celui du Chateau	360.	

Collioure.

Au Gouverneur	9,000.	
au Lieutenant de roy ...	3,000.	
au Major	1,500.	14,800.
à l'aide Major	800.	
à l'aumonier	500	

Fort Ste Anne.

Au Gouverneur ..... 3,000.

Port de Vendre.

Au Commandant ..... 3,000.

Chateau de Villefranche.

Au Commandant 3.000

161,020.

Cy Contre ..... 161,020 ℔ 13 s.

Bellegarde.

Au Gouverneur	9,000 ℔.	
au Lieutenant de Roy	3,000.	
au Major	1,500.	15,380.
à l'aide Major	800.	
au Capitaine des Portes	720.	
à l'aumonier	360	

Villefranche de Conflans.

Au Gouverneur	9,000.	
au Lieutenant de Roy	3,000.	14,400.
au Major	1,500.	
à l'aide Major	900.	

Fort des Bains.

Au Commandant	3,000.	
au Major	1,200.	4,700.
à l'aumonier	500.	

195,500.

De L'autre part -- 195500ᵗᵗ

Mont Louis.

Au Gouverneur ------	9,000.	
au Lieutenant de Roy ---	3,000.	
au Major ----------	1,500.	15,260.
à L'aide Major ------	800.	
au Capᵉ des Portes ---	600.	
à L'ammonier -------	360.	

Chateau de Perilloux
et Tour de la Garde.

Au Commandant --	3000.	
au Major ------	2,000.	5120.
à L'ammonier -----	120.	

Total des appointemens
des officiers du Gouvernement
General du Roussillon. 215,880.

Ces appointemens sont païés par les tresoriers de la Marine.

Chapitre 40.
Gouvernement Genal de Bourgogne.

Au Gouvernemo General 48000 ℔.
dont 18000 ℔ du Roy, et 30000 ℔
des Etats de la Province cy Sur
le Compte du Roy ---------- 18,000 ℔.

Au Gouvernemo General de la
Province y commandant en chef
24000 ℔. dont 12000 ℔ du Roy, et
12000 ℔ des Etats. cy Sur le Compte
du Roy ---------- 12,000

Six Lieutenans Generaux
du Gouvernement, Chacun 12000 ℔
dont 6000 ℔ du Roy et 6000 ℔ des
Etats, cy Sur le Compte du Roy ------ 36,000.

66,000.

De l'autre part ..... 66000#

Six Lieutenans du Roy en
Provinciaux du Gouvernement
Chacun 4000# dont 2000# du
Roy, et 2,000# des Etats cy sur le
Compte du Roy ..... 12000.

Gouvernemens particuliers.

Chateau de Dijon.

Au Gouverneur	12,000#	
au Lieutenant de Roy	4,000.	18800.
au Major	2,000.	
au Grand Chapelain	800.	

St Jean de Losne.

Au Gouverneur ..... 3,000.

Bellegarde.

Au Gouverneur ..... 3,000.

102,800.

Cy Coutre ------ 102,800ᵗᵗ 135.

Chalon.

Ville, et Citadelle.

Au Gouverneur ------	3,000ᵗᵗ.	
Au Lieutenant de Roy ---	2,400.	7,200.
au Major ----------	1,800.	

Auxonne.

Au Gouverneur ----	6,000.	
au Lieutenant de Roy ---	3,000	
au Major -------	1,500.	11,100.
à l'aumonier -------	330.	
au Chapelain ------	270.	

Macon.

Au Gouverneur -----	2,000.	
au Lieutenant de Roy ---	1.200.	
Au Gouverneur de la tour.	1,500	

Total. ------- 5,700ᵗᵗ. paiés par les Etats

121.100.

De l'autre part . . . 121,100 ℔

Bourbon Lancy

c Au Gouverneur . . . . . 1,500.

Semur en Auxois

Au Gouverneur . . . . 1800 ℔ } 3,000.
Au Lieutenant de Roy . . . 1,200. }

Chatillon sur Seine

c Au Gouverneur . . . . . 1,800.

Autun.

Au Gouverneur de la ville . 1200. } 3.200.
Au Capne du Chateau . . 2000 }

Avallon.

c Au Gouverneur 2,000

Beaune.

c Au Gouverneur . . . . 2,100. } 3.600.
c Au Major . . . . . 1,500 }

136,200.

Cy Contre ..... 136,200# ~~137~~

Chateau de Talant

Au Capitaine ..... 2,000.

Chateau de Bar sur Seine

c Au Gouverneur ..... 2,400.

Vezelay.

c Au Gouverneur ..... 2,000.

Auxerre.

c Au Gouverneur ..... 1,800.

Flavigny

c Au Gouverneur ..... 1,800.

Nuits

c Au Gouverneur ..... 1,200.

Crevan

c Au Gouverneur ..... 1,200.

Lavour

c Au Gouverneur ..... 1,200.

149,800.

De l'autre part ---- 149,800 tt.

Bourg en Bresse.

Au Gouverneur ---- 6,000 tt.
Au Lieutenant de Roy -- 3,000.

Total ---- 9,000. païés par les Etats.

Chatillon les Dombes.

Au Gouverneur ---- 3,000.
Au Lieutenant de Roy --- 2,000.

Total ---- 5000. païés par les Etats.

Pont de Velle.

c Au Gouverneur ---- 1200. païés 7dem.

Pont d'Arles.

c Au Gouverneur ---- 1500. païés 7dem.

Mouluet.

c Au Gouverneur ---- 1500. païés 7dem.

149,800.

Cy Contre ..... 149,800 ll +39

Fort de l'Ecluse

Au Gouverneur ..... 6,000.

Au Major ..... 1,500.

à l'aumonier ..... 360.

Total ..... 7,860. païés par les Etats.

Seissel.

Au Gouverneur ..... 1,000.
Au Concierge du chateau .. 160. } ... 1,160.

Total des appointemens des officiers du gouvernement General de Bourgogne. } 150.960.

Chapitre 41.

Gouvernement Genal de Bretagne.

Au Gouvernem General 48000ᵗᵗ.
dont 18000ᵗᵗ du Roy, et 30000ᵗᵗ
des Etats cy sur le Compte du
Roy ..... 18,000ᵗᵗ.

Au Commandant en chef
le Gouvernement 32000ᵗᵗ. dont
12000ᵗᵗ du Roy, et 20000ᵗᵗ des Etats.
cy sur le Compte du Roy ..... 12,000.

Deux Lieutenans Generaux
du gouvernement, chacun 15000ᵗᵗ.
dont 5000ᵗᵗ chacun du Roy, et 10000.
Chacun des Etats. cy sur le compte
du Roy ..... 10,000.

40,000.

Cy Contre ----- 40,000 ~~141~~.

Trois Lieutenans de Roy
Provinciaux du gouvernement
Chacun 6000 ~~ll~~ Tuole Compte du Roy
Et 12000 ~~ll~~ Tuole compte des Etats ..... 6,000.

Gouvernemens particuliers.

Rennes.

Au Gouverneur ----- 12,000 ~~ll~~.
au Lieutenant de Roy --- 4,000. } 16,000.

Nantes Ville
Et Chateau.

Au gouverneur --- 20,000.
au Lieutenant de Roy ---- 4,000.
au Major ---------- 2400.
à l'aide Major ------- 1,200. } 27.600.

89.600.

De l'autre part ..... 89,600#

Redon.

Au Gouverneur ..... 2,000.

Belle Isle.

Au Gouverneur	9,000.	
au Lieutenant de Roy ...	3,600.	
au Major	1,800.	16,260.
à l'aide Major	900.	
au Capne des Portes ...	600.	
à l'aumonier	360.	

Port Louis.

Ville, et Citadelle.

Au gouverneur	12,000.	
au Lieutenant de Roy ...	3,000.	
au Major	1,500.	20,100.
à l'aumonier	600.	
au Commandt de fort ...	3,000	

127.960.

Cy Contre ---- 127,960ᵗᵗ. 143.

Lorient.

Au Commandant ---------- 4,000.

Brest.

Au Gouverneur ----	20,000ᵗᵗ.	
au Commandant -----	6,000.	
au Lieutenant de Roy ---	4,000	
au Major ----------	1,800.	33,660.
à l'aide Major ------	900.	
à l'aumonier ------	360.	
au Capⁱⁿ des Portes ----	600	

St Malo.

Ville, Chateau, et forts.

Au Gouverneur ----	16,000.	
au Lieutenant de Roy ----	3,000.	
au major ----------	1800	
	20,800.	165,620.

De l'autre part . . . 165620 ll.

Idem . . . . . 20,800 ll.

à l'ammonier . . . . . 600.

Total . . . . 21,400 païés par les Etats.

Vannes.

Au gouverneur . . . . . 2,000.

Isle des Hebihens.

au gouverneur . . . . . 2,000.

Tour de Pilmy.

Au gouverneur . . . . . 2,000.

Chateau de Taureau

Au gouverneur . . . . . 6,000.

Au Commandant . . . . 3,000.

Total . . . . . 9,000. païés par les Etats.

Fort et Chateau de la Latte

autrement dit la Rochegayon.

Au gouverneur . . . . . 3,000. païés Idem.

171,620.

Cy Contre ..... 171620ᵗᵗ 145.

Chateau de Dinan.

Au gouverneur ..... 4,000ᵗᵗ. païés par les Etats.

Chateau de Leon.

Au Commandant ..... 2,000. païés p.ᵈ ten.

Treguier.

c Au gouverneur ..... 1,000.

Carhaix.

c Au gouverneur 1,500

Chateau de Morlaix.

c Au Commandant ..... 3,000.

Concarneau.

c Au gouverneur ..... 1,000.

Quimper.

c Au Gouverneur ..... 2,000.

St Brieu.

Au gouverneur ..... 6,000. païés par les Etats.

180,120.

De l'autre part . . . . 180.120 ℔

Lamion.

c Au gouverneur . . . . . 1,000.

Fougeres

c Au gouverneur . . . . . 1,000.

Vitré

c Au Gouverneur . . . . . 1,620.

Chateau de Quimcamp.

c Au Commandant . . . . . 2000 ℔. païés par les états.

Ploermel.

c Au Gouverneur . . . . . 1,000.

Pontivy

c Au Gouverneur . . . . . 1,000.

Chateau de Sucino.

Au Commandant . . . . 2000 païés par les états.

païés par les tresoriers de la Marine { Total des appointemens des officiers du gouvernement général de Bretagne sur le Compte du Roy } 185,740.

Chapitre 42.

Gouvernement Genal du Languedoc.

Au Gouvernem.t General 48000 ℔.
dont 18000 ℔ du Roy, et 32000 ℔ des
Etats, cy Inole Compte du Roy. --- 18000 ℔.

Au Lieutenant General comman-
dant en chef le Gouvernement
32,000 ℔ dont 12000 ℔ du Roy, et
20,000 ℔ des Etats cy Inole Compte
du Roy - - - - - - - - - - - 12000.

Deux Lieutenans Generaux
du Gouvernement Chacun
15000 ℔ fait 30,000 ℔, dont 10000 ℔
du Roy, et 20000 ℔ des Etats, cy
Inole Compte du Roy - - - - - - - - - - 10,000.

40,000.

De l'autre part ---- 40,000 ℔.

Six Lieutenans de Roy Provinciaux
du Gouvernement Chacun 6,000 ℔.
Sait 36000 ℔. dont moitié sur le
Compte du Roy, et moitié sur le
Compte des Etats. cy sur le
Compte du Roy ---------- 18.000.

Gouvernemens particuliers.

Ville, et Citadelle de
Mont Pellier.

Au Gouverneur ----	18,000 ℔	
au Lieutenant de Roy ---	4,000.	
au Major ----------	1,800.	26.100.
à l'aide Major ----------	900.	
au Capitaine des Portes ...	800.	
à l'aumonier ----------	600.	
		84.100.

Cy Contre ..... 84100.

Vismes.

Au Gouverneur	12,000.	
au Lieutenant de Roy ...	3,000.	
au Major	1,800.	18.860.
à l'aide Major	900.	
au Capne des Portes	800.	
à l'aumonier	360.	

Narbonne.

Au Gouverneur	12,000.	
au Lieutenant de Roy ...	3,000.	
au Major	1,500.	17,900.
à l'aide Major	800.	
au Capne des Portes ...	600.	

Chateau de Peire

Au Commandant ..... 3,000.

123,860.

De L'autre part . . . . 123860#.

Tour de Charbouniere

Au Gouverneur . . . . . 6,000#

au Lieutenant de Roy . . 2,400.

au Major 1,500

Total . . . . . 9,900. païés par les Etats.

Cette

Au Gouverneur . . . . . 12,000.

au Lieutenant de Roy . . . 3,000.

au Major . . . . . 1,500.

à l'aide major . . . . . 800.

Total . . . . . 17,300. païés par les Etats.

Pont St Esprit.

Au Gouverneur . . . . . 9,000.

au Lieutenant de Roy . . . 3,000.

au Major . . . . . 2,400.

à l'aide Major 1200

. . . 15,600.

139460.

Cy Contre ..... 139,460 ~~151~~.

Fort de Bresceau.

au Gouverneur	6,000	
au Lieutenant de Roy ..	3,000	10,400.
au Major	1,500.	
à l'aumonier	400	

Fort de Peccais,
Et de Salins.

Au Gouverneur	6,000	
au Lieutenant de Roy ..	2,400.	10,000.
au Major	1200.	
à l'aumonier	400.	

Sommieres.

Au Gouverneur	6,000.	
au Lieutenant de Roy ..	2,000	9,800.
au Major	1,500.	
à l'aumonier	300	

169,660.

De l'autre part ..... 169,660.

Carcassone

au Gouverneur	3,000.	4,500.
au Major	1500	

Tour de Cabardes.

au Capitaine	2,000.	2300.
au Concierge	300.	

Desiers.

Au gouverneur	3,000.	4,500.
au Major	1,500.	

Chateau de Ferrieres

au Commandant	3,000.	3,600.
à l'aumonier	600.	

Dazillan.

Au Gouverneur ..... 1,500.

186,060.

De L'autre part 186,060# 153.

Chateau de St André

Au Gouverneur ----- 3,000.#
au Lieutenant de roy ----- 1,500. } 4500.

Chateau de St Hypolite

Au gouverneur ----- 3,000.
au Major ----- 1,500. } 5,000.
à L'aumonier ----- 500

Païs de Vivarais

Au Commandant ----- 4,000.

Anduse

Au Commandant ----- 2,400.

La Combe

Au Commandant ----- 1,800.

Genoüillac

Au Commandant ----- 1800.

205,560.

De l'autre part 205560#.

Puy Laurent

c Au Gouverneur - - - 2,000# païés par les Etats.

Vsés.

c Au Gouverneur - - - - 2,000. 9dcm.

Lunel

c Au gouverneur - - - - - 2,000. 7dcm

Marseillargues

c Au gouverneur - - - - 2,000. 7dcm

Ganges

c Au gouverneur - - - - - - 2,000. 7dcm

Païs de Sevennes

c Au Commandant - - - - 4,000. 7dcm.

Lavonage.

c Au gouverneur - - - - - - - 2,000.

Chateau du bas.

Au Major - - - - - - - - - - - - - - - - 1,500.

207,060.

Cy Contre ------ 207,060.# 155.

Chateau d'Arlais.

au Gouverneur -----	12,000.
au Major ----------	2,400
à L'aide Major -------	1,200.
au Capne des Portes. ----	900.
à L'aumonier -------	600
Total ------	17,100. païés par les Etats.

Lavonage Chateau.

au Gouverneur ----------	2,000

Beaucaire

au Gouverneur ----------	2,000

Villeneuve Lez avignon.

au Gouverneur ------	3,000.
au Commandant des deux Cotés du Rosne ------	2,100.
	5,100.

216,160.

De L'autre part . . . . 216160.

Roquemaure.

c Au gouverneur . . . . 2,000. païés par les Etats

Lodeve

c Au Gouverneur . . . . . 1,000.

Total des appointemens des officiers du gouvernement general de Languedoc sur le Compte du Roy . . . . . } 21,160.

Ces appointemens sur le Compte du Roy sont païés par les Tresoriers de la Marine /.

Chapitre 43.

Gouvernement Genál.

de Foix, et de Païs adjacens.

Au Gouverneur Genál ------ 20,000 ℔

Au Lieutenant general du
Gouvernement. - - - - - - - - - 6,000.

Au Lieutenant de Roy —
Provincial du gouvernement ... 3,000.

Gouvernemens Particuliers.

Mas d'azil.

Le Gouvernement est Vacant.

Au Capitaine du chateau, 1500 ℔
païés par la Province.

29,000.

De l'autre part ---- 29000th

Chateau d'Usson
& de Kerigut

Au gouverneur -----	4,000th	5,600.
à l'aide major ------	1,000	
à l'aumonier -------	600.	
Total des appointemens du Gouvernement genal de Foix		34,600.

Chapitre 44.

Gouvernement Genal de Provence.

Au Gouverneur General 48000ᵗᵗ.
dont 18000ᵗᵗ du Roy, et 30000ᵗᵗ des
Etats cy Sur le Coute du Roy..... 18,000ᵗᵗ

Au Commandant en chefle
Gouvernement 24000ᵗᵗ dont
12000ᵗᵗ du Roy, et 12000ᵗᵗ des
Etats cy Sur le compte du Roy..... 12,000.

Au Lieutenant General du
Gouvernement 12000ᵗᵗ dont 6000ᵗᵗ
du Roy, et 6000ᵗᵗ des Etats, cy
Sur le Compte du Roy ..... 6,000.

Quatre Lieutenans de Roy
Provinciaux du Gouvernement
36.000.

De l'autre part ..... 36.000#.

Chacun 6000#. dont 3000#. sur le Compte du Roy pour chacun et 3,000#. des Etats, et sur le Compte du Roy. ..... 12,000.

Gouvernemens particuliers.

Marseilles.

Ville.

Au Gouverneur ..... 12,000#.

Citadelle

Au Gouverneur ..... 12000#.
Au Commandant ..... 6,000.
au Lieutenant de roy ..... 3,000.
au Major ..... 1,800.
à l'aide Major ..... 1,200.
à l'aumonier ..... 960.

Fort St Jean.

Au Gouverneur ..... 6,000.
au Commandant ..... 4,000.

46,960. 48,000.

Cy Contre ..... 48,000th. 16t.

Dem ..... 46960th.
Au Major ..... 1,800.
à l'aide Major ..... 900.
à l'ammonier ..... 600. } 50,260.

Tour de Boüe

Au Gouverneur ..... 3,000.
à l'ammonier ..... 400. } 3,400.

Notre Dame de la Garde

Au Gouverneur ..... 3,000. ..... 3,000.

Tour de Balaguier.

Au Gouverneur ..... 3,000.

Chateau d'If.

Au Gouverneur ..... 3,000.
au Major ..... 1,500.
à l'ammonier ..... 400. } 4.900.

112,560.

De l'autre part . . . . 112,560.

Toulon.

Au Gouverneur . . .	18,000.	
Au Commandant . . .	4,000.	
Au Major	1800.	
à l'aide Major	900.	
au 2d aide Major . . .	800.	
au Capne des Portes . . .	600.	31,200.

Grande Tour.

Au Gouverneur . . .	3,000.	
au Major	1,500.	
à l'aumonier	600.	

St Tropés

Au Gouverneur . . .	6000.	
au Lieutenant de roy	3,600.	11400.
au Major	1800.	

155,160.

Cy Contre 155.160. 163

Antibes ville et Citadelle

Au Gouverneur	12,000.	
au Lieutenant des Roy du fort	4000.	
au Commandant	3,500.	
au Lieutenant de Roy de la ville	3,000.	
au Major	2,000.	29,300.
à l'aide Major	1,000.	
au Capne des Portes	800.	
au Major de la citadelle ..	1,500.	
au Major du fort	1,500.	
à l'aumonier	0	

Colmars.

au Commandant	2,400.	
à l'aide major	900.	3300.

187760.

De l'autre part ... 187,760.

Sisteron.

au Gouverneur ...	4,000#	
au Lieutenant de Roy	3,000.	8,500.
au major ...	1500.	
à l'aumonier de la citadelle de Sisteron ...		240.

Entrevaux

au Commandant ...	3,000.
au Major ...	1,800.
à l'aide major ...	900.
à l'aumonier ...	360.
Total ...	6,060

paiés par les Etats

Chateau de Seine

au Gouverneur ...	3,000.
à l'aide major ...	900.
Total ...	3900

paiés par les Etats

196,500.

Cy Contre ..... 196500ᵗᵗ 16ˢ.

Tarascon.

Au Gouverneur ..... 3000.
paiés par les Etats.

Tour de Bergenson

Au Gouverneur ..... 3,000.
à l'aumonier 400

Total ..... 3400.
paiés par les Etats.

Isle de Porteeros.

Au Gouverneur ..... 3,000.
Au Chapelain ..... 600.
Au Patron de barque .... 300.

Total ..... 3900.
paiés par les Etats.

Isle de Porquerolles,
et de Lingoustier

Au Gouverneur ..... 3000.
paiés par les Etats

196500.

De L'autre part - - - - 196500.

Fort Guillaume.

Au Commandant - - - - - 2000 ll.
païés par les états

Fort St Vincent

Au Commandant - - - - - 2000.
païés Idem.

Castellane

Au Gouverneur - - - - - 2000.
païés Idem.

Guillestre

Au Gouverneur - - - - 2000.
païés Idem

St Remy

Au Gouverneur - - - - - 2000.
païés Idem

Apt

Au Gouverneur - - - - - 2000.
païés Idem

Pertuis.

Au Gouverneur - - - - - - 2000.
païés Idem

196.500.

Cy Contre ------- 196,500. +67.

Manosque.

c Au Gouverneur ---- 2000.
païés par les Etats.

Forcalquier.

c Au Gouverneur ------ 2,000.
païés par les Etats

Brignolle

c Au Gouverneur ------- 2,000.
païés Idem.

Draguignan

c Au Gouverneur ------ 2,000.
païés Idem

Lorgues

c Au Gouverneur ------ 2,000.
païés Idem

Grasse

c Au Gouverneur ------ 2,000.
païés Idem

196,500.

De L'autre part - - 196.500.#

Arles.

Au Gouverneur - - - - 2000.#
païés par les états

Total des appointements des officiers du Gouvernement de Provence Sur le compte du Roy ... 196.500.

Ces appointemens Sur le Compte du Roy - Sont païés par les Tresoriers de la Marine.

Chapitre 45.

Gouvernement Genal de la Principauté de Monaco.

Au Prince Souverain ~
Gouverneur General ..... 24000.#

Solde de la Compagnie des Gardes

Au Capitaine ..... 1200.
au Lieutenant ..... 720.
à l'enseigne ..... 740. .. 6,510.
2 Sergens chacun 225 ..... 450.
10 Gardes chacun 360 .. 3.600.

Ville de Monaco.

Au Lieutenant de Roy .. 6,000.#

30.510.

De l'autre part ..... 30.510 ℔

Idem	6000.	
au Major	3,000.	
à l'aide Major	1,500.	
à l'ammonier	600.	13.700.
au fourier	600.	
au Directeur de Police.	1200.	
au Controlleur	800.	

payés par les trésoriers de la Marine — Total des appointemens des officiers du Gouvernement General de Mouaco. ..... 44.210.

Chapitre 46.

Gouvernement Genal de basse Navarre.

Au Gouverneur General 48000 ℔
dont 24000 ℔ du Roy, et 24000 ℔ des
Etats cy sur le Compte du Roy .... 24.000 ℔.

Au Lieutenant General du
Gouvernement 12000 ℔. dont 6000 ℔.
du Roy, et 6000 ℔ des Etats cy
sur le Compte du Roy. ---------- 6.000.

Au Lieutenant de Roy
Provincial du Gouvernement
6.000 ℔. dont 3.000 ℔ du Roy, et
3000 ℔ des Etats cy pour le Roy ------ 3.000.

33000.

De l'autre part . . . 33.000 ℔

Gouvernemens particuliers.

Bayonne ville
& Chateau vieux.

Au Gouverneur . . .	12,000.	
Au Lieutenant de Roy .	3,000.	
au Commandant du Chateau	3000	20,900.
Au Major	1500.	
à l'aide Major	800.	
Au Capne des Portes . .	600.	

Chateau neuf de
Bayonne.

Au Gouverneur	6.000.	
au Commandt	3,000.	11,100.
Au Major	1500.	
à l'aumonier	600	

Citadelle de Bayonne

Au Gouverneur	6,000.	

65.000.

Cy Contre ..... 65.000 ℔ ~~173.~~

Idem ..... 6.000 ℔
au Lieutenant de Roy ... 3,000. } 10.200.
au Major ..... 1200.

Chateau d'acys.

au Gouverneur ..... 6.000.
au Lieutenant de Roy ... 3.000. } 10860.
au Major ..... 1500.
à l'aumonier ..... 360.

Navarcins.

au Gouverneur ..... 6.000.
au Lieutenant de Roy ..... 3,000. } 10.560.
au Major ..... 1200.
à l'aumonier 360

St Jean pied de Port.

au Gouverneur ..... 12,000.
au Lieutenant de Roy ..... 3,000.
15.000 96.620.

De l'autre part . . .		96620.
Idem	15,000.	
au Major	1.500.	18.060.
à l'aide Major	1,200.	
à l'aumonier	360.	

Redoutes d'andaye.

au Gouverneur	3.000.	5.000
au Commandant . . .	2.000.	

Fort de Socoa.

au Gouverneur	2.000.

Lourdes.

c au Gouverneur	2,000.

Soules

c au gouverneur	2,000

Communges.

c au Gouverneur	1.000.
	126.680.

Cy Contre ..... 126680.ᵗᵗ 175.

St Beat

au Gouverneur	3,000.ᵗᵗ	
au Commandant	2,000.	7.000.
au Major	1,200.	
à l'aide Major	800.	

Moissac

au Gouverneur	1000.	1,300.
au Concierge	300.	

Dam.

au Gouverneur	6000.
au Commandant	3,000.
total	9000.

paié par les Etats

Domines

au Gouverneur	2000.

paiés Idem

134980.

De L'autre part ------ 134,980.

Oleron.

Au Gouverneur - - — - 3,000.

au Major - - - - - - - - - 1,500.

à l'aide Major - - - - - - - 800.

Total - - - - 5.300.

païés par les Etats

St Bertrand

Au Gouverneur - - - - - 2000.

païés p.r dem

Païés par les tresoriers de la Marine

Total des Appointemens des officiers du gouvernement general de Basse navarre Sur le Compte du Roy — 131,980.

Chapitre 47.

Gouvernemens des Maisons Royales.

Versailles.

Au Gouverneur . . . . . 12,000.

St Germain en Laye.

Au Gouverneur . . . . . 12,000.

Compiegne.

Au Gouverneur . . . 12,000.
Au Major . . . . . 3,000. } 15,000.

La Meute, et Madrid.

Au Gouverneur . . . . . 12,000.

Meudon

Au Gouverneur . . . . . 12,000.

Fontainebleau.

Au Gouverneur . . . . . 12000.

75,000.

De l'autre part ..... 75,000 ℔.

Chambord.

au Gouverneur ..... 12,000.

Monceaux

au Gouverneur ..... 12,000.

Choisy Le Roy

Au Gouverneur ..... 12,000.

Vincennes

au Gouverneur 12000

Total des apointemens des officiers des maisons Royales. } 123,000.

Ces apointemens sont paiés par les Tresoriers de la Maison du Roy.

Chapitre 48.

Gouvernemens des Chateaux
Servants de Prisons Royales.

La Bastille.

au Gouverneur	6,000.	
au Lieutenant de Roy	3,000.	
au Major	1,800.	
au Medecin	2,400	
au Chapelain	800.	18,400.
au Chirurgien	1,200	
à l'Apotiquaire	800.	
au Commissaire	1,500.	
au Controlleur	900	
		18,400.

De l'autre part - - - - - - - 18,400th

Solde, et Entretien annuel
de la Compagnie franche pour
la Garde du Chateau de la
Bastille; composée d'un Capne
un Lieutenant, un Insigne, 3.
~~fusiliers~~ Sergens, et 57. fusiliers. 46.360.

Vincennes

Au Gouverneur. 12000th emploïés
Cy devant au Chapitre 47. des
Gouvernemens des maisons
roïales.

Au Lieutenant de Roy	3,000.	
Au Medecin - - - - -	2,400.	8.100.
Au Commissaire - - - -	1,800.	
Au Controlleur - - - -	900	

Solde et Entretien annuel de la
Compagnie franche pour la garde
du chateau de Vincennes composée
d'un Capne, un Lieutenant, un Insigne
3 Sergts, et de 57 fusiliers 72.860.

Cy Contre ..... 72860. 181.

Isles Ste Marguerite
En Provence.

Au Gouverneur .... 6.000.
Au Lieutenant de Roy .. 3000.
Au Major ..... 1800.
à L'aumonier ..... 800.
} 11600.

Solde et entretien annuel de
la Compagnie franche de cette
Isle Composée d'un Capitaine. 2 lieu=
=tenants, deux Serg^ts et de 28 Soldats .. 18400.

Chateau de Pierre
En Lize à Lion.

Un Commandant ..... 5,000.
Au Lieutenant de Roy ... 3,000.
} .... 8,000.

Solde, et Entretien annuel de

110860.

De l'autre part ---- 110860.tt

la Compagnie franche pour la Garde de ce Chateau composée d'un Capitaine, un Lieutenant, un Lieutenant, un Lieutenant, deux Sergens, et 38. fusiliers - - - - - - - - 20,360.

Total des appointemens des officiers de l'Etat major. des dits Chateaux, et Solde des Compagnies franches pour la Garde d'iceux } 131,220.

Ces Appointemens sont payés par les tresoriers de l'extraordinaire des Guerres, comme tresoriers particuliers de ces Chateaux.

Observations.

Il faut remarquer.

10. Quoutre les appointemens fixes des Gouverneurs des Provinces, et des places, quils jouissent de quelques biens atachés à ces Gouvernemens, de plusieurs droits de Peages, Graces, Gateaux, et autres droits de Peche, et Chasse. &c. Presens, Dons, Gratifications des Provinces, et des villes et autres droits, les uns plus, les autres moins, Suivant les Gouvernemens, on dira Seulement quil yen a quelques uns dont les Emolumens Sont plus forts que les appointemens, d'autres gouvernemens, ou les appointemens, et emolumens Sont à peu pres Egaux, et Enfin d'autres Gouvernemens ou les emolumens ne Sont

Gueres, que $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{3}$ ou un $\frac{1}{4}$ des apointemens. il ya même quelques gouvernemens particuliers, ou il n'y a que les appoin=temens fixes.

2°. Les Commandans en chef des Gouvernemens, Lieutenans generaux Et Lieutenans de Roy ont à peu près en General de mêmes droits que les Gouver=neurs generaux: mais moins forts.

3°. Les Lieutenans de Roy, Majors, Et aides Majors des Places jouissent des herbes qui croissent sur les remparts, sur les Glacis, et dans l'enceinte des fortifications, de quelques Peches, et Chasses, des droits de Cantine qui est la ferme du tabac dans les Places de Guerre delivré aux officiers et Soldats

à un prix modique. droits sur le debit des
Vins, Eaux de vie, et autres boissons qui
se debitent dans les Cantines, et Louages
de plusieurs chambres dans les Casernes
non occupées par les troupes, ce qui en
General produit aux dits officiers en
Annuellement, un quart, un tiers, ou un
demi au dessus de leurs appointemens
fixes suivant les Places.

4o. Les Capitaines des Portes jouissent
de la ferme des Prisons militaires pour
Droits de Sortie des officiers et Soldats
des dittes prisons qui sont de la Solde
d'un jour.

5o. Les Aumoniers et Chapelains, outre
leurs appointemens ont 10s ou 20s par mois
suivant les Places ou ils font le service
divin, de Chaque Compagnie qui y est
en garnison payés par les Capnes sur le
decompte de leurs Compagnies.

60. Il y a encore de grands employs militaires, dans les differens Gouvernemens Generaux du royaume. Comme Senechaux Grands Baillifs d'Epée, Lieutenans des Marechaux de France et autres, aux quels il n'est point attaché d'apointemens Ces Emplois etant recherchés, pour l'honneur seulement.

70. tous les Gouverneurs generaux, et plusieurs Commandans en chef dans les Provinces ont chacun une compagnie de gardes à pied, ou à cheval plus ou moins forte dont la solde ~~charge~~ n'est point à la charge du Roy, mais des Provinces ou des villes. ces Gouverneurs prennent des Bourgeois pour former leurs compagnies Et ces Bourgeois font le service, se montent Et s'habillent uniformement à leurs depens pour avoir l'honneur d'être gardes du

Gouverneur General, sa protection, et
L'exemption de Logement de gens de guerre,
de Corvées, tutelle, Curatelle &c. Cependant
les officiers, et les 4 ou 6. plus anciens ont
de bons appointemens, la Solde des autres
entre dans la Poche des dits gouverneurs,
mais il y a quelques gouvernemens generaux
comme Paris, des Pays d'Etats, et autres
ou les Compagnies des gardes sont bien
entretenües, et soldoiées par les Provinces
ou villes, et pour y être reçû simple garde,
il faut financer 1000ᵗᵗ. 1200ᵗᵗ ou 1500ᵗᵗ.

80. Depuis quelques années on a
supprimé plusieurs gouvernemens,
et offices du Plat pays, et il est à
Croire que dans les suittes, il y en aura
encore beaucoup, mais cela ne peut se
faire que peu à peu, et après la mort

des possesseurs, et en indemnis aux heritiers,

Le Roy Loüis 14. ayant crée des gouverneurs
* ces offices sont marqués C. en marge de cet Etat
et autres offices militaires* dans presque
toutes les villes du Royaume grandes,
et petites dont il a reçu des sommes
Considerables.

Qu'. que la Somme totalle des apointemens
des officiers generaux des officiers de l'Etat
major des Provinces et des places, et de
leurs gouverneurs montant suivant la
recapitulation cy apres à 7,949,830#. Sur
le Compte du Roy est païés par les
Tresoriers de l'extraordinaire des guerres
ce qui forme l'article unse de l'Etat
des Depenses du Roy de l'année 1740.
Partie par les Tresoriers de la Marine
faisant partie de l'article 14 dudit
Etat des depenses du Roy de l'année 1740.

Concernant les Depenses de la Marine, une autre partie par les tresoriers de la maison du Roy faisant partie de l'article 1er du dit Etat des Depenses du Roy de l'année 1740. et l'autre partie par les Tresoriers des Chateaux Servans de Prisons roïales faisant partie de l'art: 45. du dit Etat des Depenses du Roy de l'année 1740.

1°. outre les appointemens fixes des Marechaux de France, Lieutenans Generaux des armées, Marechaux de Camp, Brigadiers, et Marechaux Genaux des Logis des armées, ils joüissent ensus en ces qualitées seulement dans le temps de guerre d'un Supplément d'appointemens pour leurs tables, et autres Depenses extraordinaires qu'ils sont obligés de faire pendant ce tems la seulement.

Savoir.

À Chaque Marechal de France à la Tete des armées. 30,000#. par mois

À Chaque Lieutenant general dans les armées. 20,000#. par mois.

À Chaque Marechal de Camp 7dem 1200# par mois.

À Chaque Brigadier. 7dem 900# par mois

À Chaque Marechal des Logis des Armées 7dem 600# par mois.

11°. Retenües ordinaires faites en annuellement sur les appointemens des officiers generaux des armées, et des Gouverneurs, et officiers de l'Etat Major des Provinces, et des Places.

Le 10ème Denier en tems de Paix

Comme en tems de Guerre.

La Capitation au 8me des appointemens.

Ces deux retenues sont au proffit du roy

Plus 3 deniers pour les Invalides

Et 4 s. pour l.tt. attribués aux Tresoriers Chargés du paiement des d. appointemens pour taxations à cause de la finance considerables de leurs charges.

12 Exemple de retenüe

Appointemens d'un gouverneur general sur le pied de ---------- 48,000 ℔

Retenue

10eme denier ----------	4,800 ℔
Capitation ----------	600
3 deniers pour l.tt pour les Invalides ----------	600
	6000
	48.000.

De l'autre part ---------- 48.000.

Idem ---------- 6,000 ℔
4 deniers pour 2 ℔ attribués aux Tresoriers ---------- 800. } 6,800.

Partant un Gouvernement General de 48.000 ℔ d'appointemens ne produit que ---------- 41200 ℔

ainsi des autres au prorata.

Il faut encore observer que dans les fonds faits annuellement dans les Etats de Depense du roy pour les appointemens mentionnés dans cet Etat paiés en 4 differentes parties que les pensions accordées aux dits officiers, leurs veuves & filles sont jointes avec les dits appointemens./

Recapitulation.

des appointemens des officiers Generaux des armées, et des officiers de l'Etat major des Gouvernemens payés par differens Tresoriers, et ce suivle Compte du roy.

officiers Generaux et Gouvernemens	Paoles tresoriers par ceux de l'extraord.res de la marine des Guerres.	
officiers Generaux		
des armées	2,209,500#	o
Paris	36,000	o
Isle de france	138,120	o
Picardie et artois	360,380	59600.
Champagne	177300	o
Flandres	499,800	8600.
Pais Messin	238,660	o
Sedan	73,400	o
Lorraine	90,700	o
	3,823,860.	68200.

Gouvernemens Generaux	Par les tresoriers de l'extraord.re des guerres.	Par ceux de la Marine.
de l'autre part	3.823.860.#	68200.#
Verdunois	59.800.	o
Toulois	56.200.	o
Alsace	376.420.	o
Franche Comté	225.000.	o
Roussillon	o	215.880.
Boulonnois	o	79.900.
Dauphiné	271.540.	o
Guyenne	o	213.200.
Rtintorge et angoumois	46.100.	21.500.
Pais Daunis	o	132.640.
Poitou	o	139.300.
noirmoutier	o	30.200.
Normandie	134.600.	84.000.
havre de grace	o	88800.
	4.992.520.	1.073.620.

Gouvernemens Generaux	Par les tresoriers de l'extraordre des guerres.	Par ceux de la Marine
Cy Contre	4.992.520 ℔	1.073.620 ℔
Maine	43000	0
Orleannois	90.000	0
Nivernois	33.000	0
Bourbonnois	35400	0
Lionnois	66.600	0
Auvergne	60.000	0
Limosin	54400	0
Berry	64.800	0
La Marche	29.000	0
Touraine	95.900	0
Anjou	51220	0
Jaunnarois	43.000	0
Bourgogne	150960	0
Bretagne		185.740
	5.809.800	1.259.360

Gouvernemens Generaux	Par les tresoriers de l'extraord.re des guerres	Par ceux de la marine
De l'autre part	5.809.800.#	1.259.360.#
Languedoc	o	217.160.
Foix	34.600.	o
Provence	o	196.500.
Monaco	o	44.210.
Basse Navarre	o	134.980.
Totaux	5.844.400.	1.851.210.

Appointemens des Gouverneurs, et officiers des maisons Royales 123.000

Appointemens des Gouverneurs et officiers des Chateaux Servans de Prisons royalles et Solde des Compagnies franches pour la Garde d'iceux ..... 131,220.

347
197.

Recapitulation Generale.
des appointemens cy devant
detaillés, paiés par differens
Tresoriers, formant 4. articles,
ou partie d'articles des Etats
des Depenses du Roy des
années 1740. 1741, et 1742.

Appointemens des officiers
Generaux des armées, et des
officiers des Gouvernemens
paiés par les Tresoriers de
L'extraordinaire des guerres
formant l'article unse des
depenses du Roy des années
1740. 1741, et 1742 la Somme
de 5.844.400ᵗᵗ. pour l'année 1740. . 5,844.400.

Nota ces appointemens
ne sont portés en
1741. que 5232 00.ᵗᵗ. en
1742 à. 6.112.000.ᵗᵗ

De l'autre part ... 5. 844.400.

Quoiqu'il est sensible qu'ils devoient être portés plus haut qu'en 1740. à cause du supplément d'appointemens aux officiers qui ont servi dans les armées du Bas Rhin, et de Bavierre. la Difference provient de la retenue faite sur les appointemens à ceux des dits officiers pour la fourniture du Pain de munition, et de la viande faite aux Gens de leur suite et à leurs Domestiques.

Appointemens des officiers des Gouvernemens payés par les tresoriers de la Marine faisant partie de l'article 14 de l'etat des Depenses ... 5. 844.400.

Cy Contre ---- 5.844.400.ᴴ 199.

Du Roy des années 1740.
1741, et 1742 cy pour l'année
1740 ---------- 1851,210.

Appointemens des officiers
des Gouvernemens des maisons
royales païés par les tresoriers
de la Maison du roy faisant
partie de l'article 1er des
Depenses du Roy des années
1740, 1741, et 1742. cy pour
l'année 1740 ---------- 123.000.

Appointemens des officiers
des Gouvernemens des chateaux
de la Bastille Vincennes
Pierre le Size et Ste Marguerite
avec la Solde des Compagnies
Franches pour la garde d'iceux
païés par les tresoriers de
l'extraordinaire des guerres
la qualité de tresoriers ---- 7.818.710.

De l'autre part ---- 7818.710ll

Particuliers de ces Chateaux faisant partie de l'article 45 des depenses du Roy des années 1740. 1741, et 1742. — pour les d. appointemts et nourriture des Prisonniers d'Etat cy pour l'année 1740 ---- 131.220.

Total General des Appointemens des officiers Generaux des armées, et des officiers des gouvernemens des places du Royme de l'année 1740 } 7949.830.

Nota Les appointemens des officiers des Gouvernemens des Colonies

Et Isles Françoises de L'amerique non
Compris dans cet Etat sont detaillés
dans L'Etat General des Depenses de
la Marine et des Galleres de
L'année 1742.

Fin.

Ex
Bibliotheca Regia
Berolinensi

II